

B 60

Société d'Archéologie et d'Histoire
du Pays de Lorient
Maison des Associations
12 rue Colbert - 56100 LORIENT

BIBLIOTHEQUE

SAHPL



SOCIÉTÉ
D'ARCHEOLOGIE ET D'HISTOIRE
DU PAYS DE LORIENT



BULLETIN N° 36 2007 - 2008

Edité avec l'aide de la Direction des Affaires Culturelles - BRETAGNE

Chers sociétaires

Votre société d'Archéologie et d'Histoire continue sereinement, par ses publications et ses sorties, la découverte du patrimoine local.

En lisant les divers articles de ce bulletin n°36 vous pourrez voyager dans le temps et mieux comprendre la vie de nos aïeux que ce soit pendant les périodes paléolithiques, mésolithiques, romaines, médiévales..... jusqu'au XXème siècle et sa Grande Guerre.

Les différents ateliers de recherche poursuivent leurs investigations sur les écoles de Lorient, la seigneurie Dondel, les blasons..... et autres travaux concernant les communes limitrophes.

Les thèmes sont nombreux et il en reste encore beaucoup d'autres à étudier, avis aux rédacteurs pour le prochain bulletin en 2009.

On notera aussi que nos sociétaires participent activement à diverses expositions ou manifestations historiques locales.

En remerciant tous ceux qui méritent notre attention pour le travail remarquable de mise en page et la réalisation de ce présent bulletin, je terminerai par une pensée pour Marcel Bonfils, notre ancien trésorier, qui nous a discrètement quittés à la fin du mois d'Avril.

Bien amicalement et en vous souhaitant une lecture agréable,

Le Président
Claude Le Colleter

SOMMAIRE

	<i>Page</i>
Claude Le Colleter ➤ Le mot du Président	1
Guy Saindrenan ➤ L'apport du Laboratoire de Sciences des métaux à l'étude et la conservation des objets anciens	5
Marc Galludec ➤ Galets aménagés sur le littoral de Ploemeur: quatre choppers de quartzite	13
Gaby Le Cam ➤ Mégalithes et cartes postales	17
Claude Le Colleter ➤ Plouhinec: menhirs à vendre	25
Thierry Le Nézet ➤ La lente destruction des alignements mégalithiques du Gueldro	27
Lucien Gourong ➤ Le Menhir, valeur sûre	31
Alain Le Guen ➤ Néolithique moyen - L'expansion chasséenne aux abords du ruisseau de Pont-Christ, à Brech (56)	33
Sylvie Caroff ➤ La Vénus de Quinipily: une Isis gallo-romaine au cœur de la Bretagne	43
Guy Le Mouel ➤ "Généalogie des très anciens Rois de Bretagne, Ducs et Princes, qui au temps passé ont régy et gouverné la royalle principauté de Bretagne"	59
Louis Goulpeau ➤ A propos de Mangolierian	91
Patrick Huchet ➤ 1307-2007 - 700ème anniversaire de l'arrestation des Templiers dans le duché de Bretagne et le royaume de France	97
Alban Péres ➤ Filiations des Abbesses de l'Abbaye Notre-Dame de la Joie à Hennebont	105
Roseline Claerr ➤ Partage de la succession de Maurice Eudo, Sieur du Trescouëdic (1656) – <i>(Transcription par Roseline Claerr d'un acte notarié appartenant à Mme Herrio)</i>	139
Paul Jan ➤ La Bataille de Quiberon (1795), vue de Lorient	153
Mme Bérard ➤ Epidémie en la prison de Lorient en 1787	161
Louis Goulpeau ➤ Les curiosités de Port-Foll en Ploemeur (56) - 1 ^{ère} partie	165
Daniel Faurie ➤ Le viaduc sur le Scorff: les fondations innovantes	173
Yvette Harrouët ➤ Les Ecoles à Lorient, Kerentrech	177
Claude Le Colleter ➤ Douilles d'obus gravées - Art naïf populaire - Artisanat de recyclage issu de la Grande Guerre	197
Thierry Le Roy ➤ L'aviation maritime et la lutte contre les sous-marins allemands sur les côtes bretonnes - 1917-1918	205
Dominique Paulet ➤ Tabarly et Lorient	213
Alain Le Quernec ➤ Histoire d'affiches - Conférence du 9/12/06	227
Gaby Le Cam ➤ Georges Chapuy - L'album photo d'un membre fondateur de la SAHPL	229
Claude Le Colleter ➤ Marcel Bonfils, nécrologie	237
➤ Le Conseil d'Administration et le Bureau de la SAHPL 2007/2008	239

L'APPORT DU LABORATOIRE DE SCIENCES DES MATERIAUX A L'ETUDE ET LA CONSERVATION DES OBJETS ANCIENS

Guy SAINDRENAN

Professeur émérite

Ecole polytechnique de l'université de Nantes.

La lecture sûre et approfondie des objets anciens est une préoccupation qui, lorsqu'elle aboutit, permet de comprendre les hommes et la civilisation à laquelle ils appartenaient. Elle permet aussi une mise en perspective de la connaissance humaine qui apporte un peu d'humilité dans notre analyse du « progrès » scientifique et technique. L'étude des objets anciens est une des missions de l'archéologie. Cette étude se heurte à un certain nombre de difficultés inhérentes aux objets eux-mêmes :

- Leur état de conservation,
- La présence d'une gangue ou de produits de corrosion étrangers à l'objet initial,
- L'unicité de l'objet qui interdit toute analyse destructive...

L'étude de l'objet métallique est particulièrement intéressante puisque le métal n'est généralement pas un produit naturel (sauf l'or et le platine) et qu'il suppose d'avoir été élaboré avant d'être mis en forme pour son utilisation. La compréhension de l'objet métallique est donc riche d'informations sur la maîtrise et l'état d'avancement des connaissances scientifiques et techniques d'une civilisation.

Les méthodes d'analyse de la physique délivrent une information objective indépendante de l'âge des pièces. Aux incertitudes de mesures près, la datation par les radioéléments par exemple constitue un formidable outil d'accès à l'âge d'un objet (ou d'un être). D'autres méthodes, moins médiatisées mais tout aussi pertinentes, peuvent apporter les certitudes de la physique à l'archéologie plus spéculative dans sa démarche et ses méthodes.

La conférence a pour objectif d'illustrer ce propos à partir de quelques exemples choisis parmi ceux qu'a eu à connaître le Laboratoire de Génie des matériaux et des procédés associés de l'Ecole polytechnique de l'université de Nantes, à savoir :

- L'étude métallurgique d'une hache à douille armoricaine qui a apporté des informations remettant en cause la constitution chimique de ces objets ;
- L'expertise de médailles qui a permis de reconstituer l'endommagement qu'elles ont subi et par voie de conséquence, d'en déterminer la cause ;
- Une méthode simple, mise au point au laboratoire, qui permet de restituer à des objets en plomb fortement corrodés, une lisibilité qu'ils avaient perdue.

Les travaux objets de ces études ont fréquemment été réalisés par des étudiants, sous la responsabilité d'enseignants, dans le cadre d'une pédagogie active visant à développer l'autonomie des élèves-ingénieurs.

1. Etude métallurgique d'une hache à douille armoricaine



Figure 1 : Hache à douille armoricaine.

Les haches à douilles armoricaines sont des objets élaborés vers -1500, à la fin de la période dite âge du bronze (voir figure 1) ; les sites de découverte sont essentiellement concentrés sur le massif armoricain. Ces objets, sont énigmatiques à plus d'un titre :

- on les trouve fréquemment en très grand nombre et soigneusement rangées dans leurs sites d'enfouissement (voir figure 2),
- elles ne présentent jamais la moindre trace d'utilisation (affûtage, traces de chocs...),
- l'alliage constitutif de type bronze contient du plomb en proportions variables selon les objets et qui est fréquemment majoritaire relativement au cuivre et à l'étain, métaux constitutifs des bronzes.

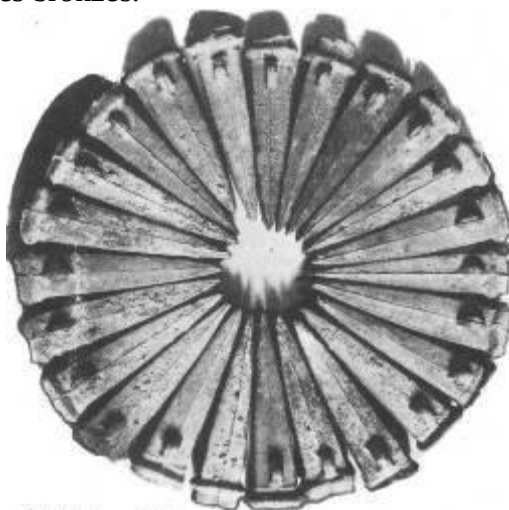


Figure 2 : Reconstitution de la disposition des haches découvertes dans un gisement (cliché J. Briard).

Les archéologues pensent que ces haches inutilisées et, inutilisables en raison de leurs propriétés mécaniques inadaptées à leur usage prévisible, sont des objets à fonction monétaire : *La grande quantité de haches à douille recueillies de nos jours reste difficile à expliquer. La nature des alliages, la mauvaise qualité de la coulée hétérogène de ces haches*

sans tranchant affutable les rendaient impropres à tout usage. La théorie d'objet de troc, de prémonnaie semble la plus logique. (Pierre-Roland Giot, Jacques Briard, Louis Pape PROTOHISTOIRE DE LA BRETAGNE Ouest-France Université, Rennes 1979).

Une de ces haches a été découpée selon son plan de symétrie. Les observations à diverses échelles et par des techniques appropriées ont permis d'effectuer les constatations suivantes (les techniques utilisées sont mentionnées entre paraenthèse) :

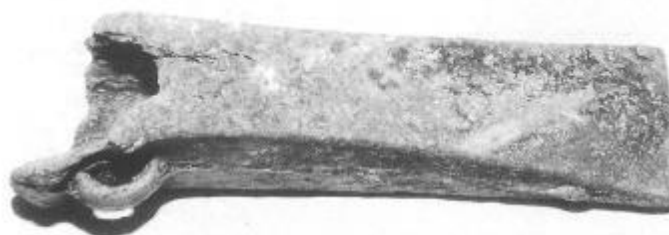


Figure 1. — Hache à douille armoricaine.
Figure 1. — Armorican socketted axe.

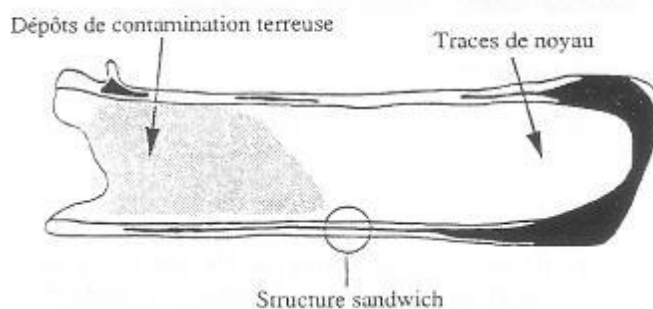


Figure 3 : La photo du haut représente la hache qui a été coupée (photo du bas); le dessin intermédiaire est un croquis de la structure.

- l'objet, obtenu par fonderie, présente une structure sandwich visible à l'œil nu, constituée d'une couche centrale de couleur gris sombre enserrée de deux couches externes de couleur plus claire qui étaient au contact du moule et du noyau de fonderie.

- Outre le plomb, le cuivre et l'étain présents dans l'alliage, l'oxygène est présent à hauteur de 2,27 % en masse, ce qui revient à dire, compte tenu de sa faible masse atomique, qu'un atome sur 4 du matériau constitutif de la hache est un atome d'oxygène (analyse chimique).

- Cet oxygène est associé au plomb sous la forme de l'oxyde PbO et dans une moindre mesure au cuivre (Cu_2O) (diffraction des rayons X).

- Le soufre (0,25%) présent dans l'alliage est associé au cuivre sous la forme de sulfure Cu_2S qui apparaît à l'état dendritique (microanalyse à sonde électronique). Ce constituant s'est donc formé à partir de l'état liquide ; fondant à 1250 °C, il atteste que le métal avant coulée était au minimum à cette température.

•

De ces divers examens, on peut donc confirmer que la hache a été mise en forme par fonderie, la présence de nombreuses dendrites en atteste et que la température de foyer était au minimum de 1250°C. Cette précision n'est pas sans importance s'agissant de connaître les performances thermiques des fourneaux utilisés par les métallurgistes de l'époque. S'agissant de la nature du matériau, elle est plus proche d'une céramique que d'un métal puisque 60% environ du volume de la pièce est constitué d'oxyde. Cet oxyde qui apparaît à l'état dendritique s'est formé lors de la solidification et n'est aucunement le résultat de la corrosion. Doit-on encore parler de bronze pour qualifier un tel matériau qui d'ailleurs ne contient pratiquement pas d'étain (0,48%) ? Ceci explique aussi les médiocres propriétés mécaniques de ces haches (fragilité, inaptitude à l'affûtage).

Au-delà de ces données objectives, on peut aussi s'interroger sur l'intérêt qu'il y a à mettre en œuvre des techniques expérimentales par des praticiens non formés aux disciplines dont sont issues ces techniques. Analyser un alliage, ce n'est pas seulement rechercher les éléments métalliques ; l'un des plus vieux d'entre eux, l'acier, est un mélange de fer (métal) et de carbone (métalloïde) ; ne pas considérer ce dernier, c'est renoncer à comprendre les propriétés de l'acier.

2. Expertise d'une médaille du XIX^e siècle

La demande consistait à déterminer la nature du métal constitutif des médailles et la cause des altérations dont l'origine pouvait être liée à un incendie survenu en 1865, un changement de bâtiment ou une panne de climatisation.

Une coupe effectuée sur une médaille a permis d'analyser la microstructure et de déterminer les compositions chimiques des divers constituants présents au niveau des altérations. La médaille initiale est en cuivre ; sa structure recristallisée atteste d'un réchauffement ultérieur de l'objet. La succession des constituants métalliques incite à penser que des gouttes d'alliage étain-plomb fondu sont venues au contact de la médaille. La présence de trous au voisinage de l'interface médaille / métal fondu évoque un effet Kirkendall, phénomène lié à l'interdiffusion des espèces chimiques (plomb, étain et cuivre), ce qui privilégie l'hypothèse de l'incendie comme cause des dommages observés.



Figure 4 : Aspect d'une des médailles de la bibliothèque municipale de Bordeaux.

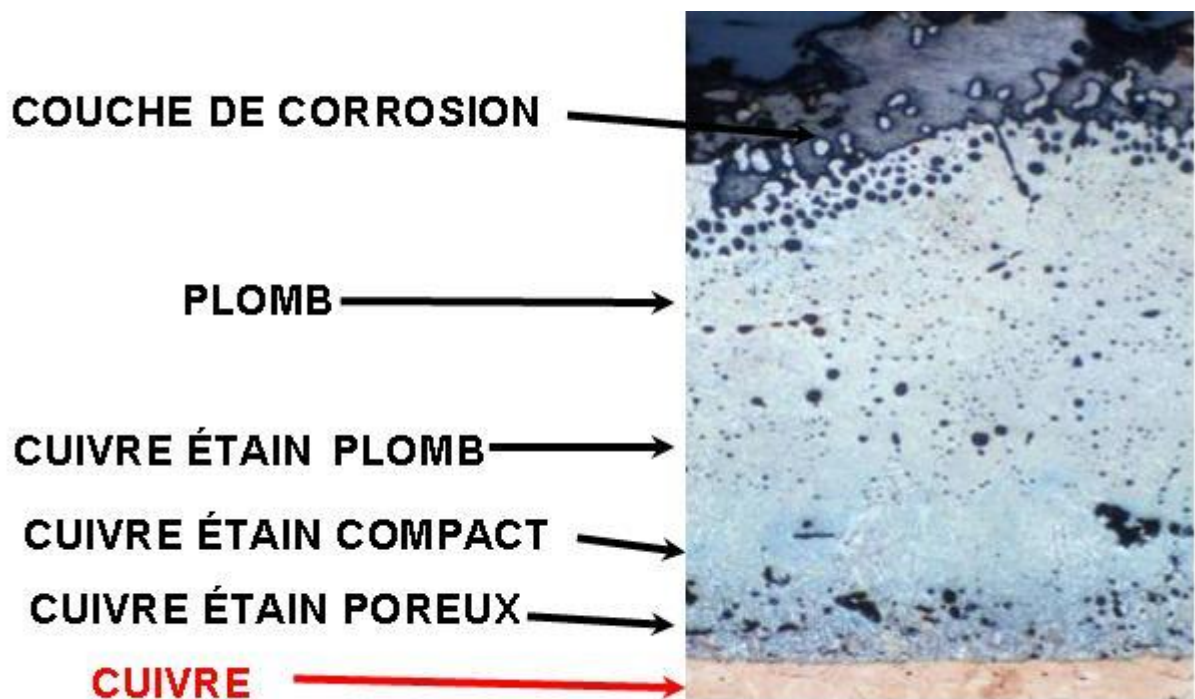


Figure 5a : Microstructure de la médaille au niveau de l'endommagement

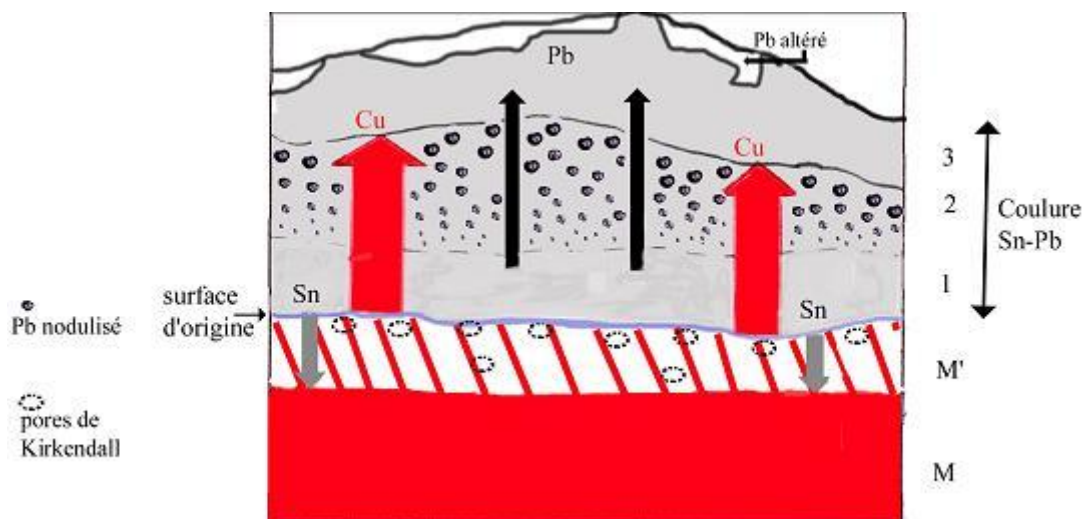


Figure 5b: Schéma du mécanisme diffusionnel

Pour vérifier cette hypothèse, du cuivre et un alliage étain-plomb ont été placés dans un four à 600 °C pendant 3 heures. Après recuit, les examens de l'échantillon ont révélé une microstructure parfaitement conforme à celle de l'objet d'origine.

C'est donc l'incendie du bâtiment abritant les médailles qui est l'événement à l'origine de son endommagement, l'alliage étain-plomb provenant selon toute vraisemblance de la fusion d'éléments de construction ou d'architecture (épis de faîtage, solins...) du bâtiment.

3. Restauration et consolidation d'objet en plomb



Figure 6 : Sceau épiscopal en plomb (au centre).
Détail avant et après restauration.

Le plomb est un métal corrodable, mais dans certains cas, les corrosions observées sont catastrophiques. Tel est le cas par exemple d'objets conservés dans des musées : médailles, sceaux, poids... L'objectif de cette étude était de comprendre les raisons de ces corrosions catastrophiques et, de manière plus ambitieuse, de restaurer ces objets en leur restituant tout ou partie de la lisibilité qu'ils avaient perdu.

Différentes analyses effectuées sur des objets altérés, ont révélé la présence d'une couche d'acétate de plomb à l'interface entre le métal sain et la couche de corrosion. L'affinité de ce constituant pour l'eau est la raison pour laquelle, contrairement au comportement usuel du plomb, la corrosion ne s'arrête pas : ce film humide inhibe le caractère protecteur de la couche de corrosion et la dégradation du métal se poursuit au cours du temps. Mais d'où vient l'acide acétique formateur de ce composé ? La réponse se trouve dans les musées et plus précisément dans les bois utilisés pour la construction des médailliers et autres meubles de stockage ou d'exposition de ces objets. En effet, des bois tels que le chêne relarguent au cours du temps des acides organiques tels que l'acide formique et acétique.

Dès lors, pouvait-on envisager de réduire ces couches de corrosion qui, en atténuant ou supprimant la lisibilité des objets altérés, en réduisait l'intérêt ? Le pari n'était pas mince car, si la réduction des formes oxydées du plomb relève de l'enfance de l'art du chimiste, effectuer

cette opération de façon telle que le métal régénéré retrouve sa place d'origine sur la surface dégradée ne relève pas d'une physique évidente. L'idée d'utiliser la réduction électrolytique associait à la simplicité de la méthode la possibilité d'utiliser des cinétiques très lentes, a priori favorables au but recherché.

Les conditions de réduction cathodiques ont été affinées par voie expérimentale et les résultats obtenus sont satisfaisants comme on peut le constater sur la figure 6 représentant un sceau épiscopal.

4. Conclusion

La physique peut apporter un éclairage et/ou des aides efficaces à l'archéologie, encore faut-il que les coopérations se nouent entre des disciplines si éloignées dans l'institution universitaire !



DE NOUVEAUX GALETS AMENAGES SUR LE LITTORAL DE PLOEMEUR (56)

Quatre choppers en quartzite

Marc GALLUDEC
SAHPL

La prospection régulière m'a permis de découvrir de nouveaux galets aménagés.

Ces quatre choppers en quartzite peuvent être rattachés à l'industrie dite "colombanienne" du littoral sud-armoricain¹, sans toutefois pouvoir l'affirmer car ils ont été trouvés sans contexte particulier, hors stratigraphie qui permettrait une datation. C'est le problème posé par les trouvailles en surface, les galets aménagés ayant été confectionnés durant tout le paléolithique et jusqu'au néolithique.

Les deux choppers fig. 1 et fig. 2 présentent un tranchant ayant un angle aigu; ils ont pu être destinés à un travail de dépeçage et de boucherie: il ne faut pas oublier que pendant les périodes glaciaires, le gibier abattu devenait rapidement dur par les températures négatives et que l'emploi de ces robustes outils était alors nécessaire.

Le chopper fig. 3, lourd et massif, a un tranchant très obtus, proche de 90° sans doute destiné à broyer ou éclater les os plutôt qu'à découper du gibier.

Le chopper fig. 4 présente un long tranchant transversal, peut-être destiné à l'abattage d'arbres ou de grosses branches pour la confection d'abris?

(Voir dessins pages suivantes)

¹ Voir: Nathalie Molinès, *Les industries à galets aménagés du littoral sud-armoricain*

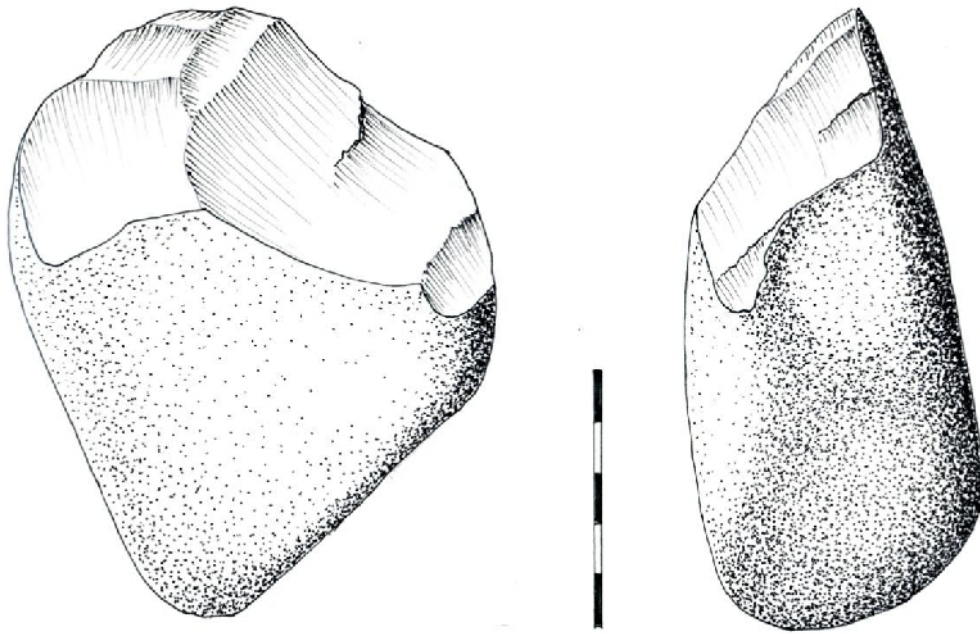


Figure 1

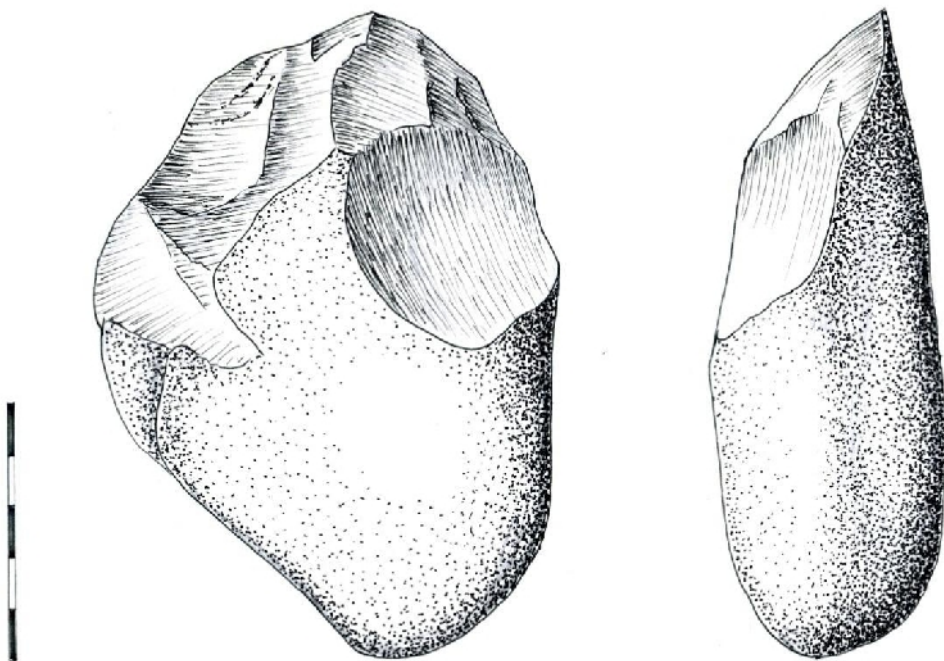


Figure 2

Dessins Marc Galludec

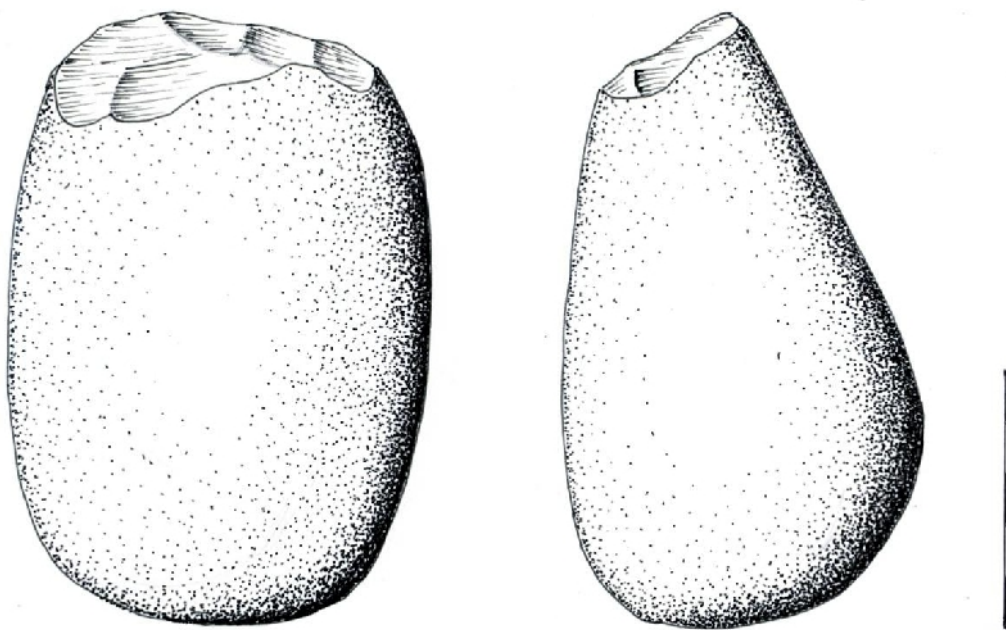


Figure 3

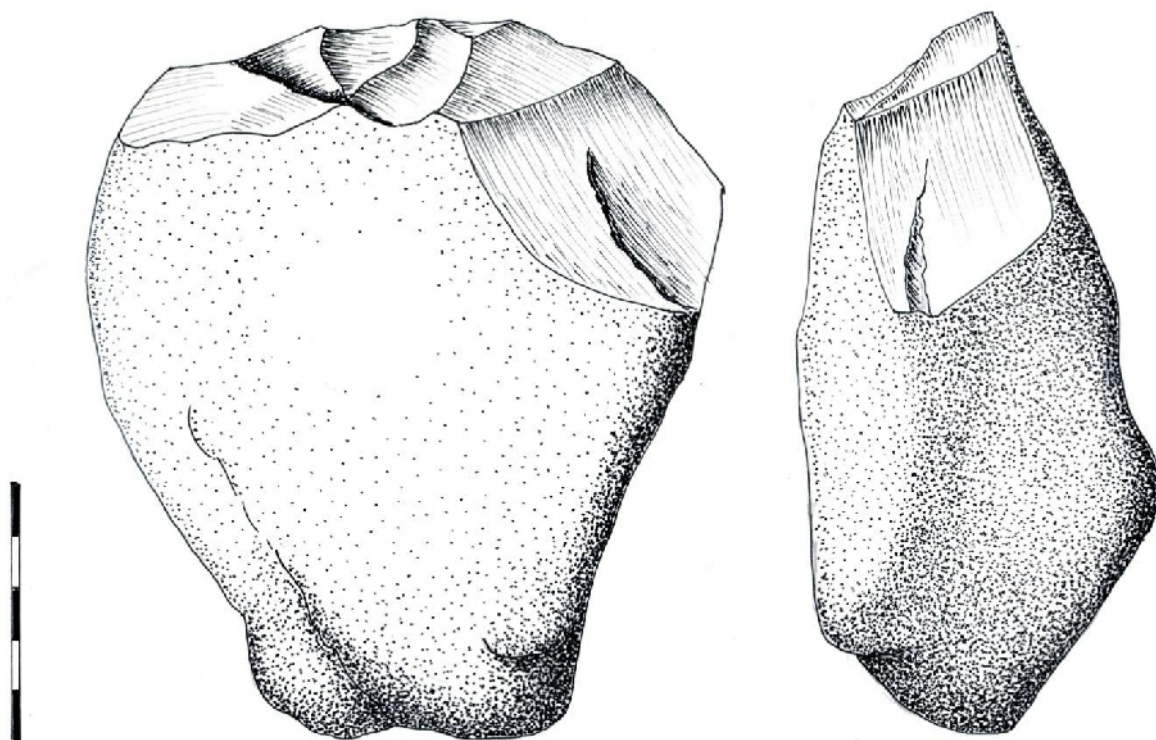


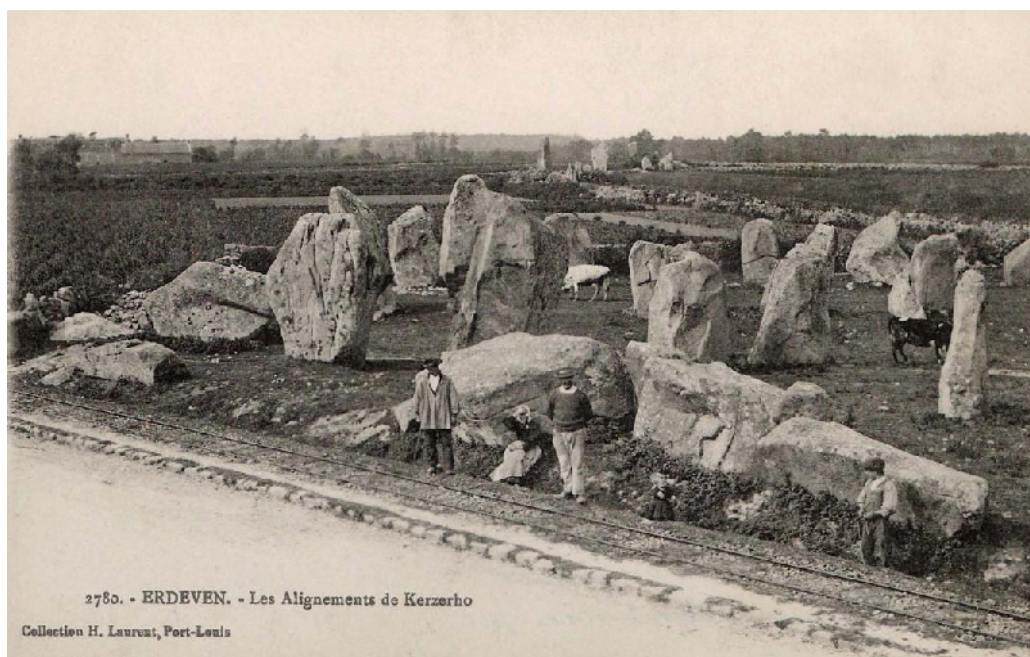
Figure 4

Dessins Marc Galludec

MEGALITHES ET CARTES POSTALES

Gaby LE CAM
SAHPL

Le petit rectangle cartonné d'une dimension de 14x9 centimètres est né en 1869 en Autriche sous l'impulsion d'un certain Emmanuel Hermann, il permettait un échange de correspondance à *découvert* ce qui choqua un certain nombre de pays. Ces premières cartes ne comportaient pas d'illustration, seule la mention **Carte Postale** au recto qui servait à l'adresse, le verso à la correspondance, l'expéditeur n'était pas tenu de mettre son nom. C'est en 1889 qu'un marseillais du nom de Dominique Piazza introduit la photographie dans les cartes montrant les sites de la région. Ce fut un succès et de nombreux éditeurs se lancèrent dans cette nouvelle aventure illustrée qui perdure de nos jours au format 15x10. Dans les années 1900 qui furent appelées *l'Age d'or de la carte postale*, tous les sujets seront abordés : paysages, événements contemporains, scènes campagnardes, villageoises, personnages dans leur contexte quotidien, militaires, manifestations, créant ainsi un fabuleux trésor de tranches de vie de cette époque. En Bretagne de nombreuses cartes furent également éditées et notamment des séries très complètes sur les dolmens et menhirs, monuments mystérieux aux yeux des premiers "touristes" qui se déplaçaient dans notre région et dont il fallait faire profiter la famille et les amis. Voici quelques cartes des mégalithes du Morbihan comme ils étaient représentés par les photographes et éditeurs d'alors.

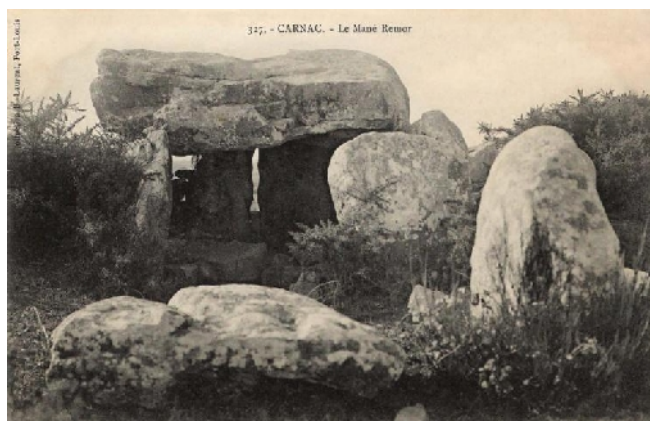


Carte d'Erdeven représentant Les Alignements de Kerzerho. On peut voir sur cette image la ligne du petit train qui desservait Quiberon. Mention : Collection H. Laurent Port-Louis.



77 ERDEVEN. Dolmen de Mané-Croh et chambre latérale.

Le monument est bien dégagé, derrière on peut voir une zone cultivée. Actuellement le dolmen est dans un bois.



327.- CARNAC. Le Mané Remor.

La chambre possède encore sa dalle de couverture et quelques montants sont encore dressés. L'ensemble a été dynamité par les Allemands lors de la dernière guerre.

Mention : Collection H. Laurent Port-Louis.



1570. PLOUHARNEL-CARNAC. Dolmen de Crucuno.

La carte postale s'enrichit de personnages, en l'occurrence les enfants de la ferme d'à côté.



PLOUHARNEL. Menhirs du vieux Moulin.

Ce qu'on ne voit plus de nos jours, le moulin à l'arrière plan de l'image.

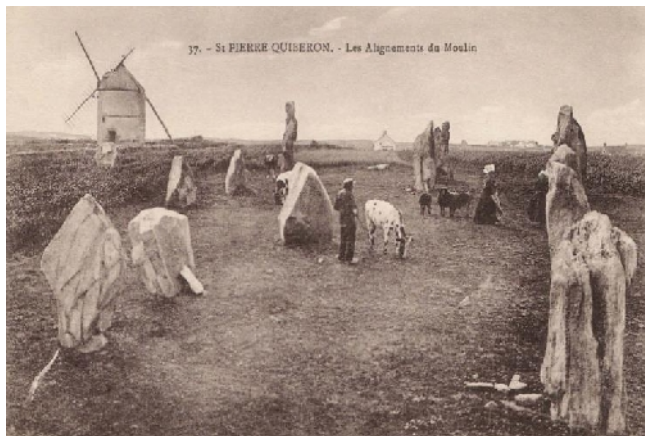
Mention : Collection Z. Le Rouzic.



21- CARNAC. Dolmen de Kergavat.

Situé à la sortie de Plouharnel en bordure de la route vers Carnac. Actuellement il y a une maison juste derrière le monument et la route a été élargie. La carte est datée 25 Jt 1913.

Mention : N.D Phot.



17 St PIERRE-QUIBERON. Les Alignements du Moulin.

Situés en Kerbourgne. L'environnement a beaucoup changé car maintenant il y a de nombreuses constructions tout autour et un terrain de tennis sur la droite.



13-CARNAC. Un menhir.

En fait il s'agit de l'enceinte ouest des alignements du Ménéac, située dans le village du même nom.

Mention : Artaud-Nozais, Nantes.



CARNAC. Alignements du Ménéac.

Une vue bien dégagée du site.



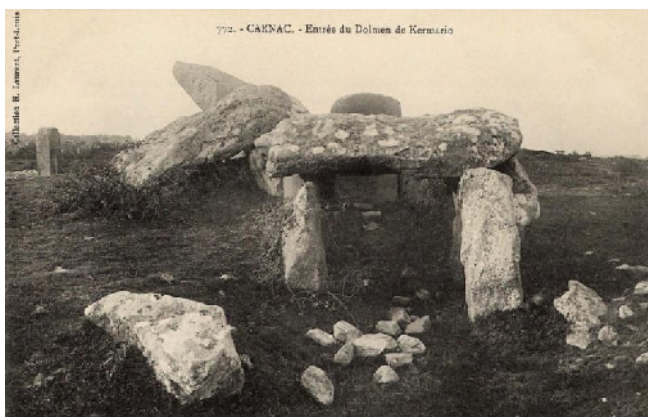
CARNAC. Fin des alignements du Ménéac.

En fait il s'agit des alignements de la Croix Audran. La zone est beaucoup moins inondée actuellement, mais reste toujours humide. Les personnages semblent être une famille en promenade.

Mention : Z. Le Rouzic.



La BRETAGNE Morbihan-6237- CARNAC Alignements de KERMARIO.



772.- CARNAC.- Entrée du dolmen de Kermario.

Mention : Collection H. Laurent, Port-Louis.



65 CARNAC.- Alignements de Ker-Lescan, ensemble.

Le côté est de l'enceinte.

Mention : N.D Pho



69 CARNAC-Tumulus, Dolmen de Ker-Lescan côté de l'entrée.

Le site, toujours visible se trouve maintenant dans un bois.

Mention : N.D Phot



CARNAC – Tumulus de Saint-Michel.

Route et parking ont modifié le paysage.

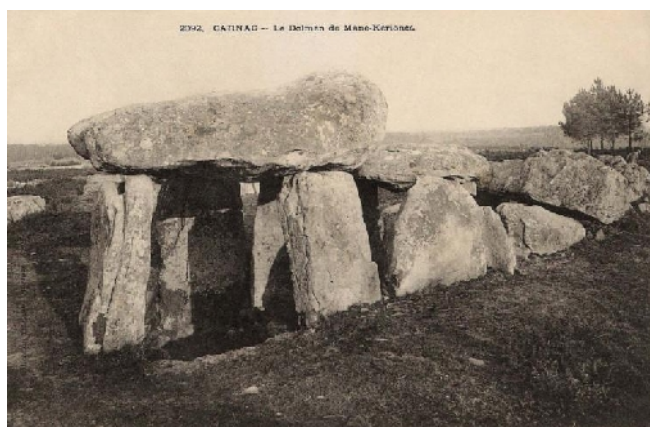
Mention : Z. Le Rouzic.



CARNAC – Plage – Dolmen de Kerallan.

Carte intéressante car le monument n'existe plus sur son site. Il a été déplacé et reconstitué "Square d'Alsace" dans le centre de Carnac.

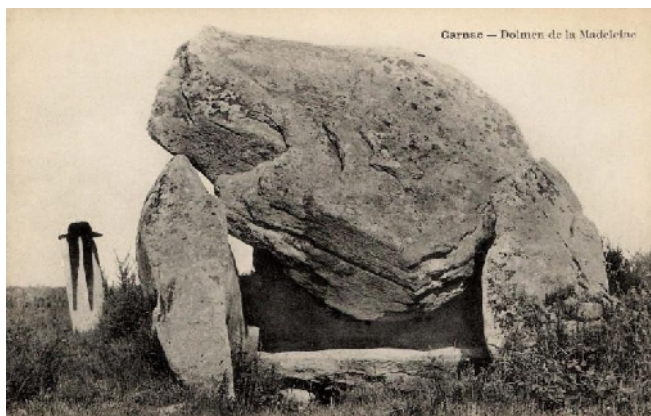
Mention : Z. Le Rouzic.



2092. CARNAC – Le Dolmen de Mané-Kerioned.

Cet imposant dolmen se trouve maintenant dans un bois.

Mention : N.D Ph



CARNAC – Dolmen de la Madeleine.

Déjà à l'époque de cette carte la dalle de couverture du monument n'était plus à sa place.



LOCMARIAQUER – Dolmen de Kerveresse

De nos jours ce dolmen se trouve dans une propriété privée et enfoui dans la végétation.

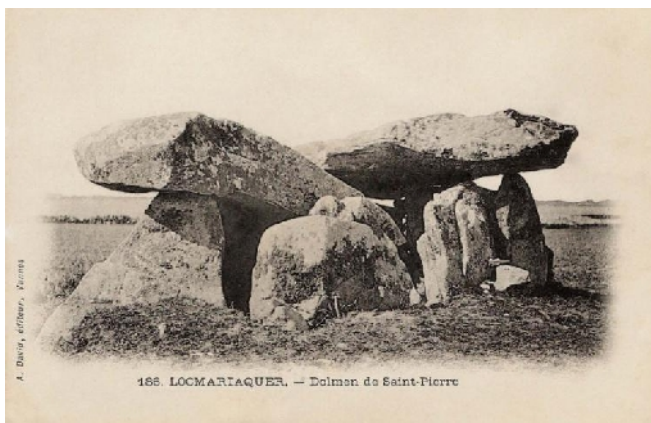
Mention : Z. Le Rouzic.



43. LOCMARIAQUER (Morbihan) – La Table des Marchands.

Le monument comme il se présentait à l'époque, l'image montre bien la dalle de couverture brisée, élément de réutilisation d'une des stèles provenant du site de la Table des Marchands.

Mention : ND.



186. LOCMARIAQUER. – Dolmen de Saint-Pierre.

Dolmen toujours visible.

Mention : A. David, éditeur, Vannes.



2165. LOCMARIAQUER – Le Dolmen de Mané-Rétual – La grande table.

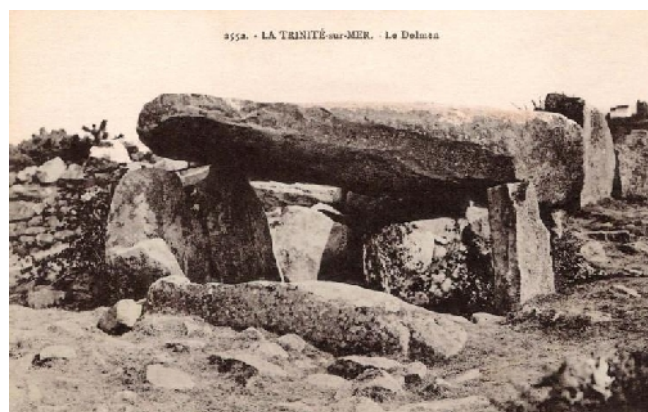
Comme pour la Table des Marchands, la dalle de couverture, brisée à une extrémité, est une stèle provenant du même site.



3526. LOCMARIAQUER. – Un dolmen.

De jolies filles pour agrémenter cette image prise devant l'entrée du dolmen de Mané Lud.

Mention : Collection H. Laurent, Port-Louis.



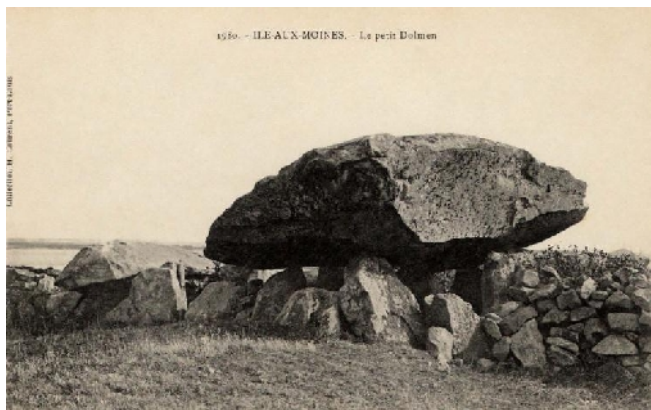
2552. – LA TRINITE sur MER. – Le Dolmen.

Il s'agit du dolmen de Kerdro-Vihan situé derrière un terrain de sports sur la route de Carnac.



1854. – ARZON. – Allée couverte de Graniolo (Monument mégalithique).

Mention : Collection H. Laurent, Port-Louis



1980. – ILE-AUX-MOINES – Le petit Dolmen.

Le "petit Dolmen" en question est en fait le dolmen de Pen-hap.

Mention : Collection H. Laurent, Port-Louis.



1. Camp de COETQUIDAN

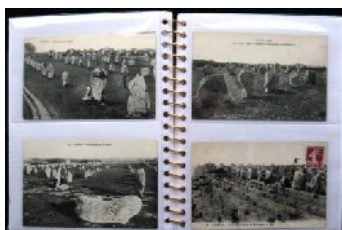
Dolmen de Roherman dit niche à Gabineau (au sud du château du Bois du Loup (bord de la route))

Ce dolmen qui est en bien mauvais état existe toujours.

Voici donc un très bref aperçu des cartes postales éditées sur le thème des mégalithes. Il est difficile de dire combien de cartes ont pu sortir des différents ateliers spécialisés dans l'impression de ce type de documents, certainement plusieurs centaines pour le Morbihan et plusieurs milliers pour l'ensemble de la Bretagne. Ces images sont des témoignages précieux sur l'état des monuments à l'époque et sur le paysage environnant.

-Les légendes des cartes ont été scrupuleusement recopiées, ce qui nous montre parfois des orthographes et des appellations différentes d'aujourd'hui. Les noms des éditeurs et photographes sont mentionnés quand ils figurent sur le document.

- Toutes les cartes présentées proviennent de la collection de l'auteur.



PLOUHINEC : MENHIRS A VENDRE

Claude LE COLLETER
SAHPL

Mercredi 12 septembre 2007 ...

C'est la sortie mensuelle de l'après-midi. Nous prenons la direction Plouhinec et nous nous donnons rendez-vous près des alignements du Gueldro. Lors du séminaire sur le mégalithisme organisé début juin à Locmariaquer, un riverain nous a signalé que ces monuments étaient menacés par un projet de construction immobilière.

Raison de plus pour s'y rendre. Ils sont bien indiqués sur un panneau indicateur situé à proximité.



Panneau de signalétique touristique, le monument est celui situé *rue des blés d'or*

Arrivés sur place : stupéfaction !



Vue partielle de l'alignement



A vendre ?????

Ce terrain serait donc à vendre ? Est-ce possible à notre époque ?

Le panneau installé porte le numéro de téléphone du notaire chargé de l'affaire. Guy Brumant, l'un de nos sociétaires se charge de joindre le négociateur de l'office. Celui ci nous confirme bien la vente de la parcelle de 1500m² tout en indiquant un prix relativement important.

La direction de l'équipement a donné son accord, au POS, pas d'objection, d'autant plus qu'une habitation a été récemment construite à côté sans problème !!!!!

Invraisemblable cette histoire !

Le lendemain, je reviens sur place, prends quelques photos et les transmets à Yann Lukas, journaliste à Ouest- France. L'article, publié le lendemain en page régionale permettra aux autorités locales de reconsidérer le problème. Bien entendu, la DRAC, au courant des faits, avait pris toutes les dispositions pour qu'il ne puisse être établi de construction sur cette parcelle.

Notre action aura permis, je le souhaite, grâce à sa publication dans la presse une réelle prise de conscience auprès des populations pour qu'à l'avenir de tels projets de destruction de sites archéologiques ne soient plus entrepris.



LA LENTE DESTRUCTION DES ALIGNEMENTS MEGALITHIQUES DU GUELDRON

Thierry LE NEZET
SAHPL

Entre les étangs et le bourg, suivant la crête qui va de Kerouzine à la rivière d' Etel, en passant par les villages de Kerzine, Gueldro-Hillio, Keroué, Kerguésec, Kervelhué, Kerlaschuin pour aboutir au Gueldro-Marec, se dressait l'un des alignements de Plouhinec comprenant le Gueldro-Hillio. Il était orienté Sud-est. Beaucoup de ces pierres ont été brisées et employées en matériaux de construction.

En 1965, la Société Polymathique du Morbihan signale que le groupe le plus imposant se situait au Sud du bourg, au voisinage du moulin du Gueldro.

En 1825, Mahé signale trois ou quatre lignes parallèles de pierres verticales hautes d'environ quatre pieds au Gueldro et signale également un menhir de dix-neuf pieds abattu à Keroé, tout près du Gueldro.

En 1847, Cayot Délandre signale en ce même Gueldro un groupe de pierres se composant de pierres plus colossales que celles de Kerouzine.

"Plusieurs d'entre elles ont quatre à cinq mètres d'élévation et deux mètres de large. Le nombre de lignes qu'elles formaient ne pouvait être déterminé avec certitude, parce qu'il a été détruit un très grand nombre de menhirs. J'ai compté huit lignes en certains endroits, mais je crois qu'il devait y avoir onze autrefois, car ce dernier nombre se trouve dans les grands alignements d'Erdeven et de Carnac et dont ceux de Plouhinec étaient peut-être le prolongement. Ces alignements sont disposés à peu près de l'Ouest à l'Est."

En 1853, le Docteur Fouquet signale des alignements considérables près du moulin du Gueldro. Il précise : *" le public commence à prendre goût à ces questions, à ces discussions et je crois qu'il est bon d'exciter vivement son intérêt en faveur de nos vieux monuments, que le vandalisme atteint chaque jour et qu'il fera bientôt disparaître de notre sol si l'on n'y prend garde"* (Vannes le 21 septembre 1853).

En 1889, Girard dira : *"C'est à Plouhinec que commencent les allées de pierres druidiques qui s'étendaient jusqu'à Carnac et sont disposées d'Est en Ouest"*.

En 1907, Zacharie Le Rouzic signale des restes d'alignements près du Sud-Est du village du Gueldro. Deux de ces menhirs viennent d'être brisés par des carriers. *"Un tumulus circulaire bien conservé sur la hauteur au Nord-Nord-Est des menhirs précédents et au Sud-Est du village du Gueldro, non loin et à l'Ouest de la route du Magouëro à Plouhinec. Exploré sans résultat par F.Gaillard, est à refouiller, la chambre doit être en sous-sol."*

Le saccage du Gueldro

Ce saccage se serait donc produit vers 1958-1960.

En 1961 P.R. Giot écrivait :

"C'est trop souvent que j'ai eu dans mes rapports l'occasion de sonner le glas, à la suite de la destruction de tel ou tel monument mégalithique non encore protégé (et même parfois protégé).

La commune de Plouhinec a connu de très nombreux monuments mégalithiques. Une liste dressée par Zacharie Le Rouzic en mentionne 14 groupes. Parmi ceux-ci (dont j'ignore ce qui est préservé encore, pas grand-chose, je le crains), les seuls spectaculaires étaient les restes d'alignements du Gueldro. Ils étaient même indiqués sur la carte Michelin (avec une erreur de localisation, du moins il y a quelques années de sorte qu'en suivant les indications de cette carte il était impossible d'y arriver) et sur le Guide Bleu. Les indications de Le Rouzic ne reprenaient que les indications cumulées des anciens inventaires de Mahé, Fouquet, Rosenzweig et Gaillard.

Or, il vient d'être signalé que par la suite de l'exécution d'un plan de remembrement de la commune de Plouhinec avec abattage au bulldozer de talus et autres obstacles, tous ces blocs ont été arrachés et déracinés".

En 1962, les services du génie rural envoyaient au préfet, lequel transmettait au Ministre des Affaires culturelles, les renseignements suivants :

"Les alignements du Gueldro sont situés dans une parcelle de lande rase d'environ 150 mètres de long sur 20 mètres de large. Ils sont constitués de deux alignements parallèles de formes à peu-près ovales dont la hauteur maximum est de 1 mètre. Avant les opérations de remembrement cette parcelle de lande était bordée au Sud par un chemin creux dont deux talus ont été rasés par un bulldozer, afin de construire un chemin rural de quatre mètres de large environ.

Pour permettre la construction d'un talus, il a fallu déplacer de quelques mètres cinq pierres qui actuellement sont renversées. En outre quatre pierres situées hors de l'alignement ont été enfoncées dans la parcelle 2 x N°46. Il serait aisé de reconstituer l'ensemble des deux alignements parallèles en replaçant à leur endroit initial les cinq pierres déplacées."

On peut donc constater que le Génie rural minimise les dégâts aux yeux du ministre et rend acceptable officiellement le saccage de plusieurs dizaines de menhirs.

En 1962 P.R.Giot reprenait l'affaire du Gueldro et écrivait: *"Nous avons attendu l'occasion d'étudier la question sur place avec nos collaborateurs, ce qui a été possible cet automne. A l'origine, les alignements du Gueldro devaient s'étendre sur plus de 500 m de la croix du carrefour du Gueldro vers l'Est et au delà du moulin du Gueldro vers l'Ouest.*

La vraie partie importante des alignements se trouve dans la parcelle 21 d'une centaine de mètres de long sur vingt de large environ d'une contenance cadastrée de 16 ares 40 centiares, classe L2.

Cette parcelle 21 est en lande et a toujours été inculte, du fait des nombreux mégalithes qui la parsèment. Ces pierres sont pratiquement toutes couchées ou inclinées, mais indiquent nettement un minimum de 3 files allongées Nord Ouest-Sud Ouest.

En prenant des mesures de protection pour la parcelle ZX 21, nous pensons sauver l'essentiel significatif et représentatif de ce qui subsiste de ces alignements. Non seulement cette parcelle doit être classée Monument historique, mais je pense qu'il ne coûterait pas cher

On mesure son importance ainsi que les destructions commises lors de la construction de la route.

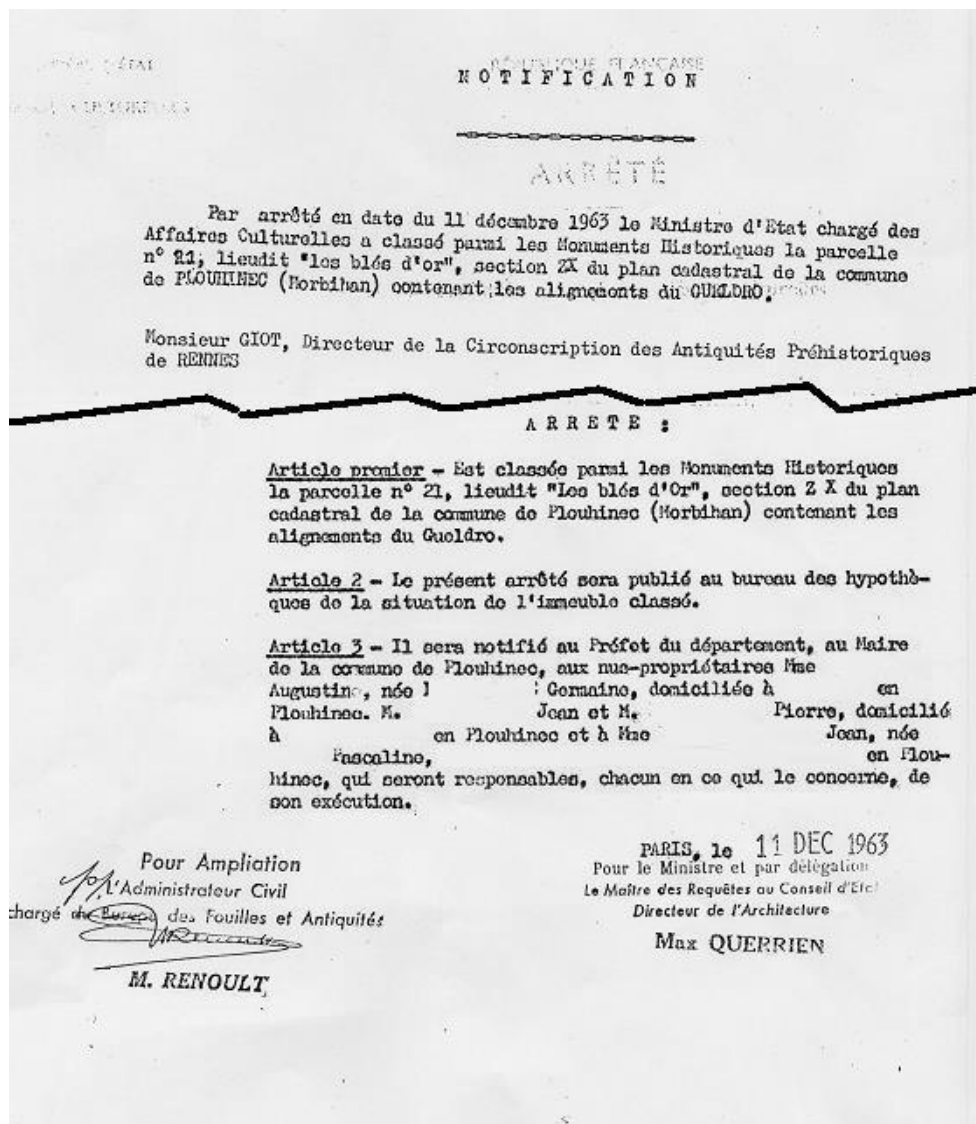
Le 9 juin 1998, le journal Ouest-France relate que les services techniques de la commune on relevé seize pierres de la parcelle 21 et les ont déplacées pour les aligner parallèlement à la route.

Perdant leur position d'origine, ils perdent leur signification. Ils étaient classés Monuments historiques et toute manipulation devait passer par l'assentiment de l'Etat.

On doit aussi constater que ces pierres se trouvant maintenant au bord de la route, cela aurait permis de construire récemment sur le terrain concerné. Ces alignements remarquables situés à Plouhinec auront servi au long des siècles à construire des routes et des bâtiments. Aujourd'hui, la pierre n'est plus indispensable à la construction.

C'est le béton et l'asphalte qui les font disparaître en même temps que des millénaires de civilisations trop peu connues.

Une société sans passé est une société sans avenir.



Notification du classement " Monuments Historiques"



LE MENHIR, VALEUR SURE

Lucien GOURONG

On dit qu'en période d'incertitude économique, rien ne vaut la pierre comme valeur refuge.

L'affaire de la vente des terrains de Plouhinec (Morbihan) en vue de la construction, a suscité l'émoi des défenseurs du patrimoine lorsqu'ils ont appris que sur les parcelles proposées se trouvaient de nombreux menhirs. Des menhirs appelés donc à devenir privés.

Le menhir public est quand même une valeur sûre quand on sait que l'un des sites les plus visités de Bretagne demeure les alignements de Carnac.

Tous les menhirs sont normalement classés monuments historiques. Ceux de Plouhinec depuis 1963, soit trois ans après que la construction d'un chemin d'exploitation rurale a couché, voire détruit plus de 50 d'entre eux.

Depuis qu'ils ont été érigés pour des raisons qui demeurent encore obscures, nos menhirs ont connu les pires vicissitudes, certains débités pour construire les jardins, d'autres purement et simplement déplacés, brisés, enterrés pour faire place nette à la charrue. Autant de pertes dont on ne saurait se consoler avec ces néo-menhirs dressés à l'entrée de bourgs et destinés à donner une plus grande touche d'authenticité.

On n'a pas toujours porté aux menhirs une attention digne de l'intérêt historique qu'ils méritent.

Lors de son voyage en Bretagne (1847) Flaubert ne les trouve pas beaux « *Nous comprîmes, écrit-il, l'ironie de ces granits qui depuis les druides rient, dans leurs barbes de lichens verts à voir tous les imbéciles qui viennent les visiter.* »

A quelques temps de cette visite de l'auteur de Madame Bovary, Emile Souvestre recueillait auprès d'un boucher du bourg de Plouhinec le très beau conte de ces menhirs qui vont boire à la mer une fois par siècle à Noël. Durant leurs libations nocturnes, ceux qui ont sur eux une herbe à la croix peuvent s'emparer de trésors incroyables enfouis à leur pied. Mais ceux qui n'en sont pas munis sont écrasés par les grandes pierres, lorsque désaltérées, elles reviennent reprendre leur place. C'est quoi, l'herbe de la croix ?

Je le sais mais ne vous le dirai pas. Au prochain Noël, il y a juste un siècle qu'ils ne sont pas allés boire à la Ria d'Étel et je ne voudrais pas me retrouver cette nuit là au milieu d'une armée de chasseurs de trésors dans les menhirs du Gueldro-Hillio.

Extrait d'"*En fin de conte*"
Par autorisation de l'auteur
(cf. Journal Ouest-France du 20/11)

NEOLITHIQUE MOYEN: EXPANSION CHASSEENNE AUX ABORDS DU RUISSEAU DE PONT-CHRIST. BRECH (56)

Alain LE GUEN
SAHPL

La prospection en zone rurale.

La Découverte d'un site préhistorique fut-il modeste, n'est pas le fruit du hasard mais plutôt le résultat d'une longue observation de la topographie d'une zone environnementale déterminée. La prospection au sol, en Bretagne intérieure, est rendue difficile à cause de la succession des landes, zones boisées et, terres agricoles. Ces diverses configurations du paysage ne facilitent pas la recherche d'indices permettant la localisation d'éventuelles stations préhistoriques.

Il est primordial d'étudier avec attention les cartes de l'I.G.N., où sont mentionnés les cotes se rapportant au sol, les affleurements rocheux, les ruisseaux, les chemins de terre, les sentiers... Sur le terrain, il faut s'armer de patience ; ne pas s'engager à la légère ; décupler son sens de l'observation... Parcourir de nombreux champs labourés en quête de silex taillés, de tessons de poteries, équivaldrait à rechercher une "aiguille dans une meule de foin !" ou, plus précisément à rechercher un "artefact de la Préhistoire sur des hectares de labours".

La méthode de prospection au sol la plus fiable doit prendre en considération tous les facteurs topographiques dont le principal, à mon avis, est la situation du réseau hydrographique. L'eau, élément vital conditionne la survie des hommes et des animaux ; dès lors, le moindre cours d'eau revêt une importance capitale. Sa proximité permettra aux premiers "chasseurs-collecteurs" de traquer le gibier venant s'abreuver ou, de se livrer à l'aide de nasses ou de claies, à des activités de pêche... Plus tard, aux aurores du Néolithique moyen, période envisagée pour le ruisseau de Pont-Christ, en Brech, les semi-nomades de la côte du Morbihan emprunteront les mêmes cheminements...

La néolithisation de l'Armorique.

La période Néolithique est caractérisée par le passage entre une économie de prédation, chasse, pêche, cueillette (Mésolithique) et une économie de subsistance, naissance de l'agriculture et sédentarisation.

En Armorique, l'apparition d'une économie dite néolithique débute vers environ 5800 Av. J.C. Elle se développe dans un premier temps sur la bordure littorale. Deux facteurs contribuèrent à l'installation des premiers agriculteurs-pasteurs venus du sud : un accès plus aisé par la côte lors de leurs migrations, en évitant les parcours scabreux à travers l'hinterland et, en second lieu l'assurance de bénéficier de conditions climatiques favorables dues à la proximité de l'océan.

Au Vème millénaire des preuves récentes apportées par des découvertes archéologiques permettent de mentionner un "Néolithique ancien". La grande architecture mégalithique se met en place se met en place aux alentours de 4500 Av J.C. Deux courants néolithiques abordent la péninsule armoricaine : l'un venant du Danube le second du bassin de la Méditerranée. Ces premiers pionniers néolithiques se trouvent à leur arrivée dans l'Ouest, confrontés à des populations structurées et hiérarchisées issues du vieux fonds mésolithique-côtier. Une période de transition, (le choc des cultures) se met obligatoirement en place... On peut penser qu'elle se passe "en douceur" ; d'un côté des agriculteurs-pasteurs, de l'autre... des "côtiers".

L'expansion chasséenne.

Le Néolithique moyen armoricain, 4000-3500 Av. J.C. voit l'arrivée de nouveaux pionniers-défricheurs, les Chasséens, lancés dans ce que l'on pourrait qualifier de "Conquête de l'Ouest" !... Le Chasséen est une culture néolithique qui tire son nom de la station éponyme du Camp de Chassey, système défensif de Saône-et-Loire. Cette population d'éleveurs et de cultivateurs, à démographie galopante (excusez l'expression!...) pratiquant l'écobuage, sans cesse à la recherche de nouveaux pâturages et de terres à exploiter, va poursuivre son avancée vers les régions du ponant. Comme leurs prédécesseurs, ces nouveaux colons vont devoir composer avec les véritables propriétaires du sol, les gens du littoral... Par le biais d'échanges respectifs, produits du sol contre produits de la mer, une symbiose va s'instaurer. Sur le plan matériel, les connaissances des uns et des autres, en matière d'architecture mégalithique, de nouveaux types de poteries, d'outillage lithique, d'exploitation raisonnée des ressources locales du sol et de la mer, vont s'améliorer et accroître un certain bien-être...

La richesse attisant la convoitise, un système défensif va se mettre en place à l'image de leur camp d'origine, celui de Chassey. D'importants ouvrages comportant fossés et palissades vont jalonner les centres vitaux où se développe la culture Chasséenne (Gavrinis, Locmariaquer...) Les collines et escarpements rocheux offriront des positions idéales à l'implantation de camps retranchés permettant une surveillance accrue du territoire conquis (Le Lizo en Carnac). A même le littoral, des sites tourneront le dos à la mer, protection naturelle de la côte sauvage et, renforceront leurs fossés et talus de défense en direction d'éventuelles attaques venant de l'intérieur du pays (Le Croh Collé, sur la presqu'île de Quiberon).

Le ruisseau de Pont-Christ.

Peut-on parler de flair, lorsque sous vos yeux défile un paysage de molles collines descendant en pente douce vers un ruisseau tranquille!... La fréquence routière entre deux localités, Pluvigner, notre lieu de résidence à l'époque, et Auray, lors de déplacements, me permit un jour de tomber sous le charme d'un mouvement de terrain : la cote 62.

Madame au volant, l'arpenteur des champs labourés observant le paysage, la décision fut prise d'aller voir de plus près ce que dissimulait ce coin de terre... Durant les périodes de labours, j'entrepris une prospection méthodique des sillons de cette zone sensible ; de quoi en avoir parfois "plein les bottes, par temps de pluie !..." mais, cette incursion en territoire chasséen fut révélatrice des échanges intercommunautaires pratiqués à l'époque néolithique entre la côte morbihannaise et l'intérieur du pays profond...

Localisation du site.

I.G.N. Carte de Baud N° 7-8 ; au 1/25000^{ème}

Sur la R.N. 168 à partir du carrefour des Quatre Chemins de Brech, en prenant la direction de Pluvigner, la route suit un tracé rectiligne aboutissant au lieu-dit Pont-Christ.

Avant le franchissement du ruisseau qui sert de limite entre les communes de Brech et de Pluvigner, sur la gauche, un tronçon de l'ancienne route borde un vaste champ cultivé, terrain de mes premières investigations. La partie haute de cette pièce de terre se situe à la cote 62 ; elle est agrémentée de quelques résineux; la partie N.E. est boisée.

L'industrie lithique du champ de la cote 62.

Se révèle peu représentative. Le matériau de base, le silex, est tiré de galets provenant des cordons littoraux des plages fossiles ; région d'Erdeven ou de Quiberon ? Le poids de matière importée est de 1710 g.

Le nombre d'éléments récoltés sur ce champ s'élève à 287. Sont pris en compte : les galets testés (9) ; les nucléus (2) ; les produits de préparation et de débitage ; les déchets de taille (254) ; les éclats et lamelles à fines indentations (il faut un compte-fils pour les repérer...) (17). L'outillage du fonds commun se limite à un grattoir caréné sur entame de galet un grattoir unguiforme ; un perçoir sur éclat ; deux microlithes de facture mésolithique.

Il faut ajouter à cette liste, un fragment de lame épaisse, à bords abattus par retouche abrupte normale ; de section plano-convexe ; en roche grise et, la découverte peu banale, dans un contexte chasséen, d'un fragment de hache naviforme bien que cet objet caractérise le Néolithique final. (Dessin fig. 3)

A citer également dans le domaine de la céramique, parmi les tessons gisant sur le sol, un échantillon portant une légère carène ; à pâte bien cuite, noirâtre sur la face interne, légèrement rougeâtre sur la face extérieure ; à dégraissant de petits grains de quartz.

A la cote 62, la faible représentation de l'outillage ne plaide pas en faveur d'une station chasséenne importante ; cependant la présence de tessons de céramique autorise à imaginer un lieu d'habitat temporaire, une sorte de halte chasseurs-collecteurs. L'installation d'abris en torchis sur un point haut dominant le ruisseau de Pont-Christ serait alors envisageable et cadrerait avec les préoccupations de l'époque. Quand à la durée du séjour des semi-nomades, elle est difficile à estimer, compte tenu des impératifs liés aux migrations animales...

L'accès aux territoires de chasse et de pêche.

Au milieu IVème millénaire avant J.C., nos Chasséens s'aventurent dans la dépression creusée par le cours du Loc'h. Ce dernier est alimenté, en partie, par notre discret ruisseau, à la cote 24, en amont du moulin de Treuroux. Le Loc'h importante rivière vient, en fin de parcours se fondre avec la rivière d'Auray, laquelle débouche dans le Golfe du Morbihan zone particulièrement peuplée et appréciée des populations chasséennes du Néolithique.

La remontée du Loc'h par les hommes accompagne la remontée des salmonidés ; certaines espèces sont marines et ne remontent les cours d'eau qu'à certaines époques ; d'autres demeurent dans les eaux douces : rivières et ruisseaux à eaux limpides. Parmi les différentes espèces de salmonidés figurent : le saumon commun (*Salmo salar*) ; la truite de mer (*Trutta marina*), qui elle aussi remonte les cours d'eau et la truite de rivière (*Trutta fario*), poisson sédentaire. L'anguille commune (*Anguilla vulgaris*) des eaux douces est aussi présente au ruisseau de Pont-Christ ; elle ne peut frayer qu'en mer. A la fin de l'automne elle quitte les rivières et les ruisseaux pour gagner les lieux de ponte situés dans l'Atlantique par des fonds de 1000 mètres !...

Mais, quittons le domaine halieutique et égarons nous dans les sombres zones forestières de l'arrière-pays, sur des territoires et itinéraires de chasse de nos Chassé...ens ! Le gibier abonde... le cerf (*Cervus elaphus*) et le chevreuil (*Capreolus capreolus*) ; le sanglier (*Sus*

scofra), peuplent les sous-bois. D'autres animaux de la famille des Mustélidés seront chassés pour leurs fourrures. Dans les régions marécageuses, la gent ailée ne sera pas épargnée : les ancêtres de nos espèces domestiques, de canards et d'oies figureront au menu de nos propres ancêtres !...

La ressource est là ; nos chasseurs-collecteurs sont à l'affût...

La clé des champs...labourés.

Elle se trouve en bordure du ruisseau, sur la pente d'une terre bien exposée au levant, protégée des vents dominants par un écran de feuillus... Une prospection plus poussée en direction du ruisseau s'avérerait nécessaire en tenant compte des premiers indices de la cote 62.. Après contournement de la zone boisée, un dernier champ labouré semblait être l'endroit idéal à arpenter...

Si le paysage s'est radicalement transformé au fil des millénaires, les Néolithiques ont fait preuve, à l'époque, d'une parfaite connaissance de leur environnement ; ils ont choisi un lieu bien adapté à l'implantation d'un petit atelier de taille de galets côtiers de silex : un espace abrité au pied d'une colline, exposé au N.E. donc, bénéficiant d'un maximum d'ensoleillement et la proximité d'un ruisseau où les animaux venaient s'abreuver ; eaux vives permettant des activités de pêche...

L'atelier de taille et ses productions.

La totalité des nucléus récoltés à la surface du champ s'élève à 35 pièces.

Deux méthodes de percussion ont probablement été utilisées pour fractionner les galets : la percussion directe au percuteur de pierre (2 percuteurs en quartz ont été trouvés sur le site) et, la percussion lancée sur enclume privilégiée sur 24 nucléus. A l'exemple de la cote 62, 11 galets testés ont été rejetés.

Les plans de frappe des nucléus n'étant pas toujours discernables, on peut toutefois estimer que la technique du débitage unipolaire des galets, "sur enclume", figure en bonne place. Très souvent les galets débités ont conservé une plage corticale. Les nucléus à plan de frappe multiples ont libéré principalement de petits éclats, parfois de courtes lamelles, leur nombre est représenté par une dizaine de pièces ; un unique exemplaire appartient au type du nucléus prismatique, à deux plan de frappe opposés.

Produits de préparation : ce sont les divers éclats provenant de l'épluchage du galet : éclats d'amorçage revêtus du cortex ; éclats de décortication laissant apparaître la nature du silex, tout en conservant une plage corticale. La chaîne opératoire se poursuivant, libère des éclats de mise en forme du nucléus : éclats d'angle ; la régularisation des arêtes donne naissance aux éclats et aux pointes à côte. D'autres éclats à dos naturel ou de préparation viennent grossir ces déchets de taille : lamelles brutes, éclats ou lamelles à crête...

Produits de débitage : une fois le travail de préparation du nucléus achevé, le but final de l'opération consiste à extraire les meilleurs éclats, lames ou lamelles aptes à servir à l'état brut ou après retouche des bords, de supports d'outils standardisés.

Il est bon de noter que dans chaque zone de préparation et de débitage des nucléus que l'on qualifie habituellement d'"atelier", le pourcentage d'outils finis reste relativement faible ; cela tient au fait que ces produits ont été acheminés vers les campements ou haltes saisonnières et le plus souvent perdus sur les itinéraires de chasse ou de pêche !...

Les produits de préparation des nucléus représentent un total de 180 éclats (dont 7 pièces dessinées à la figure 1 ; n° 12 à 18).

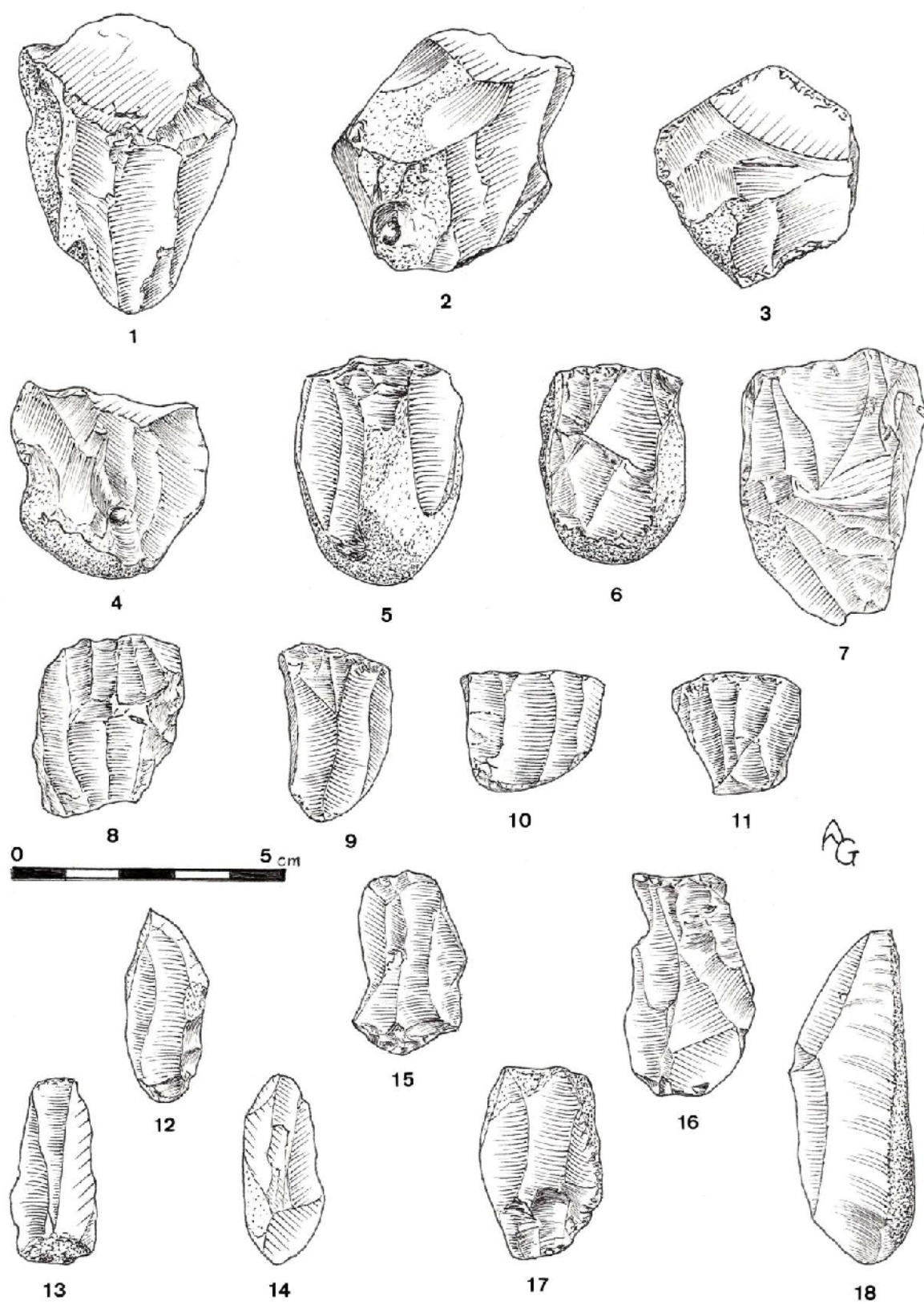


Fig.1- L'atelier de taille. Ruisseau de Pont-Christ (Brech, 56)
1 à 11 : nucléus ; 12 à 18 : produits de préparation des nucléus.

Typologie de l'outillage lithique

GROUPE D'OUTILS DU FONDS COMMUN. (Fig. 2)	
N° des pièces	CARACTERES PARTICULIERS
N° 1 à 4	Grattoirs carénés sur entames de galets.
N° 5 à 6	Grattoirs simples sur éclats.
N° 7	Eclats à bord abattu arqué (retouche abrupte normale).
N° 8	Lame à bord abattu arqué (bord gauche à retouche abrupte sur enclume).
N° 9	Lame à tête arquée (retouche abrupte sur enclume).
N° 10	Lame denticulée au bord gauche (très bel outil ; couteau scie ?).
N° 11	Fragment de lamelle à bord abattu (partie distale).
N° 12 ★	Armature à tranchant transversal, caractérisant les armatures du NEOLITHIQUE MOYEN. (à retouches abruptes sur enclume). CHASSEEN.
N° 13	Trapèze à deux côtés concaves, de tradition mésolithique côtier.
N° 14	Burin sur lame épaisse (bord de la partie distale, retouchés).
N° 15 à 16	Eclats à retouche abrupte sur enclume.
N° 17	Large éclat à retouche envahissante.
N° 18	Partie proximale d'une belle lame, à bord droit finement retouché.
N° 19	Eclat à retouche abrupte normale.
N° 20 à 22	Lamelles à bords finement retouchés.
N° 23	Lame finement retouchée, sur les bords de la partie distale.
N° 24	Eclat denticulé.
NOMBRE TOTAL D'OUTILS DU FONDS COMMUNS : 24 pièces	
Définition de la retouche "abrupte sur enclume (croisée)" : il s'agit d'une retouche abrupte dont les enlèvements partent des deux faces de la pièce et forment un dos. Les départs des retouches se présentent très souvent avec des traces d'écrasement. (J. Tixier)	

Les éléments récoltés, toutes pièces confondues, sur ce petit atelier de taille proche du ruisseau de Pont-Christ, représentent un total de 276 pièces ; pour un poids de matière de 3935 g.

Néolithique final 2300 avant J.C.

Le fragment de Hache naviforme de la cote 62.

Hache bipenne ? Les faces de la hache sont grossièrement planes ; les flancs ont subi un polissage assez soigné. Le tranchant poli présente un profil caractéristique, très accentué, en "étrave de canoë"; ce tranchant est légèrement mousse.

La fracture provoquée vraisemblablement au niveau de la partie mésiale de la pièce, là où devait se trouver une perforation biconique si l'on se réfère aux instruments perforés armoricains, possède la même patine que l'ensemble du fragment.

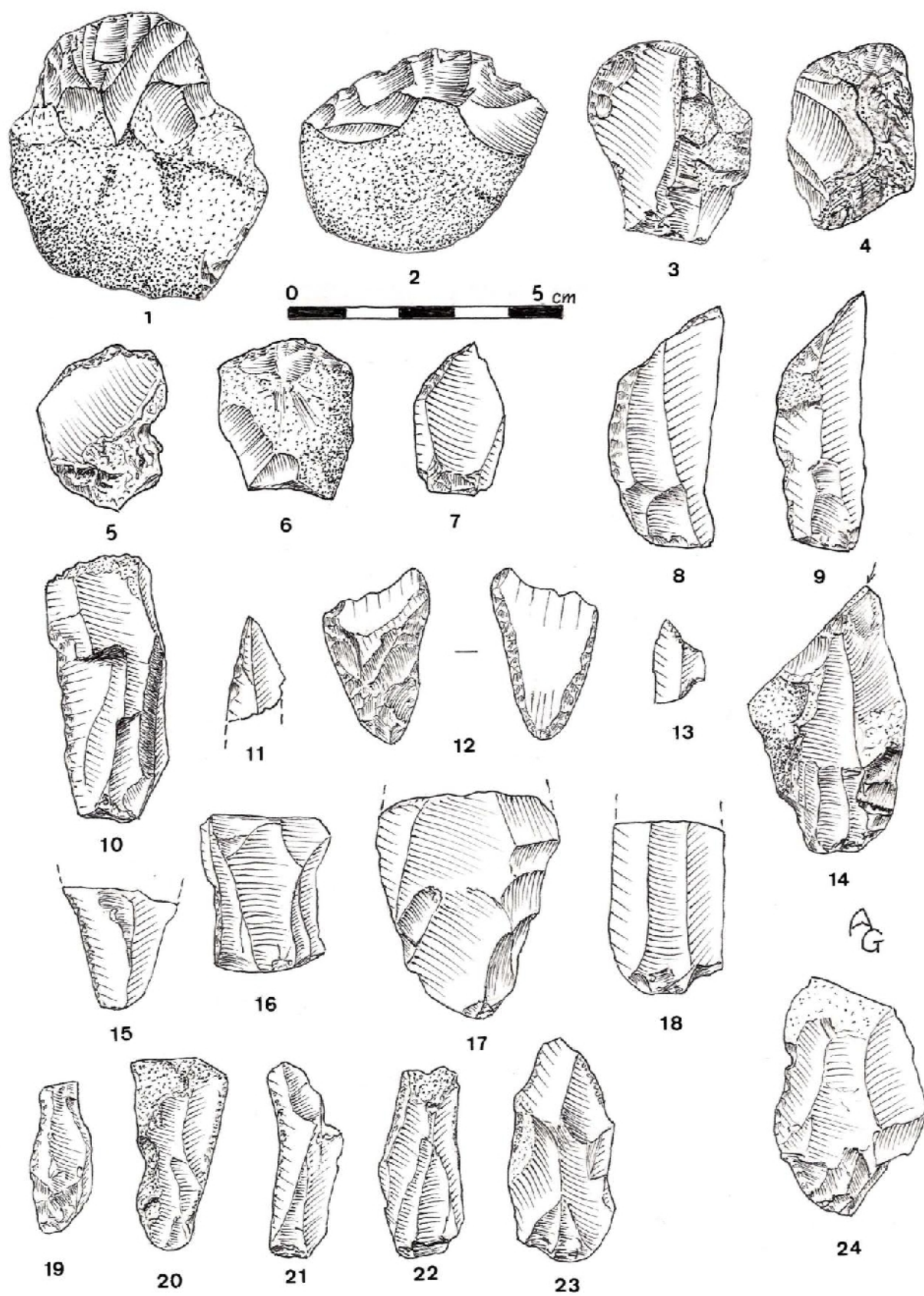


Fig. 2- L'atelier de taille. Ruisseau de Pont-Christ (Brech, 56)
Outillage du fonds commun.

De ce constat, on peut admettre que le bris de l'objet date de son façonnage ; sous les coups répétés d'un percuteur dur, les deux cupules de préparation, avant l'alésage ont cédé provoquant la rupture d'un matériau de mauvaise qualité...

Un dilemme reste pourtant à trancher pour le découvreur de l'objet ; lors de l'exécution d'un instrument perforé, à quel moment de la chaîne opératoire l'artisan va-t-il procéder au travail de perforation, l'exercice le plus délicat !... Si l'on s'en tient aux rares ébauches de supposées "bipennes" trouvées hors contextes ou inscrites aux inventaires des collections, c'est après le stade du piquetage-bouchardage que les pièces présentent sur chacune de leurs faces une cupule destinée à rencontrer son opposée ; ces "trous borgnes" sont les indices d'une tentative de perforation avortée... Le polissage des flancs et des tranchants n'intervenant qu'après l'alésage de la perforation. Logique ou pas, la motte de terre qui protégeait la précieuse relique est restée muette !...

Revenons à des considérations plus terre à terre :

Longueur du fragment : 78 mm. ; largeur : 45 mm. ; épaisseur : 48 mm. ; hauteur du tranchant : 51 mm. Poids du fragment : 270 g. Nature de la roche : bleutée, à gros grains ; une épidiorite du type B ? (roche basique reconnue par MM. Giot et Cogné, 1952).

Un éclat de technique Levallois.

Autre pièce exceptionnelle dans ce contexte chasséen ; un superbe éclat Levallois (Figure 3), découvert près du ruisseau.

La seule définition correcte de l'éclat Levallois est : "*éclat à forme prédéterminée par une préparation spéciale du nucléus avant enlèvement de cet éclat*". (F. Bordes, 1961). Cette technique de débitage du nucléus s'effectue au percuteur de pierre. Elle remonte à un demi-million d'années !...

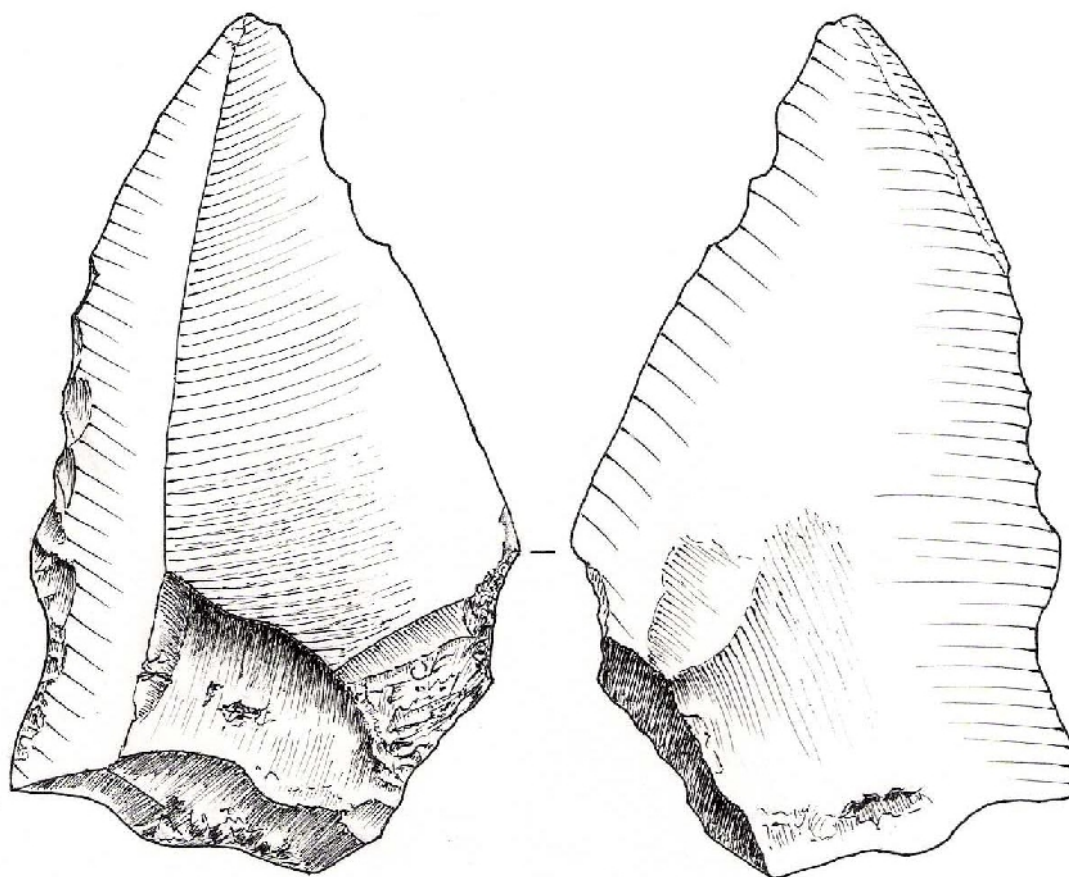
Plaidoyer en faveur de l'art mégalithique armoricain.

Permettez-moi, en guise de conclusion, de mettre l'accent en tant que Lorientais de naissance, sur l'importance que prend le domaine maritime en matière d'art mégalithique aux IV^{ème} et III^{ème} millénaires, car à notre époque il attire de nombreux visiteurs lors des migrations saisonnières en période estivale.

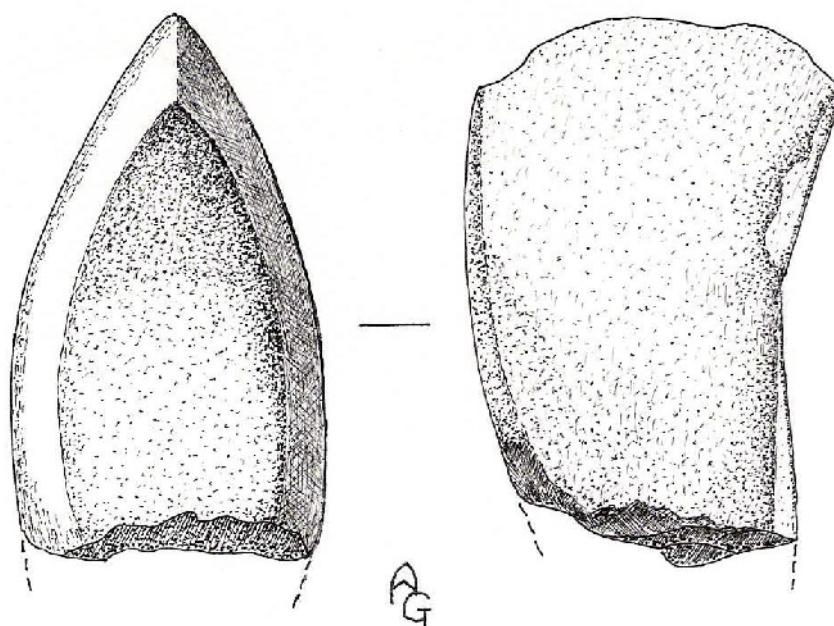
Au temps des découvreurs et précurseurs du mégalithisme armoricain, l'interprétation d'un art basé essentiellement sur la gravure aboutit à un corpus de signes et figurations relevés dans différents monuments de la période Néolithique. A l'époque, prévalait un culte de la déesse-mère, parfois extrêmement schématisée, protectrice d'un monde agraire.

Le vent semble avoir tourné, venant jeter le trouble sur nombre de signes, pour le moins énigmatiques. Si la déesse-mère est toujours présente, elle porte désormais son regard vers l'océan et ses abysses ; la hache-charrue est devenue... cachalot ; de prétendus fers-de-lances... avirons de gouverne (Prajou-Menhir, en Trébeurden, 22) ; (au Luffang, en Crach, 56), la déesse s'est métamorphosée... en poulpe (aucune allusion aux déboires de certains hardis navigateurs...) et, au (Mané-Lud, en Locmariaquer, 56), un génial constructeur naval a esquissé ses premiers types d'embarcations...

Notre littoral breton a le vent en poupe ; c'est bon, ça sent l'air du grand large, ça décoiffe !...



ÉCLAT DE TECHNIQUE LEVALLOIS.



FRAGMENT DE HACHE NAVIFORME.

BIBLIOGRAPHIE

BORDES F., (1979) – *Typologie du Paléolithique ancien et moyen*. Bordeaux, éd. C.N.R.S., 103 p., 108 pl.

BREZILLON M. – *La dénomination des objets de pierre taillée*. IVe supplément à "Gallia Préhistoire", Paris, 1968, 416 p., 227 fig.

CAMPS G. (dir), (1998) – *L'Homme préhistorique et la mer*. Paris, Ed. C.T.H.S., 446 p.

GIOT P.R., MONNIER J.L., L'HELGOUAC'H J., (1998) – *Préhistoire de la Bretagne*. Ouest France Université, 589 p.

INIZAN M., REDURON M., ROCHE H., TIXIER J., (1995) – *Technologie de la pierre taillée*. Meudon : C.R.E.P. (Préhistoire de la pierre taillée ; tome 4)

LE GUEN A., (1971) – *Une hache bipenne symétrique découverte à Saint-Sauveur en l'Île de Groix*. Société Lorientaise d'Archéologie. Travaux.

LE GUEN A., (1972-1973) – *Une station du Néolithique moyen sur la côte sauvage de Quiberon*. Société Lorientaise d'Archéologie. Travaux, p.8-9.

LE ROUX C.-T., (1975) – *Il ya plusieurs millénaires... Fabrication et commerce des haches en pierre polie*. Les dossiers de l'Archéologie. Bretagne préhistorique, n° 11, bimestriel, juillet-août 1975, p. 42-55.

LE ROUX C.-T., (1999) – *L'outillage de pierre polie en métadolérite du type A. Les ateliers de Plussulien (22); travx. Du lab. "A.P.Q.A.", n° 43.*

ROLLANDO Y., (1985) – *La préhistoire du Morbihan. Le Vannetais littoral*. bul. de la S.P.M., (tome III juillet 1984).

TIXIER J., (1963) – *Typologie de l'Epipaléolithique du Maghreb*. Mémoire n° 2 du C.R.A.P.E., Paris, A.M.G.



LA VENUS DE QUINIPILY

Une Isis gallo-romaine au cœur de la Bretagne

Sylvie CAROFF

Professeur d'Histoire - Egyptologue



La Vénus de Quinipily

Du côté de Baud², dans le Morbihan, vos pas se détourneront des plages pour vous enfoncer dans le bocage. Une statue de pierre existe depuis longtemps et l'énigme de sa présence anima bien des calames³. Surtout la plume délicate de Prosper Mérimée qui fut inspecteur des monuments historiques et antiquités nationales. De passage à Baud, il ne manqua pas cette visite qui lui susurra en 1834 son célèbre ouvrage « la Vénus d'Ille.⁴ » Cette statue est classée par les monuments historiques depuis le 18 novembre 1943.

Comment une sculpture égyptomaniacque en pierre dure du pays est-elle installée à Baud ? Quel légionnaire de retour au pays a-t-il fait reproduire son souvenir de la Grande déesse des Egyptiens ? Où pouvait-elle être adorée ? Qui la vénérail ? Et, finalement, n'est ce pas un beau canular, la sculpture antique trop détériorée aurait été remplacée par une copie du XVIIIe siècle ?

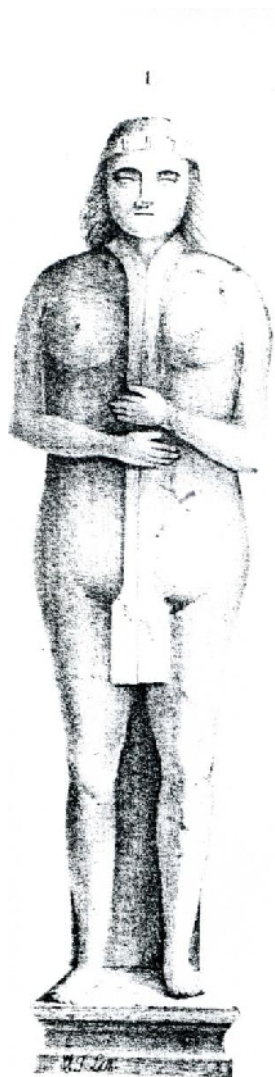
Une Isis-Aphrodite-Vénus domine un jardin

Installée dans un jardin privé, elle est nue, vêtue comme unique atour, d'une écharpe nouée. Cette écharpe lui entoure le cou puis descend au milieu du corps jusqu'à mi-cuisse. Elle décore un jardin en terrasses de ses 2,2 mètres de haut.

² La mairie de Baud a mis en ligne une bibliographie sur sa ville : www.mairie-baud.fr

³ FLOQUET Charles, *La Vénus de Quinipily*, Keltia Graphic éditions, Spézet, 1998, 77 pages.

⁴ Il rédigea sa nouvelle dans le Roussillon. Un antiquaire de province montre à un voyageur archéologue des ruines antiques où on a découvert la statue d'une Vénus, à Ille [Ille-sur-Têt]. Ce texte fantastique se déroule sur quatre jours. La nouvelle fut publiée en 1837. www.ac-orleans-tours.fr/lettres/coin-cleve/venus. Sa Vénus d'Ille est grande, entière, son corps est noir, ses yeux blancs en relief, elle est nue, elle a un regard méchant et beau. Elle porte une inscription sur son socle : « Prends garde si elle t'aime. » Les analogies avec notre étude sont évidentes.



Statue de Quinipily
par Baud.

Morbihan, son histoire et ses monuments

Cayot-Délandre - 1847

Sa physionomie plutôt rondelette. Sa perruque est courte, ses cheveux ramenés en arrière maintenus par un bandeau ou diadème. Ses mains sont croisées sur son ventre. Par contre, sa poitrine est légèrement dessinée.

Cette ronde-bosse hiératique a la pose égyptienne : debout sur un socle, les deux pieds accolés, elle semble regarder l'avenir. Son piédestal ne lui permet plus de regarder les visiteurs car il nous faut imaginer qu'à son emplacement d'origine elle était au niveau de ses adeptes. Aujourd'hui, elle contemple de haut l'autre versant de la vallée du Blavet. Un pilier dorsal la tient bien droite mais il n'est pas inscrit. Que savons-nous de cette Vénus comme le note l'épithaphe en latin sur son socle.

Une drôle d'inscription est inscrite sur le bandeau qui lui ceint le front : certains y lisent « *LIT* » d'autres « *TIT* » : trois lettres qui nous parlent. Doit-on y lire notre nœud d'Isis, le *tit*, et ce serait pour nous un élément à mettre au dossier d'une Isis⁵. D'autant plus que nous venons de l'écrire, la statue porte une écharpe autour du cou qui est nouée et qui descend jusqu'aux cuisses.

Sous les ombrages d'une végétation océanique, les lichens l'envahissent et la couvrent d'une parure naturelle verdâtre qui doit ronger la pierre.

Pourquoi ce jardin ?

La seigneurie de Quinipily dépendait de la vicomté (puis duché) de Rohan. Un château y est bâti au XVe siècle. Quinipily signifierait « montagne de pierres ».

A proximité de la voie romaine reliant Locmariaquer à Carhaix, ce vieux castel devait se localiser sur la colline qui surplombe aujourd'hui notre statue. Une chapelle dédiée à saint Michel au-dessus de cette résidence a elle aussi disparu mais une fontaine et un lavoir existent toujours; c'est la fontaine qui alimentait le dispositif de notre statue-fontaine.

Notre sculpture a été déplacée car on la cite à **Castennec près de Saint-Nicolas-des-Eaux** à 15 km plus au Nord, sur la commune de Bieuzy-les-Eaux. Divinité païenne en rapport avec une source et les eaux, ceci n'a rien d'original.

Un moine de Saint-Gildas de Rhuys semble le premier à en avoir parlé dans son manuscrit de **1668** conservé à la Bibliothèque Nationale de Paris :

« Proche du timbre il y avait sur une petit butte élevée une statue de pierre de grain, qui représentait une femme debout, toute nue, haute de sept pieds, qui était certainement l'idole de la Déesse Vénus. Cette figure était plantée là de temps immémorial, et la populace l'appelait communément la Vieille de la Couart ou Couarde et y avait duré jusqu'en 1660... »

Cette colline est un oppidum gallo-romain et en contrebas, s'élevait la cité gauloise de Sulim.

La statue se nommait en breton « *Ar groareg* » : « femme de fer » ou « *Groach Hoart* » : « la vieille gardienne ». Selon des sources du XIIe siècle, « *Guarda* » est le nom latin de l'oppidum qui lui donna ce surnom de « *gardienne* ».

⁵ Je ne connais pas d'exemple où le mot « tit » serait écrit sur une ronde-bosse. Le nœud étant lui-même un hiéroglyphe se lit sans adjonction d'aucune sorte.

Son histoire est officiellement connue par un manuscrit conservé chez le notaire de Baud, M. Blaise et recopié vers 1840 par M. Bizeul⁶.

« Dans la paroisse de Bieuzy, évesché de Vannes, proche du pont de Saint-Nicolas-des-Eaux, il y a une petite montagne qui est presque entourée de la rivière de Blavet. Il y avait sur cette montagne une statue antique, grossièrement taillée, qui représentait une grosse femme d'environ sept pieds de hauteur. Le vulgaire l'appelait en breton Groa Hoart, qui veut dire en français « la vieille gardienne ». Il y avait auprès de cette statue une fort belle pierre ou bassin qui peut contenir près de deux pipes d'eau »... « Les hommes se voyant atteints de maladies, comme catarrhes et rhumatismes allaient y toucher les membres infirmes. Les femmes relevées de couches s'y faisaient faire des bains dans le bassin pour être rétablies. Les filles qui avaient envie de se marier faisaient aussi leurs offrandes d'une manière indécente, pour obtenir leurs souhaits. »



Les hommes atteints de catarrhes et de rhumatismes allaient la toucher de leurs membres malades et les filles en âge de se marier lui faisaient des offrandes. Mais, il est stipulé de manière indécente. Or, nous connaissons des statuettes d'Isis dans une position indécente : les jupes relevées, elle montre son sexe avec les jambes écartées (nous en reparlerons plus bas).

En 1661, on lui voue donc ce culte païen ou populaire qui lui vaut l'anathème lorsqu'une mission catholique traverse la paroisse de Baud. Elle est jetée dans le Blavet à la requête de l'évêque de Vannes, Charles de Rosmadec, par le comte Claude de Lannion. En 1664, ses dévots l'en retirent et à nouveau, elle redevient un objet de culte populaire. En effet, des pluies continuelles ont endommagé les récoltes et dans un contexte de société agraire, l'idée germe que les dieux sont fâchés.

Le moine de Saint-Gildas relate ses « relevailles » :

« En l'an 1664, l'agent de la Maison de Kervent fit tirer la statue de la rivière, avec grande peine, et à la force de plusieurs paires de bœufs, et la fit mettre sur la terre où elle est pour ce jourd'huy couchée sur le dos et se voit au bord de la rivière ; mais mutilée en plusieurs parties de son corps à coups de marteau, et néanmoins peut-on encore aisément connaître que c'était véritablement la figure de Vénus, par l'épithète de callipyge que les poètes lui ont attribuée. »

L'évêque de Vannes averti par ce moine demande à nouveau qu'on détruise cette idole. Des ouvriers requis par le comte sont confrontés à une émeute et donc en 1670, ils la mutilent : on burine ses joues et ses formes indécentes ; d'autres parlent d'un sein et d'un bras. On la noie de nouveau et ceci pour 34 ans !

Le comte de Lannion fit une chute de cheval lors d'une chasse, vers 1672 qui lui fit perdre l'usage de la parole pendant 24 heures. Les paysans eurent tôt fait de l'imputer à une vengeance de leur déesse. Or, les temps ont évolué et ces habitants la nomment désormais

⁶ « Notice manuscrite du XVIIIe siècle, extraite d'un inventaire général des titres des seigneurs de Camors et de Quinipily, déposée dans l'étude de M. Blaise, notaire à Baud et copiée par M. Bizeul, vers 1840 » : ce manuscrit a disparu.

«*Notre-Dame-de-la-Couarde*» : nous savons que les noms des divinités varient et que des objets sacrés voire des lieux de source druidique sont devenus l'emplacement d'églises chrétiennes.

En 1695, Claude de Lannion décède et donc son fils, Pierre Lannion, devient « *seigneur de Quinipily* ». Militaire, la fin de la guerre d'Augsbourg, lui permet de rentrer en 1698.

Une nouvelle demeure est construite au-dessous du vieux château sur une terrasse, et ce dernier servit de carrière. Deux dessins au crayon de L.-F. Cassas (1756-1827) rendent



Vue du château de Quinipily du côté de la petite rivière – Dessin de L-F Cassas – 1776 (Document DEIG)

compte de ce que fut ce logis mansardé à deux étages. Alors, désirant embellir son domaine, il entend parler d'une auge de granit de grande dimension sur la montagne de Castennec en Bieuzy, et bien entendu, de la statue toujours immergée. Le propriétaire de la métairie de la Couarde lui propose de lui vendre les deux objets. Le 5 juin 1698 pour deux louis d'or payés comptants, le marché est conclu.

En premier, le comte a fait rechercher la statue antique qui ressort des ondes. Il l'a fait retailler et il l'amène pour orner le parc de son château de Baud. Les sources nous citent le chiffre de 230 paires de bœufs chargés du voyage de l'idole du canal du Blavet jusqu'au parc. Pour l'avoir fait retailler, certains ont stipulé qu'il avait fait installer un faux dans son parc.

Reprenons l'inventaire de 1840 :

«... Mais M. le comte de Lannion étant de retour de la guerre après la paix de Riswich, l'a fait retirer à son château de Quinipily comme une pièce curieuse et antique. Il l'a fait depuis retailler et ôter ce qu'elle avait d'indécant dans sa forme. »

La requête de Pierre de Lannion du 25 avril 1700 au parlement de Bretagne, au sujet de l'affaire judiciaire dont nous parlerons dans quelques lignes, stipule ce qui suit :

« ... qu'il y avoit autrefois une statue de Vénus, auprès de la chapelle de Notre-Dame-de-la-Couarde, devant laquelle quelques esprits faibles commettaient des idolâtries. Ce qui fit que le révérend evesque de Vannes la fit casser et jeter dans la rivière du Blavet, il y a environ cinquante ans. »

...que sur les terres de la dite métairie de la Couarde, il y avait aussi une auge de pierre assez belle qui appartenait à M. Charles Carrion, sieur des Couteaux, il lui auroit fait demander s'il vouloit lui vendre ; et le dit Carrion, étant venu à Quinipily, auroit appris à l'exposant, non seulement que ladite auge luy appartenoit, mais encore ladite statue et que, si elle étoit encore en état de pouvoir estre taillée pour lui donner quelque figure honneste, il estoit prêt de la vendre à l'exposant. »... « Que l'exposant auroit en conséquence fait tirer de la rivière de Blavet la statue de pierre et l'ayant fait apporter, il vit qu'elle estoit brisée à coups de marteau, ce qui l'obligea d'entreprendre de la faire tailler et luy donner quelque figure humaine ; mais que cela n'avait pas été possible ; car, croyant en faire quelque chose ; on avait achevé de la mettre en piesses »

Or, une fois émergée, il semblerait que la statue soit en très mauvais état et qu'elle s'effrite. Deux hypothèses voient le jour :

- 1) Notre statue est l'original mais retravaillée à la suite de son passage de 34 ans dans les eaux du Blavet. Ce qui expliquerait ses bras trop maigres qui avaient été entamés par les envoyés de l'évêque. D'autre part, le pagne aurait ainsi disparu et ne subsisterait plus que les franges à mi-cuisse du long foulard.
- 2) Ce n'est qu'une copie du XVIIIe siècle car l'original était trop détérioré. Le modèle aurait alors disparu.

Les dimensions données par le moine de Saint-Gildas sont de « sept pieds » soit 2, 27 m or, aujourd'hui, la statue seule, mesure 2 m 20 de haut.

Encore un rebondissement !



L'auge dans le jardin de Quinipily

Allaric, sieur de Kercaire, procureur fiscal du duché de Rohan avise son duc de l'enlèvement de l'auge et de la statue. Le duc-évêque de Rohan assigne le comte le 4 avril 1700 par voie d'huissier devant la juridiction de Pontivy. Le comte en appelle au parlement de Bretagne. Le dossier est transféré, et le 15 avril, le Parlement renvoie l'affaire au présidial de Vannes. Le comte envoie une requête le 25 avril (celle citée ci-dessus) Mais, le duc sachant que le comte est gouverneur de Vannes en requiert au parlement ; ce dernier statue le 21 janvier 1701, il le déboute et condamne l'évêque-duc de Rohan à payer les frais de justice.

L'auge qui se trouvait devant la chapelle de Notre-Dame de la Couarde est transportée « *trainée sur de gros rouleaux par quarante paires de bœufs depuis le domaine de la Couarde à Quinipily* ». Les dimensions du lavoir sont de 2 m 10 de long sur 1 m 78 de large et 1 m 08 de haut ce qui

lui donne une capacité de 3300 litres. Elle devint le décor d'une fontaine monumentale. On voit encore l'auge, un monolithe de granit à ses pieds. On peut imaginer que certainement c'était la cuve qui se trouvait devant elle quand elle était exposée à l'origine dans une niche ou la niche elle-même qui lui servait de présentoir. Les pèlerins venaient y déposer des offrandes que recueillaient les moines du prieuré voisin lorsqu'ils desservaient la chapelle du château. Une fontaine remplit de pièces de monnaie ; voilà bien un culte qui perdure ! En 1779, Jean Ogée, ingénieur-géographe « ...il n'y a pas encore cinq ans qu'on trouva des pièces de monnaie dans une espèce de bassin qui est devant elle. »

L'eau était amenée par tuyaux de sources et s'écoulait dans le bassin par une gargouille.

La statue et le réceptacle sont en granit. Le piédestal sur laquelle repose cette sculpture est incontestablement du XVIII^e siècle comme l'indique l'inscription latine qu'on y a apposée. Ce socle mesure 40 cm et a été sculpté dans du granit⁷.

Ce seigneur fait inscrire sur le socle un texte moderne incontestablement et qui serait de la plume de son cadet, prêtre et donc, versé en latin.

Côté ouest : « *Erigée à Vénus par Caius Julius Cesar* »

Côté sud : « *Vénus, oracle des Armoricains, Jules César étant chef, Caius Claudius Marcellus et Lucius Cornelius Lentulus consuls, l'an de Rome 705. Soit six ans avant Jésus Christ.* »

Côté est : « *César, après avoir soumis toute la Gaule et pris le titre de dictateur, après avoir passé dans la Bretagne, non seulement se couronna lui-même par ses victoires, mais couronna sa patrie avec lui.* »

Côté nord : « *Pierre, comte de Lannion, ayant arraché à la superstition cette divinité païenne, vénérée jusque là par les peuples, ordonna quelle fut placée en ce lieu. L'an du seigneur 1696.* »

Prosper Mérimée avait été chargé d'une mission archéologique par Louis-Philippe en Bretagne : au sujet de ces inscriptions dans ses *Notes de voyage* en 1836, on peut lire : « ...ont bien le cachet de toutes les inscriptions apocryphes ; style prétentieux indication exacte de la date et de l'origine, etc. elles ont toutes l'air d'avoir été fabriquées en même temps que la statue. Le gentilhomme breton a pu dire à son maçon : fais-moi une Vénus antique. Combien de faux antiques ont pris naissance à cette époque, où le goût de l'antique s'était répandu avant que la critique se fût perfectionnée ? ».

Et la Révolution ?

Ne semble pas avoir touché notre statue ni sa fontaine. Le dernier propriétaire, le duc de la Rochefoucauld-Liancourt émigra aux Etats-Unis d'Amérique en 1792. Bien national, le château est vendu en 1795 à M. Giraldon, Cet Auvergnat achète le domaine et comme entrepreneur de travaux publics, il fait démolir le château. Mais en 1801 existaient dans les ruines, **deux colosses**. En 1804, les ruines sont vendues à « un maître-maçon de Plumelin nommé Kergoustin⁸ ». Le château rasé, il fait transférer au village de Bot-Coët près de Locminé où il réside, les deux hommes-caryatides. En 1805, on les cite comme « *des Hercules gaulois* » ou comme « *deux druides armés de la massue* » ou « *deux prêtres égyptiens* ». En 1835, Maudet de Penhouët voit « *l'ouvrage de soldats ossissmiens au service* ».

⁷ A Baud, à Quinipily, une carrière vient de fermer après 100 ans d'exploitation sur 25 ha dont 4 ha en eau (l'Evel est un affluent du Blavet). Ces dernières années on y extrayait des granulats mylonitiques et cet espace est en cours de réaménagement : www.unecem-bretagne.fr

⁸ Or, un Kergoustin est connu comme tailleur de pierre, à Baud, pour avoir sculpté à Carnac, en 1792, dans l'église Saint-Cornely, le porche latéral en pur style Renaissance du XVII^e siècle, surmonté d'un baldaquin en granit qui semble avoir été taillé dans un menhir.

de Rome, qui les avaient érigées pour figurer les gardiens ou les prêtres de la statue de Quinipily ».

En 1859, Rosenzweig parle des deux sauvages cariatides de Bot-Coët :

« On voit à Bot-Coët, deux statues d'hercules en granit, hautes de deux mètres. Elles ont été trouvées dans les décombres du château de Quinipily, où elles servaient probablement de cariatides. Ces statues grossièrement travaillées, me paraissent avoir été faites ou au moins retaillées en même temps (1696) que la Vénus et peut-être de la même main. Elles sont avec elle une analogie incontestable sous tous les rapports. »

Gustave Flaubert et son ami, Maxime du Camp circulent à pied en Bretagne, ils passent en 1847 à Baud et l'écrivain normand en raconte sa visite dans Par les champs et par les grèves publié en 1885. Flaubert visita à Locminé nos deux colosses :

« Ce sont des hommes trapus, barbus, chevelus et coiffés sur le derrière de la tête d'un bonnet en façon de pyramide tronquée. Une ceinture de feuillage leur entoure le corps, chacun d'eux tient une massue à la main gauche.... Ils n'en sont pas moins laids, archilais, et, qui pis est, vilains. »

Ces deux colosses sont positionnés de nos jours, des deux côtés de la porte d'entrée du château du Plessis en La Couyère. Elles furent achetées en 1887 par M. de La Motte du Portal qui les transporta du village de Bot-Coët à son château du Haut-Bois à Saint-Jacques-de-la-Lande en Ille-et-Vilaine.

La Vénus aurait été transférée de sa rive sur sa fontaine pour faire pendant aux cariatides qui décoraient la façade de cette demeure...ou l'inverse ! Une ferme-manoir (écuries et communs) et quelques ruines notent l'emplacement du château de Quinipily. La fontaine Saint-Michel n'alimente plus la fontaine de Quinipily car la source est tarie depuis des travaux dans la carrière de granit voisine. Mais, de nos jours, il est parfois visible, quand les massifs de fleurs ne sont pas épanouis, une installation à plusieurs bassins⁹ : la fontaine Saint-Michel donnait sur deux bassins rectangulaires puis sur la cuve. Les bassins sont recouverts d'herbe car il n'y a plus d'eau.

Reprenons le dossier

Son association à Isis date de 1810 quand Maudet de Penhouët publie « Antiquités égyptiennes dans le département du Morbihan » où il démontre que les légionnaires du camp adoraient Isis l'Égyptienne. Il voit même dans « Bieuzy » une « Bea-Isi »

En effet, si on ouvre le dossier de l'emplacement d'origine, on note que le Sulim de la carte de Peutinger datant de l'époque de Théodose était un lieu de franchissement du Blavet, à la jonction de deux voies romaines. Ce promontoire inexpugnable au-dessus du Blavet culminait à 70-80 m de hauteur. Les deux voies romaines conduisaient l'une de Carhaix à Vannes et la seconde de Rennes à Quimper. **Aquae Sulis était une station thermale** réputée à l'époque gallo-romaine. Sulim est devenu Bieuzy.

Or, je m'interroge sur ce rôle de l'eau curative liée à un sanctuaire de source. A **Chateaubleau** en Seine-et-Marne, il existe un site archéologique présentant des caractères similaires.

A l'extrémité nord du village, entre 1961 et 1989 a été fouillé un espace religieux. Il a fonctionné du II au IV^e siècle après J.-C. Il présente un plan original : un quadrilatère renfermait une cour centrale entourée d'un portique sur trois côtés à colonnes sculptées. Les murs extérieurs nord et sud sont flanqués de deux hémicycles. Au centre de la cour se localise

⁹ www.bretagne-celtic.com : Baud est particulièrement riche en fontaines curatives.

un bassin rectangulaire séparé en deux par un mur. Des escaliers permettaient d'y descendre. Le sol et les parois étaient tapissés d'un mortier de tuileau recouvert de plaques de calcaire fin pour l'étanchéité. De nombreux ex-voto y ont été découverts : monnaies, plaquettes de bronze en forme d'yeux, statuettes en terre cuite. Comme par hasard, Chateaubateau : *Riboé* est nommé sur la carte de Peutinger et se situe sur une voie romaine, la Via Agrippa, reliant Lyon à Boulogne-sur-Mer. Ce bourg semble une création romaine car il n'y a pas de trace d'occupation gauloise. L'essentiel du site est en rapport avec des relais de poste, on y changeait de cheval sur la route de Sens à Chailly-en-Brie. L'actuelle D 209 passe toujours par ce village¹⁰.

Un autre sanctuaire des eaux et en zone rurale se localise à Grand dans les Vosges, les divinités citées sont plus variées d'Apollon Grannus, Jupiter, Mercure, Esculape, Hygie mais aussi des déesses celtiques Epona et Rosmerta¹¹.

Revenons à l'ancienneté du site d'origine de Sulim-Castennec.

Le site préhistorique est attesté par des remparts protohistoriques. Il s'y établit un camp celte puis une garnison de légionnaires. Une borne miliaire est dédiée à Volusien et à Trebonien Galle. Des thermes sont repérés à Kerven-Lanpaul ainsi qu'au moins cinq villae citées pour ce vicus en 406. Un temple à Vénus devait s'élever dans la localité. Le terme de « *maison de la Goarde* » ou « *garde* » remémore le rôle de place-forte occupée par une garnison militaire. Au Nord de la colline, une enceinte triangulaire avec des tours et un large fossé ont été relevés.

Une stèle gauloise fut trouvée aussi à Castennec qu'on nomma « *la boule de la Vénus* » ou « *boule de la déesse*. »

Le site fut réutilisé ensuite par un prieuré qui fut construit à partir des pierres du camp. C'est dans les ruines du prieuré que l'on découvrit la statue et son auge. Le château fort : Castel-Noec, installé sur une partie de l'ancienne place forte est attesté en 1066. Le prieuré a été détruit par les Normands (?) puis, rebâti par l'abbaye de Redon. La charte de 1124 du cartulaire de l'abbaye de Redon stipule que le château est ruiné quand il est donné par Alain Ier de Rohan aux moines. Des travaux routiers en 1840 ont traversé des amas de granit taillé et appareillés et des murs de 3 à 4 mètres d'épaisseur.

En contrebas, saint Gildas s'établit dans une grotte avec son disciple saint Bieuzy vers 538. Une chapelle est toujours visible à cet endroit.

En conclusion : que pensez ? Une statue de culte de toute antiquité !

Ainsi, si nous résumons, **ce monolithe de granit imposant de taille colossale**, a dû constituer le cœur d'un sanctuaire antique. Les ruines de ce dernier devaient se localiser au centre du camp romain installé sur un lieu d'occupation préhistorique. Le nom conservé par les populations locales de **Vénus**, puis de **Notre-Dame-de-la- Garde** semble légitimer l'ancienneté d'un culte à une divinité féminine en rapport avec les femmes, nouvelles mamans, jeunes filles en âge de se marier. Une statue de fécondité... mais la faiblesse de sa poitrine nous renvoie aux magnifiques statues gréco-romaines où la mode de l'époque façonnait de petits seins aux déesses dénudées.

D'autre part, **une divinité guérisseuse** pour les mâles : rhumatismes, catarrhes et une entité des eaux. La culture populaire date de nos ancêtres les Gaulois.

De plus, la **présence de pièces de monnaie** jetées dans l'espoir de voir un vœu s'exaucer est aussi classique¹². Mais, une autre pratique existait consistant à jeter une pièce

¹⁰ www.archeo.fr/chateaubateau/fouilles-1.htm visible sur maps.google.fr

¹¹ « Grand Prestigieux sanctuaire de la Gaule », Les Dossiers d'archéologie n° 162, juillet-août 1991, « Le sanctuaire de l'eau » p38-41 et « divinités et cultes antiques » p.42-49. Un culte par incubation est lié à une guérison par Apollon puis une sainte Libaire vint s'installer en ces lieux.

de monnaie dans l'eau pour connaître le saint vers qui se tourner quand on avait un mal, la Vierge faisait fonction de généraliste. Se rendre sur place est la meilleure chance de guérison, on se rend donc en pèlerinage thérapeutique dans la localité où le saint est vénéré.

Sainte-Anne-d'Auray est le grand pèlerinage breton depuis 1625. Cette vénération récente mérite qu'on s'y intéresse. Un laboureur breton, Nicolazic découvre une statue de sainte Anne : le schéma de l'invention est identique partout : on découvre une statue dans un tronc, sous terre ou près d'une fontaine, et l'inventeur est une bergère ou un paysan.

Le « voyage » est long et coûteux s'il est éloigné. Mais, le nombre effarant de pèlerinages locaux insiste sur un besoin réel et populaire. L'endroit suit un topos : un lieu isolé, une grotte, le sommet d'une colline ; le saint a fait jaillir une source ou une fontaine. Une chapelle construite sur place est le signe matériel de la reconnaissance par le clergé. Les rites sont là aussi identiques partout : on s'immerge ou on se purifie par une ablution avec l'eau salvatrice ou/et on vénère la statue en la touchant. Si, on y vient pour autrui, on trempe un linge dans l'eau ou on la pose sur la ronde-bosse, ce linge sera ensuite placé sur le patient au retour du visiteur. En contrepartie, en Basse Bretagne, les saints peuvent être fouettés s'ils n'ont pas guéri...

Deux éléments sont à détacher pour l'objet de notre étude : d'une part, les hommes la touchent mais, les femmes sont, elles en rapport avec l'eau de la fontaine. Une étude plus poussée sur le sexe et la pratique dans nos régions serait à mener.

Une évidence s'impose, il nous faut dissocier la statue colossale de la fontaine et de ses eaux miraculeuses. La construction du prieuré localisé sur l'ancien temple est là aussi un topos. La statue n'a pas pu être réutilisée par le christianisme en l'état car ce corps est nu. Je pense que le lavoir de 2,10 m de long était à l'origine, la niche dans laquelle on exposait la divinité, **un naos de granit** de même pierre que la ronde-bosse de deux mètres de haut¹³.

On a couché la niche qui est devenue un bassin pourquoi pas pour le baptême par immersion aux premiers âges de la conversion à la foi chrétienne par des moines missionnaires. Destruction d'un temple païen, réutilisation du site sacré et des pierres de l'antique édifice puis : « coucher » un objet de culte est symbolique.

Nous savons que la Bretagne était sur la route du moine irlandais saint Colomban¹⁴. Nos sources ne nous parlent que du prieuré et de ses desservants, des moines de Saint-Gildas-de-Rhuys.

La France est inondée de sources et fontaines miraculeuses¹⁵ et donc sacrées : environ 2000. Pour la seule Bretagne, seulement deux cents inventoriées de nos jours.¹⁶ Mais les

¹² Hebergement.ac-poitiers.fr/c-fr-niort/ sainteanne.htm : La fontaine Saint-Martin de Niort recevait ce don des jeunes filles qui désiraient se marier dans l'année.

¹³ Il serait intéressant d'analyser ce granit et d'en connaître l'origine.

¹⁴ L'itinéraire classique fait passer ce moine irlandais par Nantes et Dol, sa pérégrination au tournant des VI^e et VII^e siècle est relatée dans « *la Vie de saint Colomban* » (642) ce récit hagiographique est écrit à Suse par un moine, Jonas de Bobbio entré en 617 dans le dernier monastère installé par Colomban qui meurt en 616, sa pérégrination se fit avec des compagnons Irlandais et Bretons. De Vogüé A., éd. *Jonas de Bobbio, Vie de saint Colomban et de ses disciples*, Bellefontaine, 1988.

¹⁵ LEBRUN François, *Se soigner autrefois. Médecins, saints et sorciers aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Points Histoire H193, Paris, 1995, p.79-82 : cures thermales, p.93-127 : chapitre 4 La médecine parallèle : empiriques, conjureurs, saints guérisseurs.

¹⁶ Une exposition s'est tenue sur ce thème « les fontaines guérisseuses » à La Clayette, en Saône-et-Loire du 15 au 27 octobre 2007 à l'Office du tourisme accompagnée d'une conférence sur la vingtaine de fontaines guérisseuses du Charolais-Brionnais. Dans le Loiret : www.loiret.com « Fontaines sacrées du Loiret » nous rappelle que souvent les saints guérisseurs en rapport avec les eaux miraculeuses sont nés de calembours : St Aignan pour la teigne, St Eutrope pour l'hydropisie, St Genou pour les rhumatismes, St Clair pour les yeux. De plus, ceux qui s'attaquent à ces saints sont punis : à Bray-en-Val, et à Chanteau, celui qui décapita St Eutrope eut la tête coupée accidentellement et le second qui avait jeté St Emérance dans les eaux mourut noyé et son

fontaines classiques bretonnes ne sont pas agrémentées d'une ronde-bosse de deux mètres de hauteur. La fontaine classique bretonne comporte un bassin, une niche et essentiellement, lors des missions de la Contre-réforme catholique, on y a apposé une croix chrétienne.

Deux spécificités se sont croisées au XVIII^e siècle quand le comte a choisi d'agrémenter son jardin, à la mode de l'époque d'une fontaine monumentale. Il est simple d'imaginer que ce grand voyageur a eu l'occasion lors de ses campagnes militaires d'en apprécier. Sa requête conservée me semble convenir à son époque, il n'aurait pas fallu qu'il soit taxé de dévotion populaire, il ne pouvait pas se permettre de conserver cette statue antique, nue, et parfois qualifiée de « sorcière » en l'état. S'il dit qu'elle était brisée et inapte à être remontée dans son parc : ceci est une clause de sûreté. Il était face à un évêque qui voulait la détruire. A-t-il rusé ?

Isis-Aphrodite-Vénus

« Isis, Mère des dieux »¹⁷ a traversé les flots de la mer pour s'établir durablement en Occident sous l'empire romain. Peu d'études ont été menées sur son implantation en Gaule et encore moins en Armorique. C'est au professeur Jean Leclant que nous devons le regard nécessaire qui fut porté sur un inventaire des cultes isiaques en Occident¹⁸.

Pour notre propos, nous citerons deux fontaines du Gard qui conserveraient des traces de leur consécration à Isis¹⁹.

La plupart des objets égyptisants proviennent du Sud de la France (Arles, Nîmes, Fourvière, Autun, Bazas). Cependant s'éparpillent deci-delà quelques shaouabtis dans le Pas-de-Calais, en Picardie, en Suisse... La Bretagne continentale recèle peu d'objets transportés par des légionnaires en garnison, des commerçants le long des grandes voies commerciales voire par des Egyptiens eux-mêmes. Certaines assertions classiques nous interpellent : Ammien Marcellin (XVI, 12, 25) parle d'un prince Sérapion en 357 à une bataille à Strasbourg, gagnée par l'empereur Julien. Ce prince alaman « Agenarich » avait été otage des Gaulois qui l'avaient initié aux mystères grecs. Le terme « grec » est ici employé pour égyptien dans le cas d'un culte à Sérapis. On voit que l'acculturation était de mise dans des contacts fructueux entre les peuples de l'immense empire romain. Suzanne Ratié a eu, elle aussi, la chance de remonter le cheminement d'un shaouabti du général Potasimto conservé à Annecy²⁰. Elle a pu démontrer que cet objet funéraire devait avoir été installé dans une tombe le long d'une voie romaine.

Plus proche de Baud ou de Castennec, un bronze d'Harpocras Pantée²¹ a été découvert à Carhaix dans le Finistère, datant de l'époque romaine. Dans cette ville bretonne, on peut toujours voir le pont-aqueduc gallo-romain. Ce petit objet est de nos jours, conservé au Musée des Antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye n° inv. 80299. Il mesure 5.4 cm de hauteur. Il est frustré, et on se demande si l'objet qui l'accompagne est une massue ou

compère qui l'avait ensuite accrochée à un arbre se suicida en se pendant ! Yves Thériot « Les fontaines miraculeuses abondent en Bretagne » sur www.bretagne.com. L'évêché d'Aire et de Dax se vante d'avoir le plus de fontaines guérisseuses de France : 256 recensées dans le département des Landes soit 10 % des sources salvatrices de France : « 2000 christianisées » : catholique-aire-dax.ce.fr/spip.php?article942.

¹⁷ DUNAND Françoise, *Isis Mère des Dieux*, Editions Errance, Paris, 2000. Association française en ligne sur les Isiaques en France : www.etudes-isiaques.fr

¹⁸ LECLANT Jean, « Notes sur la propagation des cultes et monuments égyptiens, en Occident, à l'époque impériale », *BIFAO* 55, Le Caire, 1955, p. 173-179.

¹⁹ CLERE Gisèle op.cit. p.292.

²⁰ RATIE Suzanne, « Un « Chaouabti » du général Potasimto au musée d'Annecy », *BIFAO* 61, Le Caire, 1962, p. 43-53.

²¹ RICHARD L., « Harpocrate en bronze de Carhaix (Finistère) », *Orgam. Tradition Celtique* XXI, 1969, p. 310, fig. 1 -2.

une branche. Nous reviendrons plus bas, sur ce petit objet. Cet Harpocrate est à relier à Héraclès.

Un petit Osiris a été découvert dans le Finistère à Tronoën et un Harpocrate à Corseul.

Des lampes en terre cuite de saint Ménas sont aussi nombreuses sur nos terres. Mais, rien de colossal si ce n'est ce que colportent des légendes comme celle sur une statue d'Isis christianisée qui décorait l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés²²...

L'écharpe frangée qui lui descend à mi-cuisse remémore la tenue des prêtres isiaques comme sur la statue décapitée découverte à l'Iseum de Rome.

Pour le culte populaire dont les témoignages parlent qui aurait pu être rapporté par des légionnaires de retour d'Egypte, on pense à une forme d'Isis-Aphrodite peu répertoriée mais connue par de petits objets de terre cuite ou de plomb, facilement transportables et donc aisément commercialisables. Certains sont d'Egypte, d'autres ont été découverts en Europe.

Il existait un culte à **Isis-Baubo**, moins célèbre que le culte de la Déesse-mère. Cette épithète amène des commentaires. On connaît peu de documentation : une quinzaine de cubes en pierre sont des moules qui permettaient de fabriquer des objets différents qui pouvaient se vendre individuellement. Les reliefs dans le creux étaient remplis d'argile et ensuite on les cuisait. Les six faces sont des scènes d'offrandes et forment une suite. Nous sommes plus interpellés par la statuette de femme nue accroupie dans une position soit d'accouchement mais plutôt dans une pose érotique : les jambes écartées, la femme présente son sexe. Un exemplaire est exposé à Bruxelles MRAH E 8989 en calcaire gris jaunâtre qui daterait de la fin du IIe - début du IIIe siècle. Il s'agit d'Isis-Baubo dans une pose provocante ; aux seins lourds, aux hanches larges ; la taille fine avec un ventre proéminent. Les cheveux sont peignés en arrière et retenus par un bandeau. La coiffure était à la mode vers 200²³.

A l'exposition des « Trésors engloutis d'Egypte », on a pu observer l'une de ses statuettes (n° 442 du catalogue, p. 173) retrouvée dans les eaux d'Alexandrie et issue de l'un de ses moules. Nous connaissons par les ostraca inédits découverts récemment dans un fort menant à des carrières entre Coptos et la mer Rouge, que des « cochonnets » étaient officiellement recrutées pour subvenir aux besoins physiques des soldats et des mineurs. Pour 24 ou 88 drachmes, elles fonctionnaient par paire, comme l'indique une quittance datant de 170, du règne de Marc-Aurèle. Les armées circulaient dans tout l'Empire suivies de cohortes de péripatéticiennes. Ne serait-ce pas le cas de notre garnison de Castennec ?

Plus prude est une inscription sur un autel isiaque de Guadix découvert en Espagne dans la région de Cadix, daté du IIe siècle, où Isis est « *protectrice des jeunes filles* », Cet objet est conservé au musée archéologique de Séville : cet autel est proche des deux bases conservées au Vatican dont celle n° 2547 étudiée ci-dessous en rapport avec la position des bras.

Les représentations d'Isis portant les deux mains sur son ventre, sont rares. Elle est plutôt figurée arborant ses objets de culte (sistre, situle). Cependant, cette position se remarque sur une base de colonne retrouvée à Rome présentant Isis, Sérapis et Héraclès

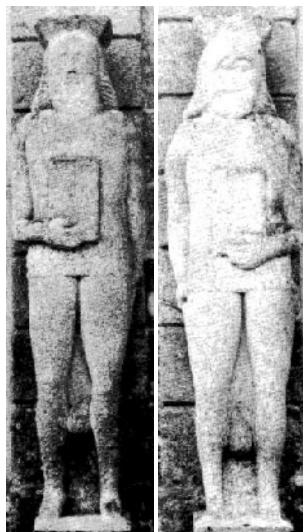
²² « Elle était maigre, droite, noire pour son antiquité, nue sinon quelques fragments de linge entassés autour de ses membres et estoit située contre la muraille du côté septentrional au droit où est le crucifix [de] l'église : on l'appelait l'idole de saint-Germain-des-Prés. » description par le libraire Gilles Corrozet (1510-1568), dans Fleur de l'Antiquité, 1530.

BALTRUSAITIS J., La quête Isis : essai sur la légende d'un mythe, Paris ; 1958 p. 74.

²³ WILLEMS Harco - CLARYSSE Willy, Les empereurs du Nil, Peeters, Leyde, 2000.

GODDIO Franck – FABRE David, Trésors engloutis d'Egypte, Seuil, Paris, 2007. En plomb, découverte sur le site de Héraklion, d'époque ptolémaïque, haut : 3,2 cm, largeur : 13,6 cm, épaisseur : 1 cm, Musée maritime d'Alexandrie (J 8533, SCA 1033) « la femme semble porter une ceinture autour de la taille »

entourés de joueurs de flûte. Elle est conservée au Musée du Vatican, n° inv. 2547²⁴ avec une seconde base de colonne du temple d'Isis sur le champ de Mars à Rome.



Les deux hercules, Château du Plessis
(Photos extraites de "La Vénus de Quinipily"
Charles Floquet, éd. Keltia Graphic)

Un culte d'Isis sous sa forme la plus populaire, rapporté par les légionnaires d'Egypte, une statuette de calcaire ou un bronze aurait servi à un sculpteur local de même que **les deux Hercules barbus** ressemblent à des Bès ou à des Sérapis. Le granit breton ressemble de très loin au granite égyptien. Je suis interloquée par le peu d'allusions aux deux colosses qui assurément font triade avec notre Vénus. Qu'ils soient eux aussi des antiquités du site de Castennec ou une « *recréation* » à partir de modèles antiques, ils n'ont pas intéressé la population locale. Peut-être que leur physionomie faisait peur tout simplement.

Leur pose est hiératique, ils portent un mini pagne qui cache leur sexe. Dans leur main, un carré de pierre qui devait figurer un livre ou une page, chacun tenant une main le long du corps de manière à se faire pendant des deux côtés d'une porte et sur les vieux dessins, il y a une inscription en latin que l'on date aussi du XVIIIe siècle et certainement de la même plume que le texte de la Vénus.

Là, aussi, la maigreur des bras est visible. Leur visage et leur coiffure sont différents. Ils portent sur leur chevelure un calathos qui servit de base, de support à un entablement pour soutenir un balcon (?). L'un porte ses cheveux tressés et une énorme barbe du type du sphinx d'Amenemhat III au musée du Caire et le second comporte deux yeux sortant de leur globe au-dessus d'une énorme moustache qui se répand à l'arrière des épaules. Les pieds disjoints, ils sont sur un petit socle avec entre les jambes une pierre ronde qui les fixent à la paroi où on les a adossés lors de leur installation au château du Plessis.

Nous avons plus haut cité la découverte d'un petit bronze figurant Héraclès dans le Finistère, or ce héros est lié à l'époque tardive aux dieux-jeunes comme Harpocrate, aux fils des triades. Il est en rapport avec l'eau fécondante (sources, fleuves, thermes et nymphées)²⁵.

²⁴ CLERC Gisèle, « Héraclès et les dieux du cercle isiaque », Hommages à Jean Leclant, III, *BdE* 106, Le Caire, 200, p. 97-137. Fig. 3-6.

²⁵ BOURGEOIS, *Divone I Divinités et ex-voto du culte gallo-romain de l'eau*, Paris, 1991 et *Divone II, Monuments et sanctuaires du culte gallo-romain de l'eau*, 1992, p.171-173 [à Deneuvre] et p. 230 [à Glanum].

MOITRIEUX G., *Hercules Salutaires, Héraclès au sanctuaire de Deneuvre (Meurthe-et-Moselle)*, Etudes lorraines d'archéologie nationale, Nancy, 1991.

Il est vécu comme apotropaïque et bénéfique. De plus, ce grand voyageur correspond bien à des adorateurs-soldats. Isis et Sérapis aussi à l'ère impériale sont adorés pour leur rôle salubre et guérisseur.

Or, nous connaissons bien deux sanctuaires en relation avec Héraclès et des sources l'un à Glanum en Narbonnaise et le second à Deneuvre dans les Vosges. Aux deux extrémités de notre pays mais toujours les mêmes éléments qui reviennent et qui se rattachent à notre dossier.

Un musée de l'Hercule²⁶ est installé à Deneuvre qui reproduit le site archéologique qui reste le plus grand sanctuaire des sources connu en Gaule.

Du milieu du II^e siècle date une installation basée sur une source : des canalisations d'abord de bois amenaient l'eau dans trois bassins de bois (vers 100), puis, à la fin du II^e siècle, à l'apogée du site, les trois bassins et les canalisations sont reconstruits en pierre (175-180). Sous Constantin on unit deux bassins par un bâtiment avec un toit bâti sur colonnes. Le site est abandonné à la fin du IV^e siècle : vers 375, la première communauté chrétienne boucha les sources, renversa les statues, les mutila en coupant les têtes et en martelant les visages. Le culte consistait à se purifier puis à disposer une offrande à Hercule pour exaucer un vœu. Les ex-voto les plus populaires sont des pièces de monnaie posées sur les statues. Les ronde-bosse portent un creux au sommet de leur tête. On y trouva des verreries originaires d'Égypte et des clochettes. Les plus riches pèlerins faisaient sculpter sur place des stèles montrant le héros sous trois formes :

Hercule debout combat et donc lève sa massue, au-dessus de sa tête avec un air terrifiant.

Hercule au repos, il s'appuie sur sa massue.

Hercule marchant, sa massue est posée sur son épaule.

Trente-cinq spécimens sont exposés mais une centaine fut découverte. Elles étaient situées le long d'une voie processionnelle. La stèle présente un fronton et des volutes dans la partie supérieure. Si la massue et la peau de lion sont les accessoires les plus fréquemment sculptés, on y adjoint une pomme ou un carquois en souvenir d'autres célèbres exploits.

Parfois, on lui ajoute une déesse des sources. Un exemplaire reste surprenant, il est accompagné de Rosemerta, une divinité gauloise en relation avec Mercure. Tous les objets en pierre sont en grès local, de Voltzia.

Le site se localise sur un éperon rocheux à 319 m au-dessus de la Meurthe et un camp romain y fut installé pour surveiller la vallée, un pont permettait de traverser cette rivière. La route est un diverticule menant à plusieurs voies romaines.

Le deuxième site à mettre en parallèle est le célèbre Glanum. Une source guérisseuse est sacrée dès les Gnaniques qui occupent l'endroit au II^e siècle avant J.-C. Le site se localise sur une pente inclinée, le calcaire retient l'eau qui sourd. La voie domitienne est peu éloignée de ce lieu. Le dieu Glan et les mères gnaniques, des déesses de la fertilité y sont adorés. Hercule et les nymphes les remplacent à l'époque hellénistique où un temple géminé est bâti (30-20 avant J.-C.). Le rite consiste à toucher l'eau. Un escalier hellénistique descend jusqu'aux sources.

Le premier temple est dédié à la déesse de la santé et le second à Hercule, entre les deux se localisent les sources. Le site a été dégagé en 1921.

Un autre élément m'interpelle, **la cuve de granit** qui a dû servir de niche avant d'être couchée pour devenir un réceptacle, aurait tout aussi bien pu être **une cuve jardin**, du type de l'unique exemplaire découvert dans les eaux méditerranéennes: en granit rose de 2 m 05 de

²⁶ www.museehercule.com

long sur 90 cm de large et 63 cm de hauteur, d'époque ptolémaïque découvert dans le temple d'Amon²⁷ de Gereb. On note sa forme incurvée à une extrémité et horizontale de l'autre côté²⁸. La cuve-jardin se localisait dans le saint des saints du temple, derrière deux naos de granit qui y ont été retrouvés. La forme incurvée de l'une des deux extrémités de la cuve, l'autre est horizontale est tout de même un parallèle intrigant.

La cuve-jardin à l'origine comme le rapporte Hérodote ou sur les représentations contenait une statuette d'un Osiris végétant. Le dieu de la végétation et de la résurrection incarnait le retour perpétuel de la nature.

Isis de Castennec protectrice des Bretons

Notre statue, originale ou copie d'un original a bien été une statue de culte. Objet d'un rite des eaux sacrées car curatives. Connue de haute antiquité, il semblerait qu'elle soit celtique et que les Romains l'aient adopté, lui ont érigé un temple à l'intérieur de **l'oppidum de Castennec**. Isis à l'époque impériale a perdu ses caractères égyptiens, le relief du Vatican se rapproche de notre document, c'est sa pose toute hiératique qui reste l'élément majeur à mettre au compte d'une Isis. Cette position est typique et devait être reconnue comme telle dans l'Empire ; le foulard frangé au tit est bien un élément vestimentaire spécifique au contexte isiaque. Sa nudité est un apanage récent et impérial à mettre sur le compte d'un culte plutôt masculin et soldatesque.

La cité de Sulim est connue par la Table de Peutinger qui aurait été rédigée sous l'empereur Théodose (379-395) donc nous avons l'assurance que cette localité existait à cette date soit aux IIIe-IVe siècles et était déjà connue pour son culte des eaux.

Le site n'est pas anodin et nous avons montré des exemples de localisation identique. La présence de voies romaines permettant d'y accéder aisément explique la popularité d'un culte. Les légionnaires voyagent et transportent les dieux, nous avons montré quelques exemples d'objets égyptiens découverts en Bretagne. Il est évident que la taille de cette ronde-bosse explique qu'elle ait survécu à un démembrement et qu'elle était bien colossale pour être vue.

Cependant, **notre premier document écrit ne date que de 1668** et est d'origine monastique, le moine la nomme « Déesse Vénus » c'est par ouï-dire, je ne pense pas qu'il ait inventé cette dénomination. Nous n'avons donc rien entre le IVe et 1668 mais nous sommes en terre bretonnante ce qui est déjà une explication sur ce silence. Pourquoi un document de la deuxième moitié du XVIIe siècle : en 1625, on a découvert la statue de sainte Anne à Auray, il est légitime d'expliquer selon le même ordre d'idées la présence de ce culte populaire.

Les premiers chrétiens l'ont abattue puis, St Gildas s'est installé au désert (538) sur cet éperon rocheux dominant un méandre du Blavet. Un lieu sacré reste un espace sanctifié, il faut le réoccuper. Une chapelle est toujours visible accolée à la montagne dédiée à cet ermite. Mais, c'est dans le prieuré qu'on retrouva la statue, car quand la motte féodale fut en ruines, le seigneur en fit don à l'abbaye de Redon. Au Moyen Age, notre idole devint une sainte, **Notre-Dame-de-la-Couarde**. On peut imaginer que les Normands remontant le Blavet ont détruit le premier prieuré où siégeait la ronde-bosse. La protectrice reçoit un culte populaire qui ne dérange pas les clercs qui profitent des largesses des pèlerins. Mais, la contre-réforme au XVIIe siècle sévit contre les superstitions. D'où les déboires de la statue mais aussi la vitalité de ses dévots, le comte en transférant la statue lui a évité le complet débitage sur ordre

²⁷ A ce propos, Ammon-Zeus, la forme libyenne de l'Amon-Rê pharaonique, celui de l'oracle de Sioua visité par Alexandre le Grand était « à l'origine, un dieu de l'eau, et est toujours resté un dieu de la fécondité » CLERC Gisèle, op. cit. p. 295.

²⁸ Op.cit. : Cat n° 165, p. 293, p. 131.

de l'évêque. En disant qu'elle était en trop mauvais état et qu'il a dû en faire tailler une nouvelle, il a mis fin à la querelle.

Quant aux deux autres colosses, je pense qu'ils formaient une triade avec notre Isis mais les sources sont muettes. Ils ont dû être taillés par le sculpteur de Baud célèbre dans la région, Kergoustin. Ce dernier semble être un « antiquaire » qui taille le granit des menhirs et qui entrepasse beaucoup d'antiques. L'histoire orale de la région devait conserver en mémoire l'antique culte des eaux. Nous avons dit combien Baud était ornée de fontaines curatives mais aucune sur le modèle unique de Quinipily. Kergoustin retravaille d'antiques statues comme il se les imagine d'après les témoignages des anciens, sur la mémoire orale du site de Castennec, il les met « au goût du jour » avec une inscription latine.

Le temple de Castennec possédait normalement trois statues de culte : une mère, un père et un fils. Les sanctuaires fouillés en Gaule de la Seine-et-Marne à Grand ou à Glanum nous démontrent qu'il n'y a jamais qu'une seule divinité adorée.

L'importance de **la cuve de granit**, qui n'apparaît en toute lumière, qu'avec la volonté du Comte qui semble lui accorder plus d'intérêt qu'à la ronde-bosse insiste sur le culte de l'eau ; il lui faut à tout prix récupérer les deux objets qui de tout temps ont fonctionné en symbiose. Mais, il faut détourner le regard de l'évêque de Vannes d'une idole de pierre ! Ainsi, Isis trôna au milieu d'un jardin et continua de recevoir un culte des paysans sous le nez de l'évêque de Vannes. Et, de nos jours, ce sont les touristes qui s'interrogent toujours...

Laissons nos dernières lignes à une belle plume

« que ce soit une tentative d'un art qui s'éveille ou le fruit pourri d'une civilisation perdue, à quelque culte qu'elle appartienne à quelque Olympe qu'elle descende, par sa légende et ses formes mêmes est-elle autre chose pour nous qu'une des mille manifestations de cette éternelle religion des entrailles de l'homme ? J'entends celle qui se reconstitue partout sous toutes les autres, s'étalant hier, se cachant aujourd'hui, mais qui pas plus que lui ne peut périr, car ce rêve permanent c'est le rêve individuel de son cœur, ce culte-là c'est le culte de son être : l'adoration de la vie dans le principe qui la donne. »... « Plus d'enceinte sacrée, de cérémonies ; d'adorations ; il ne reste d'elle qu'elle seule, c'est-à-dire le Dieu sans la foi, ce qui est peu de chose ou rien du tout. Voilà donc le cadavre de ce qui fut peut-être une religion et qui demeure en définitive de la croyance de plusieurs siècles ! L'idole cependant n'est pas morte sans un rôle qui s'entend encore : sur la chapelle chrétienne élevée à la place où jadis était son temple, son nom réapparaît comme l'outrage d'un souvenir qu'on ne peut se décharger ; cette chapelle est nommée le prieuré de la Couarde. »

Gustave Flaubert, Par les champs et par les grèves, Paris, 1885.



"GÉNÉALOGIE DES TRES ANCIENS ROYS, DUCS & PRINCES QUI, AU TEMPS PASSÉ, ONT RÉGY ET GOUVERNÉ LA ROYALLE PRINCIPAUTE DE BRETAGNE "29

Guy LE MOUEL
(SAHPL)

C'est en fouinant dans les rayons du Fonds breton de la bibliothèque de l'Université de Bretagne Sud à Lorient que j'ai découvert – par hasard – une petite brochure de 42 pages, dans laquelle Jean Kerhervé³⁰ présente "*La généalogie des Rois, Ducs et Princes de Bretagne*" du chroniqueur Pierre Le Baud (1486). Intéressé par la question, et soucieux d'en apprendre davantage, je vérifiai – comme je le fais dorénavant à chaque fois au moment de m'intéresser à un nouveau thème d'étude ou de recherche - que l'honorable SAHPL n'a pas, dans un passé antérieur à mon adhésion, organisé une conférence, ou que l'un de ses membres n'a pas publié une communication sur la question. C'est ainsi que j'ai trouvé, dans le Bulletin annuel de notre Société³¹, le compte-rendu d'une conférence de Joseph Rio, maître de conférences en langue, littérature, civilisation bretonne et celtique à l'U.B.S. Lorient, sur le thème : *Mythes fondateurs de la Bretagne*.

L'auteur reprenait là le titre de son livre, publié en 2000, qui constitue – selon J. Rio lui-même – "*l'édition revue, corrigée et abrégée de la thèse de doctorat de Littérature française / Etudes celtiques*" qu'il soutint en 1997 devant l'Université de Rennes. Il s'agit là d'un ouvrage doctoral, donc fort sérieux et documenté, un document déjà incontournable sur la question des origines légendaires et historiques des gouvernants de la Bretagne et sur la celtomanie.

Personnellement, ce n'était pas ce thème qui m'intéressait. Ce que je voulais savoir, c'était ce qui reliait entre eux Brutus, le prince issu des Troyens – d'autres disent de Japhet et Noé -, Conan Mériadec, le premier roi (légendaire sans doute) de Bretagne Armoricaïne et Anne, dernière duchesse régnante de Bretagne. Ce que je voulais faire, c'était reconstituer la généalogie – si possible ininterrompue – de tous ceux et celles qui, dans la légende puis l'histoire de notre province, auraient gouverné celle-ci. On ne trouvera donc ci-après aucune discussion, aucune polémique, sur le caractère légendaire ou historique de tel ou tel monarque breton, mais juste une liste raisonnée et documentée aux meilleures sources des quelques 160

²⁹ Ce titre est emprunté au texte de l'œuvre du chroniqueur Pierre LE BAUD intitulée *Généalogie des Roys, Ducs et Princes de Bretagne*.

³⁰ Historien breton contemporain, Jean Kerhervé est, entre autres, l'auteur de nombreux ouvrages et communications sur l'histoire de Bretagne. Il a signé en particulier un article intitulé *Aux origines d'un sentiment national. Les chroniqueurs bretons de la fin du Moyen-Age*, publié dans le Bulletin de la Société archéologique du Finistère, t. CVIII, 1980, p. 165-206. Le texte de P.Le Baud dont il est ici question est un tiré-à-part des Mélanges offerts à Léon Fleuriot, le grand historien de la Bretagne, par ses pairs.

³¹ Bulletin N° 30 / Année 2000-2001 / P. 39 à 42

souverains qui gouvernèrent la Bretagne, la Grande d'abord, la Petite ensuite, de l'an 1139 avant J.C. à l'an 1514 après J.C., soit pendant 26 siècles et demi.

Dans cette perspective, le document de base qui s'imposait à moi était la *Généalogie* précitée de Pierre Le Baud, car elle est la seule à couvrir la totalité de la période définie ci-dessus, puisqu'elle commence avec Brutus et finit avec François II, père d'Anne de Bretagne et avant-dernier duc de Bretagne. Les autres documents cités ci-dessous m'ont servi à compléter, critiquer ou conforter l'œuvre de P. Le Baud. Ayant réalisé tout ce travail de comparaison et de compilation, je ne prétends pas avoir fait œuvre biblique sur le sujet. Il existe bien encore ici et là quelques ouvrages que j'ai identifiés, mais que je n'ai pas personnellement consultés, pour diverses raisons, les Chroniques de A. Bouchart (1514), de Bertrand d'Argentré (1582), de Th. de Saint-Luc (1668), et sans doute de quelques autres.



La Généalogie des Roys, Ducs et Princes de Bretagne de Pierre Le Baud (1486)

Pierre Le Baud - mort en 1505 - est l'un des principaux historiographes français du "Moyen Age finissant" (L'expression est de Jean Kerhervé). Il est surtout connu par sa *"Compillation des croniques et ystoires des Bretons"* (1480) et par son *"Livre des Croniques des roys, ducs et princes de Bretagne armoricaine, aultrement nommée la moindre Bretagne"* (1505). A une époque où Côtes-du-Nord et Loire-Inférieure apparaissent comme des qualificatifs avilissants, voire insultants, en tout cas intolérables aux yeux, aux oreilles et à l'épiderme délicat de nos concitoyens ultra-régionalistes, voilà bien une expression – *"moindre Bretagne"*!!! – que ces censeurs ombrageux, ces ayatollah de la bretonnitude, auraient vite fait de caviarder de leurs infâments barbouillages au goudron !

Pourtant, les intentions de Pierre Le Baud étaient pures, son objectif fort louable et ces deux mots malencontreusement associés par sa plume ne méritent pas un tel opprobre. Heureusement, les langues aussi évoluent avec le temps. La langue française actuelle est d'ailleurs plus prudente que celle du XV^{ème} siècle ; car, s'il y a toujours aujourd'hui une Grande-Bretagne, il n'y en a pas de petite, ni, pis encore !, de moindre : il y a LA Bretagne.

Le but de Pierre Le Baud est de montrer comment, à travers son ascendante, la "Grant Bretagne" insulaire, la *"Bretagne Armorique"* continentale et nous, ses habitants, *"somes venus et descendus de ceux de Troye la grant"*. Pas la Troyes en Champagne de la chanson à boire, mais bien Troie la grande en Asie Mineure, celle de l'histoire et de la légende grecque, de Priam, de Pâris et d'Hélène, celle de la Guerre de Troie qui eût bien lieu (n'en déplaise à M. Jean Giraudoux !), la grande Ilion elle-même, mère de nos civilisations occidentales, puisque génitrice de Rome par les descendants d'Enée interposés.

Combien de nos concitoyens se savaient-ils descendants directs de Zeus, "*père des dieux et des hommes*" (Homère), par sa fille Aphrodite, déesse de l'Amour et de la Fécondité, qui engendra Enée, ainsi que par Priam, roi de Troie, par sa fille Créüse, qui épousa Enée ? Personnellement, je l'avoue, je l'ignorais. Mais cette révélation m'a tout de suite beaucoup plu, bien entendu. Enfin du grandiose dans notre passé, du peplum dans l'Histoire de Bretagne ! J'ai donc décidé d'approfondir la question en utilisant plusieurs autres sources d'information.

Mes sources d'information

J'ai orienté ma recherche dans deux domaines principaux :

1 – Sources concernant directement le sujet lui-même.

Je me suis basé essentiellement sur trois documents du Haut Moyen-Age :

a - *The History of the Kings of Brittain (L'Histoire des Rois de Bretagne)* publiée en latin (*Historia Regum Britanniae*) c. 1136 par Geoffrey de Monmouth. Ce dernier était un intellectuel, un "clerc"(érudit ? chercheur ? professeur ?), très féru de culture ancienne – Saintes Ecritures, auteurs latins et grecs, ... - attaché à ce qui deviendrait bientôt l'Université d'Oxford ; sur la fin de sa vie, il fut ordonné prêtre et nommé évêque. Ceci est très intéressant, car on lit sous la plume de A.L. Rowse³² les lignes suivantes : Plus que les philosophes, pour la plupart liés à Oxford, "*les archevêques et leurs suffragants étaient de façon écrasante des hommes d'Oxford ; de même que les chanceliers, les trésoriers et les secrétaires qui faisaient marcher l'administration. Même avant que l'Université ne prenne forme au début du XIIIème siècle, Oxford était un centre d'étude, autour du prieuré de Saint Frideswide (dont la Réforme fit une cathédrale) et de la chapelle collégiale dans le château (aujourd'hui la prison). C'est dans cette dernière que Geoffrey de Monmouth écrivit son Histoire des Rois de Bretagne qui catapulte la "matière de Bretagne"- les histoires arthuriennes – dans toutes les littératures et tous les arts d'Europe.*"

Monmouth était aussi doué d'une grande imagination : n'est-il pas le père de Merlin l'Enchanteur et l'inventeur des légendes du roi Arthur et – disent certains - de Conan Mériadec ? Ce qui ne prouve d'ailleurs pas qu'il n'était pas aussi capable de faire preuve d'une grande rigueur scientifique dans ses travaux historiques. Dans la Dédicace de son ouvrage, l'auteur nous cite deux auteurs connus à son époque, Saint Gildas et Bède, qui ne font d'ailleurs nous dit-il - et c'est vrai - que de rares allusions à ces rois qui régnèrent sur la Bretagne avant, et même depuis, l'Incarnation du Christ. Il en était donc réduit à se fier à la tradition orale, la seule source d'information dans ce domaine, dont on sait les excès auxquels elle peut mener. Jusqu'à ce qu'un très ancien livre en langue bretonne (galloise ?)³³ (5) lui soit offert par Walter, archidiacre d'Oxford, un homme "*très qualifié dans l'art oratoire et très bien informé sur l'histoire des pays étrangers.*" On y trouvait toute l'histoire des rois de Bretagne insulaire, depuis Brutus jusqu'à Cadwallader. Et Monmouth, ayant traduit ce livre en latin, en aurait fait la source principale d'information pour son *Historia Regum Britanniae*. "*Je laisse les rois des Saxons, écrit ailleurs G. de Monmouth (rapporté ici par G. Minois), à William de Malmesbury et à René de Huntingdon, mais je leur recommande de ne rien dire des rois des Bretons, car ils ne possèdent pas le livre en langue bretonne que Walter,*

³² A.L. ROWSE – *Heritage of Britain* – Treasure Press, London, 1983 – 184 p

³³ On sait que c'est dans les montagnes arides du Pays de Galles que furent repoussés et confinés les derniers Bretons chassés de leurs terres par les envahisseurs Scots et Saxons.

archidiacre d'Oxford, a rapporté du Pays de Galles. C'est ce livre que j'ai pris tant de peine à traduire en latin, car il était composé avec une grande exactitude au sujet des actions de ces princes et à leur honneur." Et il insiste sur la rigueur qu'il a mise dans sa traduction, affirmant n'avoir "cueilli aucune fleur de langage de mauvais goût dans les jardins d'autres auteurs". Car, poursuit-il, "si j'avais paré mon texte de pompeuses figures de rhétorique, j'aurais ennuyé mes lecteurs, car ils auraient passé plus de temps à découvrir le sens de mes propos qu'à suivre l'histoire elle-même."

Le traducteur et commentateur de Monmouth, Lewis Thorpe, nous indique les autres sources d'information et d'inspiration principale de Monmouth. En effet, écrit-il, "étant donné le grand nombre d'emprunts qu'il fait au *De excidio Britanniae* de Gildas et à l'*Historia Brittonum* de Nennius, sa dette envers ces deux chroniqueurs est certainement considérable." Pour ses autres œuvres peut-être, mais pour l'*Histoire des Rois de Bretagne* certainement pas ; pour notre part, en nous basant sur les versions de ces ouvrages publiés par Christine M.J. Kerboul-Vilhon, nous qualifierions l'aide respective de Gildas et de Nennius pour cet ouvrage de nulle et de très réduite. Mais là ne se limitent pas ses sources d'inspiration et d'information : Thorpe cite aussi Cicéron, Virgile, Juvénal, Apulée et quelques autres. Un autre auteur britannique a noté, chez Monmouth, de nombreuses références croisées à la Bible (Ancien et Nouveau Testament), ainsi qu'à vingt-huit différents auteurs latins. Ceci exposé, on reviendra plus loin sur la crédibilité historique de l'œuvre de Monmouth, qui reste la base incontournable pour l'étude de l'histoire des rois de Bretagne jusqu'à la fin du VII^{ème} siècle de notre ère chrétienne.

Le fameux livre ancien rapporté du Pays de Galles par Walter, qui a une telle importance pour l'œuvre de Monmouth, n'a jamais été retrouvé. Certains commentateurs en déduisent - sinon à tort, du moins un peu légèrement - que l'ouvrage de Monmouth n'est que le fruit de son imagination, un roman historique en fait, pas un livre d'histoire. D'autres, plus tolérants, admettent que le vieux livre gallois a pu, comme tant d'autres, disparaître tout simplement entre le début du XII^{ème} siècle et nos jours. Ce qui ne serait pas un cas unique dans l'histoire des manuscrits médiévaux, ni donc une preuve de son inexistence à l'époque où Monmouth prétend l'avoir traduit et utilisé. Car, comme le dit l'adage, l'absence de preuve n'est pas la preuve de l'absence.

b - *Chronicon briocense (Chronique de Saint-Brieuc)* écrite en latin entre 1389 et 1416, et ainsi présentée par son éditeur : "La Chronique de Saint-Brieuc fut composée aux alentours de 1400 par un auteur dont nous ne savons pas grand-chose, sinon qu'il fut certainement un clerc. La dénomination de cette chronique vient de ce que le plus ancien exemplaire qu'on en connaisse a été retrouvé dans la bibliothèque du chapitre de Saint-Brieuc, et que tous ceux qui l'ont utilisée, depuis Pierre Le Baud, l'ont ainsi appelée. Il s'agit en fait du plus ancien recueil connu de textes touchant à l'histoire de la Bretagne. Ce n'est le plus souvent qu'une compilation retouchée de textes connus par ailleurs, mais elle conserve aussi bien des légendes, bien des rumeurs populaires, bien des documents perdus. Sa valeur historique est faible ..."

L'auteur du *Chronicon briocense* nous a donné lui-même ses sources d'information, à savoir :

- une "histoire illustre traduite du breton en latin par Saint-Gildas" (S'agirait-il du *De excidio Britanniae* ?). "Ce livre, écrit l'auteur du *Chronicon*, traite des faits et gestes des rois bretons depuis Brutus, qui fut le premier, jusqu'à Cadualladrus (Cadwallader), qui fut le dernier roi de Grande Bretagne."

- une *Vita Corentini* (Vie de Saint Corentin) ;

- une *Legenda Sancti Goeznovii* (Légende de Saint Goëznou) ;

- l'*Historia Regum Britanniae* (Histoire des Rois de Bretagne) de Geoffrey de Monmouth citée ci-dessus. On retrouve dans le *Chronicon* un bon quart du texte de Monmouth, parfois reproduit mot à mot.

c – *La Genealogie des roys, ducs et princes de Bretagne* (1486), l'une des œuvres consacrée à la "*Bretagne armoricaine, autrement nommée la moindre Bretagne*" et aux Bretons par le chroniqueur de la fin du XVI^{ème} siècle, *Pierre Le Baud*. J'y reviendrai ci-après.

J'ai aussi utilisé les ouvrages contemporains suivants (voir Bibliographie en fin d'article) :

- *Les Bretons de Nominoé* de J.C. Cassard (1990),
- *Naissance de la Bretagne* de N.Y. Tonnerre (1994),
- *Mythes fondateurs de la Bretagne* de J. Rio (2000),
- *Les rois de Bretagne – IV^{ème} – X^{ème} siècle* de Ph. Tourault (2005).

2 – Sources concernant l'histoire générale de la Bretagne et des Bretons.

Dans ce domaine, j'ai utilisé les deux ouvrages de Christine M.J. Kerboul-Vilhon consacrés respectivement aux œuvres de Saint Gildas et du moine Nennius (voir Bibliographie en fin d'article). Ceux-ci se sont d'ailleurs révélés de peu d'intérêt pour l'étude du sujet qui nous intéresse ici.

J'ai aussi utilisé les ouvrages d'histoire générale de Bretagne les plus récents, car on s'aperçoit qu'il y a eu une évolution très importante de la pensée depuis la période très prolifique du XIX^{ème} siècle. Je me suis donc appuyé essentiellement sur les ouvrages de Skol Breizh (collectif, 1970), G. Minois (1992), N.Y. Tonnerre (1994), et J. Cornette (2005). Sans oublier pourtant, les incontournables du genre, à savoir :

- *l'Histoire de Bretagne* de Dom Gui-Alexis Lobineau (1707),
- *l'Histoire ecclésiastique et civile de la Bretagne* de Dom Pierre-Hyacinthe Morice (1746),
- *l'Histoire de Bretagne* de Arthur Le Moyne de La Borderie (1896-1914).

On rappellera que, l'imprimerie n'ayant été inventée qu'au milieu du XV^{ème} siècle par Gutenberg, les trois textes anciens de référence ont été initialement écrits à la plume par leurs auteurs respectifs, puis reproduits par des copistes, parfois plusieurs, avant de parvenir jusqu'à nous sous la forme de manuscrits, plus ou moins nombreux, plus ou moins récents ; avec tous les aléas dus à ce mode de transmission de l'écrit.

En ce qui concerne Geoffrey de Monmouth, j'ai travaillé sur la traduction en anglais réalisée par Lewis Thorpe en 1966 d'après le texte latin publié en 1929 par A. Griscom (Man. 1706 Camb. Univ. Libr.) ; Thorpe dit aussi s'être servi des trois versions existantes en anglais publiées en 1718, 1842 et 1896. Le texte de Monmouth a suscité beaucoup plus de travaux de traduction et de critique par les historiens anglais, que les textes français suivants ne l'ont fait parmi les historiens français. La place de l'ouvrage de Monmouth dans la littérature historique d'outre-Manche est donc bien plus importante que celles du *Chronicon* et de la *Genealogie* dans la littérature historique française.

G. Le Duc et C. Sterckx, qui ont traduit et publié l'édition critique du *Chronicon briocense* de 1972 que j'ai utilisée, écrivent : "Le texte du *Chronicon Briocense* ... est connu par deux manuscrits dont l'archétype est malheureusement perdu (documents du XV^{ème} siècle, conservés à la Bibliothèque Nationale), ainsi que par des extraits conservés dans un troisième (également du XV^{ème}, aux Archives départementales d'Ille-et-Vilaine)." Le texte latin qu'ils ont publié est un composé de ces deux premiers manuscrits ; ils l'ont accompagné de leur propre traduction de ce texte en français.

Enfin, J. Kerhervé a donné pour les *Mélanges offerts à Léon Fleuriot* une version de la *Genealogie* de P. Le Baud. Il écrit qu' "on connaît l'existence de cinq manuscrits de la *Genealogie*, dont quatre ont survécu." (Deux sont à la Bibliothèque nationale à Paris, un troisième aux Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, le quatrième enfin à la Bibliothèque publique et universitaire de Genève (Ms. Fr. 131). C'est ce dernier qui sert de base à sa publication commentée.

Les nombreuses citations que j'ai faites des ouvrages et des auteurs cités ci-dessus pourront laisser penser que je n'ai réalisé là qu'un plagiat de ces documents anciens. Je ne peux évidemment accepter une telle qualification pour mon travail. D'abord, je n'ai jamais caché mes sources et je n'ai jamais manqué d'y faire référence dans mon texte même ; je n'ai pas l'âme d'un plagiaire. Ensuite, j'ai toujours utilisé la/les citation(s) d'un ou de plusieurs auteurs pour illustrer une thèse ou pour exposer des points de vue discordants, voire contradictoires, concernant certains points de cette histoire. Si je rejette le terme "*plagiat*", j'accepte par contre volontiers celui de "*compilation*" qui implique pour moi la triple notion de respect des auteurs et des œuvres cités, de distance vis-à-vis de l'événement et de neutralité dans son interprétation, cette dernière découlant de la multiplicité des points de vue exposés.

Pierre Le BAUD et les Ducs de BRETAGNE

Se basant sur les documents décrits ci-dessus, Pierre Le Baud écrivit sa *Généalogie des Roys, Ducs et Princes de Bretagne* en 1486, pour le compte de sa "*tres haulte, tres puissante, tres excellante princesse et souveraine dame Margarite, par la grâce de Dieu duchesse de Bretagne, contesse de Montfort, de Richemont, d'Estempes et de Vertuz*", autrement dit Marguerite de Foix, seconde épouse du duc de Bretagne François II (1458-1488), et mère de la future duchesse Anne de Bretagne. Ce faisant, le "*tres humble et tres obeissant subget, serviteur et orateur Pierre Le Baud*" poursuivait un double objectif : d'une part, apprendre à sa "*souveraine dame*"- elle qui, "*en ses premiers jours n'y (a) pas pris nourriture*"³⁴ – l' "*extraction, generacion et progression*" de ces "*roys, ducs et princes*" qui, au temps passé, "*ont regy et gouverné*"... la principauté de Bretagne, avant elle et son mari le duc ; d'autre part, réfuter "*une opinion et erreur vulgalle*" selon laquelle "*la succession desdits roys et princes depuis le commencement jusques a present a este continue en ligne masculine (...) les femmes n'y ont point eu de lieu*".

Pourquoi ce second objectif, sans aucun doute le plus important des deux pour Marguerite de Foix et son époux ? Parce que le duc François II n'a, pour lui succéder, que deux filles, et qu'il est donc important, pour éviter qu'à sa mort le duché ne tombe dans l'apanage du roi de France (seul héritier mâle au duché), que – contrairement au royaume de France, régi par la loi salique réservant le trône aux hommes -, la capacité juridique à diriger le duché soit aussi reconnue aux filles ; or, la meilleure preuve de cette capacité n'est-elle pas celle de l'Histoire ? D'où l'intérêt politique, encore plus qu'éducatif, de cette généalogie. A condition d'y trouver des femmes reines ou duchesses. Dévoué comme il l'est à ses souverains, Pierre Le Baud va s'y atteler avec courage. La tâche est en effet bien délicate. Car François II est un Montfort, un descendant direct de Jean III. Or, souvenons-nous des conditions dans lesquelles leur ancêtre, Jean de Montfort, s'attribua la couronne ducale de Bretagne en 1341.

³⁴ La duchesse de Bretagne était en effet originaire du comté de Foix, appartenant à cette époque au royaume de Navarre, appartenant lui-même à la famille d'Albret, dont sortira bientôt le roi de France Henri IV. Elle n'était donc bretonne que de cœur et d'adoption, l'étant devenue par son mariage avec le duc François II, mais devait en ignorer la langue, l'histoire et les légendes.

Bien que marié trois fois, Jean III (duc de 1312 à 1341), fils et successeur d'Arthur II (1305-1312), meurt sans descendance. Il veut assurer sa succession à sa nièce Jeanne de Penthièvre, fille unique de son frère Guy décédé avant lui (1341), en excluant Jean de Montfort, son frère consanguin, fils d'Arthur II et de sa seconde femme Yolande de Dreux. Jeanne de Penthièvre est mariée à Charles de Blois, neveu du roi de France Philippe V. Dès la mort de Jean III, Jean de Montfort, le frère écarté, prétend néanmoins au trône ducal, et s'empare de plusieurs villes – en particulier Nantes, dont il fait sa capitale – ainsi que du trésor ducal qu'il va aussitôt récupérer à Limoges où il était jalousement conservé.

Convoqué devant la cour de ses pairs à Paris, Jean de Montfort invoque la loi salique, qui réserve le trône aux hommes. Comme preuve de l'inéligibilité des femmes à gouverner, il invoque en particulier celle-ci : *"Nous avons l'exemple de la benoïste Vierge Marie, qui ne succéda mie à Dieu au gouvernement temporel ni spirituel ; et bien doit apparoir que femme ne peut succéder en pairie, car les pairs sont conseillers des rois, et doivent au couronnement mettre la main à l'épée ; et certes que serait-ce si tous les pairs de France devenaient femelles ?"* Il est vrai qu'à l'époque, les Françaises n'étaient pas encore championnes du monde d'escrime et ne rapportaient pas de médailles d'or olympiques à l'épée ... O tempora, o mores ...

Pour sa part, son concurrent, Charles de Blois, invoque le principe de représentation et cite le récent exemple de Maheut d'Artois à qui la pairie paternelle a été adjugée de préférence à son neveu Robert III. Jean de Montfort sent bien que ses arguments n'emportent guère l'assentiment de ses pairs. Il se rend aussi compte que le roi de France est surtout intéressé à faire main basse sur le trésor des ducs de Bretagne qu'il a en sa possession. Il s'enfuit donc de Paris avant que le jugement ne soit rendu. Il a raison : Philippe V et ses barons font de Charles de Blois le duc de Bretagne au nom de sa femme Jeanne de Penthièvre. Ainsi commence une longue et sanglante guerre interne de vingt-quatre ans, la Guerre de Succession de Bretagne, qui va endeuiller et appauvrir la Bretagne de 1341 à 1365. Mais, au bout de ce quart de siècle de troubles, de malheurs et de sang, les dieux de la guerre finissent par trancher ce long et sanglant débat au profit des descendants de Jean de Montfort. En effet, si ce dernier est tué dès 1345, Jean IV, puis Jean V, François Ier, Pierre II, Arthur III lui succèdent dans cet ordre au trône de Bretagne.

Un siècle plus tard, en 1458, François II, petit-fils de Jean IV, donc un Montfort, lui-aussi, mais de la branche cadette, accède à son tour au duché de Bretagne. Il épouse, en secondes noces, Marguerite de Foix, qui ne lui donnera que deux filles, la future Anne de Bretagne et Ysabeau. La position prise par son ancêtre Jean de Montfort un siècle plus tôt pour justifier sa revendication au trône ducal (la succession uniquement par les hommes) semble donc fatale cette fois pour la dynastie Montfort, qui a jusque-là respecté la transmission masculine du duché. Consciente de ce problème, la duchesse Marguerite de Foix demande à Pierre Le Baud, son chroniqueur fidèle, de vérifier si, dans l'histoire des rois et ducs de Bretagne, il n'y a pas d'exemples de femmes ayant accédé de leur propre chef au pouvoir, ce qui permettrait à ses filles de revendiquer le trône à la mort de leur père et d'éviter que le duché ne tombe dans l'escarcelle de l'autre prétendant, le roi de France lui-même. Plus que d'une question familiale, c'est donc d'un véritable problème d'Etat (la survie ou la disparition du duché de Bretagne) qu'il s'agit. Conscient de l'importance de sa tâche d'historien, et dévoué à sa duchesse, Pierre Le Baud remonte alors – via Geoffroy de Monmouth - jusqu'à Brutus, fondateur et premier roi de la Bretagne insulaire, comme on l'a dit ci-dessus, pour trouver la réponse à cette question capitale.

"Ou racomptement de laquelle genealogie, si je vouldoye depuis à présent jucques au commencement encercler leurs aieulx et besaieulx, je ne m'aresteroye en montant par innummerables roys jucques a ce que je fusse venu à Dardanus, premier auteur de Ylyon, lequel les anciens ont dit avoir esté filz de Juppiter." Mais, "pour brévité," il se contentera de

remonter à *"Eneas, prince troyan, aucteur du lignaige romain de sa femme Creüsa, fille du roi Priamus de Troie, qui engendra Ascanius ; Ascanius engendra Silvius ; Silvius engendra Brutus, lequel Brutus, après plusieurs batailles, conquist la Grant Bretagne par avant nommée Albion et à présent Angleterre, et lui imposa Brutus ce nom Bretagne a la derivacion de son nom, et si la peupla de la gent de Troye qu'il nomma Bretons, puis y ediffia la cité de Troye-Neufve au temps de Hely le prophète et de Silvius Eneas."*Ceci se passait *"environ l'an après la creacion du monde quatre mil soixante."* Depuis cette date jusqu'à la conquête de la Bretagne Armorique, s'écoulèrent 1525 ans ; ce qui signifie que la création de Troye-Neuve – qui deviendra plus tard la Londinium romaine – se situa aux environs de 1139 avant J.C.

On s'étonnera peut-être de voir Pierre Le Baud remonter jusqu'aux origines de la Grande-Bretagne (Britain), alors que la Petite Bretagne (Brittany), celle des ducs pour lesquels il travaille, ne date que de la fin du IV^{ème} siècle de l'ère chrétienne. C'est que, pour lui, il y a continuité parfaite (ce qui est inexact) entre les rois de Bretagne et ceux qui administrèrent la Bretagne armoricaine : *"ceulx de ladicte Grant-Bretaigne dont nous avons pris nom et loys ..."* Nous montrerons cependant ci-après – même si la notion de lignée continue est inappropriée - comment se créèrent, puis se maintinrent les liens entre les dirigeants des deux états depuis la naissance de la Bretagne Armorique jusqu'à la mort du dernier roi breton de Grande-Bretagne.

P. Le Baud ne reconnaît comme source d'information que le *"cathalogue"* des rois de Bretagne *"scelon que Geffroy, evesque de Monemite (Geoffroy de Monmouth) l'a escript ..."*. Son commentateur, J. Kerhervé, n'en cite d'ailleurs pas d'autre. Il est vrai que l'œuvre de Monmouth, reprise et totalement confirmée par le *Chronicon briocense* plus récent, suffisait largement à P. Le Baud pour sa démonstration.

Mais revenons d'abord à la naissance de la Grande-Bretagne et de sa royauté.

A l'origine du peuple breton :

Brutus, descendant d'Enée ? ou Britto, de la race de Japhet ?

Deux versions différentes de l'origine de la race bretonne ont existé, mais l'une d'entre elles a rapidement et définitivement pris le pas sur l'autre. On notera que toutes deux se retrouvent dans *l'Historia Brittonum*, attribuée au moine gallois Nennius. Il s'agit d'un recueil de textes, sans doute d'origine galloise, écrits à partir du VI^{ème} siècle, et compilés par Nennius entre 796 et 806. Il s'agit en tout cas des textes écrits les plus anciens dont nous disposons dans le domaine de l'histoire des Bretons. On se souvient que Thorpe indique que Monmouth s'était largement inspiré de Nennius. Quand on connaît l'influence de Monmouth sur Le Baud, on comprend l'intérêt de s'intéresser d'abord à l'œuvre du moine gallois du VIII^{ème}/IX^{ème} siècle.

Abordant le sujet de l'origine des Bretons, Nennius expose d'abord la tradition venue de l'histoire de Rome, la fameuse *"tradition troyenne"*, selon laquelle les Bretons descendraient de Brutus, lui-même descendant d'Enée ; une hypothèse qui semble d'ailleurs lui convenir, car elle correspond sans doute aux opinions prévalant depuis quelque temps déjà sur ce sujet. Car, l'ayant exposée de façon un peu détaillée (Chap. 17), il ajoute – mais c'est, semble-t-il, pour témoigner de l'étendue de ses connaissances ou de son objectivité – qu'il existe une autre version, tirée de la *"tradition des Anciens"*, qui ferait descendre les Bretons de Japhet, troisième fils de Noé, et donc de Seth, troisième fils d'Adam et Eve, et ancêtre de Noé.

La tradition "biblique": Britto, ancêtre des Bretons

D'après la Bible, Noé eut trois fils : Sem, Cham et Japhet. Japhet eut sept fils : Gomer, père des Gaulois, Magog, père des Scythes et des Goths, Madaï, père des Mèdes, Yavan, père des Grecs, Tubal, père des Ibères, des Espagnols et des Italiens, Meshek, père des Turcs et Tiras, père des Thraces. A partir d'ici, la descendance de Yavan selon la Bible diffère de celle que lui attribue Nennius : pour ce dernier, le descendant de Yavan à la dix-septième génération se nommait Alanus ou Alaneus (on trouve aussi Alanius).

Alanus eut trois fils, qui furent eux-mêmes les ancêtres de tous les peuples européens, comme le montre le tableau ci-dessous :

Les trois fils d'Alanus, descendant de Japhet et de Noé

1 – Hessitio ou Hisition

2 – Nègue ou Négus

3 - Armenon

eurent pour descendants respectifs :

A - Francus

B - Romanus

C - **Britto**

D - Alamanus

A - Vandalus

B - Saxo

C - Boguarus

A - Gothus

B - Valaghotus

C - Gebidus

D - Burgundus

E – Longodardus

Les douze petits-fils d'Alanus portaient-ils vraiment ces noms ? Ou bien Nennius, ou un autre chroniqueur, les inventa-t-il à partir du nom des treize peuples européens connus à l'époque (Francs, Romains, Vandales, Goths, ...) ? En tout cas, dans cette thèse, Britto fut évidemment le père des Bretons, qui se retrouvent donc cousins germains des Francs (leurs pires ennemis !), des Romains (loin d'être leurs meilleurs amis !) et des Alamans.

Faut-il admettre, avec J. Rio, que l'ordre ci-dessus, implique une "*hiérarchie symbolique des nations*", dans laquelle les Bretons viendraient donc après les Francs et les Romains ? Ce qui pourrait signifier, pour lui, que cette hiérarchie aurait été établie par un auteur franc ...

Nous abandonnerons cette thèse de l'origine biblique des Bretons, aussi vite que Nennius, qui n'y consacre que quelques lignes, juste, sans doute, par seul souci de se montrer complet dans sa compilation, sans être réellement convaincu de la pertinence de la thèse.

On peut tout de même se poser la question de savoir pourquoi, dans un monde aussi dominé par la religion que l'était la société moyenâgeuse, cette thèse biblique n'a pas survécu et, au contraire, a disparu devant la thèse profane de l'hérédité troyenne et latine.

Il est vrai que, dans cette généalogie d'origine biblique, une fois qu'on a échappé à la double fatalité de descendre de Caïn d'abord, de Cham ensuite, il n'y a aucun avantage particulier à descendre d'Alanus plutôt que de l'un de ses frères, d'Hessitio plutôt que de Armenon ou Nègue, et de Britto plutôt que de Francus ou Romanus. Car aucun de ceux-ci, à notre connaissance (la Bible en tout cas ne le dit pas, et Nennius non plus), ne s'est illustré de façon particulière, en bien ou en mal, par rapport à ses frères ou cousins. Or ce qui compte avant tout pour les dirigeants – tels les rois de Bretagne – qui se mettent progressivement en place, c'est l'hérédité et la gloire acquise par leurs ascendants, censée rejaillir sur eux et conforter leur propre pouvoir. Et, dans ce domaine, il faut bien reconnaître que la tradition biblique n'offre pas les mêmes avantages que la tradition troyenne. Mieux vaut donc aller

chercher ailleurs ce "*plus*" qui fait la différence réelle entre les dirigeants de ce monde. Et pourquoi pas dans la tradition troyenne, puisque celle-ci s'y prête.

La tradition "troyenne": Brutus, prince troyen, ancêtre des rois bretons

"Voici ce qui est écrit dans les Annales des Romains."(Nennius)

Après la chute de Troie, Enée arrive en Italie avec son fils Ascagne, fils de Créuse, fille de Priam, roi de Troie. Puis, ayant fondé la ville d'Albe, Enée épouse Lavinia, fille de Latinus, roi des Latins. Naît alors Silvius ; mais le récit de Nennius concernant l'origine de ce dernier est confus : dans la même page, il est d'abord fils d'Enée et de Lavinia : et, quelques lignes plus bas, fils d'Ascagne, c'est-à-dire petit-fils d'Enée. Mais en fait, ceci n'a que peu d'importance. Car Silvius se marie à son tour et a un fils, Brutus.

Mais ce dernier est maudit, car, conformément aux prévisions d'un mage, il tue sa mère (elle meurt en le mettant au monde), puis son père (dans un accident de jeu ou de chasse). *"Il fut chassé d'Italie et devint maudit"* (Nennius). Il commença alors le périple sur lequel nous reviendrons plus loin. *"Voilà, conclut Nennius, la généalogie de ce Brutus honni ; nous, les Bretons, nous ne l'avons jamais revendiqué comme ancêtre, même pas quand les Scots, qui ne connaissaient pas leur propre origine, voulurent la faire descendre de lui."*

Maudit ou pas, Nennius indique bien pourtant que ce Brutus *"parvint à notre île qui reçut son appellation à partir de son nom, c'est-à-dire la Bretagne : il y fit souche et y habita. Et c'est ainsi que, depuis ce jour-là, la Bretagne fut habitée, et ce, jusqu'à nos jours."* Et plus loin : *"Quand Brutus régnait en Bretagne, Postumus son frère régnait sur les Latins, le prêtre Héli était juge en Israël et l'Arche de l'Alliance était alors entre les mains des étrangers."* C'était donc dans la première moitié du XI^{ème} siècle av. J.C.

ENEE, prince de TROIE, ancêtre des rois bretons pour Pierre LE BAUD

P. Le Baud a décidé d'ignorer l'origine biblique de Brutus pour se concentrer sur la voir troyenne. Mais, pour faire court, il ne commence pas sa généalogie des princes bretons à Dardanus, fils de Zeus et *"premier auteur de Ylion"*, comme il aurait pu le faire, mais à son descendant *"Enéas, duc troyan"*, le héros de l'Enéide lui-même. L'histoire des rois de Bretagne à laquelle nous nous intéressons ici commencera donc pour nous vers 1139 avant Jésus-Christ.

C'est en effet vers cette date que, portant son vieux père aveugle, Anchise, sur ses épaules, Enée s'enfuit de Troie, emmenant aussi avec lui son jeune fils Ascagne. Ayant atterri sur les côtes du Latium, après moult pérégrinations – dont une visite aux Enfers –, il fonde la ville de Lavinium, du nom de Lavinia, la fille du roi des Rutules, qu'il vient d'épouser. Ascagne, dit Iule, fils de sa première épouse, Créuse, fonde pour sa part la ville d'Albe la Longue. Il est considéré comme l'ancêtre de la grande famille romaine Iulia (qui produira, entre autres, un certain Jules César). C'est l'un de ses descendants, Romulus, qui, quelques siècles plus tard (en 753 av. J.C.) fondera Rome, avec son frère jumeau Rémus.

Brutus, on l'a dit, est considéré comme maudit, pour avoir causé la mort de sa mère, puis celle de son père (qu'il a tué accidentellement d'une flèche en jouant avec d'autres enfants, selon Nennius, en chassant avec lui, selon Monmouth). Chassé d'Italie pour ces forfaits, il se réfugie en Grèce, au milieu d'une colonie de Troyens ayant échappé, comme lui, à la guerre et au massacre de leur race. Brutus devient le chef de cette communauté de la diaspora troyenne. Ayant vaincu le roi grec qui tenait ses compatriotes en esclavage, Brutus obtient de lui une flotte et des ressources qui lui permettent de fuir la Grèce hostile avec ses

compatriotes. Reprenant la mer, il erre en Méditerranée et en Afrique, et, passant les colonnes d'Hercule (le détroit de Gibraltar), finit par atterrir sur la côte gauloise, au niveau de l'embouchure de la Loire. Il remonte celle-ci jusqu'à la Mayenne et crée la ville de Tours.



ÉNÉE, prince troyen, et son fils ASCAGNE
(Détail d'une fresque de POMPÉI. Musée national de NAPLES)

Puis il reprend la mer et se retrouve finalement sur Albion, la grande île ainsi nommée pour ses falaises de craie blanche. Celle-ci n'est peuplée que de quelques géants (certains de quatre mètres de haut !), mais révèle de grandes richesses. Il va la conquérir et la rebaptiser *Bretagne*, d'après son propre nom. Puis il la peuple de Troyens, ajoutant à ceux qu'il a amenés avec lui d'autres qu'il fait venir de la diaspora d'Asie Mineure : il les nomme Bretons. Il édifie, sur la Tamise, la cité de Troia Nova (selon Geoffroi de Monmouth ; Troye-Neuve pour Pierre Le Baud), qui deviendra plus tard Trenovantum, puis Londres. Ceci se passait, selon Le Baud, *"au temps d'Hély le prophète"* (qui mourut vers 1050 avant J.C.) ; il s'était donc écoulé entre un demi et un siècle depuis la fuite d'Enée et Ascanie de Troie. A quelques dizaines d'années près, cette chronologie est donc cohérente ; ce qui n'est pas si mal pour un événement vieux de 2500 ans au moment où Le Baud en parle. Plus étonnant : ceci fait de Londres une ville plus ancienne que Rome d'environ trois à quatre siècles !³⁵

Quelle qu'en soit la raison, Saint Gildas ne parle nulle part de Brutus et de ses Troyens ; pour lui, l'histoire de la Bretagne commence avec l'arrivée des Romains. C'est donc Nennius qui, le premier (en tout cas de nos sources), les fait débarquer en Albion et créer le royaume insulaire de Grande-Bretagne. *"Plus tard, il parvint à notre île qui reçut son appellation à partir de son nom, c'est-à-dire la Bretagne : il y fit souche et y habita. Et c'est ainsi que, depuis ce jour-là, la Bretagne fut habitée, et ce, jusqu'à nos jours."* Mais, ayant raconté cette histoire, Nennius poursuit : *"Voilà la généalogie de ce Brutus honni ; nous, les Bretons, nous ne l'avons jamais revendiqué comme ancêtre, même pas quand les Scots, qui ne connaissaient pas leur propre origine, voulurent la faire descendre de lui."* Pour Christine Kerboul-Vilhon, *"il est probable que ce sont les Romains eux-mêmes qui ont établi ce rapprochement dans un but de meilleure assimilation de l'île de Bretagne."* G. de Monmouth prête à Jules César, qui vient de débarquer en Bretagne pour la première fois et de découvrir l'origine de ses habitants, les propos suivants : *"Par Hercule ! Ces Bretons sont de la même race que nous, car nous Romains, aussi, nous descendons de la souche troyenne. Après la destruction de Troie, Enée fut notre premier ancêtre, comme le leur fut Brutus, ce même Brutus dont le père était Silvius, fils d'Ascanie, lui-même fils d'Enée. En même temps, sauf erreur de ma part, ils sont complètement dégénérés, si on les compare à nous, et ils ne savent rien du confort moderne, vivant comme ils le font au milieu de la grande mer et complètement*

³⁵ – Selon la tradition romaine, Romulus fonda Rome en 753 av. J.C.

coupés du monde. Il sera facile de les faire payer le tribut et de jurer obéissance perpétuelle à la majesté de Rome. Tout d'abord, je leur enverrai un message, pour leur ordonner de payer l'impôt, comme les autres peuples honorent le Sénat sans même avoir été approchés ou attaqués par le peuple de Rome ; car nous ne devons pas verser le sang de nos alliés, ni offenser la dignité ancienne de notre ancêtre commun Priam." Il lui fallut pourtant trois tentatives et plusieurs années pour parvenir à ses fins ...

Depuis la conquête de la Grant Bretagne insulaire par Brutus, jusqu'à celle de l'Armorique continentale par ses lointains successeurs Maxime et Conan Mériadec, il s'écoulera environ 15 siècles, au cours desquels vont succéder à Brutus, sur le trône de Bretagne, de 83 à 89 rois selon les auteurs. Le premier de ceux-ci sera Locrius, fils de Brutus - qui règnera dix ans -, puis la femme de ce dernier, Gwendoline, fille du duc de Cornouaille, Corineus³⁶, qui règnera, 15 ans, *et tutti quanti* ...

A la fin de cette longue saga royale ininterrompue, en 386 après J.C., Maxime traverse la Manche, accompagné de son cousin Mériadec. Ils conquièrent entre autres l'Armorique, dont Conan Mériadec devient le premier roi.

Présentée par P. Le Baud comme une saga ininterrompue, la longue période de plus de 26 siècles qui couvre cette Bretagne des rois et des ducs doit pourtant être divisée en trois parties de durée fort inégale :

- la première s'étend sur 15 siècles, de 1139 avant à 386 après J.C. ; c'est la période des rois bretons de la Bretagne insulaire, ou Grande Bretagne, les successeurs directs de Brutus ; le dernier d'entre eux devient empereur de Rome sous le nom de Maxime ou "*Maximianus*"³⁷ ;

- la seconde dure de 386 à 874, soit environ 5 siècles, de Conan Mériadec, premier "*roi*" des Bretons d'Armorique, jusqu'à Salomon, le dernier d'entre eux ;

- la troisième enfin va de 874 (accession au trône du duché d'Allain le Grand) à 1514 (décès d'Anne de Bretagne).

De 1139 avant à 386 après J.C. : Les rois bretons de Grant Bretagne

Parti d'Italie par la mer, Brutus, arrière-petit-fils d'Enée, s'empare donc de l'ancien royaume d'Albion, qu'il rebaptise Bretagne d'après son propre nom, dont il devient le premier roi et qu'il peuple de Troyens exilés en Grèce après la chute de Troie, qu'il fait venir en Bretagne et qu'il baptise à leur tour Bretons. Après lui, 82 rois (selon Le Baud, quelques-uns de plus d'après Monmouth) se succéderont sur le trône de Bretagne insulaire, jusqu'à ce que "*Maximianus*", le dernier d'entre eux, qui avait pris la tête des légions romaines de Grande Bretagne, traverse la Manche, accompagné de son cousin Conan Mériadec, conquière une bonne partie de la Gaule et se fasse nommer empereur de Rome par ses légions. Il fait cadeau à Conan Mériadec "*as a kingdom*", de la partie occidentale de la Gaule que César appellera Armorique. Pour peupler ses nouvelles terres d'habitants qui lui soient favorables, "*il fist venir de l'isle trente mil chevaliers, cent mil populaires et soixante mil pucelles non nobles pour marier auxditz populaires. Unze mille autres pucelles nobles se mistrent sur mer en espérance d'y venir pour estre femmes des chevaliers, desquelles estoit chef Ursulle, fille de Dyonotus, duc de Cornouaille (insulaire), qui femme du roy Conan devoist estre. Mais les vents contraires les fistrent appliquer en Germanie et de la allerent a Romme, puis en*

³⁶ Corineus, le meilleur lieutenant de Brutus, a choisi, pour s'y établir, la pointe sud-ouest de Bretagne, qu'il baptise Cornwall (Cornouaille), d'après son propre nom : il en devient le roi. Plus tard, on l'appellera aussi Cornubie ou Cornubia.

³⁷ Empereur usurpateur connu dans l'Histoire romaine sous le nom de Magnus **Maximus**, d'où le le nom de **Maxime**. Par la suite, nous garderons cette forme "*Maximianus*", telle qu'elle apparaît dans nombre d'auteurs anciens.

retournant souffrirent martire, et sont nommées les Unze Mille Vierges. Et après ceste conquête Maxime passa plus avant en Gaule. Si trouva l'empereur Gracian a Paris, lequel il occist en bataille, et chacea Vallentin de Lyon, puis se fist empereur."

On remarquera que, comme Brutus lors de la création du royaume de Bretagne, Maxime fait venir de son île d'origine plusieurs dizaines de milliers de Bretons insulaires, hommes et femmes, pour défendre, fertiliser et repeupler le nouveau royaume de Bretagne Armorique (dont il a préalablement décimé les populations) tout en conservant la langue bretonne (Pour éviter que les femmes franques qu'il n'a pas tuées et qu'il a mariées à ses guerriers bretons ne continuent de pratiquer leur parler originel, au lieu du breton, il leur coupe la langue). Sans oublier une épouse pour Conan Mériadec, premier roi des Bretons Armoriciens : Ursule, destinée à devenir la première reine des Bretons. Comment échappa-t-elle au massacre des Onze Mille Vierges et devint-elle sainte ? Mystère ! Un de plus sans doute dans cette sombre histoire.

Car la première question qui se pose concerne la véracité historique de cette saga étalée sur 15 siècles. Qu'y a-t-il d'historique, qu'y a-t-il de légendaire dans toutes ces histoires ? Les historiens bretons modernes et contemporains, ces briseurs de mythes et de rêves, n'hésitent pas à déclarer que Conan Mériadec n'est qu'un héros légendaire. A-t-il même jamais existé ? Mais alors, qui fut le premier roi de Bretagne armoricaine ? Et en quelle année ?

Pour sa part, Pierre Le Baud ne s'est pas posé cette question d'authenticité, car il pensait avoir trouvé la bonne source d'inspiration pour écrire cette première partie de sa généalogie : l'œuvre de Geoffroy de Monmouth, *Historia Regum Britanniae*, terminée en 1136, largement reprise et confirmée depuis par d'autres auteurs, dont celui du *Chronicon Briocense*. Pourquoi donc aurait-il remis en cause l'œuvre d'un homme reconnu pour le sérieux et la qualité de ses travaux historiques³⁸ ? Et qui, en outre, lui apportait d'emblée une réponse positive à sa question "politique": les femmes peuvent-elles monter sur le trône de Bretagne ? Mais Monmouth lui-même, qui écrivait près de quatre siècles avant Le Baud, où trouva-t-il la matière de son ouvrage ?

En fait, tout ce que l'on savait d'eux venait, soit de la tradition orale, avec tous les "enjolivements" que celle-ci apporte avec le temps, soit de quelques livres anciens, tels ceux de Gildas et Bede (que Monmouth lui-même cite comme faisant partie de ses sources - voir bibliographie), soit d'autres tels le *Chronicon* de Réginon de Prüm ou l'*Historia Brittonum* de Nennius (c. 800) et quelques autres documents généalogiques encore existants. Mais Monmouth avoue avoir eu pour source principale un livre très ancien, écrit en breton, que lui offrit Walter, archidiacre d'Oxford, *"un homme très qualifié en matière d'histoire des pays étrangers"*. Ce livre remarquable citait *"tous les faits de ces hommes, de Brutus, le premier roi des Bretons, jusqu'à Cadwallader, le fils de Cadwallo."* A la demande de Walter, il traduisit ce livre en latin, en faisant très attention de ne pas en modifier le sens ou l'esprit par des ajouts et considérations personnels. Puis il utilisa essentiellement cette source pour écrire lui-même, en latin, son *Historia Regum Britanniae* (1136).

Le problème est que l'on n'a jamais retrouvé cet ouvrage de référence. Mais, comme l'écrit fort justement Lewis Thorpe, qui a traduit et mis en page l'édition du livre de Monmouth pour les éditions Penguin Books (1966) : *"Le fait que nous ne possédions pas ce livre n'exclut pas la possibilité qu'il ait existé à un moment donné. C'était un manuscrit, évidemment, et peut-être une copie unique ; et il y a eu beaucoup plus de manuscrits médiévaux détruits qu'il n'en est parvenu jusqu'à nous."* Ceci ne prouve évidemment pas le caractère historique de l'œuvre de Monmouth – ni donc de celle de Le Baud, sa copie -, mais

³⁸ Outre *Historia Regum Britanniae* (*The History of the Kings of Britain*) , G. de Monmouth a écrit les *Prophecies of Merlin*, puis une *Vita Merlini* (*The Life of Merlin*), et quelques autres moins connus. Il fut professeur à Oxford et évêque.

ne suffit sans doute pas pour la ranger d'un geste méprisant dans la catégorie des pures œuvres de légende ou d'imagination. Il est vrai que les deux autres ouvrages les plus connus de Monmouth sont les *Prophéties de Merlin* et une *Vie de Merlin*. Ce qui, évidemment, ne plaide pas d'emblée en faveur de la rigueur scientifique de l'auteur...

Il y a bien quelques petites divergences entre les textes de Monmouth et de Le Baud. Mais elles peuvent être attribuées à des problèmes de langue, à des incompréhensions ou à des erreurs des copistes. Car, en quatre cent ans, le livre de Monmouth a connu plusieurs copies, et, selon J. Kerhervé, celui de Le Baud en a lui-même connu cinq, "*dont quatre nous sont parvenues*", et qui montrent entre elles les mêmes petites erreurs de copie, reproduites et amplifiées d'un exemplaire à l'autre. Mais, au final, la liste des rois de Bretagne insulaire de Le Baud est identique à celle de Monmouth, à très peu d'unités près. Et l'ordre de succession de ces quelques 90 rois est strictement le même. Il est donc clair que la source unique de Le Baud pour cette première partie de son travail est le livre précité de Geoffroy de Monmouth, malgré les différences souvent importantes entre les deux ouvrages dans les noms des rois (Rubrudibras pour Rud Hud Hudibras ; Gurguintartrud pour Gurguit Barbtruc, Cumanius pour Ennaunius, ...)

Sans doute y a-t-il une bonne part de légende, en tout cas de tradition orale, dans le livre de Monmouth. Mais la chronologie indiquée par l'auteur est très proche de celle des autres faits de l'Histoire de cette période telle qu'admise par les historiens actuels (Voir tableau joint). On en retient donc que, mises à part les outrances et les incohérences dues à l'influence de la légende ou de la tradition orale, on peut penser qu'il y a un fond de vérité historique dans l'histoire des rois de Bretagne écrite par Monmouth et reprise par Le Baud. Ceux qui le nient s'appuient essentiellement sur l'absence de documents d'époque. Mais, si tel est le cas, sur quoi appuient-ils donc eux-mêmes leurs dénégations ?

Pour P. Le Baud, il n'y a pas, à ce stade de l'Histoire de différence entre Grande et Petite Bretagne, cette dernière n'existant d'ailleurs pas en tant que telle. Il est donc tout à fait normal pour lui de considérer les rois de Grande Bretagne depuis l'origine jusqu'à la création du royaume d'Armorique comme les prédécesseurs naturels de ses maîtres, les ducs de Bretagne de cette fin du XV^{ème} siècle de notre ère, qui en recueillent ainsi toute l'ancienneté et toute la majesté. Car il y a dans cette histoire des moments très glorieux. Mais surtout, en s'attribuant cette ascendance, la lignée des rois et ducs de Petite Bretagne devient largement plus ancienne que celle des rois de France, et peut donc prétendre à s'exonérer de la tutelle de cette dernière.

On trouve aussi dans cette ancienne généalogie – à condition de l'accepter au pied de la lettre - des éléments de preuve incontestables en faveur de la thèse de l'accessibilité des femmes au trône de Bretagne. En effet, dans la liste des rois ayant régné sur la Bretagne insulaire jusqu'en 386 après J.C., Le Baud, suivant Monmouth, peut faire état de quatre reines ayant régné en personne : la reine Gwendoline, la bru de Brutus lui-même, le fondateur de la dynastie, qui régna 15 ans ; la reine Cordelia ou Cordeille, fille de Lyr (5 ans) ; la reine Marcia, qui édicta la Loi marcienne ; la reine Hélène – qui fut aussi sainte -, la fille de l'empereur Claudian. Quant à "*Maximianus*" ou Maxime, le dernier de cette première liste, il devint "*roy de Grant Bretagne ... par cause de sa femme*", seule héritière de son prédécesseur, le roi Octavius. La démonstration de Le Baud est commencée ; elle se poursuivra à la période féodale.

N.B. - Le lecteur intéressé par la liste nominative exhaustive des rois bretons de Grande et de Petite Bretagne trouvera celle-ci dans l'exemplaire de ce bulletin annuel de la S.A.H.P.L. conservé à la bibliothèque de la Société, ainsi que sur le site Internet de cette dernière. Ce document montre côte à côte les listes respectives de nos trois auteurs, G. de Monmouth, le Chronicon Briocense et P. Le Baud, plus diverses autres informations liées au sujet.

Après Conan Mériadec, P. Le Baud raconte l'histoire des rois de Bretagne Armorique jusqu'à 876 et la mort de Salomon ; car, d'après lui, après celle-ci, *"cessa en Bretagne la dignité royal."*



Sarcophage dit "de Conan Mériadec"
(Eglise Saint-Paul-Aurélien, ancienne cathédrale de Saint-Pol-de-Léon)

En fait, Conan ne resta que peu de temps sur le trône de Bretagne (de 386 à 392). Lorsque Maxime et lui avaient conquis l'Armorique, celle-ci était encore peu peuplée. Elle l'était encore moins lorsque la conquête fut terminée, car les deux conquérants bretons avaient assassiné systématiquement tous les hommes, n'épargnant que les femmes. Mais ils interdirent à leurs soldats bretons de se mésallier en épousant ces femmes franques. Sauf à leur couper la langue, pour éviter qu'elles ne parlissent la langue franque à leurs enfants. Il leur fallait donc repeupler le pays. Se souvenant de l'exemple de Brutus après sa conquête d'Albion, ils firent donc *"venir de l'isle trente mil chevaliers, cent mil populaires et soixante mil pucelles non nobles pour marier auxditz populaires"*. Mieux : *"Onze mille autres pucelles nobles se mirent sur mer en espérance d'y venir pour estre femmes des chevaliers"*. 201000 Bretons et Bretonnes de plus sur le sol armoricain : c'est un chiffre considérable pour l'époque. En effet, les historiens estiment la densité de la population armoricaine à l'époque à +/- 5 habitants / km².

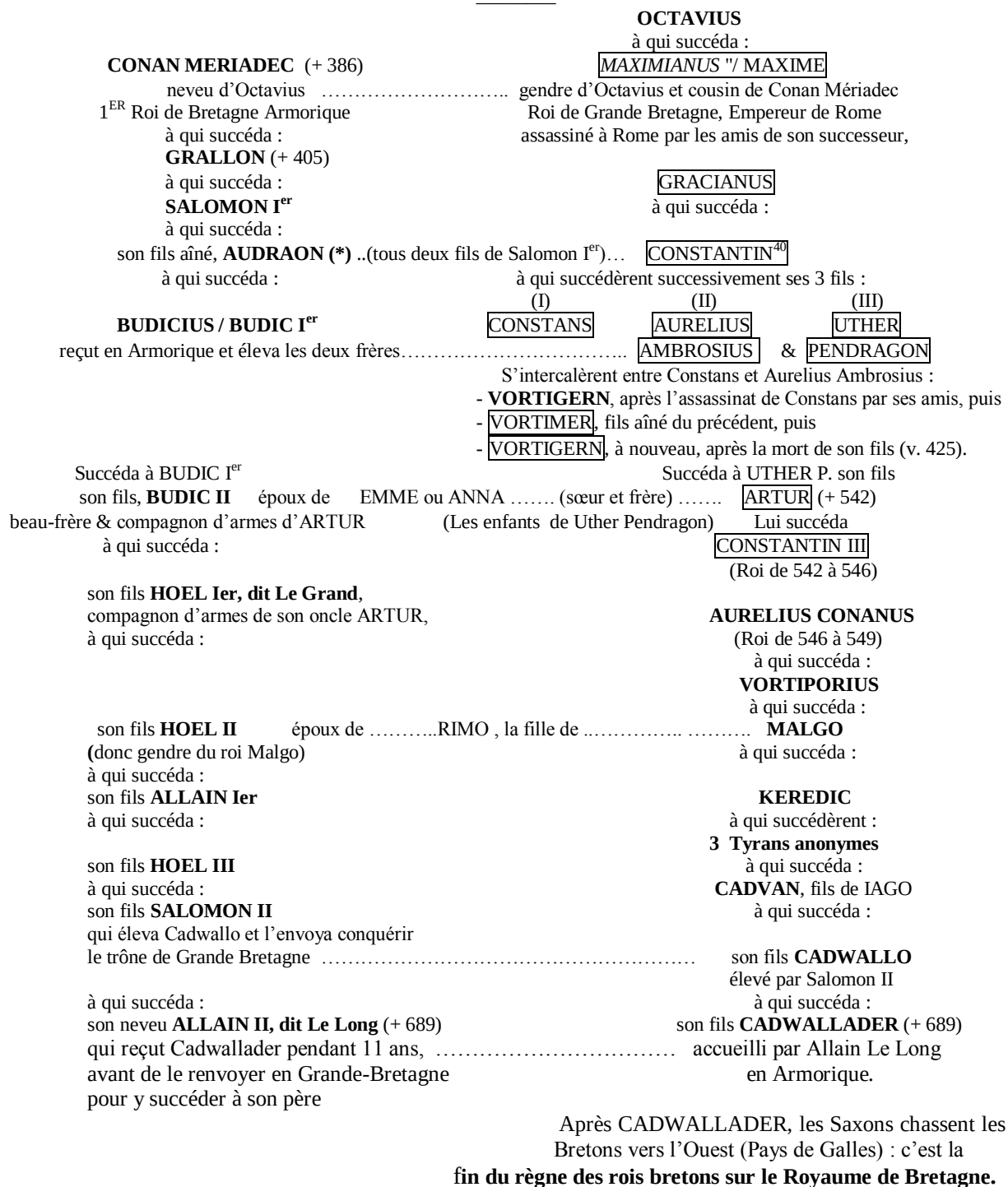
Il s'agissait donc, par ce transfert massif de Bretons des deux sexes, de pratiquement doubler la population autochtone. S'il eut bien lieu, au nombre de combien furent-ils réellement, ces "immigrants"? On l'ignore évidemment. Le *Livre des faits d'Arthur*, un manuscrit des environs de l'an mil (histoire ou légende ? son authenticité est contestée), parle seulement de 1000 plébéiens et de 30000 nobles. Pas question de pucelles, ni nobles, ni roturières. On est bien loin des chiffres précédents.

Ces transferts massifs de populations bretonnes sur le continent eurent-ils bien lieu ? Ou n'est-ce encore qu'une légende ? Le fait est que, si les nombres de migrants varient considérablement selon les sources, la migration elle-même est reprise dans plusieurs documents. Et l'Histoire de Bretagne (Léon Fleuriot, par exemple) date bien du IV^{ème} au VI^{ème} siècle la première grande migration bretonne vers l'Armorique.

Le tableau de la page suivante montre, en parallèle, les successions respectives de Conan sur le trône de Bretagne Armorique et de Maxime sur celui de Bretagne insulaire. Les noms encadrés dans ce tableau sont ceux des rois de Bretagne insulaire qui périrent de mort violente. On remarque que, jusqu'au milieu du VI^{ème} siècle, la succession au trône de Bretagne insulaire se fait "naturellement" par assassinat du roi en place ou de son légitime héritier, à tout le moins par mort violente. Sur les 10 rois concernés, de Maxime à Constantin III, six sont assassinés par le fer, deux empoisonnés, un subit *"la vengeance de Dieu"* en

ROIS DE BRETAGNE ARMORIQUE & ROIS DE BRETAGNE INSULAIRE
du Vème au VIIème siècle de notre ère

(d'après Pierre LE BAUD – col. de gauche - et Geoffrey de MONMOUTH – col. de droite)



⁴⁰ Après que Maxime et Conan eurent quitté la Bretagne insulaire avec les meilleurs de ses soldats, l'île se trouva fort affaiblie. Ce qu'apprenant, les Barbares venus de l'est se jetèrent sur l'île qu'ils conquièrent et pillèrent. Les Romains refusant obstinément de revenir les protéger, les Bretons insulaires demandèrent aide et protection à leurs cousins continentaux, alors dirigés par le roi Aldroenus ou Audraon, fils de Salomon Ier. Celui-ci refusa même la couronne de Grande Bretagne qu'on lui offrait ; mais, pour venir en aide à ses "cousins" grands-Bretons, il leur donna son frère Constantin et 2000 soldats. Ceux-ci libérèrent l'île, et Constantin en fut fait roi. C'est ainsi que les deux fils de Salomon I^{er} se retrouvèrent respectivement et simultanément rois de Petite et de Grande Bretagne.

rémission de ses propres assassinats ; un seul, Artur, connaît une mort glorieuse, sur le champ de bataille de Camblam en défendant ce qui reste de son royaume.

Alors que, à la même époque, le trône de Bretagne Armorique - pourtant né récemment sous les auspices d'une extrême violence, selon certains récits - se transmet le plus souvent de père en fils ou en neveu, sans violence physique. Ceci correspond d'ailleurs à l'esprit d'apaisement et de concorde qui semble régner alors dans la population armoricaine, si l'on en croit la légende de Saint Gouëznou (rapportée dans le *Chronicon briocense*, § 84) : *"Armoricains et Bretons insulaires, soumis aux mêmes lois et vivant dans une affection fraternelle, furent gouvernés par un seul roi et n'étaient qu'un seul et même peuple."*

On notera aussi les liens matrimoniaux ou familiaux qui continuent d'exister entre les deux dynasties. On se souvient que Conan Mériadec était le neveu du roi de Grande Bretagne Octavius, et Maxime le gendre de ce dernier ; ils étaient donc cousins par alliance. Les deux fils de Salomon Ier sont respectivement et simultanément rois de Bretagne Armorique et de Bretagne insulaire ; ce qui crée évidemment entre les deux états indépendants l'un de l'autre des liens très particuliers. Emme ou Anna, épouse du roi de Petite Bretagne Budic, est la sœur du grand roi Artur ; Hoël le Grand, fils de Budic et d'Emme, lui-même roi d'Armorique, sera l'un des meilleurs compagnons de son oncle Artur dans ses campagnes ; Rimo, épouse de Hoël II, roi d'Armorique, est la fille de Malgo qui règne à ce moment sur la grande Bretagne.

On notera enfin que si, sur cette période de trois siècles, la durée de règne moyenne est de l'ordre de trente ans en Bretagne armoricaine, elle n'est que de quinze outre-Manche. Et, curieusement, ceci n'a rien à voir avec le mode de succession par la violence que nous signalions ci-dessus. En effet, les dix rois bretons qui moururent de mort violente avaient régné en moyenne une quinzaine d'années, comme leur dix successeurs morts de mort naturelle.

Les chemins de Le Baud et de Geffroy de Monmouth se séparent donc après la conquête de l'Armorique par *"Maximianus"*/Maxime et Conan Mériadec. Seize autres rois succéderont à ce dernier sur le trône de Bretagne, dont les dix cités dans le tableau ci-dessus.

"Et après Allain le Long regna Daniel, surnomme Dremruz, qui signifie visage rouge ... paravant être roy de Bretagne il fut comte de Cornouaille ..." Ce Daniel Dremruz fut *"roy de toute Bretagne et d'Allemagne ; il regna jusques environ l'an sept cens trente."* Après la mort de Daniel, *"les princes du pays se divisèrent en sept parties et se nommoit chacun d'eux roy en sa portion."* Cette situation dura trente-huit ans, jusqu'à l'avènement de Charles le Grant (Charlemagne) au royaume de France (768). Ce dernier mit plus de trente ans à les réduire, mais y parvint. Charlemagne nomma alors Arrastanus roi de Bretagne. Ce dernier l'accompagna dans sa campagne d'Espagne : mal lui en prit, il mourut à Roncevaux avec le preux Roland, dont il devait être l'un des familiers, car Roland était à cette époque le chef de la Marca Brittonica. Mandonus succéda à Arrastanus. Il tenta d'échapper au pouvoir qu'exerçait sur lui l'empereur Louis, après son père Charlemagne. On notera que seul P. Le Baud cite les noms d'Arrastanus et de Mandonus

C'est seulement en 829 que le roi de Bretagne, profitant d'une conspiration des enfants de l'empereur Louis, réussit à s'exempter du pouvoir impérial. Rentré en Bretagne, il élimine tous les gouverneurs nommés par l'empereur et règne seul pendant vingt et un ans. Il meurt en 851. Il s'appelait Nominoë. A qui succède son fils Erispoë, tué en bataille par son cousin Salomon en 857. Salomon régnera dix-sept ans et sera à son tour *"occis par les Bretons avec son fils nommé Albigeon. Et après sa mort cessa en Bretagne la dignité royal."* (874)

Malheureusement, cette généalogie bien huilée est contestée par les historiens modernes. Si le personnage de Conan Mériadec est connu de ces derniers, ils le tiennent généralement pour une *"invention"* pure et simple de G. de Monmouth, reprise avec bonheur par P. Le Baud. Pour eux, le personnage de Conan n'est que légendaire. De même ignorent-ils tous ses successeurs directs, de Grallon à Mandonus inclus.

Il faudrait arriver – mais par quel chemin ? - à Neomenius / Nominoë pour trouver enfin le premier roi "historique" de Bretagne armorique. Du moins son premier souverain ; car on se demande encore s'il porta ou non le titre de "roi" : aucun texte de l'époque où figurent son nom et ses prérogatives ne semble utiliser ce qualificatif (Voir le livre de J.C. Cassard sur *Les Bretons de Nominoë*.)

Qu'est-ce qui fait la différence entre un "vrai" roi et un autre ? On pourrait penser à l'onction et au couronnement. Mais, à en croire le *Chronicon Briocense*, ce ne semble pas être le cas. En effet, lorsque, dans son § 28, il énumère "*les rois chrétiens*", il les classe en deux catégories :

- ceux qui doivent être couronnés, et donc oints. Ce sont les rois de Jérusalem, de France, de Sicile et de Grande Bretagne, qui seuls "*en ont le privilège de toute antiquité*";
- tous les autres : Castille, Léon, Bohême, Majorque, Cologne, ... et quatorze autres, parmi lesquels le "*roi de Petite Bretagne*". Ceux-là ne doivent pas être couronnés.

D'ailleurs, poursuit-il, "*de nos jours*" (vers 1400), (le roi de Bretagne) "*n'a plus titre de roi, mais de duc. Toutefois, il jouit de toutes les libertés et des droits royaux dans son duché, tout comme un roi.*" Le 14 août 1532, "*lors de très solennelles cérémonies, François, fils du roi François I^{er} et dauphin de France, était couronné duc de Bretagne, en la cathédrale (de Rennes), sous le nom de François III : l'évêque lui remit l'épée et "ce fait, fut faite la bénédiction de la couronne ducale et lui fut posée sur le chef.*" (J. Cornette). Très récemment, un autre historien, Ph. Tourault, a publié un ouvrage sur les rois de Bretagne du IV^e au X^e siècle - c'est-à-dire de Conan Mériadec à Alain le Grand - dans lequel il ne concède le titre de "roi" qu'aux trois derniers d'entre eux, à savoir : Erispoë, fils de Nominoë, Salomon, fils d'Erispoë, et Allain le Grand, neveu de Salomon. Pour lui en effet, la quinzaine de souverains de Bretagne continentale qui se succédèrent – selon la tradition ou la légende - de Conan Mériadec à Murman / Morvan et Guiomarc'h, s'ils furent qualifiés de rois, ce ne peut-être qu'abusivement. Nominoë a été qualifié, dans les différents textes de l'époque le mentionnant, de *missus, dux, gubernans* ou *regnans*, jamais de *rex*. Erispoë est, pour Tourault, le premier à mériter l'appellation authentique de roi, car il en avait toutes les attributions (titre, terres et pouvoirs), à lui conférées par le roi de France, Charles le Chauve, par le traité d'Angers (851).

Son règne fut bref, six ans seulement, puisqu'il fut assassiné en 857 par son cousin Salomon. Ce dernier fut alors "*prince de Bretagne*" pendant onze ans (857 – 868), avant d'être à son tour reconnu pour roi par le même Charles le Chauve, qui, du même coup, élargit le royaume de Bretagne au Cotentin. Il sera lui-aussi assassiné, par des dignitaires bretons et francs, et la Bretagne connaîtra alors une longue période de guerres civiles (874 – 890), jusqu'à ce que Alain, neveu de Salomon, devienne, à la mort de son co-souverain, Judicaël, le seul maître de la Bretagne (v. 890). Mais la dignité royale ne lui est conférée, par Charles le Simple, qu'en 898. Alain, qualifié de "le Grand", meurt neuf ans plus tard (v. 907) et avec lui "*cessa en Bretagne la dignité royal*", comme l'écrit P. Le Baud.

En résumé, pour suivre Ph. Tourault en ne reconnaissant pour "*rois de Bretagne*" que ceux qui tinrent cette dignité d'un roi authentique (en l'occurrence celui de France, dont ils étaient les obligés), la royauté n'aurait véritablement prévalu en Bretagne Armoricaïne que pendant une période très courte, comme le montre le tableau ci-après⁴¹ :

⁴¹ Nous nommons, dans les tableaux suivants : - "rois sans le titre" ceux qui sont appelés "roi" par certains auteurs, mais qui n'en ont pas le titre officiel, selon les critères décrits par Ph. Tourault ci-dessus ; - "rois officiels" ceux qui répondent aux critères de Ph. Tourault, dès le début de leur mandat ou à partir du moment où ils répondent à ses critères

D'après Ph. TOURAULT

	<u>"Roi" sans le titre</u>	<u>"Roi" officiel</u>
* <u>Nominoë</u>	831 – 840 : Missus ⁴² de Louis le Pieux 846 – 851 : Duc de Bretagne	
* <u>Erispoë</u>		851 – 857 : Roi de Bretagne
* <u>Salomon</u>	857 – 868 : Prince de Bretagne 874 – 876 : Pacsweten et Gervant se partagent et dirigent la Bretagne. 876 – 890 : Leurs fils respectifs, Alain et Judicaël, leur succèdent. 890 : A la mort de Judicaël, Alain devient le seul maître de la Bretagne.	868 – 874 : Roi de Bretagne
* <u>Alain le Grand</u>	890 – 898 : Chef de la Bretagne	898 – 907 : Roi de Bretagne

Il nous a semblé intéressant de comparer cette généalogie selon Ph. Tourault à celle de P. Le Baud concernant les mêmes personnages, à savoir :

D'après Pierre LE BAUD

	<u>"Roi" sans le titre</u>	<u>"Roi" officiel</u>
* <u>Nominoë</u>		840 – 861 : Roi de Bretagne
* <u>Erispoë</u>		861 – 866 : Roi de Bretagne
* <u>Salomon</u>		866 – 876 : Roi de Bretagne
	876 : Fin de la dignité royale en Bretagne continentale	
* <u>Alain le Grand</u> & son frère Pacsweten ⁴³	876 – 894 : co- "ducs royaux" de Bretagne 894 : Pacsweten assassiné par les envahisseurs normands	
* <u>Alain le Grand</u>	894 – 907 : "Seul au gouvernement de Bretagne" 894 : Début de la dignité ducal en Bretagne	

Et si toute cette querelle de titres n'était finalement que purement sémantique ? C'est Jean-Jacques Monnier qui écrit⁴⁴ : "... *Le titre de "ri" ("roi") est le seul nom donné par les Bretons à leurs chefs du IV^{ème} au XI^{ème} siècle, avec des équivalents latins divers. C'est la chancellerie franque, puis française, qui essaie de rabaisser ces chefs par le titre de comes (comes).*" Quel que fût son titre officiel, les Bretons ont toujours qualifié leur souverain de "ri" et l'ont toujours considéré comme roi. C'est dire que les réticences de certains historiens modernes (Cassard, Tourault) à accepter la qualification royale des gouvernants bretons n'ont, pour leurs sujets de l'époque (et pour certains au moins de leurs descendants), qu'un intérêt limité.

Qui fut donc réellement le dernier "roi"/ "ri" de Bretagne selon nos hommes de l'art ? Salomon, comme l'écrit P. Le Baud ? Ou Allain le Grand comme le soutient Ph. Tourault (voir son livre pp. 204/205) ?

⁴² On trouve dans N.Y.Tonnerre – *Naissance de la Bretagne* (P. 81), une carte du territoire commandé par Nominoë, intitulée : *Le Missaticum de Nominoë*.

⁴³ Selon J.Cornette, Pacsweten, comte de Vannes, n'était pas le frère, mais le père d'Alain ; il était aussi le gendre de Salomon. Il gouverna la Bretagne avec Gervant en 874-875 ; tous deux moururent en 876. Ils furent remplacés par leurs fils respectifs, Alain et Judicaël, jusqu'à la mort de ce dernier, sans doute vers 890. Les informations de P. Le Baud semblent donc ici bien approximatives

⁴⁴ in *Histoire de la Bretagne et des Pays celtes* – Collectif – Ed. Skol Breizh, Morlaix, 1970 – T. I, Chap. 6 : *L'immigration bretonne en Armorique*, p. 134.

J.C.Cassard est d'accord avec le point de vue de ce dernier. *"Au terme de deux décennies d'équilibre fragile et de paix, les termes du compromis passé en 851 (entre Erispoë et Charles le Chauve) sont balayés par la guerre civile en Bretagne et les incursions des Vikings : le titre royal n'est plus relevé par les chancelleries après Alain le Grand, et bientôt il tombe dans l'oubli, les descendants d'Alain Barbetorte étant écartés du trône et la Bretagne échouant à des familles étrangères ou comtales au XI^{ème} siècle".*

S'il en est bien ainsi, la question suivante est donc : qui fut réellement le premier duc de Bretagne ?

D'environ 900 ou 935/936 (?) jusqu'à 1514 ou 1532 : Les Ducs de Bretagne

L'indécision, voire l'embarras, qui règne quant aux dates d'apparition et de disparition officielles du titre de *duc de Bretagne* ressort des dates indiquées ci-dessus.

Geoffrey de Monmouth qualifie encore Alain II le Grand ou le Long, le fils de Salomon II, de *"king of Brittany"*. Mais ce sera le dernier. Il est vrai qu'Alain II était contemporain de Caldwaller, le dernier roi breton de Grande Bretagne mentionné par Monmouth, et qu'ils moururent la même année (689). C'est à cette date qu'il arrête son histoire des rois de Bretagne, supplantés sur le trône de Grande-Bretagne par la dynastie des rois saxons. C'est aussi à cette date que s'arrête, pour lui, mais pour lui seulement, l'histoire des rois de Bretagne continentale.

Pour l'auteur du *Chronicon Briocense* (v. 1400), *"Alain le Grand, appelé aussi le Long, neveu de Salomon, fut le onzième roi de Petite Bretagne"*(§ 96). Et plus loin : *"Alain, roi des Bretons ...", "Alain, roi de Petite Bretagne", "Alain, par la grâce de Dieu roi des Létaviens ou Bretons armoricains ..."* A qui succéda *"Conober ou Conobertus, douzième roi de Bretagne ..."* Le *Chronicon* ne va pas plus loin dans la généalogie des rois de Bretagne. Mais, si l'on considère que ce Conober fut le dernier roi de Bretagne, le premier duc aurait donc été son successeur, Alain Barbetorte.

Dans sa *Chronique abrégée des rois et ducs de Bretagne* - § 1 (vers 1470), Jean de Saint-Paul, chambellan du duc François II, déroule la séquence des gouvernants bretons *"de Conan Mériadec à Alain Barbetorte"*, en ne citant jamais, à propos de ces derniers, le titre qu'ils portaient⁴⁵. Par contre, dès le titre du § 2 de sa chronique, il qualifie Alain Barbetorte de duc. Et, dans les premières lignes de ce §, il dit d'Alain le Grand, le père de Barbetorte, qu'il *"vaillamment deffendit sa duché (sic) en son temps."* Ceci suffit-il pour considérer qu'il tient Alain le Grand pour le premier duc de Bretagne ?

Si l'on interroge maintenant P. Le Baud (1486), Alain le Grand et Pacsweten *"se fistrent ducs royaux de Bretagne"*: ils prirent le pouvoir (et ce titre ?) en 874. Pacsweten ayant été tué en 894, *"demeura le duc Allain le Grant seul au gouvernement de Bretagne, qu'il tint treize ans, savoir jusques a l'an de grace neuf cent sept, auquel an il mourut."* P. Le Baud ayant déclaré la fin de *"la dignité royal en Bretagne"* en 876, à la mort de Salomon, Alain le Grand est donc pour lui le premier duc de Bretagne. Mais à quelle date ?

Une intéressante constatation s'impose concernant la liste nominative et chronologique des ducs de P. Le Baud : elle est parfaitement conforme à celles des historiens modernes de référence que nous avons retenus⁴⁶. Il n'y a donc pas sur ce plan – comme c'était le cas avec les rois bretons - de *"querelle des Anciens et des Modernes"*. Il y a cependant une petite divergence, à propos du titre porté par les souverains de Bretagne après Salomon : furent-ils d'emblée ou non *"duc de Bretagne"*? Pour Le Baud, on l'a vu, il n'y a aucun doute, ni pour Allain le Grand ni pour ses successeurs.

⁴⁵ Sauf pour Houel le Grand, le compagnon de batailles et de croisade du grand roi de Grande-Bretagne, Artur. Hoël/ Houel/Houaël est toujours qualifié de roi par Saint-Jean.

⁴⁶ Noël-Yves Tonnerre, Georges Minois, Joël Cornette, le collectif de Skol Breiz

Pour nos historiens contemporains, le problème cependant se pose différemment.

Ainsi, si Joël Cornette reconnaît que, en 898, *"Alain s'intitule dans les actes "par la grâce de Dieu pieux et pacifique roi de Bretagne"*, il ne lui attribue pour sa part "que" la qualité de *"1^{er} duc de Bretagne"*. Puis il décerne ensuite le titre ducal à tous ses successeurs, comme le fait Pierre Le Baud. *"Alain Barbetorte, écrit-il, ne récupéra jamais le titre royal de ses ancêtres, notamment de son grand-père Alain le Grand ... Bien qu'il fût petit-fils de roi, Alain Barbetorte n'a pas songé à relever ce titre ; ses successeurs non plus qui s'intituleront indifféremment "comtes", "ducs", ou "princes des Bretons".* Même si, pour leur peuple, bretonnant, ils sont des ri (rois), *"le royaume subordonné de Salomon n'est plus qu'un souvenir."* Si Alain Barbetorte, ayant récupéré son pouvoir sur la Bretagne par son retour d'exil en 836, et la totalité de son territoire en chassant les Normands par sa victoire de Trans (839), ne *"songe pas à relever le titre de roi de ses ancêtres"*, c'est sans doute parce qu'il n'accorde qu'un intérêt mineur à un titre attribué par la chancellerie française : pour lui, son titre local de *"ri"* - que ne lui conteste aucun de ses sujets bretons - lui suffit largement.

Pour sa part, Georges Minois ne sait quel titre attribuer à Alain le Grand ; il se pose d'ailleurs aussi la question pour son successeur Alain Barbetorte : *"duc ou comte de Bretagne ?"*, se demande-t-il ? Il nomme Hoël Ier *"maître du duché"*, ce qui n'est pas un titre nobiliaire ; mais, en bonne logique, s'il y a duché, il y a duc. Alain III *"dirige l'ensemble de la Bretagne"*, mais avec quel titre ? *"Totius Britanniae princeps"* ou *"Comes totius Britanniae"*? (Prince ou Comte de toute la Bretagne ?) : il ne se prononce pas. Avec son successeur Conan II, *"le titre de duc est lui-même remis en question ; il n'apparaît que dans un seul document, alors que, dans tous les autres, Conan est qualifié de comte."* Sans doute Hoël V est-il qualifié de duc, mais son autorité territoriale est réduite à la Bretagne méridionale (Cornouaille, Broérec, Nantais). C'est Alain Fergent qui remet de l'ordre en rassemblant le nord et le sud, dotant l'administration du duché d'une chancellerie et utilisant, à partir de 1108, un sceau ducal.

Noël-Yves Tonnerre écrit à propos d'Alain Barbetorte, le successeur direct d'Alain le Grand : *"... le pouvoir du prince breton était dès le départ limité. Plus question de titre royal, le nouveau chef breton devait se contenter du titre ducal"*. Le même auteur limite même géographiquement l'étendue de son pouvoir à la Bretagne méridionale (Cornouaille, Vannetais, Nantais), le comte de Rennes gardant une liberté d'action à peu près totale tout en acceptant l'hégémonie d'Alain Barbetorte. *"C'est, ajoute-t-il, ce titre (duc) qu'il se donne dans le seul acte que nous possédons de lui. Ce titre sembla disproportionné à ses successeurs. Le titre de comte apparaît en concurrence avec le titre ducal, même dans les actes instrumentés par le duc."* Pourtant, quarante ans après Barbetorte, Conan le Tort se qualifie lui-même de *Brittanorum Princeps* et se fera imposer une couronne *"à la manière des rois."*

Enfin, Ph. Tourault, qui n'hésite pas à attribuer la dignité royale à Alain le Grand, la refuse à son successeur Alain Barbetorte. *"Nul besoin (pour le nouveau roi de France Louis IV) de faire d'Alain Barbetorte un roi subordonné, qui serait plus gênant qu'utile. Alain reste duc, chef de sa principauté ... Ses successeurs porteront le même titre après sa mort en 952 ... C'est ce duché établi par et pour Alain Barbetorte – et étoffé après lui – qui survivra autonome jusqu'à son annexion à la France par François Ier en 1532 ..."*

On voit donc qu'il existe un très grand flou dans l'attribution de la qualité de duc à Alain le Grand et à ses successeurs immédiats. Et qu'il ne s'agit pas d'une *"querelle des Anciens et des Modernes"*: les premiers sont en effet aussi divisés que les seconds sur le sujet. Suivant l'*Historia Regum Britanniae* de G. de Monmouth, l'auteur du *Chronicon Briocense* reconnaît toujours à Alain le Grand le titre de roi. Mais, dans la dernière partie du XV^{ème} siècle, successivement Saint-Jean (v.1470), puis Le Baud (v.1486) lui attribuent le duché de Bretagne et le titre de duc ?

Il n'empêche qu'après ce départ hasardeux, la dignité ducal se transmet jusqu'au début du XVI^{ème} siècle avec une interruption notable et fort regrettable : le très fâcheux épisode de la Guerre de Succession de Bretagne (1341 – 1364).

Suivant en cela les historiens bretons contemporains, nous écrivons, dans nos tableaux généalogiques des ducs de Bretagne, que ce titre ne fut pas attribué pendant la Guerre de Succession de Bretagne, de 1341 à 1364, même si chacun des deux antagonistes, Charles de Blois et Jean de Montfort (puis le successeur de ce dernier après sa mort en 1345), prétendît être le légitime souverain. Il est pourtant un auteur, notre compatriote et ami Yvonig Gicquel qui, dans son remarquable ouvrage sur *Le Combat des Trente*, attribue à Charles de Blois et à son épouse Jeanne de Penthièvre les titres de duc et duchesse de Bretagne pour la période 1341-1364. Et, dans le même temps, il qualifie aussi Jean de Montfort et son épouse Jeanne de Flandre des mêmes titres pour la période 1341-1345. Mais ceci est une autre histoire.

Pendant cette période de six siècles, du début du X^{ème} siècle à celui du XVI^{ème}, la Bretagne fut la plupart du temps un état indépendant, de son grand voisin, le royaume de France. Même si les liens avec ce dernier – de même qu'avec le royaume d'Angleterre – demeurèrent particuliers. Le pouvoir ducal s'y transmet le plus souvent "*naturellement*", de père à enfant aîné (qu'il fût garçon ou fille), ou du moins à l'ayant-droit de ce dernier (époux, neveu, ...) ; car, à l'exception d'Anne, on ne vit jamais d'autre duchesse régnante.

L'histoire du duché de Bretagne ne coula pourtant pas, tout au long de ces six siècles, comme un "*long fleuve tranquille*". Son cours, parfois calme et lisse, prit à d'autres moments des allures de rapide, voire de torrent. Elle connut en effet les invasions et les exactions des "*hommes du Nord*", les guerres intestines entre barons locaux, une véritable guerre civile au milieu d'un conflit international (la Guerre de Succession de Bretagne et la Guerre de Cent Ans), des périodes de régence, d'autres de domination étrangère directe (roi d'Angleterre de 1166 à 1181, et roi de France à partir de 1515) ... Elle vit se succéder, au trône ducal, les représentants des comtes de Vannes (Alain le Grand, parent de Pacsweten), des comtes de Nantes (Alain Barbetorte et ses successeurs), de Rennes (Conan le Tors et ses descendants), de Cornouaille (Hoël V, fils d'Alain Canhiart), ... les familles de Dreux, de Montfort, ... Bref, ce sont de vingt-cinq à trente ducs et duchesses, selon les auteurs, qui portèrent la couronne de Bretagne et le manteau frappé d'hermines, pour une durée moyenne de vingt à vingt-cinq ans chacun⁴⁷. Pour finir par une union (forcée) avec le royaume de France et la perte de son statut de duché et de son indépendance.

De même que nous avons observé quelques divergences de vue entre les auteurs concernant le premier titulaire du titre de duc de Bretagne, de même on peut ouvrir le débat concernant l'identité du dernier souverain breton. Qui, en effet, fut le dernier titulaire du titre de "*duc de Bretagne*" ? Anne de Bretagne, qui apporta le duché en dot à la couronne royale par son premier mariage avec un roi de France ? Ou sa fille Claude de France, elle-même reine de France, qui avait hérité du duché de sa mère la duchesse Anne ? Ou encore du fils de Claude de France et du roi de France François I^{er}, le jeune François II, trop jeune pour régner à la mort de sa mère (1524) et qui fut consacré duc en la cathédrale de Rennes le 14 août 1532 avec un protocole plus royal que ducal ? S'il fut duc, ce ne fut que pour quelques jours, puisque le 3 septembre 1532, était proclamé l'Edit de Plessis-Macé entérinant l'Acte d'Union des Royaumes de France et de Bretagne, qui faisait désormais de cette dernière une simple province française. N'était-ce pas là la vraie fin du duché et donc du titre de duc ?

Nous avons ici encore des interprétations différentes selon les auteurs.

Version de Joël Cornette : "*Epilogue dynastique et matrimonial, le 18 mai 1514, Claude, la fille aînée d'Anne de Bretagne, épousait à Saint-Germain-en-Laye le futur*

⁴⁷ C'est Arthur III qui régna le moins longtemps, deux ans (1457-1458). Et Jean I^{er} le plus longtemps, 49 ans (1237-1286).

François I^{er}, qui devint roi le 1^{er} janvier 1515. En avril (Anne est morte le 9 janvier précédent), Claude faisait donation du duché à son royal époux, acceptant qu'il revienne ensuite au dauphin et non à un fils cadet qui aurait assuré une dynastie distincte. Le destin de l'Armorique était cette fois bel et bien scellé et, avec lui, le rêve d'indépendance d'Anne de Bretagne définitivement brisé ..." Autrement dit, pour l'auteur, le régime ducal de Bretagne est bien mort ce 18 mai 1514. Il ne qualifiera d'ailleurs jamais la reine Claude, fille et sucsesseure d'Anne, de *"duchesse de Bretagne"*. Il considère en effet qu'à partir du moment où Claude a accepté que ce soit son fils aîné, le dauphin de France, qui lui succède à la tête du duché, ce dernier est tombé entièrement sous la coupe du roi de France. D'ailleurs écrit-il, François Ier ne s'intitule-t-il pas lui-même *"Roy de France, usufruituaire des Pays et Duché de Bretagne, père et légitime administrateur des biens de notre très cher et très aimé fils le Dauphin, Duc et sieur propriétaire desdits Pays et Duché."*? Ce sont là les qualifications qu'il se donne dans le texte de l'Edit de Plessis-Macé qui scelle la fin du Duché et la naissance de la Province de Bretagne.

Ayant atteint sa majorité, le dauphin François a bien été couronné duc de Bretagne en la cathédrale de Rennes⁴⁸. Mais c'est le gouverneur en poste à Rennes (depuis la fin du XV^{ème} siècle) qui administre la province au nom du roi. De même, lorsque François meurt en 1536 et que son frère cadet Henri est désigné par le roi pour lui succéder, il faudra quatre ans pour que ce dernier reçoive effectivement la responsabilité du duché (9-02-1540). Et encore n'est-ce que pour *"son entretenement"*, tout ce qui relève de la souveraineté réelle dépendant directement du roi.

Dans ces conditions, J.Cornette estime que c'est bien avec la mort d'Anne de Bretagne que le titre et la fonction de duc de Bretagne ont disparu. Car, si la transformation officielle du duché en province ne date que de 1532, il est certain que, entre 1514 et cette date, c'est bien François Ier qui, avec l'aide de ses gouverneurs successifs (le maréchal de Rieux, le duc Charles d'Alençon, son beau-frère, le comte Guy de Laval), administra directement le duché.

Version de Georges Minois : *"François (Ier) devient roi en janvier 1515, et, dès le 22 avril, obtient de sa jeune épouse de seize ans (Claude, la fille d'Anne de Bretagne) la donation du duché, avec le droit d'en disposer "comme de sa propre chose et héritage"*. En 1524, une nouvelle étape est franchie : Claude accepte que son fils, François, dauphin de France, âgé de six ans, devienne duc de Bretagne, sous le nom de François III. Claude étant morte la même année, François Ier garde l'administration de la Bretagne au nom de son fils. Puis vient 1532, le couronnement de François III à Rennes et l'édit du Plessis-Macé. *"Cet acte, écrit Minois, n'est en aucun cas un "traité" entre puissances égales, puisque la Bretagne n'est pas un pays indépendant. C'est bien un édit, octroyé par le roi à un corps de son royaume."* Le dauphin-duc François III étant mort en 1536, le titre de duc de Bretagne s'éteint avec lui. Avec le nouveau dauphin, Henri, futur roi Henri II, la Bretagne n'est plus qu'une province du royaume.

Qu'en conclure ? Les faits relatés par les deux historiens sont strictement les mêmes ; il ne s'agit donc entre eux que d'une question d'interprétation. Minois, qui concède le titre de duc à François III (quid de sa mère Claude de France ?), est plus formaliste. Cornette, qui ne reconnaît ni duc ni duchesse après Anne, est plus réaliste. Mais la fin est la même dans leurs deux versions, et ce ne sont pas vingt-deux ans de plus ou de moins (entre 1514 et 1536) qui changeront quoi que ce soit au sort réel de la Bretagne.

A. Cornette écrit : *"A Saint-Denis, comme pour toutes les reines de France, Anne n'eut pas droit au cri "La reine est morte, vive le roi !", signifiant la transmission immédiate d'une*

⁴⁸ Ce couronnement semble inhabituel et ne correspond pas à la tradition bretonne. Il ne nous semble pas que les ducs de Bretagne aient été oints et couronnés à la manière des rois de France. On se souvient que le *Chronicon briocense* classait les rois de Bretagne dans la catégorie des rois non soumis à l'onction et au couronnement. Pourquoi, si les rois ne l'étaient pas, les ducs l'eussent-ils été ?

souveraineté pas même interrompue par le trépas. Le roi d'armes de la duchesse cria simplement : "La reine treschrestienne et duchesse notre souveraine dame et maistresse est morte. La reine est morte. La reine est morte ..." Le long silence après cette proclamation symbolisait bien la rupture que sa disparition signifiait pour une Bretagne à jamais orpheline de sa souveraineté."

Avec Anne de Bretagne, la "bonne duchesse en sabots", le duché de Bretagne est bien mort ; vive donc la Province de Bretagne !

Enfin, pour en revenir aux deux objectifs, l'un pédagogique et l'autre politique, que se fixait Pierre Le Baud, sa *Genealogie* les atteint-elle ?



**Anne, Duchesse de Bretagne
et Reine de France**

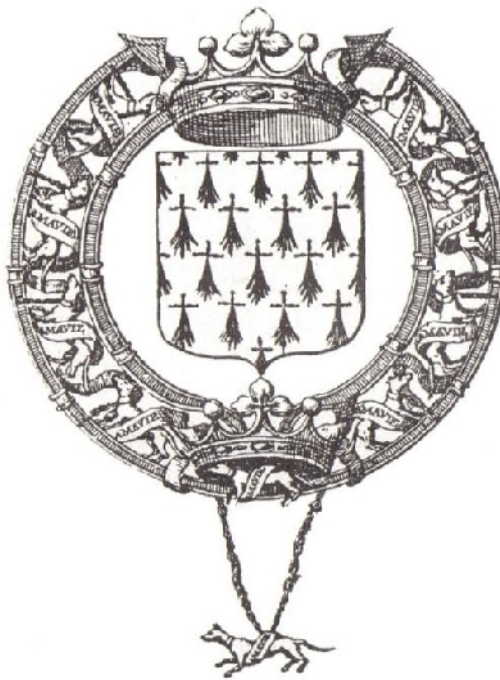
Pour le premier, incontestablement, en utilisant les meilleures sources disponibles à l'époque. Ayant lu l'œuvre de son fidèle chroniqueur, la duchesse de Bretagne en sait désormais autant que le plus grand des lettrés de son époque sur l' "extraction, generation et progression" de ces "roys, ducs et princes" qui, au temps passé, "ont regy et gouverné"... la principauté de Bretagne, avant elle et son mari le duc François. Comme si sa "souveraine dame", dès "ses premiers jours" y eût "pris nourriture"...

Pour le second également. En effet, on a montré que, dans la liste des rois bretons de Bretagne insulaire, Le Baud avait trouvé plusieurs femmes ayant régné sur la grande Bretagne et que "Maximianus"/Maxime lui-

même avait régné "à cause de" son épouse. Par contre, on ne trouve aucune femme, directement ou indirectement, reine de Bretagne Armorique entre Conan Mériadec et Salomon, le dernier des rois de Bretagne. Heureusement pour P. Le Baud, on trouve, dans la liste des ducs de Bretagne de Alain le Grand à François II, plusieurs nouveaux exemples de souverains bretons mâles ayant exercé la fonction de duc pour le compte d'une femme, titulaire réelle de la fonction⁴⁹.

Marguerite de Foix était ainsi, grâce à son cher chroniqueur, non seulement instruite de l'histoire du duché de Bretagne, mais aussi rassurée sur le sort qui attendait ses filles. Anne, l'aînée, sera bien, à la mort de son père, duchesse de la Bretagne, sur laquelle elle règnera elle-même pendant vingt-six ans. Quant à Claude, la fille d'Anne, si elle ne régna pas en personne, elle était bien elle-même titulaire du titre de duchesse, hérité de sa mère ; sinon, comment aurait-elle pu transmettre à son fils un titre qui ne lui eût pas appartenu ?

⁴⁹ Il en fut ainsi de Alain Barbetorte, "duc a cause de sa mere", la fille d'Alain le Grand ; de Hoël V, fils d'Alain Cagniard, époux de Havoise, fille d'Alain III, qui devint duchesse à la mort de son frère Conan II ; Alain Fergent, fils de Hoël V et de Havoise, qui hérita du duché à la mort de sa mère, alors que le duc régnant, son père Hoël V était toujours vivant ; Eudon de Porhoët, qui exerça la régence pour le compte de sa femme Berthe, mère du duc Conan IV pendant sa minorité ; Geoffroy II Plantagenêt, duc pour le compte de sa femme Constance, fille de Conan IV ; Randoul, second mari de Constance après la mort sans héritier de Geoffroy II, puis Guy de Thouars, troisième mari de Constance (après la mort sans héritier de Randoul ; Pierre Mauclerc, époux d'Alix, fille et héritière de Constance, qui régna au nom de sa femme ; Jean le Roux, fils d'Alix et de Pierre Mauclerc, qui reprit le trône en héritage de sa mère Alix. On le voit, si aucune autre femme qu'Anne n'exerça directement et effectivement le pouvoir en qualité de duchesse, plusieurs le devinrent par héritage et confièrent la gestion du duché à leur fils ou à leur époux.



Collier de l'Ordre de l'Ermine,
(créé par le duc Jean IV de Bretagne en 1381)

En guise de conclusion ...

"Je demande à tout lecteur qui aura lu ce document d'être indulgent envers moi, qui, comme un petit oiseau babillard ou un arbitre impuissant, ose, après tant d'autres, relater ces événements si importants. Je m'incline devant celui qui aurait plus de connaissances que moi dans ce domaine."

Emprunté à Nennius, moine (vers 800 après J.C.)

Annexe 1

Généalogie des Rois de Bretagne continentale ou Armorique

<u>Selon Geoffroy</u>	<u>Selon le CHRONICON</u>	<u>Selon Pierre</u>
<u>de MONMOUTH (1136)</u>	<u>BRIOCENSE (V. 1400)</u>	<u>LE BAUD (1486)</u>
1 – CONANUS MERIADIADOCUS	CONAN MERIADEC	CONAN MERIADEC
2 - (Non cité)	GRADLON le Grand	GRALLON
3 - (Non cité)	SALOMON	SALOMON I
4 – ALDROENUS ("4th British king of Brittany")	AUDROENUS	AUDRAON ou AUDROAN
5 – BUDICIUS I))	BUDIC	BUDIC
6 – BUDICIUS II)		
7 – HOEL I, the Great	HOEL le Grand	HOEL le Grant
8 – HOEL II	HOEL II	HOEL IInd
9 – ALAN I	ALAIN	ALLAIN le Ier
10 – HOEL III	HOEL III	HOEL le IIIrs
11 – SALOMON	SALOMON II	SALOMON IInd
12 – ALAN II	ALAIN le Grand ou le Long	ALAIN le Long (mort v. 689)
Fin de la dynastie v. 690	CONOBER	DANIEL DREMRUZ (jusqu'en 730 env.)
	RIVALLON	Bretagne divisée entre 7 rois jusqu. 768, puis guerre entre Charlemagne et les Bretons jusqu. 801, puis :
	COMOR	ARRASTANUS
		MANDONUS
		NEOMENIUS (829 – 860)
		HERUSPOGIUS (860-866)
		SALOMON (866 – 876)
		Fin de la royauté en Bretagne

On peut penser, avec les historiens contemporains, que les faits, les actes et même la pertinence de leur titre de "roi "concernant les "ri "de Bretagne Armorique de Conan Meriadec (386) à Alain le Grand (689) sont largement légendaires ; mais leurs noms, leur filiation et leur succession dans le temps semblent bien avoir un fond historique. Il y a absence quasi-totale de documents historiques concernant la période allant de la fin du VIIème au début du IXème siècle. Par contre, avec Nominoé, si les informations restent encore rares au début, on commence à entrer dans un cadre historique à partir du milieu du IXème siècle.

Annexe 2

HISTOIRE RÉSUMÉE DU DUCHÉ ET DES DUCS DE BRETAGNE

<u>DATES</u>	<u>DUC ou DUCHESSE</u>	<u>AUTRES ÉVÉNEMENTS</u>
874 874 - 890	Mort violente du roi SALOMON	GURWANT, comte de Rennes, et PACSWETEN, comte de Vannes, puis leurs fils respectifs JUDICAEL et ALAIN, luttent pour le duché. ALAIN bat les Vikings à Questembert en 888. JUDICAEL meurt en 890.
890 - 907	ALAIN I le Grand, reste seul maître du duché de Bretagne ; il meurt en 907.	
907 - 937		Nouvel épisode d'invasions normandes. Le "dauphin" de Bretagne ALAIN est exilé en Angleterre en 920 avec son père, Mathuédoï, comte de Poher. Il rentre en 935, chasse les Normands et établit sa capitale à Nantes (937).
936 - 952 939	ALAIN II Barbetorte, petit-fils d'Alain le Grand, duc de Bretagne	Victoire d'ALAIN Barbetorte sur les Normands à Trans (I. & V.). Fin de l'ère viking en Bretagne.
952 - 958 958 - 979	DROGON, seul fils légitime d'ALAIN Barbetorte, duc de Bretagne	A la mort de DROGON, des fils illégitimes d'ALAIN Barbetorte se disputent le pouvoir et se partagent le duché.
979 - 992	CONAN Le Tors, comte de Rennes, s'impose et devient duc de Bretagne	
992 – 1008	GEOFFROY Ier, fils de CONAN Le Tors	
1008 – 1039	ALAIN III, fils de GEOFFROY Ier, beau-père de HOEL V	
1039 – 1066	CONAN II, fils d'ALAIN III	
1066 – 1084	HOEL V, fils d'ALAIN Caignart, duc de Cornouaille, duc de Bretagne	
1084 – v. 1115	ALAIN IV Fergent, fils d'HOEL V, duc de Bretagne	
v. 1115 – 1148	CONAN III Le Gros, fils d'ALAIN IV, duc de Bretagne	
1147 – 1156	CONAN IV, fils mineur de CONAN III : EUDON de PORHOET exerce la régence pour le compte de sa mère, BERTHE	
1156 – 1166 1166 – 1181	CONAN IV Le Jeune ou Le Petit, duc de Bretagne	HENRI II Plantagenêt, roi d'Angleterre, assure directement la gestion du duché. Son fils GEOFFROY épouse CONSTANCE, fille de CONAN IV, héritière du duché.
1181 – 1186	GEOFFROY II Plantagenêt, duc de Bretagne (tué en tournoi)	(1185 : Assise au Comte Geoffroy, premier texte législatif ducal)
1186 – 1203	ARTHUR Ier, fils de GEOFFROY II et de CONSTANCE, duc de Bretagne	
1203 – 1237 1203 - 1213	ALIX, fille de Guy de THOUARS et de CONSTANCE (3èmes noces), duchesse de Bretagne	Minorité d'ALIX - Guy de THOUARS assure la régence pour sa fille ALIX
1213 – 1237	PIERRE de DREUX Mauclerc, duc pour le compte de son fils mineur JEAN Ier	1212 : Mariage d'ALIX avec Pierre de DREUX
1237 – 1286	JEAN Ier Le Roux, fils de PIERRE Mauclerc, duc de Bretagne	
1286 – 1305	JEAN II, fils de JEAN le Roux, duc de Bretagne	
1305 – 1312	ARTHUR II, fils de JEAN II, duc de Bretagne	
1312 – 1341	JEAN III Le Bon, fils d'ARTHUR II, duc de Bretagne	

1341 – 1364 Guerre de Succession de BRETAGNE

entre



la famille de MONTFORT
représentée ci-dessus par

Jean de MONTFORT (1295 – 1345)
et son épouse Jeanne de FLANDRE
(dite Jeanne La Flamme)



Charles de Blois



et la famille de BLOIS
représentée ci-dessus par

Charles de BLOIS
(1319 –1364)

et son épouse
Jeanne de PENTHIÈVRE

1364 – 1399	JEAN IV de Montfort, petit-fils d'ARTHUR II, neveu de JEAN III, duc de Bretagne
1399 – 1442	JEAN V Le Sage, fils aîné de JEAN IV, duc de Bretagne
1442 – 1450	FRANCOIS Ier, fils aîné de JEAN V, duc de Bretagne
1450 – 1457	PIERRE II, second fils de JEAN V, frère de FRANCOIS Ier, duc de Bretagne
1457 – 1458	ARTHUR III, second fils de JEAN IV, frère de JEAN V, duc de Bretagne
1458 – 1488	FRANCOIS II, petit-fils de JEAN IV, cousin de FRANCOIS Ier et de PIERRE II, duc de Bretagne
1488 – 1514	ANNE de Bretagne, fille de François II, épouse de Charles VIII, roi de France, puis de Louis XII, son successeur ; duchesse de Bretagne
1514	Mort de la duchesse ANNE. Sa fille CLAUDE hérite du duché et épouse FRANCOIS d'ANGOULEME, dauphin de France. Le roi LOUIS XII, son père, confie à ce dernier la gestion du duché.
A c. de 1515	Le roi de France, FRANCOIS Ier gère directement le duché de Bretagne par chancelier interposé.
1524	FRANCOIS III, fils aîné de CLAUDE de France et de FRANCOIS Ier, hérite du duché à la mort de sa mère
1526	Le duché est administré par un gouverneur royal.
14-08-1532	FRANCOIS III, dauphin de France, est couronné duc de Bretagne à Rennes
03-09-1532	L'Edit de Plessis-Macé réunit le duché de Bretagne au royaume de France.
1536	Mort du dauphin FRANCOIS ; son frère HENRI est désigné pour lui succéder.
09-02-1540	Le roi FRANCOIS Ier remet l'administration du duché au dauphin HENRI, mais pour son seul "entretienement"; la souveraineté demeure l'apanage du roi.
1554	Création par édit royal d'un "Parlement et siège de justice souveraine au duché de Bretagne"(partagé entre Nantes et Rennes)

Annexe 3

LES DYNASTIES DES DUCS DE BRETAGNE

<u>DATE</u>	<u>Comtes de NANTES</u>	<u>Comtes de RENNES</u>	<u>Comtes de CORNOUAILLE</u>	<u>AUTRES</u>	<u>Maison de MONTFORT</u>
890	 ALAIN Ier (aussi comte de VANNES) ALAIN II Barbetorte DROGON				
De 958 à 979		Pas de Ducs de BRETAGNE			
979		CONAN Le Tors GEOFFROY Ier ALAIN III CONAN II			
1066			HOEL V ALAIN IV CONAN III CONAN IV		
1166				HENRI II Plantagenet, roi d'Angleterre	
1181				GEOFFROY II Plant. ARTHUR Ier ALIX PIERRE de Dreux JEAN Ier Le Roux JEAN II ARTHUR II JEAN III Le Bon	
De 1341 à 1364		Guerre de Succession de BRETAGNE			
1364					JEAN IV JEAN V FRANC. Ier PIERRE II ARTHUR III FRANC. II ANNE
1514	Décès d'ANNE de BRETAGNE, dernière duchesse régnante				
1532	Traité d'Union entre la Bretagne et la France				

BIBLIOGRAPHIE

- * GILDAS (saint) – Prédicateur écossais, émigré en Armorique, où il fonda le monastère de Rhuy (fin Vème s. en Ecosse / 570 à l'Île d'Houat). Auteur d'un *Sommaire de l'histoire d'Angleterre depuis la conquête romaine* et de *De excidio Britanniae (Décadence de la Bretagne)* (VIème siècle).
Christine M.J. KERBOUL-VILHON – *Gildas le sage – Vies et œuvres* – Editions du Pontig, Sautron, 1997 - 175 p.
- * NENNIUS – *Historia Brittonum – Histoire des Bretons* – Texte latin et traduction par Christine M.J. KERBOUL-VILHON – Editions du Pontig, Sautron, 1999 - 128 p.
Il s'agit d'une compilation de textes, essentiellement de Galles du Sud, réalisée entre la fin du VIème et celle du VIIIème siècle.
- * BÈDE ou BEDA (dit le Vénérable, saint) – Erudit et historien anglo-saxon (673 / 735). Auteur de nombreuses œuvres dans plusieurs domaines, et, en particulier, d'une *Historia Ecclesiastica Gentis Anglorum* (731) qui va de la conquête de Jules César à l'an 73.
- * REGINON de PRÛM – *Chronicon* – F. Kurse, éditeur, Hanovre, 1890.
- * Geoffrey of MONMOUTH – *The History of the Kings of Britain* – 1ère publication : 1136.
Traduite en anglais, commentée et rééditée par Lewis Thorpe pour les éditions Penguin Books Ltd, London, Collection Penguin Classics, 1966 – 373 p.
Geoffrey de Monmouth était un historien anglo-normand (v. 1100 / 1154), prêtre et évêque, professeur au Collège Saint-Georges à Oxford. Il fut aussi l'auteur des *Prophecies of Merlin* et d'une *Life of Merlin*.
- * *CHRONICON BRIOCENSE (Chronique de Saint-Brieuc)* – Texte critique et traduction (du latin) par G. LE DUC et C. STERCKX – Librairie Klincksieck, Paris, 1972 – 237 p.
Texte d'un auteur inconnu, rédigé entre 1389 et 1416. Plus ancien recueil connu de textes touchant à l'histoire de Bretagne. Documents connus de et utilisés par P. Le Baud.
- * Jean de SAINT-PAUL (Chambellan du duc François II) – *Chronique de Bretagne*, comprenant une *Chronique abrégée des Rois et Ducs de Bretagne*, publié vers 1470
- * Pierre LE BAUD – *Genealogie des roys, ducs et princes de Bretagne* – Première publication en 1486. Rééditée et commentée par Jean Kerhervé in : *Mélanges offerts à Léon Fleuriot*, Pp. 519 à 560.
- * Père T. de SAINT-LUC – *L'histoire de CONAN MÉRIADEC, qui fait le premier règne de l'histoire générale des souverains de la Bretagne gauloise, dite Armorique ...* Exemplaire de 1664 disponible à la Bibliothèque Universitaire de Strasbourg (pas accessible au prêt).
- * CASSARD J.C. – *Les Bretons de Nominoë* – Editions Beltan, Brasparts, 1990 – 316 p.
- * RIO Joseph – *Mythes fondateurs de la Bretagne* – Editions Ouest-France, Rennes, 2000
- * TOURAULT Philippe – *Les rois de Bretagne – IVe – Xe siècle* - Collection Pour l'Histoire, chez Perrin, Paris, 2005 – 290 p.

HISTOIRES DE BRETAGNE

- * LA BORDERIE (Arthur de) – *Histoire de Bretagne* – Paris-Rennes, 1898-1905, T. I & II.
- * MINOIS Georges – *Nouvelle Histoire de la Bretagne* – Fayard, Paris, 1992 –
- * CORNETTE Joël – *Histoire de la Bretagne et des Bretons* – Ed. Le Seuil, Paris, 2005 - T. I
- * SKOL BREIZH, Collectif – *Histoire de la Bretagne et des Pays celtiques* – Skol Vreizh, Morlaix, 1970 – T. I : *Des mégalithes aux cathédrales*.
- * TONNERRE Noël-Yves – *Naissance de la Bretagne* – P.U.Angers, 1994.



A PROPOS DE MANGOLÉRIAN

Louis GOULPEAU
Membre de la S.A.H.P.L.

Le 30 mars 2008, lors d'une de nos excursions archéologiques dans le pays de Vannes, un groupe d'une soixantaine de membres de notre Société d'Archéologie et d'Histoire du Pays de Lorient, devait visiter le site défensif terroyé, dit du "camp de César" en Saint-Avé (56). Les caprices de la météorologie n'ont pas permis qu'il en soit ainsi. Aisément repérable sur la carte IGN 0820 O [coordonnées GPS : **X=520,850 – Y=5284,100**] avec l'annotation "camp romain", il est plus communément appelé "camp de Mangolérian". En fait, strictement parlant, ce toponyme est associé à un hameau situé au nord à 500 mètres de là en bordure sud de l'aérodrome de Vannes-Meucon et sur la commune de Monterblanc.

Permettez-moi de vous en parler un peu plus. Ce "camp de Mangolérian" est situé en hauteur sur le promontoire de Guernevé [voir Guigon – 1990 (7)], au-dessus du confluent du ruisseau de Lihuanten (qui descend vers Vannes après être passé au hameau de Liscuit et à Saint-Avé) et d'un petit affluent arrivant du nord-ouest et qui s'écoule entre ce camp et le hameau du même nom. Il domine ainsi d'une cinquantaine de mètres le point de rencontre des deux talwegs où coulent les ruisseaux. Pour rejoindre le camp, le plus simple est de laisser sa voiture près de la station de pompage située au bout d'un diverticule branché sur la droite de la petite route qui mène de Rulhiac à Kerbotin. Depuis ce parking, un chemin puis un sentier s'élève à flanc de coteau en suivant le bord sud du talweg où coule le petit affluent du ruisseau de Lihuanten. On arrive ainsi tout naturellement au camp.

On découvre alors, un fort talus qui barre la pointe de Guernevé surplombant le confluent. Dans l'espace ainsi délimité, un complexe de plusieurs hauts talus souligne par endroit le rebord au dessus de la jonction des talwegs ou cloisonne cet espace. On perçoit mieux l'ensemble en hiver ou au printemps lorsque la végétation en sommeil ne masque pas trop par ses feuillages ces diverses structures. Avec un peu de chance, le visiteur pourra même remarquer par endroit, le parement de pierres qui protège certains de ces talus-murailles.

Disons tout de suite que ce "camp de hauteur" avec ses forts talus de terre n'a typologiquement pas grand chose à voir avec une fortification à la romaine. Il suffit de comparer avec le camp romain de Kerfloc'h (situé 9 kilomètres plus au nord) avec son enceinte quadrangulaire et l'appellation de "Camp de César" est plutôt d'ordre "touristique" comme en bien d'autres lieux de Bretagne. Le site de Mangolérian apparaît en fait plutôt comme un camp protohistorique (gaulois par exemple) ou un site fortifié du Haut-Moyen-Âge (mais réemployant peut-être un site protohistorique antérieur).

D'après l'avis de plusieurs auteurs [Fleuriot – 1984 (5), Kerboul – 1997 (8), ...], l'allusion la plus ancienne à ce site apparaît en 852 dans la chartre C.R. - XX du cartulaire de Redon (3). En voici l'essentiel (voir photocopie de l'original en figure 1) :

Haec carta indicat atque conservat quod dedit Altfrid machtiern ranmacoer Aurilian et ran Buduuere in elemosina pro anima sua et pro regno Dei sancto Salvatore et suis monachis in Roton habitentibus ; ...

Facta est ista donatio in monasterio Roton ante altare sancti Salvatoris in natale sancti Mathei ... coram multis nobilibus atque viris quorum ista sunt nomina : signum Altfrid qui dedit et firmare rogavit, Pascuueten, Ritguoret, Hocunan, ... (suivent les noms de 15 autres témoins dont 3 prêtres).

Actum est hoc anno nono regnante Hlothario imperator, Erispoe duce in Brittania, Courantgeno episcopo in Venetis.

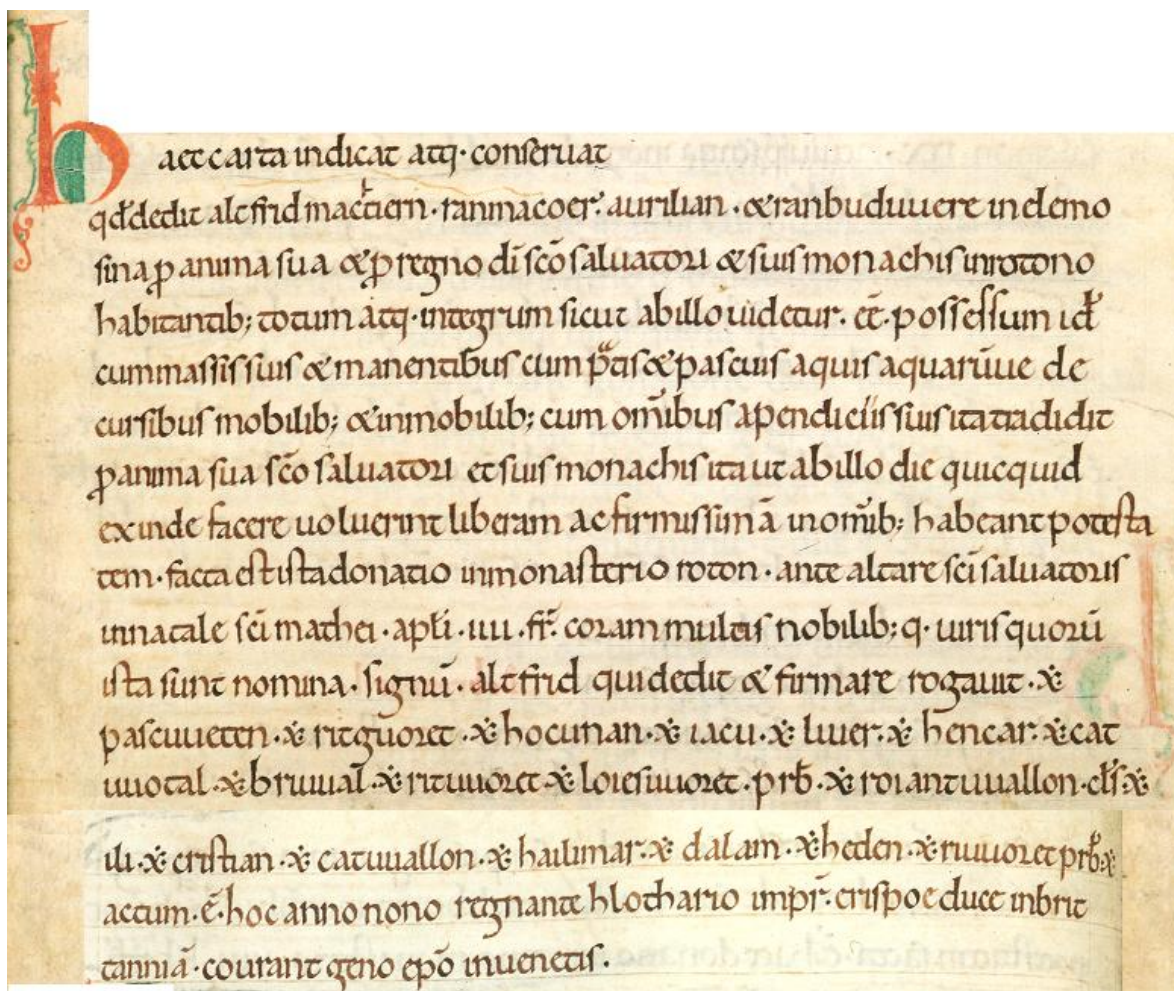


Figure 1 : charte C.R. – XX du cartulaire de Redon

Cette charte notifie et rappelle comment le machtiern Altfrid donna le ran Macoer Aurelian et le ran Buduuere en aumône pour son âme et pour le royaume de Dieu à Saint-Sauveur et à ses moines qui résident à Redon ; ...

Cette donation a été faite au monastère de Redon, devant l'autel du Saint Sauveur, en la fête de saint Matthieu, ... en présence de nombreux nobles et d'hommes dont les noms sont : ont signé Pascuueten, Ritguoret, Hocunan, ...

Ceci fut fait la 9^{ème} année du règne de l'empereur Lothaire, Erispoe étant duc en Bretagne, Courantgen évêque de Vannes.

donc un acte signé le 21 septembre 852.

Il faut cependant noter que l'identification du **ran Macoer Aurilian** avec le site de **Mangolérien** est contestée par Guigon (6) qui préfère localiser le site, désigné sous ce nom dans la charte XX du cartulaire de Redon, au moulin de Larré (à près de 15 km plus à l'est). Son raisonnement repose sur trois points.

- Le ran Buduere associé au ran Macoer Aurilian dans la charte (CR - XX) se retrouve, avec une graphie un peu différente, dans une seconde charte (C.R. – CCLI) signée en 849 en l'église de Molac. Le donateur qui s'appelle alors Catmoet désigne des *fideiussores* pour garantir la bonne exécution de l'acte.

- Cette donation est faite "**super Atro flumine, in via que ducit de ponto Alurit ad ecclesiam Mulnaco**", c'est-à-dire "*sur la rivière Arz, sur la voie qui conduit du pont Alurit à l'église de Molac*". Guigon propose d'identifier le *pont Alurit* avec le moulin de Larré, à proximité duquel se trouve "une enceinte rectangulaire délimitée sur 3 côtés par un fossé large de 5 mètres et profond de 3 à 6 mètres".

- La dénomination de **ran Macoer Aurilian** (Muraille d'Aurélien) aurait été induite par la présence de milliaires faisant référence à l'empereur Aurélien. De fait, un sarcophage (qu'on peut supposer mérovingien) creusé dans un milliaire érigé du temps d'Aurélien et donc réemployé a été découvert à Molac. Ce serait cette découverte du milliaire qui aurait, d'après Guigon, provoqué l'appellation de **Macoer Aurilian** par référence à cet empereur.

Reprenons le dossier en nous intéressant tout d'abord au donateur cité dans la charte CR – XX. Altfrid esr machtiern (à Médréac). C'est donc un personnage non négligeable dans l'organisation territoriale carolingienne (en zone bretonnante). Le *machtiern* est un familier du comte : Pascueten (le premier témoin après le donateur), qui est le gendre de Salomon, deviendra comte de Vannes. Le titre de machtiern est héréditaire (on connaît des lignées sur 3 à 4 générations avec parfois des branches latérales) et il peut être porté par une femme. Ce titre typiquement breton, qui a pour équivalent *mechdeyrn* au pays de Galles et *myghtern* en Cornwall, est traduit en latin par *princeps plebis* ou par *tyranus*. Ces personnages sont omniprésents sur leur territoire et de leur descendance émergeront à partir des XII^e-XIII^e siècles plusieurs lignées de la moyenne noblesse. Ils sont dotés d'importantes responsabilités et possèdent de nombreuses propriétés et terres concentrées dans un secteur territorial bien défini mais dont certaines parcelles peuvent parfois être dispersées au gré des alliances. Les 2 rans (domaines agraires) qui font l'objet de la charte CR – XX risquent donc d'être voisins mais ce n'est pas une nécessité. D'autant que lors de la donation faite par la charte CR – CCLI, pourtant chronologiquement proche (849 ap. JC ↔ 852 ap. JC), le machtiern Altfrid est remarquablement absent tant comme témoin que comme fidéjusseur et dans la formule finale de cet acte c'est au machtiern Iarnithin (de Pleucadeuc) qu'il est fait référence. C'est à se demander s'il s'agit d'une même propriété ; la différence de graphie (Buduere pour Buduere) n'étant peut-être pas dans ce cas due à une simple cacographie.

Reste que l'identification avec l'empereur Aurelien du personnage auquel on peut attribuer la muraille (**macoer Aurilian**) par suite de la présence d'un milliaire au nom de cet empereur trouvé à Molac est un peu légère. D'une part, sur les voies romaines la présence de tels milliaires disposés régulièrement en principe toutes les lieues (soit 2.222 mètres) n'était pas rare et nullement liée à des éléments de défense militaire. D'autre part, il existe d'autres personnages remarquables portant le patronyme d'Aurélien et plus directement attachés à l'histoire de la Bretagne au Haut-Moyen-Âge (Ambrosius Aurelianus et Paulus Aurelianus par exemple). Si l'action de Paulus Aurelianus (Saint-Pol de Léon) s'est cantonnée à la côte nord de l'Armorique (surtout le Léon) [Urmonoc (14)] et est donc étrangère au Vannetais, nous pouvons par contre suivre Kerboul (8) quand il propose «*l'attribution au demeurant fort plausible et séduisante*» de la paternité du **Ran macoer Aurilian** à Ambrosius Aurelianus. «*Y eut-il là une résidence d'Ambrosius Aurelianus ? ou d'un homonyme obscur*» [Fleuriot (5), p. 172]. Intéressons-nous donc un peu plus à ce personnage.

Bien que connu presque uniquement des spécialistes et totalement ignoré du grand public, Ambrosius Aurelianus est un personnage considérable pour son époque et pour le monde britto-romain finissant (deux derniers tiers du V^{ème} siècle). Le déficit de notoriété de celui-ci dans l'esprit de nos contemporains est lié à deux facteurs principaux.

* 1) Les écrits qui concernent le V^{ème} siècle sont rares et dispersés dans des sources d'origines fort variées. Ceci est encore aggravé par le fait que notre personnage est connu sous des appellations différentes (par son nom ou par un titre) et dans des langues diverses selon l'origine géographique de ces sources.

- Gildas, le premier, dans le *de Excidio Britanniae* (~530 ap. JC) nous le fait connaître :
«.. homme modeste qui, seul dans l'écrasement de la nation romaine, ses parents vêtus de la pourpre y ayant été tués, avait survécu, il eut la victoire avec la faveur du Seigneur.» (§ 4)
«.. depuis le temps d'Ambrosius tantôt les citoyens (les bretons) tantôt les ennemis (les saxons) vainquaient... jusqu'à l'année du siège du Mons Badonicus, massacre qui fut presque le dernier mais considérable de bandits. » (§ 26)

- Jordanès, qui écrit (vers 551-552 ap. JC) ses *Gestica*, relate l'histoire des luttes entre les Romains et les envahisseurs germaniques, citant entre autres événements pour 469.
« apprenant cela, l'empereur Anthemius demanda aussitôt le secours des Bretons. Leur roi Riotimus, arrivant avec 12.000 hommes, vint sur des vaisseaux par l'Océan, débarqua et fut reçu dans la cité de Bourges. Euricus, roi des Wisigoths, vint vers eux conduisant une armée innombrable et combattant longtemps, il vainquit Riothime le roi des Bretons, avant que les Romains ne se joignissent à lui. Ce dernier, ayant perdu une grande partie de son armée, se réfugia chez les Burgondes, nation voisine, fédérée des Romains.»

On doit à Fleuriot d'avoir montré que ce nom de Riothimus est en fait l'équivalent d'un titre obtenu par déformation de l'ancien Riotamos (roi suprême ou roi des rois).

Ce serait en quelque sorte le *cognomen* associé aux *praenomen* et *nomen* Ambrosius Aurelianus pour reconstituer les *trianomina* romaines classiques.

- Dans l'*Historia Brittonum* attribuée à Nennius (~630 ap. JC), on retrouve cette terminologie sous une autre forme [voir Lot – 1934 (10)] :
«Guorthigirnus régna en Bretagne et pendant qu'il régnait il était accablé par la crainte des Pictes et des Scotts et la peur d'Ambrosius roi des Francs et des Bretons de Letau.» (§ 32),
«... par la permission d'Ambrosius qui fut roi entre tous les rois de la gens britannique. » (§ 48)

La version irlandaise (*Lebor Bretnach*), probablement plus ancienne et à situer parmi les sources de Nennius, porte une formule légèrement différente de § 32,

«... o niurt Ambrois ri Frangc ocus Bretan Letha», soit «... par la force d'Ambrosius roi des Francs et des Bretons de Letau.»

Il faut se souvenir que *Letau* ou *Letauia* est l'appellation brittonique de notre région à une époque où *Britannia* s'appliquait à la seule Bretagne insulaire. On a donc là une indication très intéressante sur le fait qu'Ambrosius régnait sur un domaine situé de part et d'autre de la Manche.

La forme "roi entre tous les rois" est bien la transposition directe de "Riothimus".

- Les *Trioedd Ynys Prydein* gallois dont le fond historique n'est plus contesté même s'ils demandent une relecture croisée avec d'autres sources. On retrouve l'opposition entre Vortigern (*Gwrtheyrn* = *Guorthigirnus*) l'allié des Saxons contre Romains, Pictes et Scotts et les tenants de l'orthodoxie romaine regroupés autour de l'Eglise (dont Gildas et les abbés) et l'élite des princes (dont *Ambrosius* = *Emrys*) et chefs de ce qui restait des légions.

«Trois hommes déshonorés furent dans l'île de Bretagne. Et le second est Gwrtheyrn le très mince qui en premier donna de la terre aux Saxons dans cette île et s'allia le premier avec eux et qui fit tuer Constantin le Petit, fils de Constantin le Béni, par la trahison et exila les deux frères Emrys Wledic et Uthur Pendragon de cette île jusqu'en Llydaw». (Triade 51)

«Et de prendre la couronne et la royauté par la ruse en sa propriété. Et à la fin, Uthur et Emrys brûlèrent Gwrtheyrn dans le château de Gwerthrynyavn près de la rive Wye ...»

Ces récits nous apportent la confirmation d'un scénario global où Ambrosius a d'abord le dessous face à Vortigern et aux Saxons (~460 ap. JC), ce qui entraîne son exil vers la Gaule (Bretagne et vallée de la Loire) où il prend part aux côtés des armées romaines à la lutte contre les envahisseurs germaniques (défaite de Déols, ~469 ap. JC). Ensuite, «on se trouve amené à penser que Riothimus a combattu aux côtés de Syagrius et que la jonction, manquée contre les Wisigoths, fut réussie contre les Francs» [Kerboul (8)]. Ce n'est qu'ensuite que, de retour en Bretagne insulaire, il prit le dessus sur Vortigern et les Saxons (victoire du Mons Badonicus, ~493 ap. JC) assurant un répit de 44 ans pour les peuples brittoniques face à l'envahisseur saxon.

Une autre information nous est apportée par ces textes. On apprend qu'Ambrosius Aurélianus est le frère d'Uthur Penndragon. Or on entre ici sur un terrain piégé car Uthur est selon la tradition le père d'Arthur. Ce dernier, dont il n'est pas question ici de nier une base historique certaine, eut peut-être pour prototype le personnage d'Artorius qui (bien qu'ignoré par Gildas) aurait succéder à Ambrosius dans la lutte contre l'envahisseur saxon. Mais là, attention, parce que cette tradition reprise par Geoffroy de Monmouth et toute la littérature du cycle arthurien passe insensiblement de l'histoire au mythe et on n'est plus sûr de rien.

- * 2) Et on retrouve ici la seconde des raisons qui font que le personnage d'Ambrosius ait en partie disparu de la mémoire collective. L'amplification énorme du personnage d'Arthur et des récits du cycle arthurien, ainsi que le "succès médiatique" de toute cette littérature médiévale ont rejeté dans l'ombre la personne d'Ambrosius Aurélianus autrement plus intéressante pour l'Histoire.

Pourtant la mémoire de ce personnage a perduré suffisamment pour que dans une généalogie figurant en tête du Cartulaire de Quimperlé, on voit apparaître un **Ambros** [Fleuriot (5) p. 172], fruit probable des spéculations érudites d'un moine compilateur du début du XII^e siècle. La mémoire a du mal à mourir.

Pour finir, attirons l'attention sur un point annexe. Une tradition, qui apparaît bien établie en Cornouaille et particulièrement à Quimperlé, veut assimiler Vortigern, l'opposant d'Ambrosius Aurelianus, ayant migré après repentir de *Britannia* en *Letauia* (de la Bretagne insulaire vers la Bretagne continentale) avec le personnage de Saint Gurthiern, dont la *Vita* ouvre le Cartulaire de Quimperlé [Tanguy (13)]. Une telle vision est en complète contradiction avec le récit rapporté dans la Triade 51 des *Trioedd Ynys Prydein*, où Vortigern disparaît : "Uthur et Emrys brûlèrent Gwrtheyrn dans le château de Gwerthrynyavn sur la rive de la Wye". A moins d'admettre que le verbe brûler s'applique au château et non à la personne de Vortigern.

On comprend qu'une telle tentation d'assimilation ait pu être grande. Les deux anthroponymes sont construits sur les deux mêmes racines : **UUR** = **GUR** = **GWR** = **UUOR** = **VOR** qui a pour sens Homme et **TIERN** = **THIERN** = **TIGERN** = **THEYRN** qu'on retrouve dans *machtiern* et qui signifie Chef. Il peut s'agir à la limite d'une des nombreuses homonymies que nous propose l'histoire, mais aller plus loin est risqué. D'autant que pour compliquer encore plus la situation la généalogie de Gurthiern proposée dans la *Vita* inclut au

passage un dénommé *Ambros*. La prudence s'impose donc quant au maniement de ces textes et au crédit à apporter à la susdite tradition.

BIBLIOGRAPHIE

1. **G. BERNIER**, *Les chrétientés bretonnes continentales depuis les origines jusqu'au IX^e siècle*, 1982, Dossiers du Ce.R.A.A., n°E, Rennes.
2. **R. BROMWICH**, *Trioedd Ynys Prydein*, 1961, University of Wales Press, Cardiff.
3. **Cartulaire de Redon**, 1998, Association des Amis des Archives historiques du diocèse de Rennes, Dol et Saint- Malo, Rennes.
4. **A. CHEDEVILLE et H. GUILLOTTEL**, *La Bretagne des Saints et des Rois – V^e – X^e siècles*, 1984, Ouest-France Université, Rennes.
5. **L. FLEURIOT**, *Les Origines de la Bretagne*, 1984, Payot, Paris.
6. **GILDAS**, *De excidio Britanniae*, ~530, cité d'après l'édition des MGH, *Auct. Ant., Chron. Min.* tome 13, 2, 1898, Berlin.
7. **P. GUIGON**, *Les fortifications du Haut-Moyen-Âge en Bretagne*, 1990, Patrimoine archéologique de Bretagne, Institut Culturel de Bretagne.
8. **C.Y.M. KERBOUL**, *Les royaumes brittoniques au très haut Moyen-Âge*, 1997, Coop Breizh, Spezet.
9. **F. KERLOUÉGAN**, *Les Destinées de la Culture Latine dans la Bretagne du 6^{ème} siècle*, *Recherches sur le De Excidio*, 1977, thèse de doctorat, Paris.
10. **F. LOT**, *Nennius et l'"Historia Brittonnum"*, 1934, Champion, Paris.
11. **LOYEN**, traduction des "*Monumenta, Germanicae, Historica*", 1970, Budé, Paris.
12. **MERDRIGNAC**, *Recherche sur l'hagiographie armoricaine du VII^e au XV^e siècle*, 1985, Dossiers du Ce.R.A.A., n°H, Rennes.
13. **D. TANGUY**, *D'Anaurot à Kzmpere Ellé. La Vita sancti Gurthierni*, 1998, in *L'Abbaye Sainte-Croix de Quimperlé*, CRBC, UBO Brest.
14. **UURMONOC**, *Vita Pauli Aureliani*, éditée par Cuissard, 1883, *Revue Celtique*, V, p. 417-457.

1307 – 2007 : 700^{EME} ANNIVERSAIRE DE L'ARRESTATION DES TEMPLIERS DANS LE DUCHE DE BRETAGNE ET LE ROYAUME DE FRANCE

Patrick HUCHET

A l'aube de ce vendredi 13 octobre 1307, se déroule un événement considérable dans le duché de Bretagne et le royaume de France : l'arrestation coordonnée, planifiée, de la quasi-totalité des Templiers dans leurs commanderies... Un coup de filet « policier » d'une rare efficacité, dû au roi Philippe IV le Bel et son principal conseiller, Guillaume de Nogaret. A Paris, c'est ce dernier qui procède lui-même à la « capture » du maître du Temple, Jacques de Molay et des 138 frères présents... Dans le duché de Bretagne, la situation est identique : les Templiers des « maisons du Temple » de Carentoir (Morbihan), des Biais, Nantes et Clisson (Loire-Atlantique), la Guerche (Ille-et-Vilaine), La Nouée et Pont-Melvez (Côtes d'Armor) sont faits prisonniers.

Qui aurait pu prédire que cet ordre du Temple, apparemment si puissant, allait être totalement mis à bas en quelques années, jusqu'à son abolition, en 1312, par la bulle « Vox in Excelso », promulguée par le pape Clément V.

Les origines de la chute de l'ordre du Temple

Elles sont d'abord à rechercher dans l'évolution de l'ordre lui-même : en ces premières années du XIV^{ème} siècle, les Templiers sont bien souvent perçus comme des seigneurs cupides, impopulaires, à la moralité plus que douteuse. On est bien loin de l'idéal désintéressé des premiers temps de la « milice du Temple » (1120-1150).

Elles tiennent également beaucoup à la personnalité du roi de France, Philippe IV Le Bel, monarque soucieux d'assurer sa pleine autorité en son royaume, roi « très chrétien », témoignant d'une grande piété, qui sera profondément choqué par les « sacrilèges » commis par les Templiers. Ces derniers seront également victimes de l'intense rivalité opposant le roi de France aux papes de Rome, fervents défenseurs de la théocratie.

La question financière me semble également un élément déterminant dans l'attaque du roi contre l'ordre. Face à d'incessants besoins « d'argent frais », de liquidités immédiates, Philippe Le Bel s'en prendra à des communautés réputées riches, faciles à « rançonner » : dès 1285, les juifs font un « don de joyeux avènement » de 25 000 livres, les lombards devront s'acquitter également de très lourds tributs tout au long du règne, avant que les Templiers ne soient appelés, en 1307, à remplir les caisses désespérément vides du royaume.

Les Templiers au début du XIV^{ème} siècle : des seigneurs intransigeants, à la réputation peu flatteuse

Dans les années 1300-1305, l'ordre du Temple s'affirme comme une formidable puissance économique et financière, dont le plus beau symbole s'affiche en la capitale du royaume : le gigantesque donjon se dressant dans le vaste Enclos du Temple, « capitale » de l'ordre en Occident. C'est là que convergent de très appréciables revenus provenant des commanderies templières de province, devenues de véritables « seigneuries », au fil des décennies.

Les « commanderies-seigneuries »

Il est essentiel de constater, en effet, que les pouvoirs des commanderies templières sur les populations locales se sont considérablement accentués, au fil du temps, pour rivaliser avec ceux des « seigneurs-suzerains ». Les communautés villageoises reconnaissent ainsi l'autorité du commandeur par la cérémonie de l'hommage. Dans sa thèse de référence sur les Templiers du Larzac, Antoine-Régis Carcenac souligne l'hommage rendu par les habitants de cette contrée à la commanderie de Sainte-Eulalie :

« Des villages entiers apportent collectivement leur hommage et leur serment de fidélité. Il en est ainsi pour La Clau en 1263 où Bernard del Vivier suivi de vingt autres hommes de La Clau et deux de Gleyzenove jurent d'être fidèles et loyaux envers le Temple et de défendre et conserver les biens de la maison, avant d'accomplir le rite de l'hommage... »

« Quelques années plus tard, c'est le tour des habitants du village de Sainte-Eulalie où plus d'une soixantaine d'hommes sont rassemblés au son des cloches devant le précepteur, le frère Frédo, et renouvellent l'hommage à genoux et les mains jointes. Ils prêtent serment de fidélité en reconnaissant la seigneurie de la maison du Temple et son droit de justice haute et basse... ».

Fort judicieusement, A. R. Carcenac met également en lumière les droits acquis par les Templiers de Sainte-Eulalie, de même que les « banalités » (taxes acquittées par les habitants), assurant en grande partie leur prospérité.

« Les « banalités » sont pour le seigneur un autre moyen d'opérer une ponction sur les produits du travail des paysans. Il est souvent question des fours et des moulins qui sont donnés ou vendus aux Templiers. On peut mentionner en particulier le four de Montclarat qui est donné avec le fournil et le bois pour l'alimenter, ainsi que le rachat par le Temple d'un moulin qui avait été mis en gage par son possesseur. Si les fours et les moulins sont aussi recherchés, c'est qu'ils sont d'un bon rapport... Un document de 1317, montre que les gens de Sainte-Eulalie étaient tenus de faire moudre leur grain aux moulins appartenant à la maison de Sainte-Eulalie...

On ne saurait sous-estimer l'importance de la seigneurie banale... En profitent surtout les seigneurs châtelains et parmi eux particulièrement les Templiers qui accaparent la justice et sont en mesure, grâce à leur force, d'imposer des prélèvements arbitraires.

La seigneurie banale est donc extrêmement lucrative, bien plus que la seigneurie foncière ».

Antoine-Régis Carcenac « Les Templiers du Larzac » Ed. Lacour, 1994.

Cette magistrale explication des pouvoirs et de la richesse de la commanderie de Sainte-Eulalie peut servir d'exemple aux centaines de maisons du Temple prospérant, en ces premières années du XIV^{ème} siècle, tant en Quercy qu'en Normandie, Champagne et Brie, Bretagne et Provence...

Les commanderies Templières en Bretagne : des « seigneuries » fort prospères

Précisons-le d'emblée, les « maisons du Temple » (le terme de « commanderie » n'existe pas à l'époque médiévale), dûment authentifiées (en l'absence d'une thèse universitaire qui manque cruellement), ne sont pas nombreuses et se résument à celles que j'ai citées au début de l'étude.

Chaque « commanderie » possédait des bâtiments d'exploitation agricole, des écuries pour les montures si précieuses (à destination de la Terre Sainte), une église desservie par un frère chapelain.

Il y a (trop) souvent confusion dans le grand public, entre les commanderies et les « membres » de ces commanderies. En effet, chacune possédait un certain nombre de membres, c'est-à-dire, des biens fonciers et bâtiments de ferme, des maisons (à la campagne ou en ville), des rentes et droits féodaux (les si rentables « banalités » évoquées ci-dessus). Ainsi la commanderie de Carentoir possédait-elle une douzaine de « membres » se trouvant tous dans l'évêché de Vannes (excepté le « Temple » de la Coëffrie, dans l'évêché de Rennes).

Les maisons du Temple du duché de Bretagne relevaient du « *preceptorem domorum milicie Templi in Britannia* » (« précepteur des maisons du Temple en Bretagne »), dont on connaît quelques titulaires : Guillaume Ferron, en 1170, Pierre de Langan en 1245.

L'ordre du Temple se structura fortement au fil des décennies, depuis sa fondation par le chevalier champenois, Hugues de Payns dans les années 1119-1120. A la fin du XIII^{ème} siècle, le précepteur de Bretagne relève de la grande « préceptorie » d'Aquitaine, elle-même dépendant directement du Maître de l'ordre, Jacques de Molay.

Depuis les premières donations effectuées par le duc de Bretagne, Conan III le Gros, dans les années 1128-1130, l'ordre du Temple a grandement prospéré, comme le souligne justement l'abbé Guillotin de Corson, dans son ouvrage de référence « Les Templiers et les Chevaliers de Malte en Bretagne » :

« Les Templiers possédaient des biens dans près d'une centaine de localités bretonnes, notamment dans les villes de Rennes, Nantes, Lamballe, Vitré, Châteaugiron, Hédé, Ancenis, et ils s'étendaient en même temps dans les campagnes des neuf diocèses bretons.

En 1217, le duc Pierre Mauclerc et Alix de Bretagne, sa femme, confirmèrent aux Chevaliers du Temple toutes les donations faites par leurs prédécesseurs : Conan III et Conan IV, Alain Le Noir comte de Penthièvre et Hoël comte de Nantes, du duc Geoffroy II et la duchesse Constance. Ils y ajoutèrent le don d'une terre en Messac, qui devint le Temple de la Coëffrie, et certains droits dans les villes de châteaulin, châteauneuf, Lannion, Morlaix, Jugon et Moncontour.

La même année Pierre Mauclerc manda à tous ses baillis et sénéchaux de faire jouir en paix les Templiers des droits d'usage et de pacage qui leur appartenaient en Bretagne et de réprimer toute atteinte portée à ces droits.

Cette protection des ducs de Bretagne devenait d'ailleurs nécessaire aux Chevaliers du Temple, car leur puissance et leurs richesses leur créaient des ennemis ».

A propos des si appréciables banalités :

« Les Templiers acceptèrent aussi des fours banaux : Alain de la Roche leur abandonna en 1246 celui de Couëron ; dès 1163, ils prétendaient avoir des droits sur le four de Montfort, et en 1182, il est fait mention de leurs fours et de leurs moulins de Merlay, en Assérac, ainsi que de ceux du Temple de Maupertuis ».

Abbé Guillotin de Corson, « Les Templiers et les Chevaliers de Malte en Bretagne », Ed. La Découvrance, Rennes 1995.

C'est toujours dans ce livre (décidément bien précieux !), que l'on peut découvrir la liste des biens templiers dans le duché, détaillés dans une charte « apocryphe » (elle est datée de 1182), sans doute établie à la fin du XIIIème siècle, quand l'ordre eut besoin de documents « authentiques », pour justifier ses possessions.

La mauvaise réputation des frères du Temple

« Boire comme un templier », « Jurer comme un templier », voilà deux expressions populaires qui traduisent mieux qu'un long discours (même s'il faut relativiser leur portée) la disgrâce dans laquelle sont tombés les frères du Temple, aux yeux du peuple, à la fin du XIIIème siècle.

Combattants valeureux en Orient, les Templiers sont trop souvent regardés, en France et en Occident, comme des seigneurs avides et orgueilleux, vivant, qui plus est, dans un luxe ostentatoire : où sont la foi, l'humilité, l'austérité des débuts de l'Ordre ? Par ailleurs, des bruits circulent depuis longtemps sur leurs « mauvaises mœurs » : sodomie, idolâtrie, hérésie (on les soupçonne fortement de sympathie pour l'islam)...

En 1265, le pape Clément IV leur rappelait d'ailleurs que, sans son soutien, l'Ordre ne résisterait point à « *l'animosité publique qui se déchaînerait contre lui* ».

En 1274, les Templiers doivent même établir un mémoire justifiant leur existence, face aux pères du concile réunis à Lyon.

Les rumeurs s'amplifient dans les premières années du XIVème siècle, alors que la vie quotidienne est de plus en plus difficile et les impôts, sans cesse plus lourds. Les guerres de Flandre ont engendré une crise financière, que Philippe Le Bel tente de résoudre, au moyen de dévaluations monétaires. Celle de 1306 provoque la révolte du peuple de Paris et pour échapper à sa vindicte, le roi de France doit se réfugier derrière les hauts murs... de l'enclos forteresse du Temple de Paris !

Les Templiers, en conflits permanents, avec les autorités politiques ou religieuses, au XIIIème siècle.

Au XIIème siècle, le Temple avait suscité une belle unanimité, dans le sillage des croisades et de la chrétienté conquérante. Il en est tout autrement au siècle suivant, celui de la renaissance de l'Etat capétien et de l'affirmation des pouvoirs monarchiques. Face à la puissance et à la fortune sans cesse grandissantes de l'Ordre, un sentiment de méfiance se fait jour, qui laissera place peu à peu à une hostilité déclarée.

Les Templiers, en conflit avec les seigneurs

Au XIIIème siècle, les commanderies templières apparaissent, aux yeux de nombreux seigneurs, comme des centres de pouvoirs et de revenus rivalisant avec les leurs. Les procès se généralisent en toutes contrées... une encyclopédie ne suffirait point à les rapporter !

Dans le duché de Bretagne : « l'affaire de Clisson » (1210-1213).

Elle traduit parfaitement l'exaspération des seigneurs face à la puissance montante des Templiers. A deux pas de la forteresse édifée patiemment par les sires de Clisson, fut fondée, au XII siècle, une commanderie, dont il nous reste l'église de la Madeleine, émouvant modèle d'architecture templière, en sa simplicité « cistercienne ».

Il faut croire que son développement portait ombrage aux barons de Clisson, puisque, vers 1210, Guillaume de Clisson envahit le domaine du Temple et le ravage, s'emparant de quantité de richesses. Plus grave, il poursuit, les armes à la main, un homme vassal des Templiers et l'occit. dans le cimetière attenant à l'église, défiant ainsi le droit d'asile reconnu.

L'affaire est grave et les frères du Temple réclament justice auprès d'Etienne de la Bruère, évêque de Nantes. Ce dernier rend sa sentence en 1213 :

« Guillaume de Clisson restitue au précepteur de la maison du Temple de Clisson tout ce qu'il lui a injustement enlevé, et, pour le dédommager du tort causé, il lui abandonne les impôts appelés « devoirs de coutumes » qu'il levait jusqu'à ce jour en toutes les terres d'aumônes appartenant aux Templiers dans l'étendue de sa seigneurie... »

Le même seigneur concède aux Templiers permission d'édifier maisons, fours et moulins dans toutes les terres qu'ils possèdent en sa baronnie...

Enfin, comme témoignage de la sincérité de ses sentiments, Guillaume de Clisson s'oblige envers les chevaliers du Temple à leur verser la somme de sept mille sols, s'il ne tient pas ses engagements... ».

Les Templiers, en conflit avec les évêques

Non seulement les frères du Temple surent faire prospérer leurs « exploitations agricoles », au point d'en faire des domaines à faire pâlir d'envie les seigneurs voisins, mais ils firent également preuve d'une farouche volonté de commercer dans les villes. L'exemple de Nantes est tout à fait significatif des litiges qui s'en suivirent avec l'évêque, comme le révèle Guillotin de Corson :

« Les Templiers ne dédaignèrent point de s'occuper de commerce à Nantes : ils construisirent près de leurs ponts ou sur leurs ponts mêmes, des boutiques et magasins qu'ils louèrent ou firent valoir par leurs hommes, et ils disputèrent à l'évêque de Nantes des droits sur la vente des vins. »

En 1226, eut lieu une transaction entre Etienne, évêque de Nantes, et les Frères de la Milice du Temple habitant cette ville : il fut convenu entre eux que le commandeur de Sainte-Catherine pourrait vendre en détail, chez lui, dix barriques de vin, mesure d'Angers, pendant le ban de l'évêque et du Chapitre, époque à laquelle ces derniers avaient seuls droit de vendre du vin à Nantes ; si le commandeur en fendait davantage, sa cave serait saisie par les officiers des regaires et il paierait 10 sols d'amende... ».

Guillotin de Corson, op. cité, page 172.

Philippe IV le Bel, roi de France, souverain le plus puissant d'Occident... et le plus endetté !

Fils de Philippe III le Hardi et d'Isabelle d'Aragon, Philippe Le Bel est né à Fontainebleau en 1268, deux ans avant la mort de son grand-père, Louis IX, ce grand roi qui sera canonisé durant son règne (le 11 août 1297), devenant ainsi le légendaire « saint Louis ».

A l'âge de seize ans, le 16 août 1284, il épouse Jeanne, reine de Navarre, héritière du comté de Champagne. L'année suivante, en 1285, il succède à son père et monte sur le trône de France, après son sacre à Reims par l'archevêque Pierre Barbet. Le jeune roi est hanté par le modèle de son aïeul, ce fameux Louis IX, qu'il cherchera constamment à égaler en piété, justice et affirmation du pouvoir monarchique.

Le souverain le plus puissant d'Occident... et le plus endetté !

En cette fin du XIIIème siècle, le roi de France possède ou contrôle des territoires qui lui assurent en effet cette flatteuse réputation : en quelques décennies se sont en effet réunies à la couronne la Normandie, l'Anjou, le Poitou, la Touraine, le Comté de Toulouse (1271)... Par son mariage avec Jeanne de Navarre, Philippe Le Bel s'empare du comté de Champagne,

l'un des fiefs les plus riches de la chrétienté, une terre où prospèrent de nombreuses commanderies templières (Payns, Troyes, Provins, Coulommiers...).

Las, ce règne débute sous le signe de problèmes financiers qui n'auront de cesse de tourmenter ce monarque, toujours « à court d'argent ». En 1289, l'expédition d'Aragon s'est conclue par la mort du roi de France, Philippe III, à Perpignan et la naissance d'une dette monstrueuse, comme le souligne l'éminent historien Jean Favier, auteur de la biographie de référence sur Philippe Le Bel :

« Sombre présage financier, c'est sous une dette que s'ouvre le règne : la fâcheuse expédition d'Aragon a coûté plus d'un million de livres tournois, peut être un million et demi. Le revenu du domaine royal ne dépasse pas à cette date, 450 000 livres... Lourde charge, donc, que celle-là, qui pèse sur les épaules du jeune roi avant toute initiative personnelle, alors même que la politique angevine en Italie continue d'obérer le Trésor français et que l'horizon s'assombrit, en Guyenne comme en Flandre et sur les frontières de l'Est.

C'est à un rythme bien inégal que s'effectue le remboursement de cette dépense, en définitive stérile. Il constitue les deux tiers de la dépense du Trésor au terme de la Chandeleur 1288... A la mort de Philippe Le Bel, il reste encore des créanciers de Philippe III insatisfaits... ».

Jean Favier : « Un roi de marbre » Ed. Fayard, 2005.

L'attitude des ducs de Bretagne face au roi de France

En 1285, année de son accession au trône, Philippe IV le Bel peut compter sur la fidélité du duc de Bretagne, Jean 1^{er} le Roux, qui accompagna le roi Louis IX (canonisé « saint Louis » en 1297), lors de la VIII^{ème} Croisade, en 1270.

A la mort du duc Jean 1^{er} (le 8 octobre 1286), lui succède son fils Jean II, fidèle lui aussi au roi, comme en témoignent les troupes bretonnes amenées en Flandre, en 1297, à la demande de Philippe le Bel, lorsque « l'ost » (l'armée) vint occuper les principales villes flamandes. Faut-il y voir une « récompense » (ou plutôt la mise en tutelle !), cette même année 1297, le duché de Bretagne devient une « pairie », donc un fief astreint à l'hommage « lige » (bien plus fort et contraignant que l'hommage « simple »).

Arthur II, duc de Bretagne de 1305 (à la mort de Jean II) à 1312, respectera lui aussi les liens de féodalité le liant au roi de France, laissant donc celui-ci procéder à l'arrestation des Templiers le vendredi 13 octobre 1307.

La « guerre » entre le roi de France Philippe IV le Bel et le pape Boniface VIII (1294-1303)

Depuis le pontificat d'Innocent III (1198-1216), s'est clairement affirmée la théorie de la « théocratie », proclamant la supériorité du pouvoir spirituel sur le pouvoir temporel et donc des papes sur les empereurs, rois et princes d'Occident. Ainsi que le révèlent Stéphane Arthur et Michel Bonnet, à propos de ce souverain pontife : « *Le fondement de son règne est la théocratie et la supériorité en toute chose du pape sur toute personne, tout groupe de personnes. Il n'hésite pas à dire : « La dignité royale n'est qu'un reflet de la dignité pontificale ».* Il estime que le pape a le droit de disposer des couronnes des princes temporels de façon à en dessaisir ceux qui en sont indignes... ».

Stéphane Arthur et Michel Bonnet « Encyclopédie des papes » Ed. Patrick Banon.

Les rois de France s'opposeront vigoureusement à ces prétentions papales. L'affrontement entre ces philosophies du pouvoir est particulièrement violent sous le pontificat de Boniface VIII (élu le 24 décembre 1294). Le conflit ira croissant durant les années 1296-1303.

En 1296, en proie à des problèmes financiers considérables, Philippe Le Bel décrète la levée d'impôts, les « décimes royaux », sur l'église et les ordres religieux. Cette même année, par la bulle « Clerici Laicos », Boniface VIII excommunie ceux qui osent lever les impôts sur le clergé sans le consentement du Saint-Siège. L'an 1300, le Jubilé célébré à Rome remporte un immense succès (plus de 200 000 pèlerins), renforçant le pape dans ses prétentions à la suprématie universelle.

En 1301, le conflit s'envenime quand le roi de France fait arrêter Bernard Saisset, évêque de Pamiers, envoyé par le pape pour traiter de plusieurs affaires. Le paroxysme est atteint en 1302, quand Boniface VIII promulgue la bulle « Unam Sanctam », proclamant la supériorité du pape sur tous les autres pouvoirs. Philippe Le Bel réagit avec l'aide de son conseiller, Guillaume de Nogaret, et suggère la réunion d'un concile, pour déposer le souverain pontife. Ce dernier réplique par la bulle « Per Processus Nostros », en date du 13 août 1303, excommuniant le roi et sa famille.

« L'attentat » d'Anagni, le 7 septembre 1303 sonnera la fin de ce conflit. Retiré en sa ville natale d'Anagni, le vieux pape, malade, est « attaqué » par Guillaume de Nogaret et ses complices. Épuisé par toutes ces épreuves, il meurt le 11 octobre 1303. La papauté sort considérablement affaiblie à la suite de cette « guerre » perdue.

Le 22 octobre 1303, Benoît XI lui succède. Soucieux d'apaiser les tensions, il accorde son pardon aux comploteurs d'Anagni... exception faite de Nogaret. Son pontificat sera de très courte durée puisqu'il meurt quelques mois plus tard, le 7 juillet 1304, après avoir mangé des figues empoisonnées, selon certains historiens... lesquels y voient, bien entendu, la main criminelle de Nogaret.

Qui sera le prochain pape ?

Le conclave réuni à Pérouse, en Italie, siègera onze mois, avant d'élire, le 5 juin 1305, Bertrand de Got, archevêque de Bordeaux, grâce à l'influence décisive de Philippe Le Bel, « subventionnant » le cardinal Orsini, à l'initiative de ce choix judicieux pour... le roi de France.

Un fait dûment établi s'impose : l'ordre du Temple a clairement choisi le camp du roi durant sa lutte contre le pape Boniface VIII. Comment aurait-il pu imaginer se voir terrassé par ce même monarque ? La tragédie va en fait se jouer entre trois personnages : Philippe Le Bel, roi de France, Jacques de Molay, maître du Temple et le pape Clément V.

L'intransigeance de Jacques de Molay, maître du Temple

Élu en 1293, à Chypre, où l'Ordre s'est replié, Jacques de Molay porte une responsabilité certaine dans la chute du Temple : par son refus obstiné de la faire évoluer, il va le précipiter dans l'abîme. Le 6 juin 1306, le pape Clément V adresse une missive au maître à Chypre : c'est une convocation à se rendre en France, pour discuter du projet d'une nouvelle croisade. Dans ce courrier, le souverain pontife lui fait part de son souhait d'une fusion entre les deux principaux ordres, le Temple et l'Hôpital, et attend une réponse du maître à ce sujet.

Jacques de Molay lui adresse un mémoire prônant le statu quo et met en avant de bien faibles arguments. Ainsi soutient-il que la générosité des fidèles sera moins grande s'il n'y a plus qu'un seul ordre ; que l'Hôpital et le Temple, ayant l'habitude d'occuper l'avant-garde et l'arrière-garde dans les batailles contre les Sarrasins, si l'on supprime le Temple, il manquera forcément l'une ou l'autre position !

Débarquant au grand port templier de Marseille, en novembre ou décembre 1306, Jacques de Molay ignorait tout de la machination montée contre l'ordre, par Guillaume de Nogaret, « l'âme damnée » du roi de France, à partir d'un dossier à charge, de plus en plus conséquent, au fur et à mesure des « révélations » de templiers renégats.

Philippe Le Bel est pressé de les faire juger. Le 21 avril 1307, a lieu à Poitiers, une entrevue entre le pape et le roi, au cours de laquelle ce dernier réitère auprès du souverain pontife les graves accusations portées contre les frères du Temple. Malade, Clément V tempore une fois encore. Jacques de Molay, désormais informé des « charges », préside le chapitre général qui se tient à Paris, le 24 juin, et intervient auprès du pape pour lui demander d'ouvrir une enquête.

L'arrestation des Templiers, le vendredi 13 octobre 1307

Le jeudi 12 octobre, le Maître du Temple, Jacques de Molay, côtoyait encore le roi de France, aux obsèques de Catherine de Courtenay, épouse de Charles de Valois (frère du roi). N'avait-il point le rang de prince souverain...

Grandeur et décadence, le lendemain, au petit matin, c'est le propre chancelier de Philippe Le Bel, Guillaume de Nogaret, qui, accompagné de ses gens d'armes, se présente aux portes de la maison templière de Paris, pour arrêter le Maître et les cent trente-huit frères présents. Proprement abasourdis par une telle audace, les Templiers se laissent enfermer, sans résister, dans les « basses fosses », la prison de la forteresse.

Dans toutes les commanderies du royaume, se déroule une scène identique : baillis et sénéchaux, prudemment escortés, se présentent, munis de l'ordonnance royale, pour signifier leur arrestation aux commandeurs et frères du Temple.

Sans doute en fut-il ainsi également dans les « *domus templi* » du duché de Bretagne, bien que les preuves écrites manquent cruellement à ce sujet.

L'arrestation-surprise de ces Templiers qui paraissaient si puissants, pour tout dire « inattaquables » et la fin tragique de leurs dignitaires (le 11 mars 1314, Jacques de Molay est livré aux flammes du bûcher, près de Notre-Dame de Paris) ont initié mille et une légendes en terre de France... comme de Bretagne... mais ceci est une toute autre « histoire » !

Bibliographie

Abbé Guillotin de Corson

« Les Templiers et les Chevaliers de Malte en Bretagne », Ed. La Découvrance 1995.

Patrick Huchet

« Les Templiers, une fabuleuse épopée », Ed. Ouest-France, 2007.

Dumontier – Villeroux – Bernage – Barreau

« Sur les pas des Templiers en Bretagne, Normandie, Pays de Loire », Ed. Copernic, 1980.

Alain Demurger

« Les Templiers, une chevalerie chrétienne au Moyen Age », Ed. Le Seuil, 2005.

Malcom Barber

« Le procès des Templiers », Presses Universitaires de Rennes, 2002.

Antoine-Régis Carcenac

« Les Templiers du Larzac », Ed. Lacour, 1994.



FILIATIONS DES ABBESSES DE NOTRE-DAME DE LA JOYE D'HENNEBONT

Alban PERES

Vice-Président d'Hennebont-Patrimoine

Les notices généalogiques présentées dans cet article, pourront permettre de mieux comprendre l'influence et le pouvoir que pouvaient exercer les abbesses. En effet, au-delà de la fonction elle-même, les alliances familiales pouvaient certainement permettre de faciliter certaines transactions (les donations par exemple) et d'influencer les autorités politiques, judiciaires et ecclésiastiques. On remarquera également que nombre d'entre-elles furent liées par le sang à un degré plus ou moins proche.

Concernant les 26 abbesses étudiées ci-après, j'ai pris le parti de suivre la liste qu'avait établie l'abbé Le Méné dans son article paru dans le Bulletin de la Société Polymathique du Morbihan de 1903 (son article est d'ailleurs le seul qui retrace l'histoire de l'abbaye de Notre-Dame de la Joye d'Hennebont dans son ensemble). Mais malgré la qualité du travail de l'abbé Le Méné, plusieurs sources me portent à croire qu'il a omis certaines abbesses dont j'essaierai d'établir la liste et les filiations dans un prochain article.



Sybille de Beaugency

(Abbesse jusqu'en 1312)

Armes : «Echiqueté d'or et d'azur; à la fasce de gueules»

Famille originaire de Beaugency

I. - **Jean II de Beaugency** (1169- 1219), seigneur de Beaugency, épouse **Mahaut de Mehunt** (1195 – 1240), dame héritière de Mehun-sur-Yèvre et Selles-en-Berry.

I.bis - **Pierre III de Brosse** (av. 1236 - 1278), seigneur du Langeais, épousa **Philippe de Saint-Venant** (? - ap.1269) en 1255. Il fut grand chambellan et favori du roi de France Philippe III le Hardi, lequel lui accorda bien des largesses qui attisèrent la jalousie.



Gisant de Blanche de Navarre-Champagne – XIII^e siècle – Musée du Louvre – Photo Alban PERES

Certainement de part ce fait, il fut accusé de crime de lèse-majesté sous le prétexte infondé d'empoisonnement sur le dauphin. Sans procès, il fut pendu par ses accusateurs au gibet de Montfaucon le 30 juin 1278. Il apparaît dans la Divine Comédie de Dante (Purgatoire, chant VI), avec les autres âmes de ceux qui n'avaient pu faire leur dernière confession et repentance à cause d'une mort violente. Par la suite, Philippe IV restitua aux héritiers de Pierre III de Brosse, une partie des biens confisqués.

II. - **Simon III de Beaugency** (vers 1215 - ap. 1278), homme lige du comte de Blois, se croisa en 1248 aux côtés du roi de France Louis IX «Saint-Louis». Il épouse **Amicie de Brosse** (vers 1255 - ap 1292), dame de Chemery.

III.a - **Raoul II** (vers 1270 - ?), seigneur de Beaugency, vendit la terre de Beaugency à Philippe IV le Bel en 1291, hormis le château et les jardins.

III.b - **Geoffroy**

III.c - **Sybille** (? - 1312), nièce de la fondatrice de l'abbaye, elle fut religieuse au couvent de Saint-Antoine à Paris avant de devenir la première abbesse de Notre-Dame de la Joye d'Hennebont. Durant son abbatiat, l'enclos s'agrandit considérablement (le don du Bois-du-Duc par le duc Jean Ier) et nombre de rentes lui furent concédées. Elle mourut le 12 juillet 1312.

III.d - **Amicie**, épousa Philippe de Varise

III.e - **Lancelin**



Jeanne Bizien
(Abbesse de 1312 à 1339)

Armes : «D'argent à la fasce de sable, accompagnée en chef d'une étoile de gueules et en pointe d'un croissant du même» - Devise : Virtus ut astra micat

Famille originaire de la paroisse d'Arzano, il m'a été impossible d'établir une généalogie fiable pour cette abbesse. Néanmoins, comme cette maison ne se scinda en deux branches qu'à la fin du XIV^e siècle, il est certain que les individus cités ci-après furent proches de Jeanne Bizien : **Hamon Bizien** se croisa en 1248 ; **François Bizien**, seigneur de Kerigomarc'h à Arzano en 1250 ; un chevalier du nom de **Bizien** est cité dans le testament du duc Jean Ier en 1286 et **Guillaume Bizien** fut lieutenant de la cour d'Hennebont en 1349. Peut être est-ce lui qui est cité comme étant parent du jeune Bertrand du Guesclin, à qui il prêta un coursier, afin qu'il puisse entrer en lice lors du tournoi organisé par le duc Jean III à l'occasion des noces de Charles de Blois avec Jeanne de Penthièvre, et durant lequel du Guesclin se révéla être un redoutable adversaire.



Jeanne Amaury
(Abbesse de 1339 à 1369)

Je n'ai réussi à retrouver aucune information concernant la famille de cette abbesse.



Jeanne de Chateaugal
(Abbesse de 1370 à 1390)

Armes : «d'or à trois châteaux d'or» alias «d'azur à un château d'argent»

Famille originaire de la paroisse de Landeleau, évêché de Cornouaille. Cette maison fut fondue en 1312 dans la famille de Kermellec qui adopta les armes des Chateaugal en gardant le nom de Kermellec. Il m'a été impossible d'établir une généalogie fiable pour cette abbesse. Néanmoins, deux membres de cette maison, contemporains de l'abbesse : **Eon de Kermellec**, sire de Châteaugal, capitaine du Huelgoat et de Châteauneuf-du-Faou, était époux en 1354 d'Isabeau de Kergorlay, fille de Jehan de Kergorlay et de Jehanne de Rieux et **Yvon de Kermellec**, fils des précédents, sire de Châteaugal, était capitaine de Châteaulin-sur-Trieux en 1402



Adelice Le Barbu
(Abbesse de 1390 à 1416)

Armes : «d'or, au sautoir alésé et fleuroné d'azur»

Famille originaire de la paroisse de Plougastel-Saint-Germain, évêché de Cornouaille.

I. - **Jean Le Barbu**, seigneur de Troménec.

I.bis - **Guillaume de Penhoët** (1282 - 1329), seigneur de Penhoët, fut témoin au mariage de Hervé IV du Pont, baron de Pont-l'Abbé et de Mahaut du Léon. Il épousa **Constance de Kerouzéré** (1280 - ?), dame héritière de Kernoter et Kernaster, dont le grand-père, Yvon de Kerouzéré, se croisa en 1248 aux côtés du roi de France Louis IX et du duc de Bretagne Pierre Mauclerc, sous le commandement du seigneur de Chateaubriand.

II. - **Jean Le Barbu** (vers 1320 - ?), seigneur de Troménec, fut député par Jean IV de Montfort, aux conférences de Calais pour négocier la paix avec Charles de Blois, relativement à leurs prétentions respectives sur la souveraineté du duché de Bretagne. Il épousa **Constance de Penhoët**, dame du Quillou.

III.a - **Jean** (v.1345-1411), seigneur de Troménec et du Quillou, écuyer de l'hôtel du duc de Bretagne. Il ratifia le traité de Guérande le 20 avril 1381 et souscrivit en 1404, un hommage rendu au roi de France par le duc de Bretagne Jean V. Il mourut à Paris en 1411 et fut inhumé dans le couvent des frères mineurs de Paris. Il épousa **Constance de Penmarc'h**.

III.b - **Henry** (vers 1350 - 1419), abbé de Prières (1380), évêque de Vannes (1384), il fut nommé chancelier du duc de Bretagne (1384) et l'accompagna à Tours en 1391 afin d'être témoin de l'accord fait entre ce prince et le connétable Olivier de Clisson. Par la suite, il devint évêque de Nantes (1406).

III.c - **Guy** (vers 1351 - 1410), évêque de Léon.

III.d - **Adelice** (? - 1416), abbesse de Notre-Dame de la Joye.



-
Marguerite Le Barbu
(Abbesse de 1416 à 1452)

Armes : «d'or, au sautoir alésé et fleurné d'azur»

Famille originaire de la paroisse de Plougastel-Saint-Germain, évêché de Cornouaille.

I. - **Jean Le Barbu** (v.1320 - ?), seigneur de Troménec, fut député par Jean de Montfort, aux conférences de Calais pour négocier la paix avec Charles de Blois, relativement à leurs prétentions respectives à la souveraineté du duché de Bretagne. Il épousa **Constance de Penhoët**, dame du Quillou.

I.bis - **Alain Ier de Penmarc'h** (? - 1350), seigneur de Penmarc'h, fut un des exécuteurs testamentaires du duc Jean II en 1308. Il épousa **Constance de Coëtivy** (vers 1310 - ?).

II. - **Jean Le Barbu** (v.1345-1411), seigneur de Troménec et du Quillou, écuyer de l'hôtel du duc de Bretagne. Il ratifia le traité de Guérande le 20 avril 1381 et souscrivit en 1404, un hommage rendu au roi de France par le duc de Bretagne Jean V. Il mourut à Paris en 1411 et fut inhumé dans le couvent des frères mineurs de Paris. Il épousa **Constance de Penmarc'h**.

III.a - **Yves** (? - ap.1426), seigneur de Troménec, fut ambassadeur à la cour de Rome entre 1423 et 1426.

III.b - **Jean** (? - 1434)

III.c - **Marguerite** (? - 1452), abbesse de Notre-Dame de la Joye.



Jeanne de Coëtivy
(Abbesse de 1452 à 1468)

Armes : «Fascé d'or et de sable de six pièces» - Devise : «Bepret» (toujours)

Famille originaire de la paroisse de Plouvien, évêché du Léon.

I. - **Prigent VI de Coëtivy** (v.1345 - 1384), seigneur de Coëtivy. Il épouse **Thiéphaine du Grenguen** (vers 1345 - ?), dame héritière du Forestic en Plouedern et du Menant.

I.bis - **Hervé II du Chastel** (v. 1340 - ap.1397), chevalier, seigneur du Chastel, de Leslem et de Lezurivy. Il servit le roi de France Charles V et porta ses armes. Le 1er mai 1381, il ratifia le second traité de Guérande qui mit fin à la guerre de succession de Bretagne. Il épousa le lundi après la Saint-Barnabé 1360 **Méance du Liscoët** (vers 1340 - ?), dame du Liscoët.

II. - **Alain III de Coëtivy** (v.1370 - 1426), seigneur de Kerhuon et commandant des troupes du connétable de Richemont. Il périt le 6 mars 1426 au siège de Saint-James de Beuvron. En 1393, il épousa **Catherine du Chastel** (v.1365 - ap.1456), sœur de Guillaume II du Chastel (1364 - 1404), chambellan du duc d'Orléans, qui fut l'un des 7 champions du duc qui remportèrent le combat contre 7 Anglais le 19 mai 1402 à Montendre près de Bordeaux. Suite à cette victoire, il fut nommé chambellan du roi Charles VI. Par la suite, il gagna un combat naval contre les Anglais en 1403, et pilla l'île de Jersey, où il fut tué en 1404 ; d'Olivier du Chastel (1366-1465), seigneur du Chastel et de Leslem, chambellan du duc de Bretagne, capitaine de Dinan et de Brest, sénéchal de Saintonge et chevalier banneret ; de Tanguy du Chastel (vers 1369 - 1449), chevalier, conseiller et chambellan du roi de France, Grand-Maître de sa maison, prévôt de Paris, gouverneur et sénéchal de Provence.

III.a - **Prégent VI** (1399 - 1450), seigneur de Raiz, de Lespare, de Nevers. Ami du connétable de Richemont, il fut créé grand amiral de France en 1439, puis gouverneur de la Rochelle et chambellan du roi de France. En 1440, il épousa

Marie de Raiz, fille unique du maréchal Gilles de Raiz et de Catherine de Thouars. Il se distingua particulièrement lors des sièges de Pontoise et du Mans. Il s'empara de la ville de Coutances et assista le connétable de Richemont à la bataille de Formigny. Il fut finalement tué d'un coup de canon au siège de Cherbourg le 20 juillet 1450.

III.b - **Alain IV** (1407 - 1474), né le 8 novembre 1418 à Plounéventer. Il fut successivement abbé de Redon, évêque de Dol, de Cornouaille et d'Avignon, conseiller du roi, cardinal de Sainte-Praxède en 1449 puis légat du Saint-Siège en France et en Bretagne. "Homme d'un grand génie, d'un esprit assuré et puissant" selon le pape Pie II, il fut à l'origine de la création de la paroisse de Saint-Yves-des-Bretons à Rome. Il mourut en son palais de Campo Fiori à Rome le 3 mai 1474.

III.c- **Olivier** (1418 - 1480), comte de Taillebourg, épousa en 1458 Marguerite de Valois (1444 - 1473), fille légitimée du roi de France Charles VII et d'Agnès Sorel. Il fut sénéchal de Guyenne, capitaine de Talmond et de Saintes et chambellan du roi de France Charles VII.

III.d - **Jeanne** (av.1426 - 1468), élue en 1452 abbesse de Notre-Dame de la Joye, elle unifia le prieuré de Lochrist à l'abbaye, ce qui lui valut le titre de prieure de Lochrist et le droit de recteur primitif de la paroisse de Saint-Gilles d'Hennebont.



Isabeau de Bellouan
(Abbesse de 1468 à 1470)

Armes : «De sable à une aigle éployé d'argent»

Illustre famille appartenant à l'ancienne noblesse chevaleresque de Bretagne, elle a eu pour berceau la terre de Bellouan dans la paroisse de Ménéac, évêché de Saint-Malo. La généalogie présentée ci-dessous est hypothétique mais plausible.

I. - **Renaud de Bellouan** épousa vers 1360 **Guyonne du Coëtquen**

I.bis - ?

II. - **Grégoire de Bellouan** (v.1363 - 1449), seigneur de Bellouan et du Bois du Loup. Il fut présent à la montre de Ménéac en 1426 et commissaire des réformations d'Aujan en 1426 et 1427. Il épousa en 1401 **Jeanne Le Normand de Trieux**, dame héritière de Villefief.

III.a - **Guillaume**, seigneur de la Villefief, épousa vers 1425 Mahaud de Scépeaux.

III.b - **Benoît** (v.1409 - ap.1479), seigneur de la Minière, lieutenant de Ploërmel et

commissaire de la réformation de la noblesse de Guer en 1442. Il épousa Marie de Lestang vers 1420.

III.c - **Jean** (? - 1473), seigneur du Vay, écuyer du Duc Pierre II en 1452 et chevalier de l'Hermine en 1454. Il épousa Blanche d'Avaugour, dame de Kergrois, fille de Guillaume d'Avaugour et de Jeanne de Lesnérac. Il avait été convenu que les enfants mâles issus de ce mariage porteraient le nom et les armes d'Avaugour et les que les filles porteraient le nom et les armes de Bellouan.

III.d - **Isabeau** (? - 1470), abbesse de Notre-Dame de la Joye.

III.e - **Aliette**, épousa Geoffroy Desgrées du Loû (? - v.1478), seigneur de la Villerio



Armelle de Kergroadez
(Abbesse de 1470 à 1488)

Armes : «Fascé d'argent et de sable de six pièces» - Devise : «En bon espoir»

Famille originaire de la paroisse de Plourin, évêché du Léon.

I. - **Hamon II de Kergroadez** (vers 1340 - 1427), épousa **Jeanne du Chastel** (? - 1400), petite-fille de Tanguy II du Chastel (vers 1300 - 1352), lieutenant général des armées du Comte de Montfort contre Charles de Blois sur lequel il gagna la bataille de la Roche-Derrien en 1347.

I.bis - **Philippe du Quélenec** (? - 1434), seigneur de Kerjolis en Plouha. Il épousa **Amette de Dinan** (vers 1320 - ?), dame de l'Armorique en Ploujean, de Kerasas en Plouzané et de Keralan.

.

II. - **Robert III de Kergroadez** (? - 1431), chevalier, seigneur de Kergroadez et de Kerléguer. Il fut fait prisonnier par les Anglais devant le Mont Saint-Michel en 1427. Le 2 décembre 1413, il épousa **Isabeau du Quélenec** (? - av.1422).

IIIa - **Philippe** était prieur de Saint-Martin de Morlaix.

IIIb - **Marie**.

IIIc - **Armelle** (? - ap. 1488), élue vers 1470 abbesse de Notre-Dame de la Joye, elle résigna sa charge en faveur de sa nièce Guillemette Rivoalen en 1488. Elle mourut quelques années plus tard.



Guillemette Rivoalen
(Abbesse de 1488 à 1520)

Armes : «D'argent au chevron de gueules, accompagné de trois quintefeuilles du même»

Famille originaire de la paroisse de Goueznou, évêché de Léon.

I. - **Yvon Rivoalen**, seigneur de Mesléan, épousa **Jeanne Le Ny**.

I.bis - **Robert III de Kergroadez** (? - 1431), chevalier et seigneur de Kergroadez et de Kerléguer. Il fut fait prisonnier par les Anglais devant le Mont Saint-Michel en 1427. Le 2 décembre 1413, il épousa **Isabeau du Quélenec** (? - av.1422).

II. - **Jean Rivoalen**, seigneur de Mesléan, épousa **Marie de Kergroadez**, sœur de la précédente abbesse.

III.a - **Guillemette** (? - 1520), fut nommée par sa tante, l'abbesse Armelle de Kergroadez, à la tête de l'abbaye pour prendre sa suite vers 1488 mais fut rejetée par les visiteurs de l'ordre cistercien le 2 mars 1491, et remplacée canoniquement par Henriette du Val. Elle réussit malgré tout à se maintenir en obtenant des lettres de protection de la duchesse Anne de Bretagne et de Maximilien d'Autriche. C'est en 1510, durant son abbatiat, qu'un incendie ravagea l'église, la trésorerie, le chapitre, le dortoir et une grande partie du cloître. Elle posa également la première pierre de l'église de Notre-Dame de Paradis d'Hennebont en 1514 et mourut à la fin de l'année 1519 ou au début de 1520.

III.b - **Christophe**, recteur de Gourin, chapelain de Sainte-Marguerite en Pleugriffet, archidiacre de Vannes et procureur de l'abbaye de Notre-Dame de la Joye d'Hennebont durant l'abbatiat de sa sœur.

Ce panneau en chêne sculpté conservé au musée de Bretagne à Rennes provient d'une stalle de l'ancienne abbaye cistercienne de la Joie-lès-Hennebont. L'abbesse commanda en 1514 de nouvelles stalles pour l'église à un menuisier quimpérois, Henry Le Provost. On peut y lire l'inscription suivante : « *l'an 1516 fut fait cette œuvre et le fit faire révérende dame Anne Guillemette Rivolen, lors abb(e ?)sse de céans et pour ce pries Dieu pour elle et le Provost fut maitre de leuvre* ». Elle représente Saint Laurent portant le grill de son martyre.



Marie Omnès
(Abbesse de 1520 à 1545)

Armes : «losangé d'argent et de sable, à une coupe couverte d'or brochante»

Famille originaire de la paroisse de Carantec, évêché du Léon. La branche aînée s'est fondue dès le XVe siècle dans la maison Le Boutouiller. Il m'a été impossible d'établir une généalogie fiable pour cette abbesse. Cependant, voici quelques membres de cette maison contemporains de l'abbesse : **Jean Omnès** est cité à la montre de Rosnoen en 1481 ; **Jacob Omnès** est cité à la montre de Hanvec en 1481 ; **Bernard Omnès** est en procès avec Jehan de Kerliver à propos de son ouvrage intitulé : «De la mort et homicide de feu Jehan Omnès» en 1533 ; **Yvon Omnès** possédait le manoir de Kerrec-Creis en 1536. Enfin, on peut également citer un **Jean Omnès**, frère de l'abbesse, à qui elle donna procuration en 1521, pour trouver un nouveau gouverneur de la chapelle de Notre-Dame de Paradis afin de remplacer François Michart qu'elle avait révoqué. Marie Omnès fit serment de fidélité au roi en 1541 et mourut en 1545.



Françoise Omnès
(Abbesse de 1545 à 1579)

Armes : «losangé d'argent et de sable, à une coupe couverte d'or brochante»

Sœur de la précédente abbesse, elle fit serment de fidélité au roi en la chambre des comptes en 1556 et rendit un aveu général des biens de la communauté le 23 juin 1578. Elle mourut l'année suivante.



Catherine de Carné
(Abbesse de 1579 à 1589)

Armes : «d'or à 2 fasces de gueules» - Devise : «Plutôt rompre que plier» - Cri : "Saint-Jehan"

Famille originaire de la paroisse de Noyal-Muzillac, évêché de Vannes.

I. - **Marc-Pierre de Carné** (vers 1494 - 1553), chevalier, seigneur de Carné, Cohignac, Crémeur, La Salle, La Touche, et autres lieux. Capitaine général de l'arrière ban de Vannes en 1535, gouverneur de Guérande en 1536, gouverneur de Brest, député aux Etats de Bretagne en 1538, Grand Panetier de la Reine Claude de France, Chambellan du Roi de France François Ier, Echanson du Grand Dauphin François II, vice-amiral de Bretagne, Grand Veneur héréditaire de Bretagne et grand maître des eaux et forêts de Bretagne. Il épousa **Gillette de Rohan** (1500 - vers 1529), dame héritière de Marzein et de Desmellen. C'est la duchesse Anne de Bretagne qui conclut ce mariage en 1509. Les noces furent célébrées en 1511 et la duchesse fut l'un des témoins.

I.bis - **Julien de Kerloaguen** (vers 1499 - 1529), chevalier, seigneur de Rosampoul, Gaspenn, Coëtcanton et de Kerperguehenneuc. Il était le fils de Guillaume de Kerloaguen, prévôt de l'hôtel du duc de Bretagne. Il fut assassiné par le seigneur de Québriac. Il épousa **Julienne d'Acigné** (vers 1495 - ?), dame douairière de Rosampoul.

II. - **Jérôme de Carné** (1511 - 1580), chevalier, seigneur de Carné, Crémeur, Cohignac, La Touche, La Salle, Coëtcanton, Lignac et de Marzein. Gouverneur de Guérande en 1547, Lieutenant du Roi à Brest en 1553, Maître d'Hotel héréditaire de Bretagne, Vice-Amiral de Bretagne, Commandant de la noblesse du ban et de l'arrière-ban de l'évêché de Vannes. Il repoussa l'attaque anglaise contre Brest en 1558. Il devint par la suite Gouverneur de Brest en 1566, Lieutenant Général du Roi au gouvernement de Bretagne en 1576 et chevalier de l'Ordre de Saint-Michel. Il épousa **Adelice de Kerloaguen** (vers 1513 - ap. 1559), dame héritière de Gaspenn, Rosampoul, Coëtcanton et Pratanros.

III.a - **René** (? - vers 1585), seigneur de Carné et de Coatcanton, chevalier de l'Ordre de Saint-Michel, gouverneur de Guérande et de Brest.

III.b - **François**, seigneur de Rosampoul, de la Touche et chevalier de l'ordre de Saint-Michel.

III.c - **Catherine** (? - 1589), élue le 25 juin 1579 abbesse de Notre-Dame de la Joye, confirmée par l'abbé de Cîteaux le 9 juillet, bénite par l'évêque de Vannes le 29 juillet et pourvue par le pape le 15 octobre 1580. Elle mourut d'apoplexie aux Montagnes en Ploemeur le 22 juin 1589 et fut inhumée dans l'église de l'abbaye.



Françoise de Kermorvan
(Abbesse de 1589 à 1591)

Armes : «d'argent à la croix ancrée d'azur» - Devise : «Servir dieu est régner»

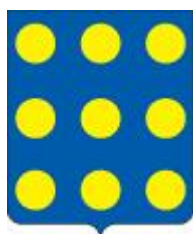
Famille originaire de la paroisse de Trébabu, évêché du Léon. Cette maison s'est fondue dans la famille de Penfeunteuniou et Gouzillon. Il m'a été impossible d'établir une généalogie fiable pour cette abbesse. **Françoise de Kermorvan** (? - 1595) fut élue durant l'été 1589 mais se démit de sa charge en 1591 et décéda en 1595.



Catherine Geffroy
(Abbesse de 1591 à 1605)

Armes : «d'argent à la fasce d'azur, accompagnée en chef d'une merlette de même, accostée de 2 étoiles de gueules et en pointe d'une étoile du même»

Famille originaire de la paroisse de Saint-Martin-de-Morlaix, évêché du Léon. Il m'a été impossible d'établir une généalogie fiable pour cette abbesse. **Catherine Geffroy** (? - 1605) fut la dernière abbesse élue par la communauté le 30 avril 1591. Après elle, les abbesses furent nommées directement par le roi suite à la mise en place du régime de la commende. Elle fit réparer le dortoir et le cloître en 1592 et mourut au début de l'an 1605.



Thomasse de Rieux
(Abbesse de 1605 à 1628)

Armes : «d'azur à 9 besants d'or» - Devise : «A tout heurt bellier, à tout heurt Rieux, tout un»

Famille originaire de la paroisse de Rieux, évêché de Vannes.



Copie d'un tableau représentant l'abbesse de Rieux
Abbaye de Notre-Dame de la Joie de Campénéac

I. - **Jean V de Rieux** (1507-1563), seigneur de Châteauneuf-en-Saint-Malo et de Sourdéac. D'abord destiné à l'état ecclésiastique, il fut abbé commendataire de Prières puis nommé à l'évêché de Saint-Brieuc, où il administra le temporel jusqu'en 1544 sans être entré dans les

ordres. Il démissionne de ses fonctions puis, épouse en 1548, **Béatrix de Jonchères** (vers 1528 - ?), dame de la Perrière en Anjou.

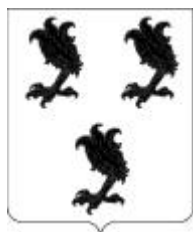
I.bis - **Jean II d'Espinay** (1531-1591), marquis d'Espinay et chambellan du roi de France, épousa **Marguerite de Scépeaux** (1533-1603), comtesse héritière de Duretal, fille de François de Scépeaux, comte de Duretal, Maréchal de France, assassiné le 30 novembre 1571.

II. - **Guy Ier de Rieux** (1548 - 1591), seigneur de Chateauneuf, du Plessis-Bertrand, vicomte de Donges, gouverneur de Brest, lieutenant général en Bretagne et chevalier de l'ordre de Saint-Michel. Il prit part aux batailles de Dreux, Saint-Denis, Moncontour, ainsi qu'aux sièges de La Rochelle, Saint-Jean d'Angély, Lusignan, et à la défaite des Reistres à Auneau où il fut blessé. Il mourut le 12 février 1591. Il épousa **Madeleine d'Espinay** (? - 1597).

III.a - **Madeleine**, épousa Pierre de Rohan (1567-1622), prince de Guéméné, comte de Montauban, baron de Mortier-Crolle et sénéchal d'Anjou et de la Flèche.

III.b - **Suzanne**, mariée avec Jean de Rieux dit «le jeune», vicomte de Pléhédel et marquis d'Assérac.

III.c - **Thomasse** (? - 1628), nommée abbesse de Notre-Dame de la Joye le 7 juin 1605 par le roi Henri IV et pourvue par le pape le 12 septembre. Elle prit possession de sa fonction le 24 février 1606, fut bénite à Nantes le 17 juin 1607 et prêta serment de fidélité au roi en 1618. Elle demanda la résignation de sa charge en 1623, prit une coadjutrice en 1626, fit un aveu général des biens du couvent et décéda le 18 novembre 1628.



Louise Robert
(Abbesse de 1628 à 1647)

Armes : «d'argent à trois pattes de griffon de sable»

Famille originaire de l'Orléanais

I. - **Jean Robert** (1510-1590), célèbre jurisconsulte d'Orléans, professa très jeune et avec un grand éclat. Il entra également dans la magistrature et devint conseiller au présidial en 1570. Il était recteur et doyen de l'Université d'Orléans en 1573. Il se convertit au protestantisme mais revint rapidement dans le giron de l'église romaine. Il mourut de la gravelle à Nevers en 1590. Il épousa **Anne Cabu**, fille de Philippe II Cabu, conseiller au présidial, qui fit construire d'après les plans du célèbre architecte Rouet du Cerceaux un hôtel particulier (Ce bâtiment abrite aujourd'hui le musée archéologique de la ville d'Orléans).

I.bis - **Julien Chauveau** (v.1535 - av.1606), seigneur de Villetaneuse, procureur au Parlement de Paris, épousa **Marie Trevet** (v.1540 - ?).

II. - **Anne Robert** (1559-1618), né à Orléans le 6 avril 1559, célèbre avocat au Parlement de Paris. Il embrassa très jeune la profession d'avocat sous la direction de son père, dans laquelle il excellait. La ville d'Orléans l'avait choisi pour être son avocat. Il rédigea de nombreux ouvrages juridiques de référence et épousa en 1577 **Marie Chauveau**.

III.a - **Nicolas**, seigneur de Villetaneuse, épousa Suzanne Thomas.

III.b - **Louise** (? - 1647), religieuse de Saint-Antoine de Paris, elle fut nommée coadjutrice de l'abbesse Thomasse de Rieux en 1626 avant de lui succéder en 1628. Elle obtint un arrêt du parlement en 1641 afin d'empêcher les habitants d'Hennebont de construire un Sanatorium dans le Bois-du-Duc et mourut le 9 juillet 1647. Elle fut inhumée dans son église.

III.c - **Anne**, épousa Richard du Laurens, seigneur de Chivry.

III.d - **Louis**, avocat.

- **François Robert**, qui fut abbé de Paimpont de 1672 à 1722, docteur à la Sorbonne et conseiller-clerc au Parlement de Paris; était peut-être un membre de cette famille.



Madeleine Le Coigneux
(Abbesse de 1647 à 1688)

Armes : «d'azur à 3 porcs-épic d'or»

I. - **Antoine Le Coigneux** (? - 1609), seigneur de Lierville et de Bâchaumont, conseiller du Roi et maître ordinaire en la chambre des comptes de Paris. Il fut anobli par charge en avril 1598. Il épousa **Marie de Longueil** (1556 - 1638).

I.bis - **Barnabé de Cerisiers**, maître ordinaire en la chambre des comptes de Paris. Il fut chargé de faire l'inventaire des biens meubles laissés par la reine Catherine de Médicis après son décès. Il épousa **Marie Hulin**.

II. - **Jacques Le Coigneux** (1589 -1651), chevalier, seigneur de Lierville, de Bâchaumont et premier marquis de Bellâbre. Il fut successivement, conseiller au Parlement de Paris (1611), président des enquêtes du Palais (1616) et président de la chambre des comptes (1629). Il était également surintendant et chancelier des finances du duc d'Orléans. Le 25 janvier 1612, il épousa **Marie de Cerisiers** (? - av.1624), dont la sœur Marie-Magdeleine, fut successivement l'épouse de Pierre Brûlart, seigneur de Vaux et de son cousin Nicolas Brûlart (1567 - 1659), seigneur du Boullay, d'Opsonville,

de Roussières et de Souppes, chambellan, conseiller du duc d'Orléans et capitaine de son palais.

III.a - **Jacques** reprit la charge de son père comme président de la cour du Parlement de Paris.

III.b - **Madeleine** (? - 1688), abbesse de Notre-Dame de la Joye, elle fut bénite par l'évêque de Vannes Charles de Rosmadec le 15 août 1648. Elle augmenta énormément l'enclos du couvent et rendit un aveu détaillé des biens de la communauté le 14 avril 1680. Elle mourut le 2 décembre 1688 et fut inhumée dans son église.

III.c - **Geneviève**, épousa le 6 décembre 1646 Michel Particelli d'Hémery, conseiller au parlement de Paris et président de la 3^e chambre des enquêtes.

III.d - **François**, demi-frère du précédent, seigneur de Bachaumont, issu du second mariage de Jacques Le Coigneux avec Marie Bitauld. Il fut conseiller au Parlement de Paris. Ami de Chapelle, il s'essaya également à la poésie.



Suzanne de Ploëc du Timeur
(Abbesse de 1688 à 1705)

*Armes : «Ecartelé, au 1 et 4 d'hermine à 3 chevrons de gueules ; au 2 et 3 vairé d'or et de gueules
Devise «l'âme et l'honneur»*

Famille originaire de la paroisse de Ploëuc, évêché de Saint-Brieuc.

I. - **Vincent de Ploëc** (? - 1628), seigneur de Kerriou et baron de Kergorlay. Il épousa vers 1612 **Suzanne de Coëtanezre** (? - ap. 1625), dame héritière de Pratmaria, des Salles, et de Lezergué.

I.bis - **René de Rieux** (1558 - 1628), seigneur de Sourdéac, marquis d'Ouessant, vicomte de Bouteuvillers et de Branfent. Il fut élevé parmi les pages du roi Charles IX. Il prit part aux sièges de La Rochelle (1573), Carentan (1574), Saint-Lô (1574), ainsi qu'à la journée de Coutras. Le roi de France Henri IV le nomma Lieutenant général en Bretagne et gouverneur de Brest. Durant les guerres de la Ligue, il s'avéra un atout majeur pour Henri IV, auquel il resta fidèle car il réussit à contenir tous les assauts contre Brest. En récompense, il fut confirmé dans ses fonctions, décoré de l'ordre de Saint-Michel et du Saint-Esprit et le roi érigea l'île d'Ouessant en marquisat. En 1600, il accompagna Henri IV à la conquête de la



Façade de l'abbaye encore visible aujourd'hui - XVII^e siècle – Photo Alban PERES

Savoie et se retira à Assé en Anjou où il mourut le 4 décembre 1628. Il épousa **Suzanne de Sainte-Mélaine** (? - 1616), dame de Boulévêque, du Pin-en-Anjou et de Montmartin, qui décéda à Brest le 24 mai 1616. Son cœur fut transporté à l'église Notre-Dame du Folgoët et son corps inhumé à Nantes dans le couvent de Saint-François.

II. - **Sébastien-René de Ploec** (? - 1644), baron de Kergorlay, du Plessis et de Contera, vicomte de Coëtqueon et marquis du Timeur. Il épousa **Marie de Rieux** (v.1585 - 1628) le 8 janvier 1617 à Brest.

III.a - **Suzanne** (? - 1705) était la nièce de l'abbesse Thomasse de Rieux. Avant d'être nommée à Hennebont, elle était religieuse au couvent Sainte-Ursule de Lesneven où elle éduqua sa nièce, Louise Renée de Penancoët de Keroual. Madame de Keroual fut à l'origine de la nomination de Suzanne de Ploec du Timeur à Hennebont du fait de son influence auprès du Roi. En effet, elle devint espionne pour le compte du roi de France à la cour d'Angleterre. Elle devint d'ailleurs la favorite du Roi d'Angleterre Charles II, dont elle eut un fils. Ce qui

l'amena à être titrée duchesse de Portsmouth. Suzanne de Ploeuc du Timeur prit possession de sa fonction le 6 janvier 1689 et fit construire en 1693, le logis abbatial qui existe encore aujourd'hui. Elle mourut le 7 octobre 1705.

III.b - **Marie**, épousa Guillaume de Penancoët, comte de Kerouazle, commandant de l'arrière ban au diocèse du Léon.

III.c - **Moricette-Renée**, épousa en 1644 Donatien de Maillé, marquis de Carman, comte de Maillé et de la Marche, baron de la Forest et de Lesquelen.



Jeanne-Rogère de Blanchefort
(Abbesse de 1705 à 1719)

Armes : «d'or à 2 lions léopardés de gueules»

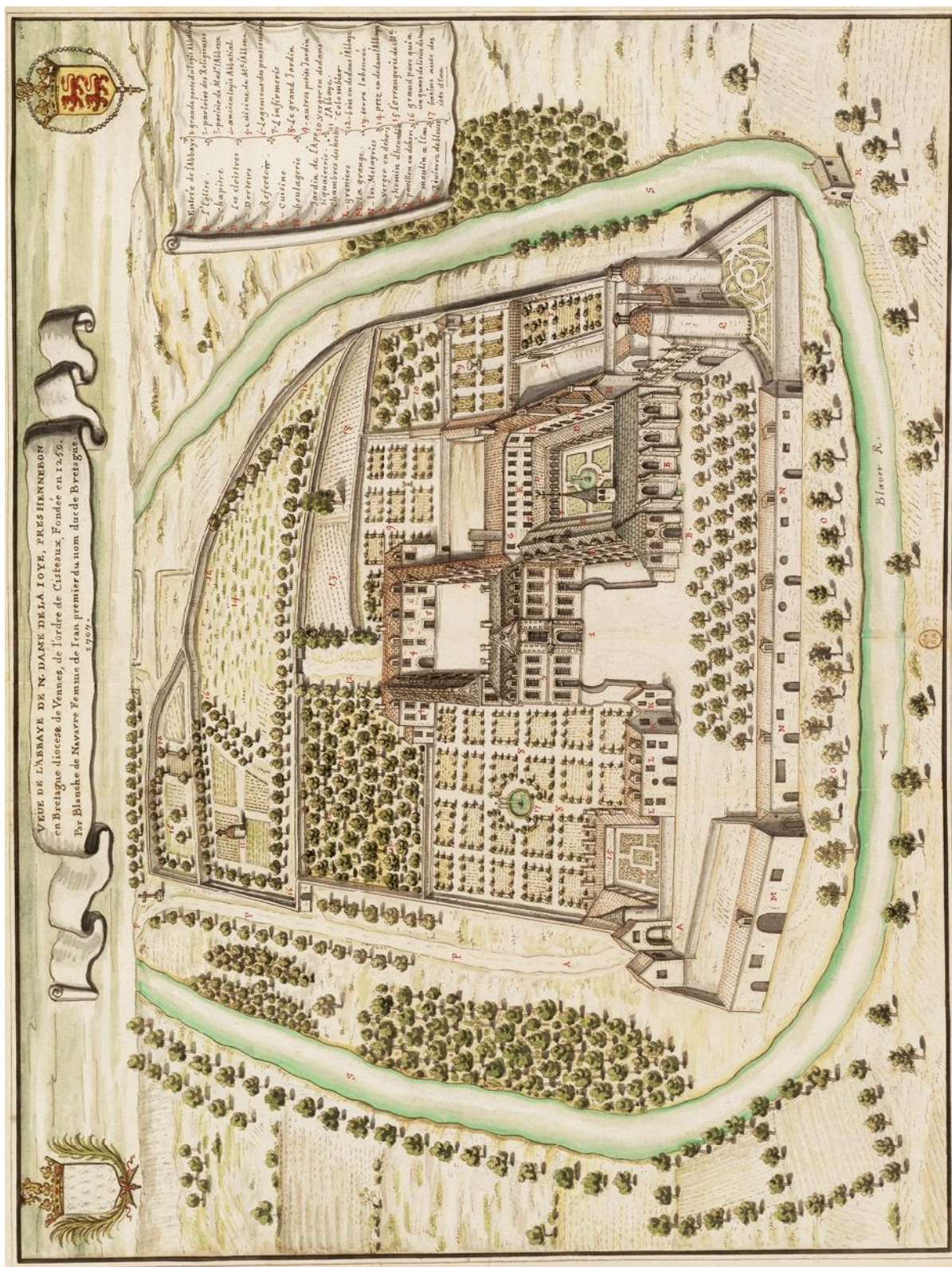
Famille originaire de Blanchefort en Limousin

I. - **François de Blanchefort** (1590 - 1661), chevalier, baron d'Asnois, de Saligny et de Bidon, seigneur de Saint-Germain-des-Bois, né au château d'Asnois le 20 avril 1590. Il fut gentilhomme ordinaire de la chambre du roi en 1616 et capitaine d'une compagnie d'arquebusiers à cheval en Bourgogne en 1630. Il épousa **Etiennette Olivier**, baronne de Sergines, dame de Chitry, de Surpallis et de Nyon le 25 février 1611.

I.bis - **Claude de Bèze** (1585 - 1650), seigneur du Lys, né à Tannay en 1585. Il fut secrétaire de la reine Marguerite de Valois, échevin de Tanay et contrôleur élu à Clamecy. Il épousa **Marie Delaporte** à Tannay en 1612.

II. - **Roger de Blanchefort** (1614 - 1684), chevalier, baron d'Asnois, de Saligny et de Bidon, seigneur de Saint-Germain-des-Bois et de Thurigny, né au château d'Asnois le 27 novembre 1614. Il fut fait capitaine du régiment de Navarre en 1639 et épousa **Françoise de Bèze** (1621-1708) le 1er avril 1639 à Tannay. Il reçut une blessure qui lui fit perdre un œil lors d'une descente sur les côtes d'Afrique et mourut le 12 avril 1684.

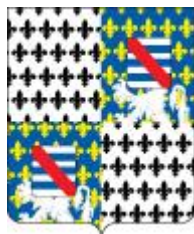
III.a - **François-Joseph** (1648 - 1714), baron d'Asnois, de Saligny et de Bidon, marquis de Blanchefort, né au château d'Asnois en 1648. Il succéda à son père comme capitaine du régiment de Navarre le 20 mai 1670 où il se distingua à la



Vue de l'abbaye de la Joye – Louis Boudan – 1707 – Aquarelle – BNF

bataille de Senef avant d'être nommé gouverneur du pays de Gex à la suite de son oncle. Le 18 février 1702, il épousa Gabrielle-Charlotte-Elisabeth Brulart (1672 - 1740), fille de Roger Brulart, marquis de Sillery et de Puysieux, lieutenant général des armées du roi. Il mourut à Paris le 17 mai 1714 et fut inhumé dans l'église de Saint-Sulpice.

III.b - **Jeanne-Rogère** (? - 1719), prieure de l'abbaye du Réconfort en Bourgogne, elle fut nommée abbesse de Notre-Dame de la Joye le 1er novembre 1705, pourvue par le pape le 2 janvier 1706, puis bénite à Paris par le cardinal de Noailles. Elle prit possession de sa fonction le 22 janvier 1706. C'est elle qui dirigeait l'abbaye lorsque Louis Boudan réalisa l'aquarelle représentant l'unique vue connue de l'ensemble des bâtiments de l'abbaye. Preuve en est, on peut observer son blason en haut à droite.



Antoinette-Jeanne du Fay d'Athiès de Cilly
(Abbesse de 1719 à 1731)

Armes : «Ecartelé ; au 1 et 4, d'argent semé de fleurs de lys de sable ; au 2 et 3, d'azur, semé de fleurs de lys d'or, au lion d'argent issant de la pointe, à l'écusson d'argent à 3 fasces d'azur, à une bande de gueules brochant.»

Famille originaire de la Neuville-Bosmont, diocèse de Laon.

I. - **Gérard du Fay d'Athiès**, chevalier, seigneur de Glaignes, Bray, la Neuville-Bosmont. Il épousa **Anne de Warluzel** (? - 1686), dame héritière de Cilly, d'Auchy, de la Bassée et du Grand Acrène.

I.bis - **François II d'Ambly** (? - 1688), chevalier, seigneur d'Ambly et du Mesnil, baron de Chaumont, marquis des Ayvelles, capitaine puis commandant d'infanterie au régiment de Nevers. Il épousa **Jeanne d'Espinoy** (1607 - ?).

II. - **André du Fay d'Athiès**, marquis de Cilly et de la Neuf-Ville, fut lieutenant général des armées du Roi et commandeur de l'Ordre royal de Saint-Louis. Il épousa **Claude d'Ambly**.



Portrait d'Antoinette-Jeanne du Fay d'Athiès de Cilly –
Anonyme – XVIIIe – Musée des Beaux-Arts de Rennes

III.a - **Claude** (1657 - 1737), marquis de Cilly, capitaine des dragons, brigadier des armées du roi, maréchal de camp et enfin lieutenant général. Il eut une brillante carrière militaire et ne consentit à prendre sa retraite qu'à la suite d'une chute de cheval survenue lors de la campagne d'Allemagne, alors qu'il avait 77 ans. Il mourut 3 ans plus tard, alors qu'il était question de le nommer maréchal de France.

III.b - **Jean-Gabriel**, fut chevalier de Malte puis abbé en Languedoc.

III.c - **Antoinette-Jeanne** (? - 1731), fut religieuse à Montreuil avant d'être nommée à la tête de l'abbaye de Notre-Dame de la Joye le 11 mars 1719. Elle fut pourvue par le pape le 18 avril 1719 et prit possession de l'abbaye le 12 septembre. Elle rendit un aveu général des biens et des droits de la communauté le 7 juin 1725 (aveu qui fut vivement attaqué par le procureur du roi jusqu'à l'arrêt du parlement le 16 mai 1733) et mourut à Rennes le 12 août 1731. Elle fut inhumée dans l'abbaye Saint-Georges de Rennes.

III.d - **Anne**, épousa Claude de Favigny, seigneur de Chambry

III.e - **Françoise**, épousa Nicolas-Augustin Langlois d'Ennebond



Marie-Guillemette de Langle
(Abbesse de 1731 à 1738)

Armes : «d'azur, au sautoir d'or, cantonné de 4 billettes de même» - Devise : «j'ayme qui m'ayme»

Famille originaire de la paroisse du Moustoir-Radénac, évêché de Vannes.



Portrait de Marie-Guillemette de Langle
Anonyme - XVIII^e - Collection privée

I. - **Louis III de Langle** (v.1614 - 1680), écuyer, seigneur de Kermorvan, le Crano, Kerjosse de l'Eau, Kerjosse de la Lande, Kerlevenez, Locmaria, Kerbéric, Kermicol, ... Il épousa à Vannes le 13 avril 1641 **Guillemette Le Sarazin** (v.1623 - ?).

I.bis - **Philippe Gillouart** (? - av.1655), seigneur du Guern, procureur du roi en la juridiction d'Auray. Il épousa **Anne Le Boudoul**.

II. **Louis IV de Langle** (1644 - 1708), seigneur de Kermorvan, Kerjosse de l'Eau, Kerjosse de la Lande, Locmaria, Kerlevenez, la Tertrée, ... Conseiller au parlement de Bretagne. Né le 27 avril 1644 à Baud. Il épousa **Guillemette Gillouart**, dame héritière du Guern le 28 septembre 1667 à Saint-Gildas d'Auray.

III.a - **Louis-François-Joseph** (1672 - av.1750)

III.b - **Claude**, lieutenant de vaisseau et chevalier de Saint-Louis

III.c - **Marie-Guillemette** (1668 - 1738), est entrée au couvent de Notre-Dame de la Joye d'Hennebont le 2 septembre 1684 en même temps que sa sœur Anne-Thérèse pour faire leurs noviciat. Elle est nommée abbesse par Louis XV le 2 septembre 1731, pourvue par bulle du pape le 20 novembre 1731 et prend possession de ses fonctions le 8 janvier 1732 en présence de l'abbé de Prières Dom Jacques Nouel et du président de Langle son frère. Elle décéda le 13 novembre 1738 et fut inhumée dans son église.

III.d - **Anne-Thérèse**, professe de l'abbaye de Notre-Dame de la Joye,

III.e - **Hierosme**, moine bernardin à l'abbaye de Prières.



Thérèse du Bouëtiez de Kerorguen
(Abbesse de 1739 à 1756)

Armes : «d'azur à 2 fasces d'argent, accompagnées en chef de 3 besants d'or»

Famille originaire de la paroisse de Saint-Gilles d'Hennebont, évêché de Vannes.

I. - **Vincent du Bouëtiez** (1618-1676), écuyer, seigneur de Kerorguen, épousa le 13 février 1650 **Renée Fournier**, dame du Quélennec en Languidic, sa cousine, veuve de Jacques Baëllec, sieur de Kerlivien en Hennebont.

I.bis - **François du Bahuno** (1620 - 1669), écuyer, seigneur de Berien, épousa **Anne de La Couldraye** (? - 1670), fille de Jacques de la Couldraye, sénéchal, alloué et lieutenant général du présidial de Vannes.



Portrait de Thérèse du Bouëtiez de Kerorguen
XVIII^e – Collection privée

II. - **Jacques du Bouëtiez** (1652-1721), chevalier, seigneur de Kerorguen, de Kerlan et de Kersémé, lieutenant au régiment de Navarre. Il épousa le 18 août 1678 **Perrine de Bahuno** (? - 1695).

III.a - **Jean-François** (1679-1740), seigneur de Kerorguen et du Quélennec, chevalier de l'Ordre de Saint-Louis et capitaine au régiment de Brie.

III.b - **Jacques**, fut capitaine au régiment de Brie

III.c - **Pierre** était moine cistercien.

III.d - **Thérèse** (1685-1756), prit l'habit de religieuse à l'âge de 17 ans et fut professe de l'abbaye de Notre-Dame de la Joye avant d'en devenir l'abbesse par nomination du roi le 18 janvier 1739. Elle fut pourvue par le pape le 25 février 1739 et prit possession de sa fonction le 14 avril. Elle rendit un aveu général des biens et droits du couvent le 23 juin 1749 quasiment identique à celui de 1725. Elle mourut en 1756.



Marie-Anne de Bertin
(Abbesse de 1756 à 1766)

Armes : «d'argent, à un rosier sur une terrasse de sinople, fleuri de trois pièces de gueules, au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or»

I. - **Jean de Bertin** (1643-1716), écuyer, seigneur des Mesneaux et de Bacalan. Il exerçait la profession de marchand et de maître des forges. Ce qui lui permit d'accumuler une grande fortune en fabriquant des canons pour le Roi, pour l'escadre engagée contre Carthagène en 1698. Par la suite, il devint commissaire aux armes et manufactures de Périgueux, commissaire aux revues et logements des gens de guerre et trésorier de France en Guyenne. Il fut également maire de Périgueux en 1706. Il épousa **Philippe de Chastenot** qu'il poursuivit pour adultère. Elle rétorqua en faisant enfermer son mari pour «voies de fait» à son égard.

I.bis - **Louis-Mathieu de Saint-Chamans** (? - ap. 1685), seigneur de La Cour. Il épousa **Gabrielle de Grimoard de Fratteaux** (? - ap. 1685).

II. - **Jean II de Bertin** (1679 - 1754), fils des précédents, chevalier, comte de Saint-Géran et de Bourdeilles, premier baron du Périgord, maître des requêtes ordinaires de l'Hôtel du Roi, conseiller au Parlement de Guyenne, Trésorier de France et contrôleur général de la Marine. Il mourut à Paris en 1754. Il épousa **Lucrèce de Saint-Chamans** (1685 - 1728) en 1705.

III.a - **Charlotte** (1706 - 1740), née le 14 mai 1706, épousa le 31 décembre 1718 Henri de Fayolle de Mellet, chevalier, seigneur de Neufvie (v.1670 - ?).

III.b - **Louis-Mathieu** (1707 - ?), né le 2 avril 1707

III.c - **Marie-Anne** (1711 - 1766), est née le 20 mars 1711. Elle était religieuse au monastère de Coiroux dans le diocèse de Limoges avant d'être nommée à Notre-Dame de la Joye en 1756. Elle résigna sa charge en 1766.

III.d - **Charles-Jean** (1712 - 1774), né le 30 octobre 1712, il fut grand vicaire de l'évêque de Périgueux, puis nommé évêque de Vannes en 1746. Il mourut le 23 septembre 1774

III.e - **Gabrielle** (1714 - ?), religieuse carmélite.

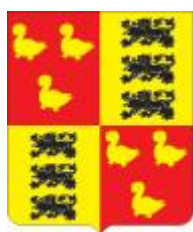
III.f - **Marguerite** (1715 - ?), connue sous le nom de demoiselle de Bellisle

III.g - **Bertrande** (1716 - ?), dame de Malet de la Jorie

III.h - **Louis-Augustin** (1717 - ?), dernier abbé de Brantôme

III.i - **Anne-Constance** (1718 - ?), dame de Junilhac

III.e - **Henri-Léonard-Jean-Baptiste** (1720 - 1792), né en 1720, fut avocat, conseiller puis président au Grand Conseil. En 1749, il est intendant du Roussillon puis de Lyon avant d'être lieutenant général de police à Paris. En 1759, il devient contrôleur général des finances et démissionne en 1763. Fidèle ami du roi, Louis XV lui crée un secrétariat d'Etat fait de multiples attributions sans rapports (Compagnie des Indes, Haras, mines, canaux, ...), si bien qu'on l'appela «le secrétariat de M. Bertin», fait unique durant la monarchie. Il démissionna en 1780. Il fut membre honoraire de l'Académie des Sciences (1761) et de l'Académie des inscriptions et belles lettres (1772). Il émigra à Spa en Belgique en 1791 et y mourut en 1792.



Marie Perrine de Verdière
(Abbesse de 1766 à 1776)

Armes : «Ecartelé, au 1 et 4 de gueules à 3 merlettes d'or ; au 2 et 3 d'or à 3 lions léopardés de sable»

I. - **Charles de Verdière**, était échevin de Lille. Il épousa **Marguerite-Rose Piquet**.

I.bis - ?

II. - **Charles-François de Verdière** (1700-1742), né à Lille, il fut capitaine d'infanterie et émigra à l'île Bourbon en 1728. Il épousa **Thérèse Guenelle L'Olivier Duplessis** (1707-1734) et se remaria à Saint-Pierre de l'île Bourbon le 2 juillet 1739 avec **Antoinette-Marie-Louise Dejean** (1719 - 1759), fille du commandeur Dejan, fondateur de Saint-Pierre et de Saint-Louis de l'île Bourbon.

III.a - **Charles-Auguste** (1721 - ?)

III.b - **Marie-Françoise** (1722 - ?)

III.c - **Marie-Françoise** (1722 - ?), épousa Pierre-André O'Heguerty (1700-1763), procureur général au conseil supérieur de l'île Bourbon et juge de police.

III.d - **Marie-Perrine** (1728 - 1777), née sur le vaisseau «Le Bourbon» qui amena la famille de Verdière à l'île Bourbon. Professe de Notre-Dame de la Joye, elle fut nommée abbesse le 26 janvier 1766, pourvue par le pape le 19 février et prit possession de sa fonction le 30 avril. Elle résigna sa charge en 1776 afin de permuter avec l'abbesse suivante à l'abbaye de Saint-Sulpice dans le diocèse de Rennes. Elle mourut l'année suivante.

III.e - **Charles** (1729 - ?)

III.f - **Charles-François** (1730 - ?)

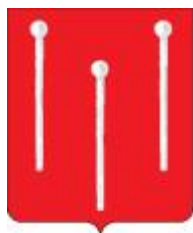
III.g - **Charlotte Henriette** (1731 - ?)

--- Deuxième lit ---

III.h - **Françoise-Gabrielle-Charlotte** (1740 - ?)

III.i - **Rose-Perrine**, épousa Charles-Paul Guyhon de Marcois, capitaine général des guides.

J'ai découvert une étrange histoire racontée par l'écrivain Françoise Chandernagor, dans laquelle on apprend que Charles-François de Verdière aurait peut-être été le père biologique d'un métis prénommé lui aussi Charles-François, baptisé en 1742 à Saint-Pierre de l'Île Bourbon, et dont la marraine était Antoinette-Marie-Louise Dejean. En 1752, après son second mariage, Antoinette fit embarquer ses 2 filles (pour qu'elles se rendent dans leur famille paternelle) accompagnée du petit Charles-François et de sa mère "Marie Nègresse" (afin qu'ils soient affranchis) sur le "Duc de Chartres". Charles-François devint cuisinier au château de la Bonnardelière et prit pour patronyme Chandernagor. Le premier ancêtre de Françoise Chandernagor portant ce patronyme fut donc peut-être le demi-frère de l'abbesse...



Madeleine Clothilde de la Bourdonnaye
(Abbesse de 1776 à 1792)

Armes : «de gueules à 3 bourdons d'argent» - Devise "Pro aris et forcis"

Famille originaire des paroisses de Guévézé et Carentoir, évêchés de Rennes et de Vannes.

I. - **François de la Bourdonnaye** (1661-1716), chevalier, seigneur de Bratz et de Liré, conseiller puis président à mortier au Parlement de Bretagne. Il épousa **Jeanne-Marie Boylève de Chambellan** (1677-1727), dame de Landemont.

I.bis - **Germain Nicolas de Claye** (? - 1719), gouverneur du duc de Chantoceau et d'Oudon et son capitaine de Chasse. Il épousa **Madeleine Chenu** (1671 - 1737).

II. - **François-Marie de la Bourdonnaye** (1696 - 1753), chevalier, seigneur de la Bretesche, la Hametière, la Turmelière et marquis de Liré. Il épousa **Madeleine Nicolas de Claye** (1703 - 1775), dame de Clermont.

III.a - **Jeann-Françoise-Madeleine** (1720 - 1795), épousa Joseph Ronan de Saulx, comte du Loch.



Portrait de Magdeleine-Clotilde de La Bourdonnaye
Anonyme – XVIII^e – Musée de Château Gaillard Vannes

III.b - **Madeleine-Clotilde** (1721-1801), était abbesse de l'abbaye royale de Saint-Sulpice dans le diocèse de Rennes avant de résigner sa charge pour être nommée à Hennebont le 17 novembre 1776, pourvue par le pape le 17 décembre et prit possession de l'abbaye le 6 février 1777. Elle fut la dernière abbesse d'Hennebont car toutes les religieuses furent expulsées en 1792 par les révolutionnaires. L'abbaye fut vendue comme bien national et l'abbesse incarcérée à Vannes durant quelques mois. On retrouve sa trace grâce à la correspondance de sa nièce Mademoiselle de Saint-Pern, qu'elle hébergea durant la terreur Révolutionnaire dans un hôtel particulier situé rue du Cartage à Rennes jusqu'à son décès en 1796. C'est dans cette propriété familiale que l'abbesse décèdera elle aussi quelques années plus tard, le 25 germinal an IX (15 avril 1801). Voici donc enfin la réponse à un mystère qui aura perduré durant plus de deux siècles, et qui marque un point final à l'histoire de l'abbaye cistercienne d'Hennebont en tant qu'établissement religieux.

III.c - **François-Anne** (1722 - ?)

III.d - **Sophie-Gabrielle** (1724 - ?), épousa Bertrand-Olivier-Marie du Guesclin, comte du Guesclin (1702 - 1765)

III.e - **Charles-Bertrand** (1726 - 1792), marquis de Liré, épousa Frédérique-Constace Lubomirska (1719 - 1787)

III.f - **Anne-Julien** (1727 - ?)

III.g - **Marie-Sainte-Madeleine-Modeste** (1729 - ?), dame de Liré, devint prieure du prieuré conventuel de Locmaria grâce à sa sœur Madeleine-Clotilde.

III.h - **Alexandre-Fidèle** (1734-1802), comte de Clayes, conseiller au Parlement de Bretagne et député auprès du roi. Il épousa Céleste-Octavie Meslé de Grandclos (1760 - 1806). Il émigra à Londres lors des troubles révolutionnaires et y mourut.

III.i - **Pauline-Françoise** (1738 - ?)

III.j - **Natalie** (1740 - 1792), épousa Placide-Marie-Anne de Saint-Pern, comte du Lattay (1720 - 1784)

III.k - **Rosalie** (1740 - 1786), épousa Louis-Marie Juchault (1713 - 1772)

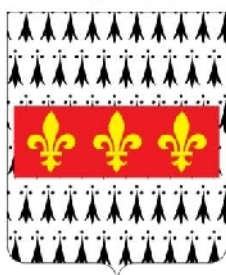
III.l - **Pierre-Paul-François-Joseph**, officier d'infanterie au régiment du roi.

III.j - **N.** religieuse visitandine au couvent du Colombier à Rennes.



Armorial des abbesses et de leurs alliances familiales

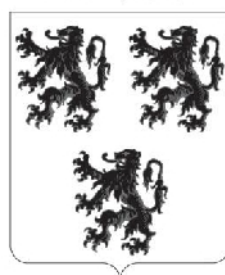
Acigné (d')



Amaury



Ambly (d')



Bahuno (de)



Beaugency (de)



Beaujeu (de)



Bellouan (de)



Bertin (de)



Bèze (de)



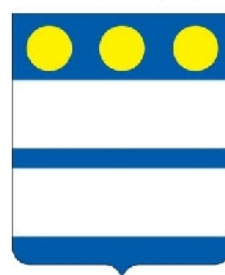
Bizien (de)



Blanchefort (de)



Bouëtiez (du)



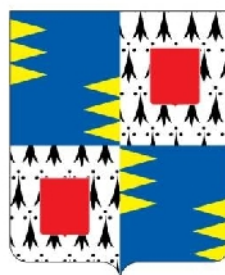
Boylève (de)



Brosse (de)



Cabu



Carné (de)



Cerisiers (de)



Champagne (de)



Chastel (du)



Chastenet (de)



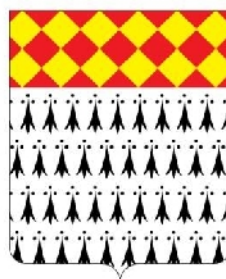
Chateaugal (de)



Chauveau



Chenu



Nicolas de Claye



Coëtanezre (de)



Coëtivy (de)



Delaporte



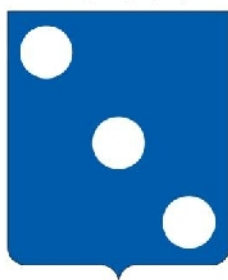
Dinan (de)



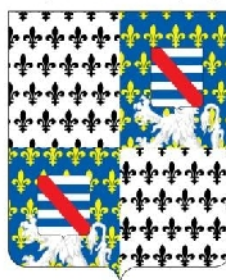
Espinay (d')



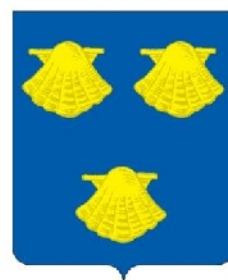
Esipnoy (d')



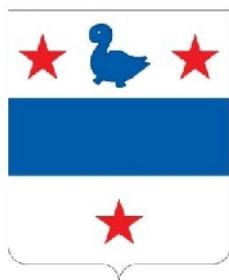
Fay d'Athiès (du)



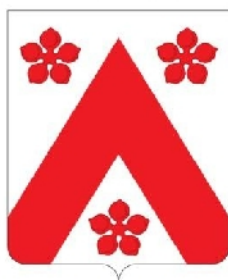
Fournoir



Geffroy



Gillouart



Grenguen (de)



Grimoard (de)



Hainaut (de)



Hulin



Jonchère (de)



Kergroadez (de)



Kerloaguen (de)



Kermorvan (de)



Kerouzéré (de)



Langle (de)



La Bourdonnaye (de)



La Coudraye (de)



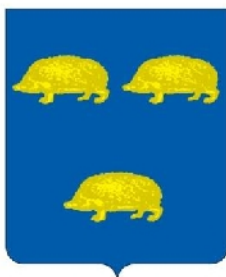
Le Barbu



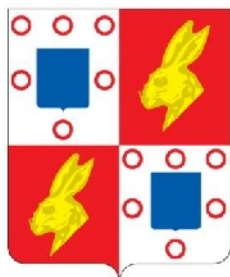
Le Boudoul



Le Coigneux



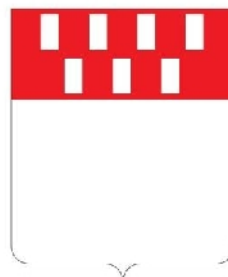
Le Ny



Le Sarazin



Liscoët (du)



Longueil (de)



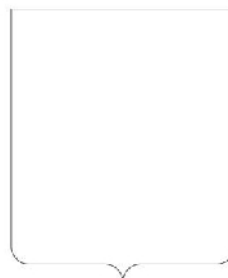
Mehunt (de)



Navarre (de)



Olivier Duplessis (L')



Ollivier



Omnès



Penhoët (de)



Penmarc'h (de)



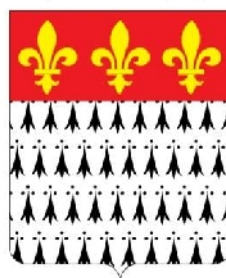
Piquet



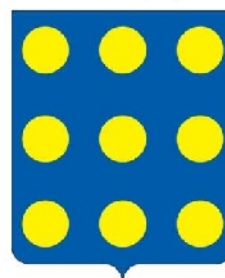
Ploeuc du Tymeur (de)



Quélennec (du)



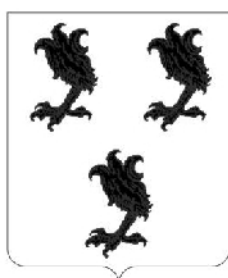
Rieux (de)



Rivoalen



Robert



Rohan (de)



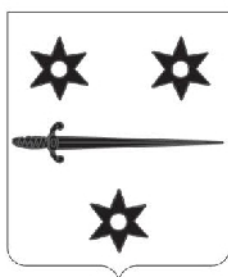
Saint-Chamans (de)



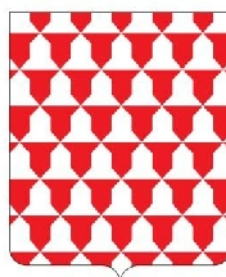
Saint-Venant (de)



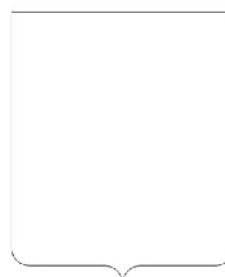
Sainte-Mélaine (de)



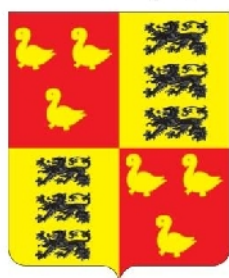
Scépeaux (de)



Trevet



Verdière (de)



Warluzel (de)



Bibliographie

Bulletin de la Société Polymathique du Morbihan - 1903
Une abbaye cistercienne en Basse-Bretagne aux XIV^e et XV^e siècles - Patricia Rucard - 1971/1972
Mémoires de la Société Archéologique de l'Orléannais - Tome II - 1853
Vie des grands capitaines français du moyen-âge - Tome II - 1838
Réformation de 1426 - Hervé Torchet
Bulletin de la Société Archéologique du Finistère - Tome XI-1884 ; Tome XV-1888 ; Tome XLII-1915
Bulletin de la Société Académique de Brest - Tome XIX - 1894 ; Tome XXI - 1896
Annales de la Société d'Histoire et d'Archéologie de l'Arondissement de Saint-Malo - 1913
Archives Historiques du Poitou - Tome XXIX - 1898
Les hommes illustres de l'Orléannais - Tome I - 1852
Revue du XVI^e siècle - 1974
Nouvel armorial du bibliophile
Maison de la Grande Mademoiselle et de Gaston d'Orléans, son père - Eugène Griselle - 1912
Archives départementales de la Nièvre - Série 1F - Paul Destray - 1927
Bulletin de la Société Nivernaise des Sciences, Lettres et Arts - Tome III - 1868
Dictionnaire des familles françaises anciennes ou notables à la fin du XIX^e siècle - Tome IV - 1905
Mémoires de la Société Académique du Nivernais - Tome VII - 1898
Dictionnaire historique, généalogique et géographique du département de l'Aisne - Tome II - 1857
Bulletin de la Société Académique de Laon - Tome V - 1856
Dictionnaire des familles françaises anciennes ou notables à la fin du XIX^e siècle - Tome VI - 1907
Bulletin de la Société Historique et Archéologique du Périgord - Tome XI - 1884 ; Tome XXIII - 1906
Noblesse de Bretagne hier et aujourd'hui - Jean de Saint-Houardon - 2005
Filiations Bretonnes 1656-1923 - Henri Frottier de la Messelière -
Nobiliaire et armorial de Bretagne - Pol Potier de Courcy -
Histoire de Bretagne - Dom Morice et Dom Taillandier -
Grand armorial de France - Henri Jouglu de Morénas - 1934
Réformation des fouages du diocèse de Saint-Malo - Hervé Torchet
Dictionnaire de la noblesse - Aubert de la Chesnaye des Bois et Jacques Badier - 1863/1876
Armorial du Périgord - A. de Froidefond de Boulazac - 1891
Armorial de l'Anjou - Joseph Denais - 1885
Armorial du Pays de Tournus - Jacques Martin - 1920
Armorial d'Orléans par le chanoine Hubert au XVII^e siècle - Charles-Louis de Vassal de Montviel - 1862

Consultations

Archives départementales du Morbihan
Archives municipales de Rennes
Archives municipales de Nantes
Archives de l'abbaye de Notre-Dame de la Joye de Campénéac
Fonds d'archives privées
Groupe de discussion Noblesse-Bretonne - www.noblesse-bretonne.fr
Tudchentil Breizh - www.tudchentil.fr
<http://erwan.gil.free.fr>
www.geneanet.fr

PARTAGE DE LA SUCCESSION DE MAURICE EUDO, SIEUR DU TRESCOUEDIC

Transcription d'un acte notarié de 1656

par Roseline CLAERR

Ce document nous a été confié par Madame Hélène Herrio, Sociétaire de la SAHPL depuis 1978.

Il a été acheté à la Salle des Ventes de Lorient. Madame Herrio, passionnée par l'histoire locale de Lorient a ainsi acquis cet acte notarié concernant la succession de Maurice Eudo, devenu Seigneur de Keroman et dont la compagne, Jacquette Beaujouan, fut elle-même héritière de la Seigneurie de Keroman.

Édition⁵⁰

Du 27^{me} janvier 1656.

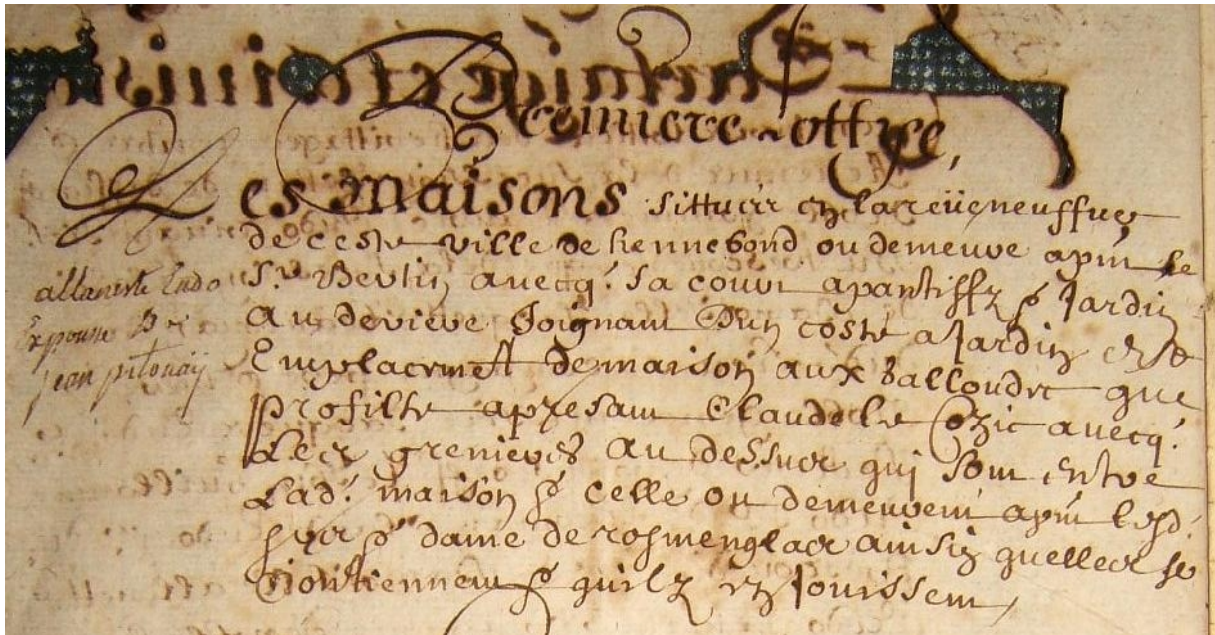
Partaige et division en trois lotties des herittages, rentes et revenus de la sucession escheu de deffunct noble homme Maurice Eudo, vivant sieur du Trescouedic, que de la sucession a eschoir de damoiselle Jacquette Beaujouan, dame dud. lieu, sa compagne, pere et mere de noble gens missire Jacques Eudo, s^r recteur de Pont Scorff Lesbin, Guillaume Eudo, s^r de Keroman, Claude Eudo, s^r du Trescouedic, et damoiselle Allenette Eudo, femme et compagne de noble homme Jan Pitouays, sieur de Rosmenglas, led. partage faict desd. herittages, du consentement dud. sieur recteur de Lesbin, en trois lotties, d'autant que chaincuns desd. partageans lui seront obliges de lui donner et payer par chacun an la somme de 150 l. de rente pour tout partage, scavoir, a commencer des a presant pour la sucession escheu dud. feu du Trescouedic leur pere, la somme de 150 l.t., payable tiers a tiers par chacun an, et lors de la sucession escheue de leur mere, la somme de 300 l. aussy de rente, payable tiers a tiers par chacun d'an, et a la charge de chaque lottie d'acquitter toutes les rentes qui sont et se trouveront estre debus sur icelles.

⁵⁰Les sommes sont données en chiffres arabes ; la ponctuation a été ajoutée ; quelques abréviations ont été adoptées (s^{r(s)} pour sieur(s), led. pour ledict, lad. pour ladicte, dud. pour dudict, desd. pour desdicts, aud. pour audict, lequeld. pour lequeldict, laquelled. pour laquelledicte, leurd. pour leurdicte, sesd. pour sesdicts, susd. pour susdicte, s.t. et l.t. pour sous tournois et livres tournois) ; les lettres restituées n'ont pas été mises entre crochets carrés ; l'accentuation a été conservée telle quelle.

/2/ Premiere lottye

[Dans la marge :] Allaneste Eudo, expousse de Jean Pitouay

Les maisons situées en la reüe neuuffve de ceste ville de Hennebond, ou demeure a presant le s^r Bertin, avecque sa court, apantiffz et jardin au deriere, joignant d'un coste a jardin et emplacement de maison aux Galloudec, que profilte a present Claude Le Cozic, avecque les greniers au dessus, qui sont entre lad. maison et celle ou demeurent a present lesd. s^r et dame de Rosmenglas, ainsy qu'elles se contiennent et qu'ilz en jouissent.



Item, la grande maison au dessus des precedantes, et y joignantz le pignon entr'eux, avecque sa court et jardin au deriere, ainsy qu'elle se contient et en laquelle sont demeurant lesd. s^r et dame de Rosmenglas, a la charge d'acquitter et payer par chacun an la somme de douze l.t. deub de fondation sur lad. maison a l'esglise de Nostre Dame de Paradis, pour une messe qui se doit dire tous les mardÿ de chaque sepaine.

Les poidz et ballances du roy, avecque leurs droictz et debvoirs deubz sur toutes les marchandises subiectz a poidz, avecque le droict de coustume d'1 s. pour chaque pottée de boeurre, et ainsy qu'en jouissent lesd. s^r et dame de Rosmenglas.

/ 3 / La tenue entienne, voistu⁵¹, logée et herbergée⁵², scittué au village du Magouero, en la paroisse de Plouhinec, profilté a presant par Francois Le Trouedec et consortz, pour en payer par chacun an de rente conventiere, scavoir par argeant, la somme de 114 s. 4 minotz grosse advoine, six chapons, un chevereau, un oyseau de riviere et corvés, cy :

114 s.
4 minotz advoine
6 chapons
1 chevereau
1 oiseau

⁵¹ Tenue "vestue ou vêtue. Il s'agit d'une terre labourée, ensemencée dont on attend la récolte dont elle est riche. Autre expression: "récolte sur "racines"

⁵² Du francique "heribergôn", de "her, armée et "bergon"=ibriter; "abriter l'armée". Tenue "herbergée": idée de protection, d'enclos.

Les deux tenues entiennes du Lezré, en Merlevené, profilté par André le Chat et ces consortz, paye par chacun an de convenant par argeant 9 l.t., 4 minotz fourment, 4 minotz seigle, 4 minotz advoine, 4 chapons et corves, et pour ce cy :

9 l.t.
4 minotz fourment
4 minotz seigle
4 minotz advoine
4 chapons
et corves

La tenue aud. village du Lezré, par dehors, que tient a convenant lesd. Leschat et consortz, pour en payer par chacun an et terme de Saint Gilles 6 minotz fourment et corves, cy :

6 minotz fourment
et corves

Item la tenue entienne voistu, logée et / 4 / herbergée, scittué au village de Kervassal, en Kerantré, profilté par la veuve de Jan Cercandalh et son filz, pour en payer de rente conventiere, par chacun terme de Saint Gilles, 50 s.t. par argeant, 4 minotz fourment, 4 minotz seigle et corvés

50 s.t.
4 minotz fourment
4 minotz seigle
et corvés

Plus une tenue voistue, logée et herbergée, scittuée au village de Enezanal aud. Riantec, profilté a domaine congeable⁵³ par Jan Audreno et Marie Mollo, qui paye de rente par argeant 3 l., 12 s.t., 4 chapons et corvés, et pour ce :

3 l. 12 s.
4 chapons
et corvés

Autre tenue, aussy voistu, logée et herbergée, scittué aud. village de Enezanal, profilté aud. tiltre par Jan Mollo, Jan Forbiz et Mauricette Daniel, qui paye de rente par argeant 6 l. et corvés et pour ce :

6 l.
et corvés

a tenue voistu, logée et herbergée estant au lieu noble de Lannic, audict Riantec, profilté par Guillaume Kermorvan qui / 5 / paye de convenant par argeant la somme de 7 l.t. et corvés, cy :

7 l.t.
et corvés

Les deux tenues voistu, logée et herbergée, scittués au village du Guennic, aud. Riantec, profilté par Guillaume Le Boulhomme et Gratien Jego, aud. tiltre de convenant, pour en payer chacun an la somme de 24 l.t. par argeant, 2 minotz fourment et corvés et pour ce :

⁵³ Voir "Le domaine congéable autour de Lorient", Philippe Le Roscoët, Bulletin SAHPL n°31

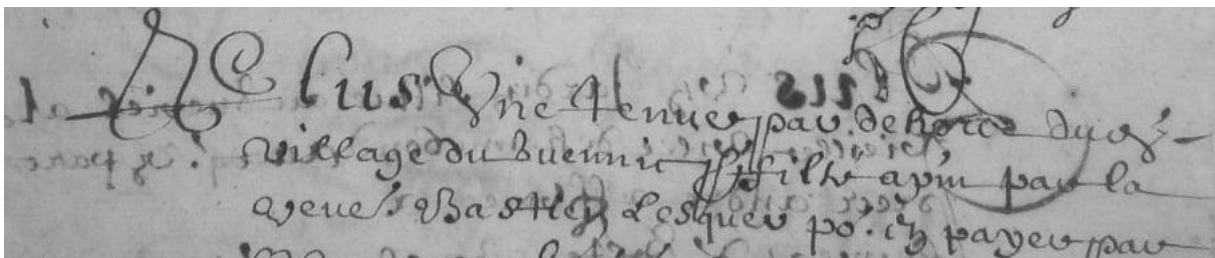
24 l.t.
2 minotz fourment
et corvés

Item autre tenue entienne, voistu, logée et herbergée, scittué aud. village du Guennic, profilté par Francois Mallet et consortz, pour en payer de convenant par chaincun an la somme de 108 s. et corvés cy :

108 s.t.
et corvés

Plus une tenue par dehors dud. village du Guennic, profilté a presant par la veuve Bastien Lesquer, pour en payer par chacun an la somme de 40 s. monnoie et corvés cy :

40 s. monnoye
et corvés



/ 6 / La saiziesme gerbe qui se levant sur les bledz qui se sement dans les terres du village du Guiniec et ses despandances aud. Riantec, affermée a Jan Ledenan, pour en payer par chacun an la somme de 15 l.t., cy :

15 l.t.

Une tenue voistu, logée et herbergée, sittué au bourg dud. Riantec, que profilte a presant Pierre Daniel, pour en payer de convenant la somme de 108 s.t. et corvés et pour ce :

108 s.t.
et corvés

Plus 18 l. 15 s.t. de rente constituée, deub par led. s^r de Kerusever Dondel, outre et par sus la somme qu'il pait ausd. s^r et dame de de (sic) Rosmenglas, suivant l'acte passé entre led. s^r de Kervsever et lesd. s^r et dame de Rosmenglas et ses freres, cy :

18 l. 15 s.t.

Plus un jardin sittué au Gueviel, a la vieille ville de Hennebond, avecque un parc pres André afferméé a Hervean dict Cohten, boucher, pour en payer par chacun an de ferme 15 l.t. et une journé de cheval, cy :

15 l.t.
et une journé de cheval

/ 7 / Finalement, un parc et piece de terre chaude, donnant d'un boult sur le chemin qui conduit dud. village du Gueviel a Kerlivio et le bourg de Caudan, profilté a tiltre de ferme par [blanc] et Guillemot, boucher, pour en payer 12 l. t. et une journé de cheval par chaincun an en terme de Saint Gilles, cy :

12 l.t.
1 journé de cheval

Une tenue logée au village de Kerebel, en Riantec, profilté aud. tiltre de convenant par Louis Ezequel et femme, pour en payer par an 6 l. t. et corvés et pour ce

6 l.t.
et corvés

Seconde lottye

[dans la marge :] Claude Eudo

La maison a presant lad. dame du Trescouedic, sittué en la reüe de la port / 8 d'en bas, estant entre la maison du sieur Kerohel Eudo et la maison a feu M^{er} Jan Dupuy, et a presant au s^r de Kerleau Pitouays, avecque la cour et jardin, ainsy qu'elle ce contient.

Item la maison, court et yssue, ainsy qu'elle ce contient, sittué en la reüe neuffve de ceste ville, estant et joignant la maison de feu Jan Eon, cabaretier, et de l'autre costé, a maison a la dame de Menelcun, donnant du bout de devant sur la reüe et chaussee qui conduit au quay de ceste ville, et en laquelle demeure a presant Louis Louedon, a tiltre de ferme, sur laquelle. maison est debu de fondation faict par lad. dame du Trescouedic aux peres Carmes de ceste ville, la somme de 30 l.t. par chacun an raquitable au denier vingt et a la charge de faire les prieres, messes et offices suivant et aux termes de l'acte de fondation et a la charge a celluy qui eschoira la presante lottye de payer lad. rente annuellement ou l'affranchir ainsy que bon luy semblera.

Item le lieu du Trescouedic, sittué / 9 / en la parroisse de Saint Caradec, avecque tous et chaincuns les maisons, bois, haute fustaye, rabines, preés et prairies, pavillon et vergier, yssus et franchisses, consistant a presant en deux methairies, possedés a presant a tiltre de ferme par Jan Gron et Guion Thomas, pour en payer par argeant et pasturaige par chacun an et terme de Saint Gilles, scavoir led. Guion Thomas, 27 l.t. et la tierce gerbe de tous et chaincuns les bledz qu'il ensemence aud. lieu, cy :

27 l.t.
et la tierce gerbe de tous bledz

Et led. Jan Gron, aussy metaier, payer [le] pasturage de lad. metairie qu'il profilte par chaincun an en la somme de 30 l.t. et une charté de foign, et la tierce gerbe de tous et chacuns les bledz, cy :

30 l.t.
1 charté de foign
et la tierce gerbe de tous bledz

Les bois et rabines esmondables, avecque une maison et chambre, pavillon et vergier, dont jouy par main annuelle lad. dame du Trescouedic.

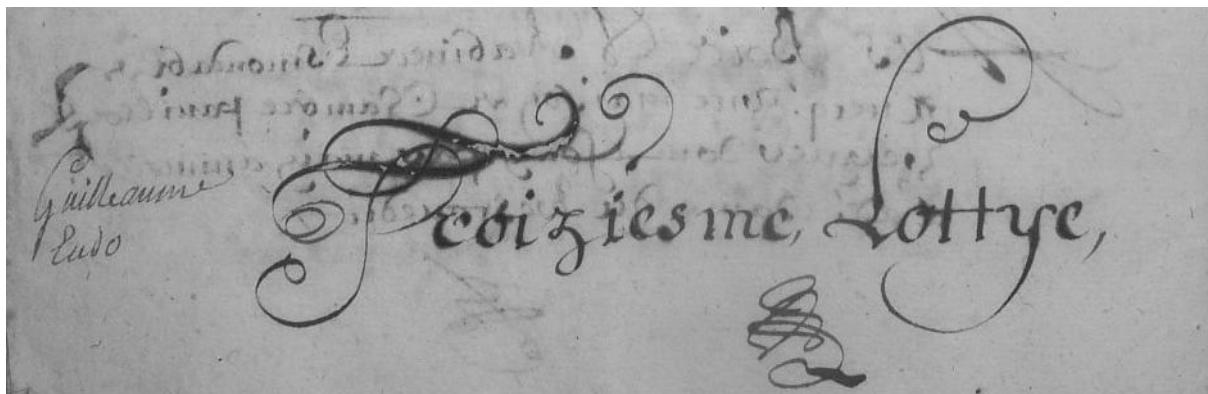
/ 10 / les deux tenues entiennes, voistu, logée et herbergeé, scittués au village de Kerpunce, en Locoal, jurisdiction d'Auray, profilté a presant a tiltre de convenant par Maurice Le Quellenec et consortz, pour en payer de convenant par chaincun an le nombre de 9 perrés de fourment mesure dud. d'Auray, 8 chapons et corvées et pour ce :

36 minotz fourment
8 chapons
et corvés

Item une tenue voistu, logée et herbergée, scittué au village de la ville neuffve susd., parroisse de Saint Caradec, profilté a presant par Jan Mouello et ces enfens, qui paye de

convenant par chaincun an et terme de Saint Gilles par argeant la somme de 3 l. 4 s.t., 4 minotz fourment et corvées et pour ce :

3 l. 4 s.
4 minotz fourment
et corvée



Troiziesme lottye

[Dans la marge :] Guillaume Eudo

/11/ La maison, court, jardin et ces despendances appelée le Pavillon, sittué en la vieille ville dud. Hennebond, donnant d'un bout et du devant sur la grande reüe qui conduit du pont a mer en lad. vieille ville et du deriere donnant sur la rive de la mer qui est seulement le bastimantz entier, ou demeure a presant led. sieur de Keroman Eudo, lequel a bastie de ces propres deniers le surplus de sad. maison donnant tout le long et au devant sur lad. reue.

Plus la vieille maison appelée le grand cellier, sittué a vis d'une des portes de la ville, donnant sur le quay de lad. ville, estant entre maisons appartenant a la dame d'Arras, la venelle entre deux, et de l'autre costé, la longere motoienne de la maison appartenant au feu sieur de Lomaria Riou, le cellier de laquelle maison tient a presant a ferme le s^r de Saint Maudé Eudo, avecque outre l'emplacement et jardin donnant d'un bout sur /12/ la cour despendant de la maison neuffve de lad. dame d'Arras, et de l'autre bout, joignant autre jardin, dont jouit lad. dame d'Arras, et led. jardin donnant du devant le long de la reüe deriere qui conduit a la porte Brouerec.

Item une tenue a presant non logée, appelée les terres nobles du Merdy, proche Sainte Catherine, en Saint Caradec, qui tient a presant de convenant congeable Maurice Talvas, filz et herittieres de feu Jacques Talvas et Jacqueline Mesbon sa femme, ses pere et mere, missire Ollivier Talvas, vicaire de Saint Caradec, et autres ces consortz, pour en payer de convenant par chacun an la somme de 20 l.t. et corvés, cy :

20 l.t.
et corvés

Plus deux parcz et pieces de terres chaudes s'entrejoignantz, sittué proche le lieu de Kerlivio, appelée les parcz de Minfort, qu'il tient a presant a titre de ferme l'appellée Bossevic, porte pour en payer la somme de 21 l.t., cy :

21 l.t.

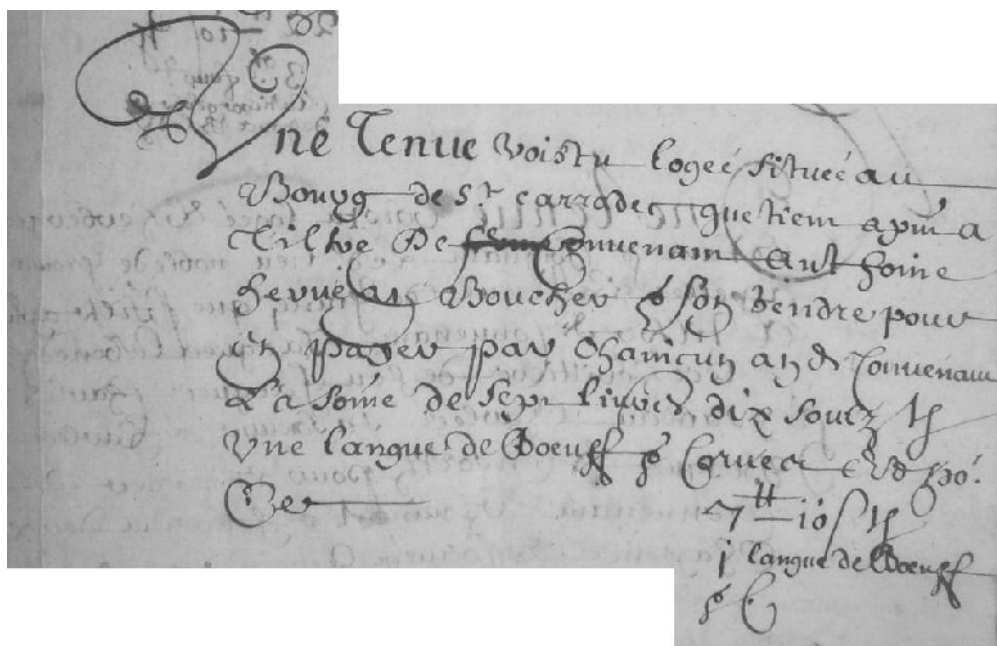
/ 13 / Item une prée et piece de terre sittués proche les Urselines, joignant le verger du sieur de Kerlivio, le fossé entre deux, et d'autre costé, sur un parc appartenante au s^r de Kerfrezour Pitouays, par luy acquis de feu M^{er} Jan Roslagadec, aiant le grand chemin de

chaque bout, a presant tinse a tiltre de ferme par le sieur de Botmen Cottin, pour en payer 18 l.t. par chacun an et terme de Saint-Gilles, cy :

18 l.t.

Une tenue voistu, logée, située au bourg de Saint Carradec, que tient a presant a tiltre de convenant Anthoine Hervean, boucher, et son gendre, pour en payer par chaincun an de convenant la somme de 7 l. 10 s.t., une langue de bœuf et corves, et pour ce :
7 l. 10 s.t.

1 langue de bœuf
et corves



Pleumeur

Le lieu et manoir noble de Keroman, les maisons estantz ruinés, sittiée / 14 / en lad. paroisse de Pleumeur, que profite a presant, a tiltre de methairie, Louis Le Tiec, pour en payer par chacun an la somme de 22 l.t. par argeant, 3 minotz de fourment et la tierce gerbe de tous et chaincuns le bledzensemencés par led. Le Tiec dans les terres de lad. metairie, sur lequeld. lieu de Keroman est debu de fondation a Nostre Dame de Larmor 4 minotz de fourment par chaincun an leguee par ? seig^r de Kersallo, aux charges portés par lad. fondation et pour ce cy :

22 l. 10 s.t.

3 minotz fourment
et la tierce gerbe de tous bledz

Une tenue voistu, logée et herbergée, estant et joignant led. lieu noble de Keroman, appellée la tenue de Kerivilli, que profite a presant a tiltre de convenant Jacques Le Venedy et les herittiers de feu Jacques Charles et Ysabeau Charles sa sœur, et Charles Le Besquet et consortz, pour en payer de convenant 1 minot de fourment, 2 chapons et corvés, cy :

1 minot fourment
2 chapons
et corves

Autre tenue, aussy voistu, logée et herbergée, sittuée ez metz⁵⁴ dud. lieu noble de Keroman, appelée entiennement la / 15 / tenue de Maurice Milliou, a presant profité a convenant par Guillaume Le Venedy, frere dud. Jacques, pour en payer par an le nombre de 5 minotz de fourment et corvés, et pour ce :

5 minots fourment
et corvés

Une tenue dont les logementz sont ruinés, appelée Keroman Kerneur, ou entiennement Kergrois ou la tenue de Kercadic Beaujouan, possédée a presant a tiltre de convenant, scavoir, une moittié par Richard Le Fichant, filz Louis, et l'autre moittié par lad. Ysabeau Charles, led. Charles Le Besque et autres leur consortz, pour en payer par an de convenant 48 s.t. et corvés, cy :

48 s.t.
et corvés

Une tenue scittué aud. lieu de Keroman Kerner, appelée la tenue des Stallo, ou demeure a presant Yvon le Guigou, pour en payer de convenant par chacun an 3 minotz de fourment et corvés, et pour cy :

3 minots fourment
et corvés

Les deux tenues a presant logés, sittués au / 16 / village de Kerfichant, dicte paroisse de Plemeur, qu'a cy devant profité Claude Lestumo et femme, pour en payer de convenant par chacun an 12 s.t., 8 minotz de fourment, 2 chapons et corvés, les ediffices desquelles tenues appartiennent aud. sieur de Keroman pour les autres acquis dud. Lestumo, et pour ce :

12 s.t.
8 minotz fourment
2 chapons
et corvés

Une tenue a presant non logée, sittué au village et lieu noble de Kerhelué, que profite a presant a tiltre de convenant Maurice Cohal et ces consortz, pour en payer par chacun an par argeant 24 s.t., 4 minotz fourment et corvés, et pour ce :

24 s.t.
4 minotz fourment
et corvés

Une tenue voistu, logée et herbergée, sittué au village de Kereven et Kergueganic, paroisse de Plemeur, profité par Peron Le Corroller et ces enfens, pour en payer de convenant 4 minotz de fourment, 3 chapons et corvés, cy :

4 minotz fourment
3 chapons
et corvés

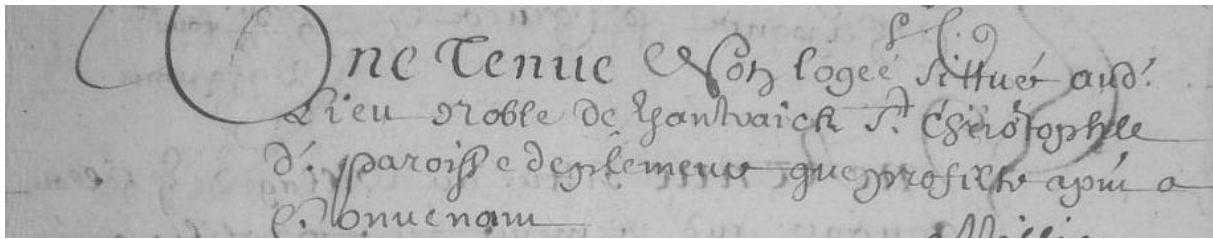
/ 17 / Une tenue par dehors, sittué au village de Kervargan, profité par Jacques Seou, pour en payer de convenant par chacun an 6 s.t., 1 minot de fourment comble⁵⁵ et demi minot ricle⁵⁶ mesure de Hennebond et corvés, cy :

⁵⁴ Eloignée, isolée / ne partageant pas le repas commun

⁵⁵ Mesure qui est remplie "par-dessus les bords", à laquelle on ne peut rien ajouter

⁵⁶ Râclée, de "racler", passer la racloire (raclette) pour égaliser une mesure de grain

6 s.t.
1 minot de fourment comble
et ½ ricle
et corvés



Une tenue non logée, situé aud. lieu noble de Kerantraich Saint Christophle, dicte paroisse de Plemeur, que profite a presant a convenant Milliou, qui paye de convenant 5 minotz de fourment et corvés, cy :

5 minotz fourment
et corvés

Une tenue situé au village de Kerroch, dicte paroisse, profité par les enfens et herittiers de feu Jan et Francois Piriou, pour en payer par an 4 l.t. et corvés, et pour ce :

4 l.t.
et corvés

Autre tenue voistu, logée et herbergé, situé au village de Locgueltas, susd. paroisse, que profite a presant a tilre de convenant Jan Hervé et femme et leurs enfens, pour en payer de convenant par chacun an de convenant 6 minotz de fourment, 2 merlus et corvés, cy :

6 minotz fourment
2 merlus
et corvés

/ 18 / Plus autre tenu voistu, logée et herbergé, situé au village de Kerlin Sach Soye, aud. Plemeur, ou demeure a presant a tilre de convenant Le Toulliou, sa femme et enfens, pour en paier par chacun an le nombre de 5 minotz et demi de fourment, 2 chapons et corvés, cy :

5 minots ½ de fourment
2 chapons
et corvés

Une tenue situé au village de Kerhellou Gougar, aud. Plemeur, que profite a presant Pierre Le Chatton, fabricque de Larmor, sa femme et enfens, pour en payer de convenant par chacun an le nombre de 7 minotz de fourment, 1 minot d'orge et corvés, cy :
7 minotz fourment

1 minot d'orge
et corvés

Autre tenue a presant non logée, situé au village du Moustoir Saint Feulan, aud. Plemeur, et le lieu noble de la Ville Neuffve, possedée a tilre de convenant par Maudé Le Pogam et femme, pour en payer par chacun an 7 minots et demi de fourment et corvés, et pour ce :

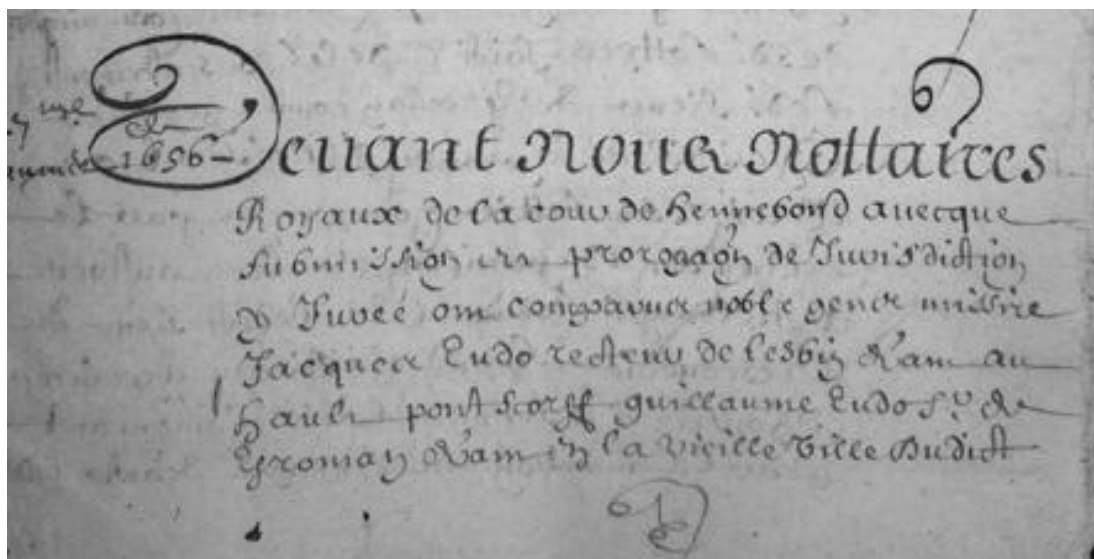
7 minotz fourment
et corvés

/ 19 / Plus une tenue par dehors Kerdeon et Keruihan, a presant profité a tiltre de convenant par les enfens et herittiers de feu Jan Kernaden, pour en payer par an 2 minotz de fourment et corvés, et pour ce :

2 minotz fourment
et corvés

Vacat

[Dans la marge :] 27^{me} de janvier 1656.



Devant nous, nottaires royaux de la cour de Hennebont, avecque submission et prorogation de jurisdiction y jurée, ont comparus noble gens missire Jacques Eudo, recteur de Lesbin, demeurant au haut Pont Scorff, Guillaume Eudo, s^r de Keroman, demeurant en la vieille ville dud.

/ 20 / Hennebont, paroisse de Saint Caradec, Claude Eudo, sieur du Trescouedic, demeurant en la ville close dud. Hennebont, Jan Pitouays, s^r de Rosmenglas, procureur de droict de damoiselle Allenette Eudo, sa compaignie, et icelluy l'autorisant, demeurantz en la reüe neuffve dud. Hennebont, lesd. Eudo, tous freres et sœur, enfens et herittiers de feu noble homme Maurice Eudo, vivant s^r du Trescouedic, et damoiselle Jacqueline Beaujouan, leur pere et mere, parties d'accord du partaige final faict des heritages des sucessions escheus et a eschoir desd. feu s^r du Trescouedic, leur pere, que de lad. Beaujouan, leur mere, devise⁵⁷ en troys lotties esgalles, du consentement dud. sieur de Lesbin, leur frere esné, lequel est de l'autre part escript par forme que apres qu'ilz ont eus comunicquation desd. lottyes faictz de leur consentementz ; led. sieur de Keroman, comme premier choisissant, a prins et choisie la troiziesme lottie, commençant par la maison du pavillon, et les autres articles qui s[u]ivent ; et led. sieur du Trescouedic, second choisissant, a prins et choisie la seconde lottie, commençant par la maison ou est a presant demeurante lad.

/ 21 / dame du Trescouedic, leur mere ; et ausd. s^{rs} et dame de Rosmenglas est demeuré la premiere lottie, commençante par la maison ou demeure a presant le s^r Bertin, et les greniers au dessus ; et consent led. s^r de Lesbin que sesd. freres et sœur jouissent et

⁵⁷ divisée

disposent des heritages et rentes employés en leur lotties lorsque la sucession de leurd. mere sera escheu parce que chacun desd. s^{rs} de Keroman, Trescouedic et Rosmenglas s'obligent de payer chacun d'eux par chacun an et terme de Saint Gilles aud. s^r recteur de Lesbin la somme de 50 l.t. chacun d'eux, qui est 150 l.t. par chacun d'an, pour sa part de la sucession escheue de leur feu pere, et apres le deceiz arivé de lad. dame du Trescouedic leur mere, la somme de 150 l.t. pour tout partaige tant escheus que a eschoir, qui font en tout la somme de 450 l.t. par chacun d'an, se reservant led. s^r Lesbin a prendre sa part et portion des meubles qui se trouveront apres le deceix de leur dicte Mere, a tout quoy faire lesd. s^{rs} de Keroman, Trescouedic et Rosmenglas et femme s'obligent sur le gaigne ou hipotecque de tous et chacuns leur biens,

/ 22 / et speciallement sur lesd. heritages ou partages entr'eux, et lesquelles luy demeurent a ceste fin affectés, sans que ilz les puissent vendre ni engager sans l'expres consentement dud. s^r Lesbin ; et outre lesd. s^r de Keroman, Trescouedic, Rosmenglas et femme s'obligent de payer tiers a tiers la somme de 150 l.t. pour chacun an, pour la pension viagere de dame Magdelaine du Saint Sepulcre, leur seure, religieuse professe⁵⁸ aux Ursellines de Pontivi ; et est accordée que chacun d'eux jouiront des heritages leur escheus en leur lotties, incontant le deceix advenus de leur dicte mere, sans espoir de recompense l'un vers l'autre ; consent que chacun d'eux puisse bastir, augmenter et ameliorer les choses escheus en chacun leur lotties comme bon leur semblera et a lad. dame de Rosmenglas renoncée au droict de Vellaian autanticque *si qua mulier*⁵⁹, et aux autres loix et status introduictz en faveur des femmes luy expliqué et qu'elle a déclaré entendre et y renoncer ; s'entre garentiront l'un l'autre sur ce qui est escheuen chacune leur lottie

/ 23 / en cas de trouble ou d'evinction vers et contre tous a perpetuité nantz coutume ; recognoissent toutes les parties autre ?comp ?te par ensemble touchant ce que un chacun avoit receu des biens meubles de la sucession dud. feu s^r du Trescouedic leve ? desd. heritages et creditz que frais et mises pour l'entretien des heritages de lad. sucession, frais de proces, payement et acquit de debtes, et pour quelques autres causes qui se puissent estre et qu'ilz sentent sont fait raison, et en consequence se quittent les uns les autres respectivement et sans aucune reservacion touchant le fait de la sucession de leur feu pere, et se reservent lesd. Pitouays et femme neantz a ce faire payer de ce que lesd. s^{rs} de Keroman et de Trescouedic luy doibvent en son privé nom fait a Hennebond, au tablier de m^e Vincent Perrier, notaire royal, soubz les signes desd. parties, et de nousdicts notaires, et du consentement desd. parties, n'est point demeuré de cedde dud. partage ni du present acte, ains chacune d'icelles ont retenu chacune sa coppie signé par original fait le vingt septieme jour de janvier mil six centz cinquante six, et est expressement accordée entre lesd. s^{rs} de Keroman, Trescouedic, Rosmenglas et femme acquitteront, libereront

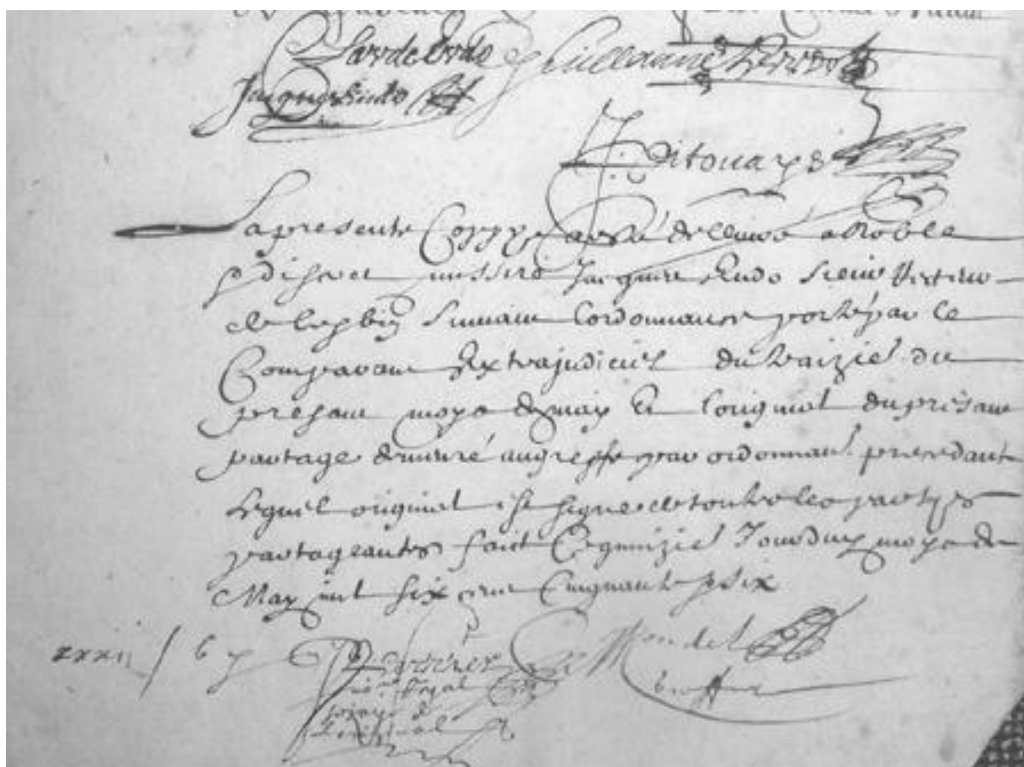
/ 24 / et indemniseront ledict sieur de Lesbin, leur frere, de tout et telle proces, sentences et jugementz qu'ilz auroient peu faire et obtenir en son nom et a chacun d'eux de supporter leurs despans desd. proces, pour et touchant les heritages qui sont escheus et advenus a chacun d'eux en leur lotties ; ilz les supporteront en leur privé nom sans espoir de recompense vers aucunes des autres s'obligent de le liberer et indemniser en principal et accessoires de tous lesdicts despans, dommages et interetz, ce reservant lesd. sieurs de Keroman et Lesbin les erreages de rentes et autres debtes qui lui sont debus par lesdicts hommes et subietz, d'autant que ledict sieur de Lesbin ne pourra pretendre aucune chose ni recompense vers sesdicts freres pour et touchant les debtes et creditz desdictz desdictz (*sic*) sucessions de leur pere et mere, a la reserve des biens meubles de la sucession a eschoir de sadicte mere, fait comme devant ledict jour et en que devant et consentent lesdicts sieurs

⁵⁸ Consacrée à la foi

⁵⁹ La femme avait des droits auxquels on lui demande de renoncer

/ 25 / Eudo que lesdicts Pitouays et femme jouissent et ce fasse payer a l'advenir, comme ilz ont faict du passé, de la somme 131 l. 5 s.t., que le s^r de Kerusever Dondel et sa compaignie leur doibvent et se sant partie de 150 l.t. Suivant l'acte passée entre lesdictes partyes et lesdicts Dondel et femme, et le parsus de ladicte somme de 150 l.t., qui est 18 l. 15 s.t., est tumbée et escheue en la lottie desdicts Pitouays et femme ; en consequence dudict partage, lesdicts Pitouays et femme demeurent subrogés autour de la debte et constitud que doibvent lesdicts sieurs de Kerusever et femme. Faict comme devant.

CLAUDE EUDO. GUILLAUME EUDO. JACQUES EUDO. PITOUAYS.⁶⁰



La presente coppye a esté dellivré a noble et discret missire Jacques Eudo, sieur recteur de Lesbin, suivant l'ordonnance porté par le comparant extrajudicus du traiziesme du presant moys de may, et l'original du presant partage demeuré au greffe par ordonnance precedant, lequel original est signe de toutes les partyes partageantes. Faict ce quinziesme jourduy, moys de may mil six cens cinquante et six.

PERRIER, notaire royal ? de l'original. RONDEL greffier. 32

[Au dos :] Partage de la succession de Morice Eudo, sieur du Trescouedic, et de la succession a echoire de Jacqueline Baujouan, sa compaignie, du 27 janvier 1656.



⁶⁰ Le passage qui suit, signatures incluses, a été rédigé avec une encre plus noire ; le texte qui fait suite aux signatures est d'une autre main que celle qui a transcrit le contrat de succession à proprement parler.

LA BATAILLE DE QUIBERON, VUE DE L'ORIENT

Paul JAN
SAHPL

Préambule : les éléments rapportés ci-après ne sont nullement une étude exhaustive, à prétention historique, mais seulement les événements qui ont concerné la ville de L'Orient pendant une courte période de deux mois : du 2 thermidor An III (20 juillet 1795), au 3^e jour complémentaire de fructidor (19 septembre)

L'orthographe et la ponctuation ont été mises sous la forme actuelle.

Contexte

La Convention nationale a gouverné le pays du 21 septembre 1792 au 26 octobre 1795.

La toute jeune République n'a pas encore trois ans. Elle est confrontée à des difficultés de toutes sortes, auxquelles s'ajoutent, dans la région, les chouans qui mènent des actions de guérilla et menacent l'approvisionnement en grains de la ville.

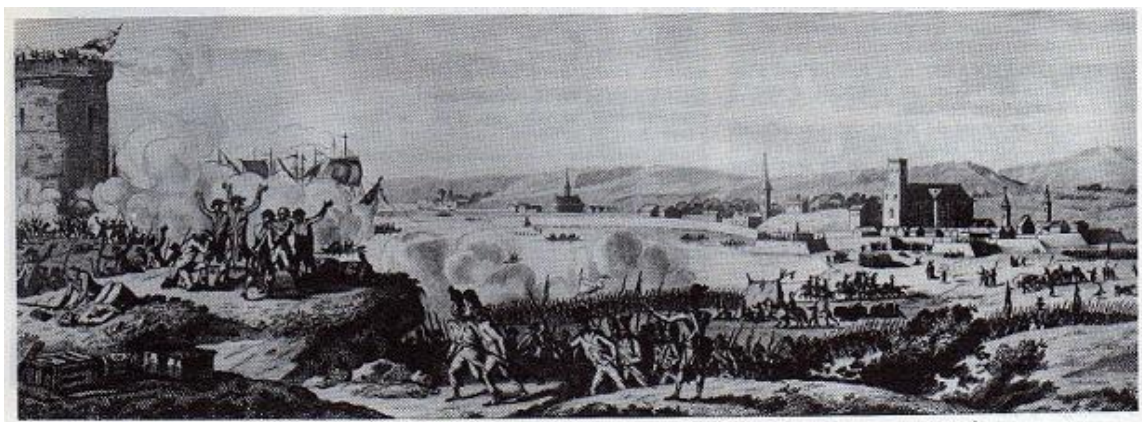
Les émigrés tentent de perturber le commerce, avec de faux assignats.

Principaux protagonistes.

Emigrés : comte de Pusaye – d'Hervilly – Sombreuil

Chouans : Cadoudal

Républicains : Municipalité (maire : le citoyen Garnier) – Conseil général - Adjudant général Lavalette – Agent national – général en chef Lazare Hoche



« Victoire des Français en 1795 » par C.N. Malapeau d'après Swebach Desfontaines
Cabinet des Estampes, *in* Grand Larousse.

Le paysage aurait-il changé à ce point en deux siècles?

La flotte, sous les ordres du commodore Warren, mouille en rade de Quiberon le 25 juin. Les 3000 à 5000 hommes de la division de Puisaye débarquent le 27, tandis que les Chouans, 15000 hommes, prennent Auray, Mendon et Landévant. La contre-offensive s'organise.

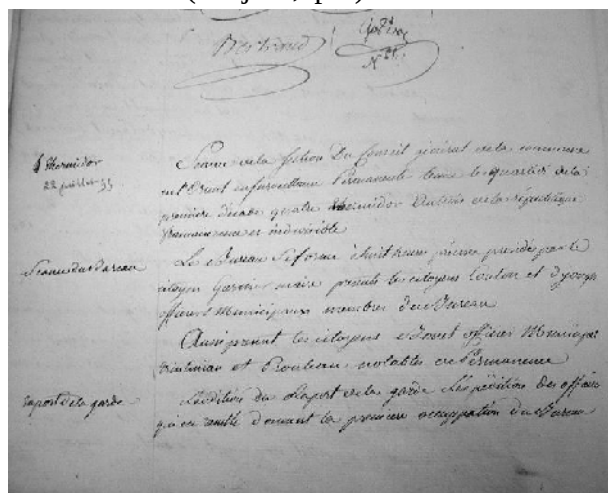
ARCHIVES (volume 1 D5)

Ci-après, la chronologie des événements tels qu'ils figurent sur les registres de la ville. La situation justifie qu'une permanence de nuit soit assurée à la mairie.

2 thermidor (20 juil.; p.2) Rapport de la permanence.

La permanence rapporte que la ville a été tranquille mais que, depuis la pointe du jour, il a été entendu une canonnade très vive du côté de Quiberon dont, jusqu'à ce moment, elle n'a reçu aucune nouvelle officielle.

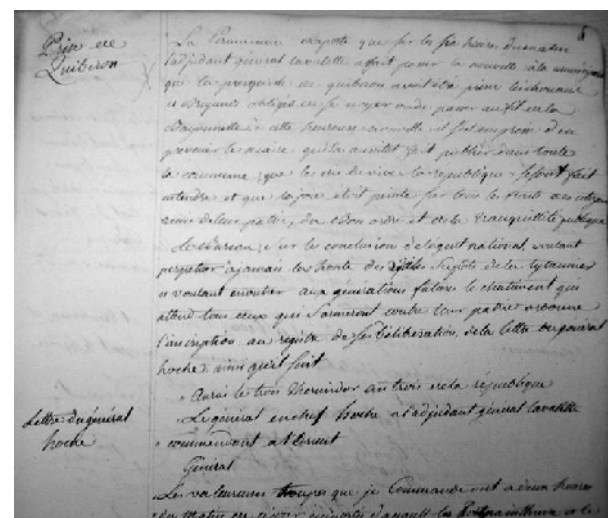
4 thermidor (22 juil.; p.4) – Séance de la section du Conseil général de la commune de l'Orient en surveillance permanente, tenue le quartidi de la première décade quatre thermidor an trois de la république française une et indivisible.



Séance du Bureau.

Le Bureau se forme à huit heures précises, présidé par le citoyen Garnier, maire; - présents les citoyens Coulon et Dyough, officiers municipaux membres du Bureau. Aussi présents les citoyens Bonet, officier municipal, Trintinian et Rouleau, notables de permanence.

Prise de Quiberon.



La permanence rapporte que, sur les six heures du matin, l'adjutant général Lavalette a fait passer la nouvelle à la municipalité que la presqu'île de Quiberon avait été prise, les chouans et brigands obligés ou de se noyer ou de passer au fil de la baïonnette.

De cette heureuse nouvelle, il s'est empressé d'en prévenir le maire, qui l'a aussitôt faite publier dans toute la commune, que les cris de vive la république se sont faits entendre, et que la joie était présente sur tous les fronts des citoyens amis de leur patrie, du bon ordre et de la tranquillité publique. Le Bureau, sur les conclusions de l'agent

national, voulant perpétuer à jamais la honte des suppôts de la tyrannie, et voulant montrer

aux générations futures le châtimeur qui attend tous ceux qui s'armeront contre leur patrie, ordonne l'inscription au registre de ses délibérations de la lettre du général Hoche, ainsi qu'il suit:

Lettre du général Hoche

« Auray le trois thermidor an trois de la république,

« le général en chef Hoche à l'adjudant général Lavalette, commandant à l'Orient :

Général

« Les valeureuses troupes que je commande ont, à deux heures du matin en ce jour, emporté d'assaut le fort Penhièvre et le camp retranché de la presqu'île, dont ils se sont emparés pour faire halte n'ayant d'autre alternative que de se jeter à la mer ou d'être passés au fil de la baïonnette. La noble armée (l'armée des nobles ?) a mis bas les armes; elle arrive prisonnière à Auray, conduite par quatre bataillons; donné avis de cette opération, signé L. Hoche.

Arrivée de la garde nationale.

Sur les six heures arrive le détachement de la garde nationale, partie d'ici à la poursuite des brigands le vingt huit dernier, et amène avec lui un convoi de grains.

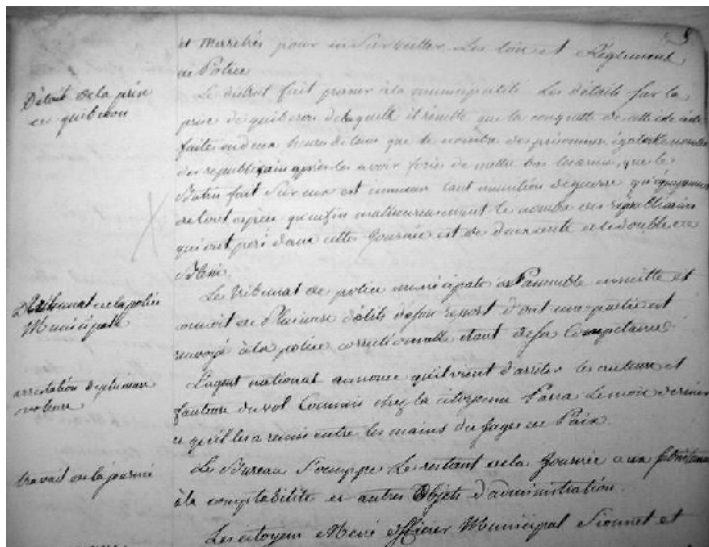
Arrivée de grains. Les citoyens Patin et Célisio, commissaires nommés par la municipalité pour suivre la réquisition des grains dans le district du Faouët, arrivent aussi, et sur leur demande le Bureau des subsistances s'assemble et rend, en leur présence, compte de leur opération.

Permanence.

Les citoyens Bonet, officier municipal, Trintinian et Prouteau, notables de permanence, prennent le service de nuit.

Fait et arrêté le jour et an que devant;

5 thermidor (23 juil.; p.5) – Détail de la prise de Quiberon.



Le district fait passer à la municipalité les détails sur la prise de Quiberon, de laquelle il semble que la conquête de cette île a été faite en deux heures de temps, que le nombre des prisonniers égale le nombre des républicains, après les avoir forcés de mettre bas les armes, que le butin fait sur eux est immense, tant munitions de guerre qu'équipements de toutes espèces, qu'enfin malheureusement le nombre des républicains qui ont péri dans cette journée est de deux cents et le double de blessés.

8 thermidor (26 juil.; p.6) - Distribution d'assignats faux provenant de Quiberon.

Une foule de citoyens se porte à la commune et y apporte des assignats en grande quantité, qu'ils viennent de recevoir des militaires, et en demandent la vérification.

Moyen d'en arrêter la circulation.

Le Bureau, après vérification faite, les reconnaît tous pour être faux et provenir de Quiberon. En conséquence, après délibération et sur les conclusions de l'agent national, il prévient le chef de la force armée de prendre les mesures les plus promptes et les plus sévères pour retirer des soldats les assignats faux dont ils sont porteurs, et afin de prévenir toute émission de leur part et sur les conclusions de l'agent national, le Bureau fait faire une publication de la loi sur les distributeurs de faux assignats.

Toute la journée est employée à entendre les discussions des citoyens qui viennent se plaindre d'avoir reçu des assignats faux, et à les terminer conformément aux lois.

(p. 7) – Quelques millions d'assignats faux arrêtés.

L'adjudant général Lavalette prévient la municipalité que, d'après ses désirs, il a fait visiter les sacs des militaires venant de Quiberon, et en a retiré les assignats faux qui s'élèvent à quelques millions, qu'il se propose de les faire brûler publiquement.

9 thermidor (27 juil.; p.7 à 8) Conseil municipal.

Le Conseil municipal s'assemble ensuite, et délibère sur les objets du moment qui sont les mesures à prendre pour arrêter la circulation des faux assignats, dont le nombre paraît encore incalculable par la foule des citoyens qui se présentent à la commune pour les déposer et porter plainte contre ceux de qui ils les ont reçus.

Réimpression de la loi sur la distribution des faux assignats.

En conséquence, sur les conclusions de l'agent national, le conseil arrête de faire de nouveau réimprimer la loi sur les distributeurs de faux assignats, et de la faire publier dans tous les cantons de cette commune;

Détail de la fête du 9 thermidor

Le représentant du peuple Michel, ayant à côté de lui le citoyen maire, a mis le feu au bûcher préparé pour consommer deux millions et quelques cent mille livres d'assignats ... A mesure que les flammes s'élevaient et dévoraient le papier formé par le tyran de l'Angleterre, les cris de joie se renouvelaient. Les élans du patriotisme et de la joie un peu calmés, la troupe au commandement de ses chefs a défilé devant les autorités constituées et le cortège s'est remis en marche comme devant pour se rendre à la maison commune.

28 thermidor (15 août; p.34) Lecture des nouvelles.

Le courrier arrivé, on fait publiquement ouverture et lecture des nouvelles.

Arrivée de 60 prisonniers de Quiberon.

L'on annonce l'arrivée de soixante prisonniers pris à Quiberon, escortés par un détachement. Les prisonniers conduits dans le port, le Bureau, d'après la demande du commissaire de guerre, délibère des billets de logement au détachement;

Travail sur les subsistances.

Le restant de la journée est employé à prendre des moyens pour assurer les subsistances à la commune, dont la pénurie extrême et les difficultés de s'en procurer fait craindre la pénurie totale.

Paix avec l'Espagne.

A cinq heures, le Conseil général s'assemble et, à l'ouverture de la séance, sur la proposition du maire, il arrête de publier dans toute l'étendue de cette commune la conclusion définitive

de la guerre entre la république française et l'Espagne, ce que les membres du Bureau font aussitôt exécuter.

30 thermidor (17 août; p.35) Arrivée de 160 prisonniers de Quiberon.

Sur les huit heures arrive un détachement escortant cent soixante prisonniers pris à Quiberon. Le Bureau s'empresse à lui procurer les logements nécessaires à la troupe, pour la nuit seulement, les prisonniers étant logés dans le port.

1e fructidor (18 août; p.35) Loi relative aux assignats à effigie royale.

L'agent national dépose sur le Bureau la loi du vingt trois messidor dernier, relative aux assignats à effigie de la royauté dont il requiert de suite l'enregistrement et la publication art. Premier. Les assignats portant des empreintes extérieures de royauté pourront pendant un mois à dater de la publication de la présente loi, être employés dans toute espèce de paiement à faire à la nation.

(p. 36 v) Arrivée de prisonniers faits à Quiberon.

Sur le soir, arrivée de prisonniers faits à Quiberon, escortés par un détachement. Le Bureau s'empresse à leur procurer les logements nécessaires à la troupe.

2 fructidor (19 août; p.37) Arrivée d'un convoi de grains.

Arrive ensuite un convoi de grains de la commune du Faouët, escorté par un détachement.

5 fructidor (22 août; p.38v) La police et la comptabilité des mesures de sûreté contre les Anglais qui sont toujours à la vue de nos côtes ont occupé le Bureau pendant la journée.

8 fructidor (25 août; p.40v) Arrivée de 200 prisonniers de Quiberon. Difficulté de les loger.

Sur le soir, arrive un détachement de troupes de ligne, escortant deux cents prisonniers provenant de la prise de Quiberon. Le port s'étant refusé à les loger, le Bureau s'empresse à leur procurer asile, pour la nuit seulement, n'ayant aucun emplacement capable de les contenir plus longtemps, et délivre des billets de logement à la troupe chez les habitants, après avoir préalablement placé les prisonniers dans le local de la cidevant église de St Louis.

11 fructidor (28 août; p.42) Rapport sur les chouans

Sur les six heures, divers citoyens viennent prévenir la municipalité que les chouans parcourent les environs de cette commune, et viennent dévaster et arrêter plusieurs citoyens de la ville.

Le Bureau, aussitôt, fait prévenir le commandant de la place, qui fait partir sur le champ la compagnie des chasseurs.

13 fructidor (30 août; p.43) Il (le Bureau) prévient l'adjudant général Lavalette que les chouans viennent d'attaquer plusieurs personnes sur la route de Quimperlé. Il lui demande, en conséquence, s'il ne serait pas possible d'établir un poste aux Cinq chemins.

27 fructidor (3 sept.; p.45) Mort du citoyen Cordé juge de paix assassiné par les brigands.

Sur les trois heures, deux citoyens provenant de la commune du Quevin viennent prévenir qu'une femme a trouvé le corps du malheureux Cordé, assassiné par les brigands.

(p. 51) Une chaloupe de grains passant de Caudan à Kervignac, par mer, sans être munie d'acquit nécessaire.

Le tribunal de police s'assemble ensuite, et connaît de plusieurs délits de son ressort, et renvoie quatre individus prévenus de chouannage, arrêtés par une patrouille à Keryado.

(p. 52) Rassemblement de chouans - menaces à ce sujet.

Différents avis étant donnés que les chouans s'assemblent et ont déjà plusieurs paroisses, pour aller intercepter le convoi de cette commune venant du district du Faouët.

Le bureau s'occupe de suite à prendre les mesures nécessaires pour assurer l'arrivée de ce convoi, sans lequel cette commune va se trouver livrée à toutes les horreurs de la famine.

fructidor 3è jour complémentaire (19 sept.; p.52v) l'agent national annonce que les compagnies des grenadiers chasseurs et canonnières de la garde nationale sont parties ce matin, pour aller au devant du convoi de grains et pour éclairer la route et dissiper les attroupements des brigands dont le dessein paraît être de l'intercepter.

Source: Archives municipales de Lorient



Cette époque révolutionnaire voit l'instauration du système décimal, le 1er août 1793. Dans le même esprit, le calendrier subit, lui aussi, une profonde transformation, à partir du 24 octobre de la même année.

L'année commence à l'équinoxe d'automne, le 22 septembre. Elle est divisée en 12 mois de 30 jours + 5 jours complémentaires (6 jours les années bisextiles) pour les fêtes républicaines.

TABLE DE CONCORDANCE DES CALENDRIERS RÉPUBLICAIN ET GRÉGORIEN

MOIS Républicain	AN II 1793-1794	AN III 1794-1795	AN IV 1795-1796	AN V 1796-1797	AN VI 1797-1798	AN VII 1798-1799	AN VIII 1799-1800	AN IX 1800-1801	AN X 1801-1802	AN XI 1802-1803	AN XII 1803-1804	AN XIII 1804-1805	AN XIV 1805
1er Vendém.	22 sep 1793	22 sep 1794	23 sep 1795	22 sep 1796	22 sep 1797	22 sep 1798	23 sep 1799	23 sep 1800	23 sep 1801	23 sep 1802	24 sep 1803	23 sep 1804	23 sep 1805
15 -	6 oct	6 oct	7 oct	6 oct	6 oct	6 oct	7 oct	7 oct	7 oct	7 oct	8 oct	7 oct	7 oct
1er Brumaire	22 oct	22 oct	23 oct	22 oct	22 oct	22 oct	23 oct	23 oct	23 oct	23 oct	24 oct	23 oct	23 oct
15 -	5 nov	6 nov	6 nov	5 nov	5 nov	5 nov	6 nov	6 nov	6 nov	6 nov	7 nov	6 nov	6 nov
1er Frimaire	21 nov 1793	21 nov 1794	22 nov 1795	21 nov 1796	21 nov 1797	21 nov 1798	22 nov 1799	22 nov 1800	22 nov 1801	22 nov 1802	23 nov 1803	22 nov 1804	22 nov 1805
15 -	5 déc	5 déc	6 déc	5 déc	5 déc	5 déc	6 déc	6 déc	6 déc	6 déc	7 déc	6 déc	6 déc
1er Nivôse	21 déc	21 déc	22 déc	21 déc	21 déc	21 déc	22 déc	22 déc	22 déc	22 déc	23 déc	22 déc	22 déc
15 -	4 janv 1794	4 janv 1795	5 janv 1796	4 janv 1797	4 janv 1798	4 janv 1799	5 janv 1800	5 janv 1801	5 janv 1802	5 janv 1803	6 janv 1804	5 janv 1805	2 nov 1805
1er Pluviôse	20 janv 1794	20 jan 1795	21 janv 1796	20 janv 1797	20 jan 1798	21 janv 1799	21 jan 1800	21 jan 1801	21 jan 1802	22 janv 1803	22 jan 1804	21 jan 1805	
15 -	3 février	3 févr	4 fév	3 fév	3 fév	4 fév	4 fév	4 fév	4 fév	5 fév	5 fév	4 fév	
1er Ventôse	19 fév	19 fév	20 fév	19 fév	19 fév	20 fév	20 fév	20 fév	20 fév	21 fév	21 fév	21 fév	
15 -	5 mars	5 mars	5 mars	5 mars	5 mars	6 mars	6 mars	6 mars	6 mars	6 mars	6 mars	6 mars	
1er Germinal	21 mars 1794	21 mars 1795	21 mars 1796	21 mars 1797	21 mars 1798	21 mars 1799	22 mars 1800	22 mars 1801	22 mars 1802	22 mars 1803	22 mars 1804	22 mars 1805	
15 -	4 avril	4 avril	4 avril	4 avril	4 avril	4 avril	5 avril	5 avril	5 avril	5 avril	5 avril	5 avril	
1er Floréal	20 avril	20 avril	20 avril	20 avril	20 avril	20 avril	21 avril	21 avril	21 avril	21 avril	21 avril	21 avril	
15 -	4 mai	4 mai	4 mai	4 mai	4 mai	4 mai	5 mai	5 mai	5 mai	5 mai	5 mai	5 mai	
1er Prairial	20 mai 1794	20 mai 1795	20 mai 1796	20 mai 1797	20 mai 1798	20 mai 1799	21 mai 1800	21 mai 1801	21 mai 1802	21 mai 1803	21 mai 1804	21 mai 1805	
15 -	3 juin	3 juin	3 juin	3 juin	3 juin	3 juin	4 juin	4 juin	4 juin	4 juin	4 juin	4 juin	
1er Messidor	19 juin	19 juin	19 juin	19 juin	19 juin	19 juin	20 juin	20 juin	20 juin	20 juin	20 juin	20 juin	
15 -	3 juillet	3 juillet	3 juillet	3 juillet	3 juillet	3 juillet	4 juillet	4 juillet	4 juillet	4 juillet	4 juillet	4 juillet	
1er Thermidor	19 juill 1794	19 juill 1795	19 juill 1796	19 juill 1797	19 juill 1798	19 juill 1799	20 juill 1800	20 juill 1801	20 juill 1802	20 juill 1803	20 juill 1804	20 juill 1805	
15 -	2 août	2 août	2 août	2 août	2 août	2 août	3 août	3 août	3 août	3 août	3 août	3 août	
1er Fructidor	18 août	18 août	18 août	18 août	18 août	18 août	19 août	19 août	19 août	19 août	19 août	19 août	
15 -	1er sept	1er sept	1er sept	1er sept	1er sept	1er sept	2 sept	2 sept	2 sept	2 sept	2 sept	2 sept	
3 j compl	21 sep 1794	21 sep 1795	21 sept 1796	21 sep 1797	21 sept 1798	21 sep 1799	22 sep 1800	22 sep 1801	22 sep 1802	22 sep 1803	22 sep 1804	22 sep 1805	
6 j compl		22 sep				22 sep				23 sep			

L'an I commence le 22 septembre 1792.

<u>Automne</u>	vendémiaire	<i>vendanges</i>	brumaire	<i>brumes</i>	frimaire	<i>frimas</i>
<u>Hiver</u>	nivôse	<i>neiges</i>	pluviôse	<i>pluies</i>	ventôse	<i>vents</i>
<u>Printemps</u>	germinal	<i>germination</i>	floréal	<i>fleurs</i>	prairial	<i>prairies</i>
<u>Eté</u>	messidor	<i>moissons</i>	thermidor	<i>chaleur</i>	fructidor	<i>fruits</i>

Le mois comprend trois décades, par ordre :

primidi – duodi – tridi – quartidi – quintidi – sextidi – septdi – octidi – nonidi –
decadi.

C'est à Philippe Fabre, dit Fabre d'Eglantine, que l'on doit le nom des mois. On lui doit aussi une contribution plus durable au patrimoine national, avec « Il pleut, il pleut, bergère. » Compromis dans le scandale de la Compagnie des Indes, et accusé de corruption, il sera guillotiné.

Le calendrier républicain restera en vigueur pendant treize ans, et sera officiellement abandonné le 1^e janvier 1806.



EPIDEMIE EN LA PRISON DE LORIENT en 1787

***Documents recueillis par Marie-Thérèse. BERARD
aux Archives Municipales de LORIENT***

(vol. BB3; p. 42v-43)

Aujourd'hui mardi 8 mai mil sept cent quatre vingt sept. l'Assemblée réunie en l'hôtel de ville par Mr Esnault des Chatelets Maire et President, Presents M. Barbarin, Cordé, Henry, Gourvenec, Lazé, Lapotaire, Coëthuant, Lemir, Nohier, Montolant, Puel, Marais, La Croix herpin, Friche (fils)

Rapport des médecins de la Société royale de médecine de Paris, venus à Lorient pour enrayer l'épidémie qui se propage dans la prison et dans la ville. Il y a là un foyer de contagion. Tous les contrebandiers sont malades ou convalescents ou suspects de porter le germe de la maladie.

Il est convenu avec les officiers municipaux civils de la nécessité de faire sortir de la prison les « neigres et les femmes de mauvaise vie. » Il est urgent de préparer un lieu pour y loger les contrebandiers qui ont considérablement souffert de la rigueur de la détention. Les commissaires de la Société Royale proposent un tableau opérationnel pour empêcher la propagation de la maladie.

Il faut donc organiser un autre asile pour les recevoir.

On doit placer les noirs dans un local différent et donner la liberté aux filles de mauvaise vie qui surchargent la prison. Ces filles débauchées peuvent être renvoyées, car aucune d'elles n'a paru être malade ou disposée à l'être, soit parce qu'elles habitent des cabinets salubres, soit parce qu'elles sont nouvellement arrivées dans la prison. Aussitôt que ces femmes et les noirs seront sortis, on utilisera les deux cabinets et les deux greniers. Les noirs, qui ne sont détenus que pour pouvoir s'assurer de leur renvoi dans les colonies, sont entassés dans un petit cabinet proche des cachots.

Les médecins de Paris parlent de grand abus et écrivent « que l'on doit prendre des mesures que l'humanité gémissante exige. »

M. le Subdélégué autorise l'application des mesures demandées.

Messieurs Doublet et La Porté se joignent aux médecins pour conférer sur les mesures d'urgence en attendant les ordres du Roy sur l'établissement d'une autre prison qui paraît indispensable.

Les médecins jugent la situation de la banlieue misérable « quoiqu'on soit édifié du zèle avec lequel plusieurs dames de la ville se portent au secours de malheureux » vous apercevez quels moyens leur manquent et que tous les efforts de la charité ne peuvent faire trouver des réponses dans une ville accablée par la perte de son commerce »

Malheureux, pour approuver quel moyen leur manque à qui
 pour le Effort de la Charité ne peuvent par faire Croire
 Refuser dans une ville accablée par la peste de souffrir
 dans cet état, pour dire, d'Indigence, pour être fondés à leur
 s'opposer aux Pères du milieu de la voie de la Reclame de la
 Bonté inépuisable du Secours en l'urgence dont ont besoin les
 Malades l'autre de la ville de la Baudouin, Centes qu'en
 s'attendant chez la maladie qu'on s'empêchera de s'attendre, on
 a Remarque' que peu de gens à l'aize en ^{aient} été atteints, Messieurs
 Le Médecin Commisnaire de la Société Royale de Médecine
 de Paris, voudront bien pour Indiquer Messieurs, la Mairie
 l'aplanir efficace, la de porter le Secours au peuple de ce
 d'après la Conférence avec eux qui pour former les demandes qui
 seront sûrement appuyées par M. De Bertrand Intendant de
 Bretagne Bienfaiteur & Protecteur de notre ville naissante

Document Archives Municipales – Lorient

On a remarqué que peu de gens « à l'aize » avaient été atteints.

Vos demandes auprès du Roi seront appuyées par M. De Bertrand, Intendant de Bretagne et protecteur de notre ville naissante.

Mesures décidées :

1 - On mettra les 8 hommes les plus malades dans les deux cabinets qu'occupent les filles.

2 - On destinera le 3^e cabinet de la cour aux 4 femmes malades

3 - On logera les 13 contrebandiers restants dans un des deux greniers. Dans le grenier voisin on placera les huit femmes contrebandières – On y joindra des soins dont la plus part ont besoin : bouillon, aliments, remèdes ordonnés par les médecins chirurgicaux qui y seront chaque jour. On leur fournira quelques couvertures. On distribuera à tous les autres une soupe grasse avec herbes, deux fois par jour à chaque homme 3 boissons de vin et 2 à chaque femme. On augmentera d'une heure matin et soir la promenade au preau et 2 fois par jour le lavage des mains et visages avec de l'eau vinaigrée. 3 criminels restent au cachot, 2 sont fort malades dans le cachot du fond à gauche : on fera évaporer du vinaigre durant 2 heures au moins, et y placer de la paille fraîche.

Les commissaires jugent nécessaires les précautions suivantes :

On trouvera une maison ou un local pouvant contenir trente et une personnes divisées en 3 classes. Il est à souhaiter que cet « azile » soit placé dans le voisinage de l'hôpital, pour le concours des sœurs qui pourraient surveiller l'établissement. la garde de ces malades doit être bien assurée pour qu'ils ne s'évadent pas – avant ce transfert, il faudra les désinfecter. On dressera une tente dans la cour, il y aura un tonneau d'eau chaude et plusieurs seaux d'eau fraîche vinaigrée, on fera sortir les prisonniers et prisonnières.

1 - on les lavera de la tête aux pieds.

2 - ensuite, ils enfileront des vêtements préparés par le subdélégué, suivant la note des commissaires.

3 - lavage mains visage au vinaigre

4 - on leur donnera un verre de vin et on les conduira dans l'infirmerie

5 - on brûlera la paille des chambres et leurs vêtements abandonnés.

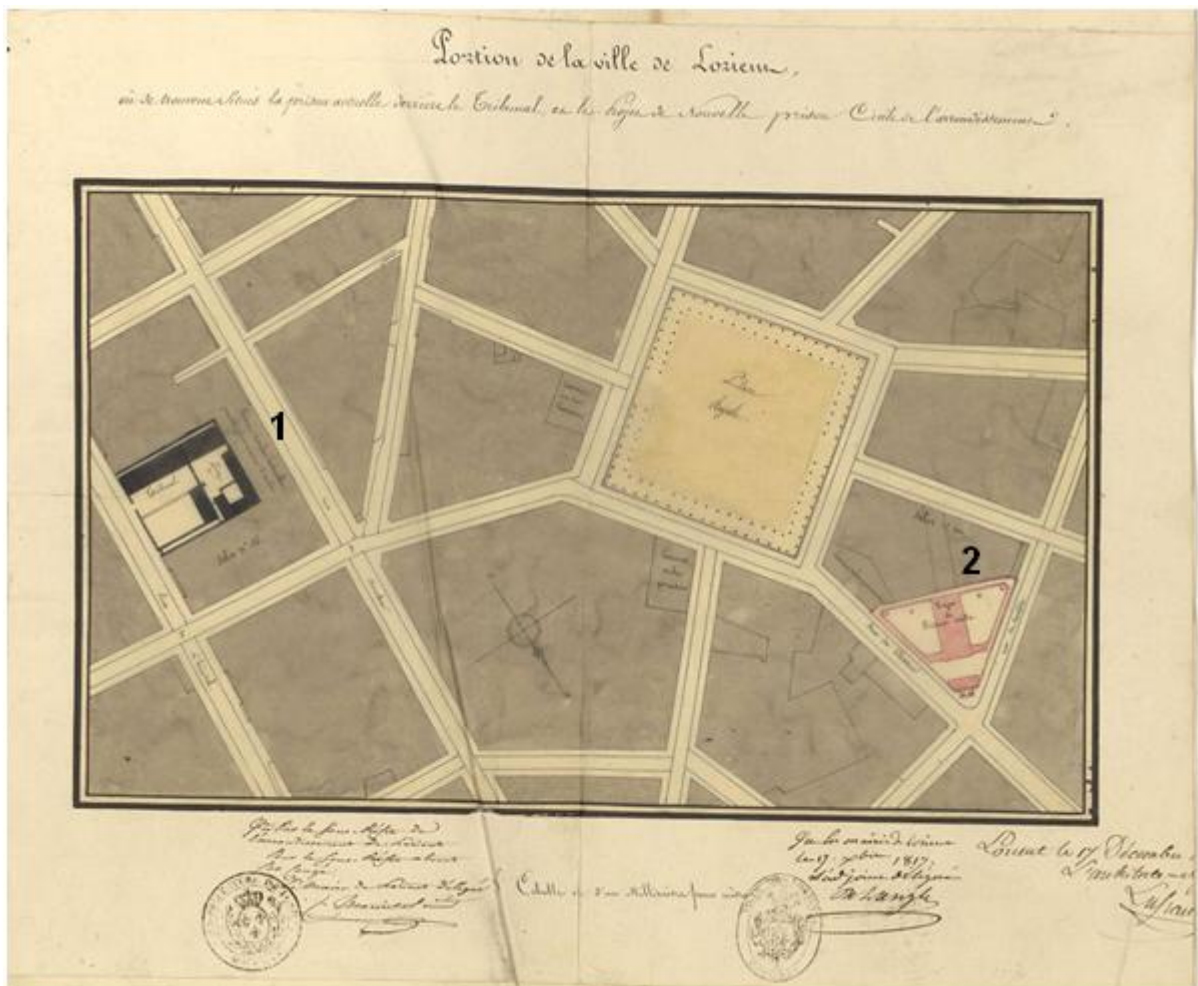
Les cabinets étant libres, on y fera passer les criminels après avoir lavé le local à l'eau vinaigrée et blanchi à la chaux la prison ainsi vidée de ceux qui l'encombraient.

Des aménagements et améliorations étaient prévus : percement des murs pour aération, et surélévation des cachots d'un pied au dessus du sol sur la cour.

Cette prison qui était au centre de la ville et au milieu des maisons sera construite ailleurs.

« **Moeurs et crimes à Lorient au 18^e siècle** » (extrait; p. 13)

par René MAURICE



"Portion de la ville de Lorient où se trouvent situés la prison actuelle derrière le Tribunal (1) et le Projet de Nouvelle prison Civile de l'administration(2)" (Doc AM Lorient)

« Autrefois la prison de Lorient était établie dans une mesure infecte à l'emplacement du tribunal où se trouvait en 1728 un hôtel qui servait « d'auditoire et de prison » (lire tribunal et prison.)

(Voir vente et achat par le Prince de GUEMENE ...)

Cette maison avec cour jardin et dépendances, avec terrain près du rivage de la mer au bas de la rue du faouedic (actuelle rue Jules Le Grand) occupait l'emplacement du tribunal civil. Ce n'est que sous l'administration municipale de M. de KERDREL (maire de Lorient de 1821 à 1830) qu'une nouvelle prison bien distribuée (a écrit M. MANCEL) remplaça en 1826 la mesure du 18ème.

Quant au tribunal il devait attendre le SECOND EMPIRE pour être reconstruit.

Ce bâtiment de briques rouges et pierres blanches, élevé en 1862, est d'une laideur déconcertante et ne correspond plus à l'importance d'une ville telle que Lorient. »

Georges GAIGNEUX, archiviste à Lorient

Le bâtiment sera détruit pas les bombardements de la deuxième guerre mondiale.



LES CURIOSITÉS DE PORZH-FOLL en PLOEMEUR (56) - (1^{ère} partie)

Louis GOULPEAU
Membre de la S.A.H.P.L.

Le promeneur qui à Ploemeur suit le sentier côtier depuis le Perello jusqu'à Kerroch laisse sur sa gauche, après avoir passé la pointe du Talud, une anse large et fermée côté mer par de nombreux écueils qui en rendent l'accès problématique pour peu que la mer soit formée. Il est à Porzh Foll (ou Port-Foll) juste en avant des "mobile-homes" de la cité-jardin.

Les roches à l'ouest de cette anse présentent deux curiosités qui peuvent intriguer ceux qui sont assez observateurs pour les remarquer. Je veux parler d'une inscription gravée en creux dans une roche verticale et plus loin, à son extrémité occidentale, d'une série de croix taillées sur une roche horizontale. Encore faut-il pouvoir les localiser.

Lorsqu'il se positionne au fond de cette anse et face au large, ce promeneur a devant lui une plage assez bien abritée mais encombrée de nombreux galets. Celle-ci est fermée sur sa droite (donc vers l'ouest) par une première barre rocheuse d'environ 20 mètres de long disposée perpendiculairement au sentier côtier. Elle fait suite à une zone de roches basses plus ou moins plates qu'elle surplombe de 3 mètres et marque le début d'un secteur rocheux. Cette barre est prolongée vers la mer par un bloc un peu plus bas qui en est nettement séparé. S'il rejoint celle-ci à partir du sentier, il remarquera que cette barre rocheuse est entaillée à son extrémité et sur son flanc gauche par une faille profonde d'environ 2 mètres qui en isole un autre bloc assez modeste. Au-dessus de cette faille et en haut, une échancrure de la roche forme comme un balcon (ou un fauteuil) par arrachement rocheux. C'est sur la paroi verticale formant le dossier de cette sorte de fauteuil qu'une inscription assez fruste a été gravée, commémorant un naufrage qui s'est produit à la fin du XIX^e siècle. Ayant encore plusieurs lacunes dans la documentation concernant ce naufrage, nous ne reparlerons de celui-ci que plus tard, dans un second article.

A une cinquantaine de mètres et à l'extrémité occidentale de l'anse de Porzh-Foll, une grande roche horizontale est disposée environ 15 mètres en avant de la falaise et au pied d'une grosse roche verticale séparée de cette falaise par une profonde entaille. C'est du haut de la falaise et dans l'axe de cette roche horizontale que l'observateur sera le mieux placé pour repérer la série de quatre croix qui ont été taillées dans celle-ci. Ayant pris ses repères, il peut alors descendre sur l'estran pour observer de plus près cette "carrière" (on peut préférer l'expression de "zone d'extraction") de croix. Ces croix taillées dans la roche apparaissent soit en relief (en positif) pour deux d'entre elles (elles étaient en cours d'extraction lors de l'abandon du site), soit en creux (en négatif) pour les deux autres (elles ont été enlevées du site après extraction). Outre ces quatre croix dont l'existence est certaine, on peut détecter avec un peu d'habitude des traces potentielles de l'extraction antérieure d'autres monolithes

cruciformes. Leur nombre est trop incertain et leurs traces trop ténues pour en permettre une analyse détaillée. Nous nous contenterons donc d'étudier les quatre croix bien visibles.

Une certaine ambiguïté commence lorsque l'on cherche à lier ces deux sites comme le font nombre d'anciens du pays qui veulent voir dans ces croix des ex-votos qui commémoreraient la découverte sur l'estran des corps des marins noyés lors du-dit naufrage. Il faudrait alors expliquer la présentation curieuse de croix disposées tête-bêche, certaines en relief et d'autres en creux. Voyons cela de plus près.

A l'extrémité nord-ouest de l'anse de Porzh-Foll, la côte s'élève quelque peu jusqu'à former une falaise verticale au-dessus d'une petite plage de sable. A cet endroit, cette falaise se prolonge par une grosse roche de même hauteur, qui revient vers le sud et est séparée de celle-ci par une faille d'un à deux mètres de large.

En avant de la falaise, à une quinzaine de mètres vers le sud-est, et à environ 6 à 7 mètres du pied de la grosse roche, une zone rocheuse presque horizontale se développe selon un axe NW / SE en s'élevant graduellement vers le centre de l'anse. Étroite d'environ 1,50 mètre à son extrémité la plus proche de la falaise, elle s'élargit progressivement en éventail (figure 1) pour atteindre environ 5 à 6 mètres de large au bout de 9 mètres. Elle se prolonge alors après une brusque élévation de hauteur en un massif d'aspect un peu plus tourmenté. Cette première zone est marquée par deux accidents mécaniques : une fine rainure qui la marque transversalement à environ 2,50 mètres de son extrémité occidentale et une cassure très nette qui part en diagonale (affectant la croix B) et qui est probablement à l'origine de l'abandon du site.

C'est sur cette première partie presque plate de la roche pseudo-horizontale que des croix ont été extraites dans un passé difficile à préciser. Quatre traces d'extraction sont parfaitement visibles mais qui se présentent de façons différentes selon que la croix se trouve encore engagée dans le massif rocheux après abandon des opérations de dégagement (croix A et B de la figure 1) ou que l'extraction a pu effectivement être réalisée laissant une empreinte en creux (croix C et D de la figure 1). Dans le premier cas, elle apparaît en relief entourée d'une rigole creusée en vue de son extraction ; rigole ou empreinte se remplissent d'eau après une averse ou lorsque la marée est assez haute pour que les vagues les plus fortes puissent venir submerger la roche de temps à autre. Outre ces quatre croix bien identifiées, d'autres traces plus diffuses permettent de penser que d'autres croix ont précédemment été extraites à cet endroit sans qu'il soit possible ni de les dénombrer avec certitude (peut-être deux) ni d'assurer des relevés précis de leurs dimensions. De plus deux meules (Φ 40cm) ont été apparemment extraites près du flanc nord-est de la dite roche (M1 et M2 sur la figure 1).

Pour les quatre croix (A, B, C, D), il a été possible d'effectuer le relevé de leurs dimensions comme définies sur le schéma de la figure 2). Pour les 2 croix non dégagées et donc toujours en place, la précision de ces mesures est de quelques millimètres mais pour les 2 autres croix, une certaine incertitude demeure liée au fait qu'il nous reste seulement les dimensions de l'empreinte en négatif (croix + rigoles d'extraction). Les dimensions alors retenues pour ces croix (C et D) ne sont qu'approximatives puisqu'elles résultent de la soustraction aux dimensions effectivement mesurées sur les empreintes en creux des largeurs moyennes des rigoles ($\approx$ 10cm), telles que déterminées par ailleurs sur les deux autres croix (A et B). Le tableau comparatif de ces mesures est donné dans le tableau ci-après.

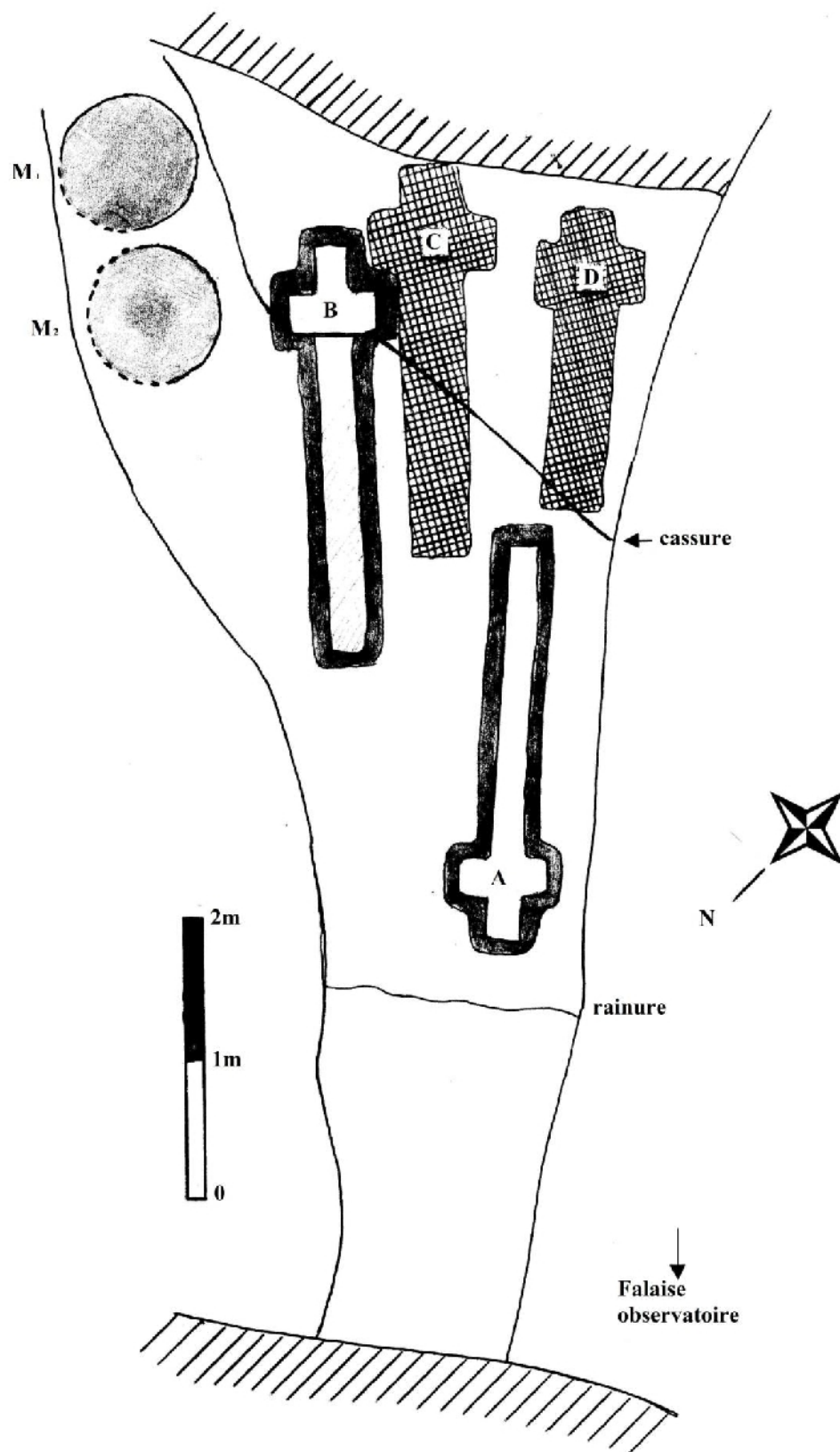


Figure 1

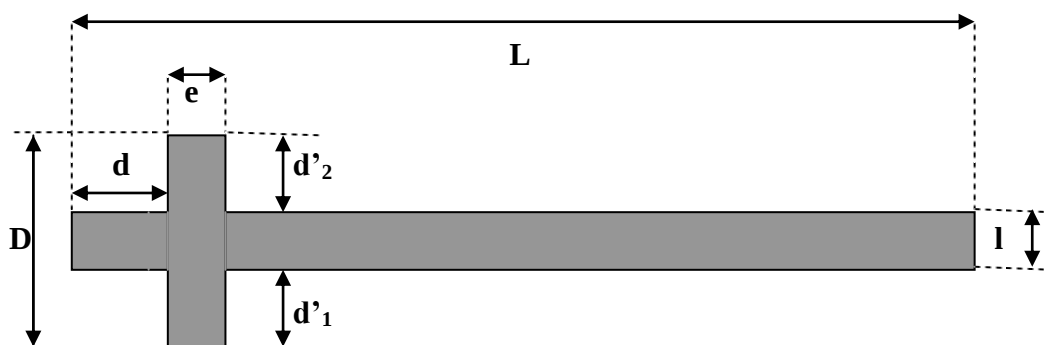


Figure 2

Mais il est une dimension qui nous échappe définitivement, c'est l'épaisseur des croix. En effet, pour les 2 croix dont l'extraction a été abandonnée, nous ne pouvons préjuger de la profondeur finale de la gorge de dégagement et pour les deux autres qui ne sont plus en place, la profondeur de l'empreinte en négatif ne permet pas une estimation crédible de cette épaisseur. Il semble toutefois que le fût et les bras de ces croix étaient lors de l'extraction un peu moins épais que larges (épaisseur minimale de 21cm pour $l=25\text{cm}$ pour la croix B).

Dimensions	A	B	C	D	St-Bieuzy	Kereven	Kerihuer
	Mesures réelles		Mesures estimées				
Longueur L	303cm	305cm	~260c m	~210c m	160↔240c m	150↔300c m	110↔200c m
Envergure D	72cm	65cm	~65cm	~70cm	58cm	56cm	60cm
Largeur-fût l	24cm 27cm	25cm 28cm	~25cm	~25cm	16cm	22cm	24cm
Largeur bras e	25cm	26cm	~24cm	~24cm	15cm	24cm	23cm
Longueur tête d	30cm	32cm	~28cm	~25cm	21cm	25cm	20cm
Bras gauche d'₁	23cm	20cm	~22cm	~20cm	21cm	17cm	18cm
Bras droit d'₂	22cm	18cm	~22cm	~20cm	22cm	18cm	18cm
Epaisseur fût ε	?	>21cm	?	?	15cm	18cm	23cm

Comme on peut le constater, sans être tout à fait identiques ces mesures restent dans un même ordre de grandeur et on peut se risquer à définir un module type (ou moyen) pour ces croix lors de leur extraction avec :

Envergure : $65\text{ cm} < \mathbf{D} < 72\text{ cm}$; Longueur des bras : $18\text{ cm} < \mathbf{d'} < 22\text{ cm}$;

Largeur du fût : $24\text{ cm} < \mathbf{l} < 28\text{ cm}$; Largeur des bras : $24\text{ cm} < \mathbf{e} < 26\text{ cm}$

Les deux fûts encore en place possèdent tous deux des largeurs plus fortes à la base qu'à la croisée des bras. Par contre, leurs longueurs sont plus variables ($210\text{ cm} < \mathbf{L} < 305\text{ cm}$) mais

celles des croix extraites en premier demeurent toutefois systématiquement plus courtes que celles des croix restées en place par suite de l'abandon du site.

Cette légère dispersion des valeurs mesurées n'empêche pas de trouver un certain "air de famille" à ces croix latines (tête du fût et bras de longueurs voisines mais bien inférieures à celle du pied). De là à rechercher ce même "air de famille" pour des croix dressées sur la commune de Ploemeur (telle qu'elle était au début du XX^e siècle), il n'y a qu'un pas. Ces croix étant nues, il faut évidemment éliminer de cette recherche celles portant la représentation du Christ crucifié (Kercavès en Larmor ou Kerantonel) ainsi que celles aux bras pattés (Kerduelluc, Quéhello-Le Floch, rue de Saint-Bieuzy à Ploemeur, etc ...) ou au fût court (Kergoulédec en Larmor). De même, bien que celle-ci soit latine et présente des proportions voisines, il est difficile d'inclure dans cette liste la croix sur socle proche de l'entrée du cimetière de Ploemeur (rue Louis Lessart) dans la mesure où elle a été reconstituée à partir de 3 blocs séparés, scellés ensemble (pied, bras et tête) mais ne présentant même pas d'unité typologique (sections et profils de formes différentes).

Mais par contre, lorsque l'on observe les silhouettes générales des croix de Saint-Bieuzy (figure 3-a), de Kereven (figure 3-b) ou de Kerihuer (figure 3-c), on retrouve globalement le même aspect visuel ou les mêmes proportions générales. Nous avons relevé sur ces trois croix la même série de dimensions que sur celles de la carrière d'extraction. Toutes trois semblent plus courtes mais les fûts étant engagés dans des socles maçonnés (d'ailleurs de formes variées – voir les figures 3a, 3b et 3c), leur partie émergente ne présente plus qu'une valeur minimale de leur longueur réelle.

Après l'extraction de la croix brute, une opération de retaille pour la mise en forme finale et le traitement des surfaces était certainement nécessaire avant l'érection définitive. Aussi le fait que les croix de Kereven et de Kerihuer soient à section octogonale (alors que celle de Saint-Bieuzy à une section rectangulaire) ne doit pas nous perturber. Cette opération technique relevant d'un choix esthétique est obligatoirement postérieure à celle de l'extraction. Ces réserves étant posées, on peut procéder à un examen critique des dimensions relevées pour ces trois croix.

Les dimensions vérifiables sont systématiquement proches (mais toujours inférieures) de celles des croix brutes de la zone d'extraction. Ce sont les largeurs des fûts et des bras qui sont les plus proches du "modèle" ; c'est la croix de Saint-Bieuzy qui présente les écarts les plus forts (15 à 17cm contre 24 à 27 cm) et est donc nettement plus menue. Les épaisseurs sont, chaque fois comme prévu, quelque peu inférieures.

L'envergure, les longueurs des bras et tête suivent cette même comparaison :

- | | | | | |
|---------------------|-----------|--------|-----------|-----------------------|
| - envergure : | 56 à 62cm | contre | 65 à 72cm | sur les croix brutes, |
| - longueur - tête : | 20 à 25cm | contre | 25 à 32cm | sur les croix brutes, |
| - longueur - bras : | 17 à 22cm | contre | 20 à 23cm | sur les croix brutes. |

Mais ces chiffres globaux appellent quelques nuances. La lecture du tableau montre par exemple et à la précision près de mesures faites sur des traces en creux, que la croix de Saint-Bieuzy ne peut provenir de l'empreinte D de la zone d'extraction puisque ses bras sont plus longs qu'autorisé par les dimensions relevées sur celle-ci (par contre l'empreinte C pourrait convenir). En procédant de cette même façon et par élimination, l'empreinte D pourrait alors correspondre plutôt à la croix de Kerihuer. Quant à la croix de Kereven, la largeur de ses bras apparaissent un peu limite pour correspondre aux empreintes C ou D. Mais il convient de rester prudent.

Les remarques ci-dessus ne peuvent cependant être prises que comme des compatibilités et en la matière il y a loin entre le possible et le probable et encore plus entre le

probable et le certain. L'analyse dimensionnelle ne peut fournir que des indications en vue de sélectionner d'éventuels candidats afin d'entreprendre des études techniques plus ciblées. Car des analyses pétrographiques, minéralogiques, chimiques ou isotopiques seraient nécessaires si l'on souhaitait rechercher une identité entre les roches de la zone de Porzh-Foll et celles utilisées pour tailler chacune de ces croix. Alors seulement on pourrait quitter le domaine des hypothèses et parler avec plus de certitude de la provenance des croix de Saint-Bieuzy, de Kereven ou de Kerihuer.

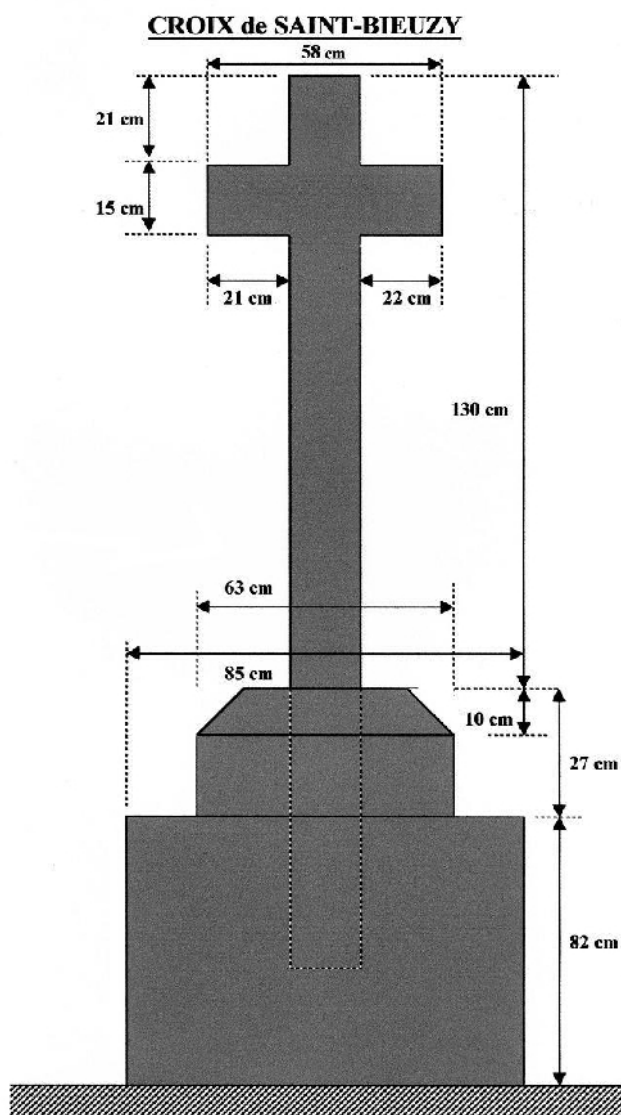


Figure 3

CROIX de KERIHUER

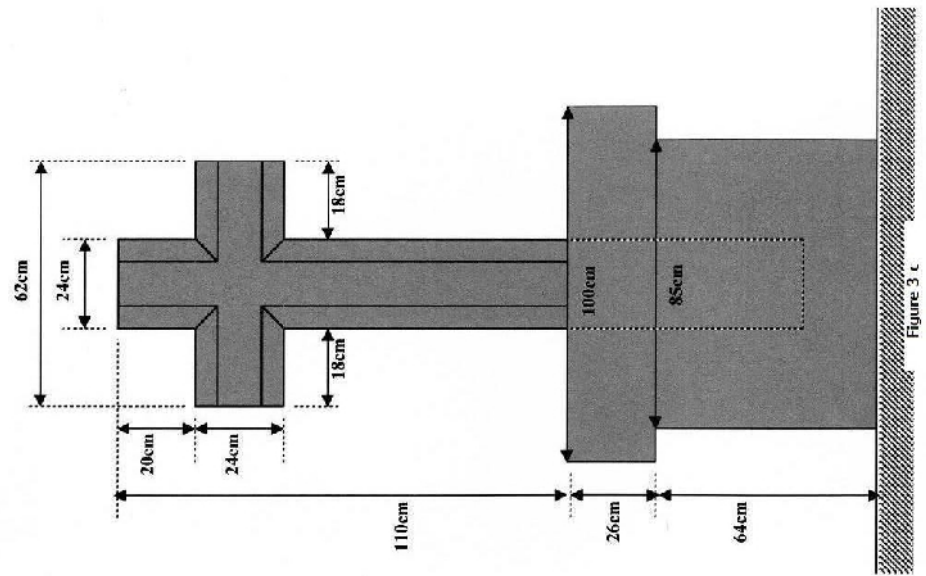


Figure 3 c

Figure 3c

CROIX de KEREVEN

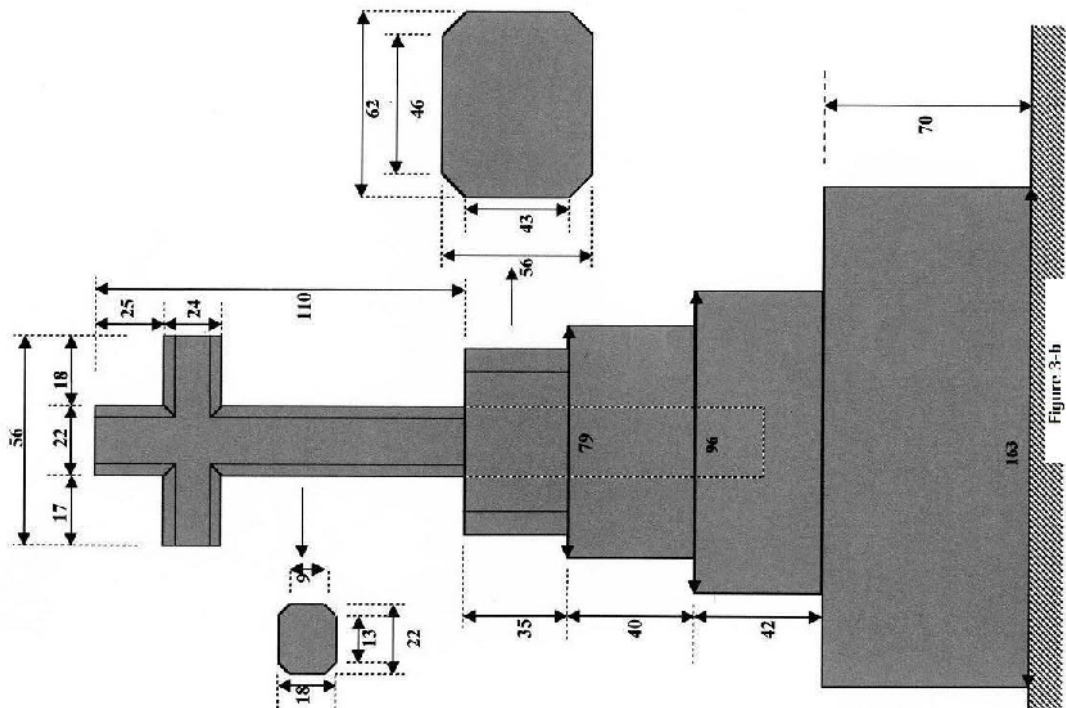


Figure 3-b

Figure 3b

LE VIADUC SUR LE SCORFF : LES FONDATIONS INNOVANTES

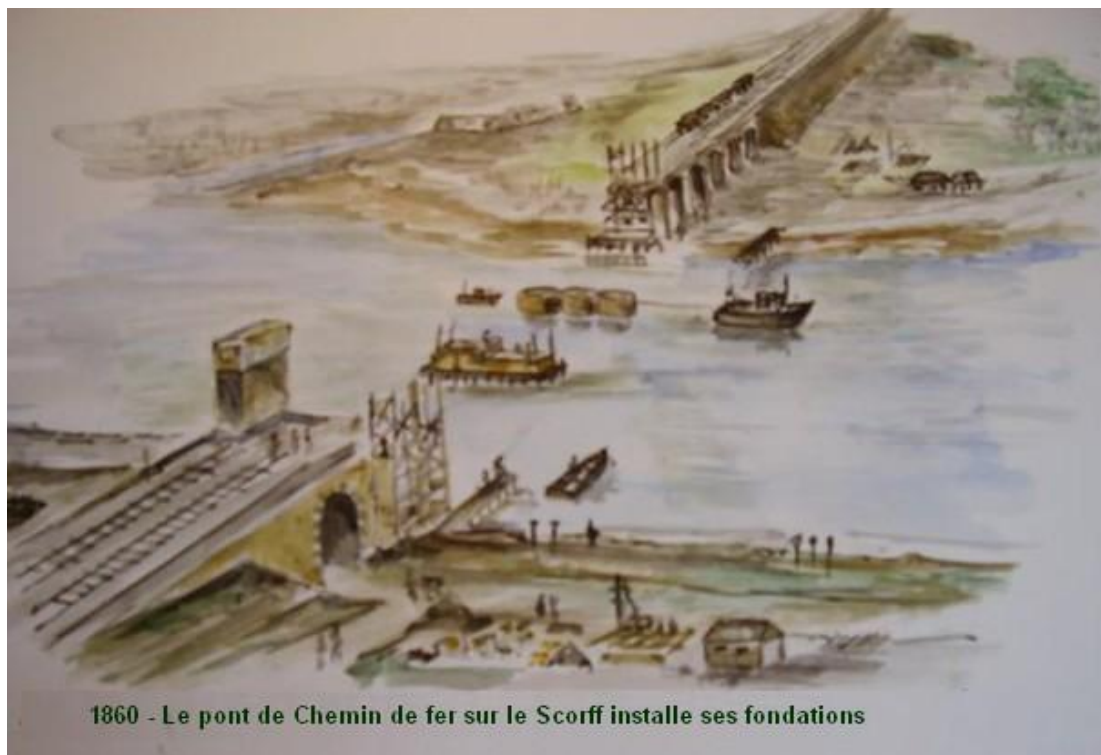
Daniel FAURIE

La Ville en Bois – LORIENT

La ligne de Savenay à Châteaulin enjambrera le fleuve Scorff par un pont dont une des caractéristiques sera d'être élaboré par un homme de renommée universelle : Gustave Eiffel, nous sommes en 1860 et l'entreprise Nepveu l'emploie comme ingénieur, il vient de terminer le grand pont de Bordeaux sur la Garonne.

Les poutres treillis en étaient la signature, mais c'est au niveau des fondations que nous allons devoir plonger pour découvrir l'ingénierie de notre homme.

Le viaduc va masquer la vue sur le Scorff que l'arsenal était en droit d'attendre à partir de la lunette du Blanc. Le remblai sera remplacé par 7 arches maçonnées côté « Potée de Beurre » nom de l'appui car le rocher en a tout simplement la forme. La visibilité vers le parc à bois à surveiller sera acceptable.



Vue en ballon imaginaire pour un survol explicatif
Aquarelle de Danniell Faurie

Revenons à la mise en œuvre des deux piles qui supporteront le « tubulaire » la partie métallique en forme de U. Eiffel aurait pour la première fois mis au point la méthode de "fonçage à l'air comprimé" !!!! Etant donné la proximité de l'arsenal, nous voulons le croire.

Afin de fonder une pile dans l'épaisseur des vases et atteindre le rocher franc Eiffel va faire descendre par son propre poids un caisson sans fond (une dizaine de mètres à cet endroit) Pour cela trois tubes ajustés ensemble, fermés sur le dessus, on maintient à l'intérieur une pression d'air qui va faire flotter le « navire ». Celui-ci sera positionné au plus près. Au fur et à mesure dans l'enceinte on va pomper les vases et les alluvions et par le système du havage les trois tubes descendent se poser sur le rocher ; on va aussitôt combler ces vides par des gros moellons passant par des cheminées débouchant au dessus des eaux de marnage ; ces matériaux vont stabiliser cette fondation originale. Il ne reste plus qu'à élever la pile maçonnée sur le toit du « navire » à jamais coulé.



Le viaduc sur le Scorff
Dessin de Daniel Faurie

Le génie de Gustave Eiffel dort dans notre fleuve Scorff ; en l'an 2000 la destruction du viaduc Eiffel et sa passerelle fut pour nous riverains de Lorient et de Lanester un véritable crève cœur. Nous souhaitons aux Bordelais de conserver le leur.

Lorient grâce à la ligne de la Compagnie Paris-Orléans va vite connaître les bienfaits du chemin de fer ; toute la Bretagne sud est désenclavée par les 285 km qui la traversent, c'est en 1855 que l'on prend la décision de construire: une année pour étudier, les infrastructures seront achevées en 1859, mais cinq années pour achever les ouvrages d'art.

QUELQUES PETITS DETAILS

Les fondations dans le Scorff descendent entre 15 et 25 mètres au dessous des plus hautes eaux des marées. La longueur totale du viaduc est de 330 mètres ; le tablier en acier pulvé en 3 parties fait 175 m. La largeur 8,56 m pour 2 voies ; le poids total 880 tonnes ; soit 5 tonnes par mètre.

Eiffel lancera son ouvrage à l'heure dite ; on procède à la réception du viaduc par l'épreuve des passages des locomotives et trains chargés en conséquence ; cela se déroule le

13 septembre 1862 ; le Viaduc du chemin de fer pourra voir passer les trains dans les deux sens tandis que les eaux du fleuve en dessous en feront tout de même.

Notre héros se doit de côtoyer d'autres ingénieurs: Groizette-Desnoyer, polytechnicien c'est lui le chef ; avec Dubreuil ; Morandière ; et Hisselin.

L'inauguration a lieu le 21 septembre 1862 avec la bénédiction des locos par l'évêque de Vannes; suivie de grandes réjouissances publiques avec flonflons ; discours et vin d'honneur sans compter les agapes mémorables et cela grâce aux donations du gouvernement de l'Empereur. .

C'est en 1864 que notre homme va s'installer à son compte, il a 32 ans ; est-il besoin de rappeler ces œuvres tels le viaduc de Garabit (Cantal) et la Tour Eiffel !!!!!

Lors de la rénovation du viaduc dont nous ferons le récit détaillé, des voix s'élevèrent pour que nous conservions un morceau de ce pont. Ce qui fut fait et déposé dans l'enceinte de la redoute-batterie de Kerhonno au pied du nouveau pont. Ce souvenir pourrait peut-être trouver une place plus en vue ???

En 1883 le journal "L'Illustration" produisit une gravure représentant le viaduc sur le Scorff, belle représentation de l'ouvrage à ceci près que l'artiste a fait circuler le train carrément sur la partie supérieure !!!!

Sources

Lorient, Histoire d'une ville par Yann Lucas.

Document par Louis Mollo.

Remerciements à Pierre Villard, Directeur de travaux du nouveau pont SNCF (2000)



ECOLES DE LORIENT.

Ecoles de Kerentrech

Yvette HARROUET

SAHPL

Introduction

En 1666, Louis XIV crée le port de L'Orient. Des chantiers de construction de navires s'installent sur les bords du Scorff. La ville se dote d'un outil de travail qui attire une population ouvrière. La Compagnie des Indes naît, le commerce devient prospère, il rend la ville très vivante. La population s'accroît au fil des années : en 1710, on compte 6000 habitants ; en 1806 : 18126 habitants. La ville est en pleine expansion, elle s'entoure de fortifications. Des familles s'installent dans l'intra-muros. De nouveaux quartiers se créent à la périphérie : Merville et Kerentrech se situent extra-muros.

Le schéma de la société lorientaise est semblable à celui des autres ports de l'Atlantique. Des marins, des notables et de nombreux ouvriers composent les différentes couches de cette population. La natalité est importante, les élus se trouvent face à une jeunesse qu'il faut instruire. L'enseignement devient une priorité pour la municipalité.

Au départ, des classes ont fonctionné dans le cadre d'initiatives privées. Des religieux ont souvent été chargés de l'apprentissage de la lecture, de l'écriture et des mathématiques. La réponse à la nécessité de l'instruction a été différente selon les classes sociales.

Les notables, les officiers de marine qui constituent l'élite lorientaise, ont confié l'éducation de leurs enfants à des précepteurs qu'ils pouvaient rémunérer. Quant aux ouvriers, souvent illettrés et pauvres, ils ne se sentent pas concernés par l'école pour leurs enfants.

Mais, après la Révolution française de 1789, les idées et les mentalités évoluent. L'instruction publique est souvent à l'ordre du jour des délibérations municipales. Les élus veulent organiser la scolarisation des jeunes Lorientais et de certains adultes. L'acquisition des savoirs fondamentaux : la lecture, l'écriture et les mathématiques est l'objectif à atteindre.

L'implantation des structures scolaires primaires, secondaires et professionnelles a été difficile et longue. Des obstacles financiers, administratifs et géographiques ont souvent retardé la réalisation des projets.

Les écoles de Kerentrech.

En 1848, le quartier de Kerentrech situé à l'extra-muros a une population en pleine croissance. De nombreux enfants ne sont pas scolarisés, ils ne peuvent pas être accueillis dans les classes des écoles de l'intra-muros qui ont des effectifs très élevés. Il faut donc créer des écoles dans ce secteur pour que les enfants puissent être instruits et éduqués.

La création de crèches, des écoles de garçons et de filles sera à l'ordre du jour des délibérations municipales de plusieurs municipalités.

Dans la DM du 27 août 1848, le citoyen Ratier propose la fondation immédiate d'une école pour l'extra-muros. En attendant la construction de l'établissement, la municipalité peut louer un local "sauf à faire construire un édifice ultérieurement "

Le maire, M. Beauvais demande le vote d'un crédit pour réaliser ce projet. Une commission de cinq membres est nommée : MM. Peyronnel, Charlopin, Ratier, Villers, Leroy ; elle a en charge la construction de l'école de Kerentrech.

Dans la DM du 23 octobre 1849, le maire informe le CM qu'il a loué un local pour accueillir les enfants d'âge scolaire.

Un entrepreneur a proposé un devis pour la construction de l'école, mais il est jugé trop onéreux par le CM. Le projet est donc abandonné. Un autre entrepreneur soumet au CM une proposition écrite avec plans et devis. Le maire pense qu'il lui appartient de présenter le dossier au comité d'arrondissement de l'instruction publique. La construction rencontre de nombreuses difficultés :

- Le terrain prévu pour l'école est occupé par le chantier de l'entrepreneur de l'église de Kerentrech.

- Quant à la salle d'asile, l'emplacement proposé à l'angle du cours de Chazelles et de la route de Brest ne " *présente pas des garanties de salubrité suffisantes* "

- D'autre part, les exigences du génie militaire rendent ce terrain impropre à la construction.

Convaincu de l'urgence à scolariser les enfants de l'extra-muros, le maire M. Beauvais propose au conseil municipal de voter "*en principe* " la création de l'école communale et de la salle d'asile et d'en "*ajourner l'exécution jusqu'au moment où de nouvelles études auront procuré un moyen de réalisation de ce projet* "

Dans la DM du 17 décembre 1849, le maire donne l'information suivante : "*Les dispositions d'emprunt selon la dépêche ministérielle du 17 novembre 1849 remettraient en cause la création de l'école primaire et de la salle d'asile de Kerentrech. Le ministre regrette l'ajournement du projet*"...Il faut attendre la DM du 31 mai 1850 pour apprendre que la commission chargée du projet de construction de l'école de Kerentrech a fait le choix d'un terrain :

- Les plans présentés par l'architecte sont adoptés.

- L'école sera édifiée sur l'emplacement situé à l'est de la façade sud de la place de l'église.

- Le conseil propose d'adopter ultérieurement la construction d'une salle d'asile.

- Pour financer cette réalisation le CM vote un crédit de 17300 F (10000 F voté sur le budget supplémentaire de 1850 et 7300 F voté sur le budget principal de 1851)

Les travaux devront être achevés pour le 1er juillet 1851. Cette échéance ne sera pas respectée.

Pendant ce temps la population infantine est en pleine croissance. Dans la DM du 12 mai 1850, l'attention du CM est attirée sur "*le nombre croissant des élèves des écoles communales de Kerentrech*". Les élus recherchent une solution acceptable pour offrir à ces enfants une scolarisation dans de bonnes conditions.

M. Kern propose son "*établissement* " pour y établir l'école et y loger le professeur. La location coûte 1100 F par mois. Cette question est ajournée jusqu'à présentation du budget.

En 1852, l'état vétuste du bâtiment affecté à l'école de filles de Kerentrech est signalé à l'administration. Le conseil municipal est conscient qu'il doit être reconstruit en "*l'appropriant* " à sa destination, il est invité à faire dresser un projet de construction de ce bâtiment et de le proposer à la commission du budget pour en évaluer le financement.

Dans la DM du 10 février 1853 une opportunité intéressante se présente :

Un citoyen de l'extra-muros, M. Le François, fait don d'une maison neuve avec avant-cour et jardin, le tout situé à Kerentrech, rue St Isidore, pour l'établissement d'une salle d'asile.

« La cession s'effectuerait aux conditions suivantes :

- Elle portera le nom de Ste Julie, salle d'asile.
- La direction sera assurée par Dame Ragiot à moins que ses facultés physiques ou intellectuelles ne l'en empêchent ; elle est recommandée par le donataire pour ses bons et longs services
- L'établissement de Ste Julie salle d'asile ne pourra être agrandi sur le terrain du jardin mais il pourra s'étendre sur les terrains latéraux dont la ville ferait l'acquisition.
- L'établissement de Ste Julie salle d'asile ne pourra être vendu, aliéné ni changé de destination.
- Une expédition du procès verbal de la délibération du conseil où aura été acceptée cette donation sera remise au donataire, M. Le François. Si l'une des conditions de la présente donation n'était pas "*loyalement*" remplie, la propriété reviendrait à M. Le François ou à ses héritiers, selon un jugement émis par le Juge de Paix du premier arrondissement de Lorient.

L'administration municipale accepte la donation de M Le François. Dans le budget du 8 août 1853, on prévoit une somme de 1250 F pour les dépenses d'installation de la salle d'asile.

Les jeunes enfants pourront être accueillis dans cet établissement dans de bonnes conditions.

Par contre, le projet de construction de l'école communale de Kerentrech n'avance guère...

Il faut attendre le 14 juillet 1864 pour que le maire annonce au conseil municipal que : *"l'administration a trouvé un emplacement convenable pour y construire une école destinée à recevoir les enfants de l'extra-muros "* C'est une parcelle de terrain située à Kerentrech entre l'église et la voie d'accès de la gare (N° 54 du plan cadastral section1).

Le propriétaire M. Augry consent à céder ce terrain à la commune à raison de 8 F le m² pour la somme de 12114,24 F.

Le maire expose au Conseil que la formalité d'enquête préalable à la construction d'une école à Kerentrech a été remplie. Le procès verbal de cette enquête ne constate aucune observation ou opposition à cette acquisition. Le financement de ce projet est étudié. La municipalité doit aussi assumer l'agrandissement de l'école chrétienne à Lorient...

Les fonds nécessaires à ces réalisations ne sont pas disponibles. Dans la DM du 11 septembre 1865, le maire signale que les crédits prévus pour ces 2 projets sont entièrement épuisés puisqu'ils proviennent des reports de 1864. Les compléments de ces dépenses sont inscrits au budget supplémentaire de 1865, qui n'a pas encore été voté. Par conséquent *"il ne peut être fait régulièrement emploi de ces compléments de crédits "*. Cependant, il est urgent qu'ils soient ouverts afin que l'administration puisse expédier les mandats délivrés aux entrepreneurs de travaux. Au budget de 1865, on prévoit donc une somme de 18500 F comme complément de dépense de l'école de Kerentrech.

Le conseil municipal reconnaissant l'urgence de l'ouverture des crédits en vote l'allocation et demande au maire de solliciter du Préfet du Morbihan l'approbation nécessaire.

Le financement de la construction de l'école communale pose problème... Dans la DM du 10 février 1866, le maire en fait part aux conseillers. La ville a déjà assumé de lourdes dépenses pour d'autres projets scolaires ; le maire rappelle que *"la ville s'est imposée des sacrifices énormes pour l'érection du collège en lycée ; pourtant l'administration municipale*

n'a pas cru pouvoir ajourner plus longtemps la construction d'une école communale pour l'extra-muros "

Le projet est communiqué au ministre de l'instruction publique, M. Duruy, le 12 janvier 1866. Considérant que la dépense est trop élevée pour les ressources locales, l'administration sollicite *"de la bienveillance de M. le ministre de l'instruction publique une subvention sur les fonds de l'état, subvention qui puisse l'aider à mener à bonne fin l'achèvement des 2 écoles en voie d'exécution "* (l'école laïque de Kerentrech et l'école congréganiste de la rue Vauban).

Dans la commission du budget supplémentaire de 1866, on prévoit une somme de 12500 F pour la construction d'un des bâtiments de l'école de Kerentrech avec le logement de l'instituteur.

Ce projet est contesté ! Dans le rapport de la commission chargée de l'école de Kerentrech, on entend la remarque suivante : *"Les constructions administratives sont très coûteuses et le profit qu'on en retire est rarement en rapport avec la dépense "* Le rapporteur engage *"l'administration à ne pas s'y laisser entraîner légèrement "*

Le maire répond : *"Il ne faut pas toujours calculer la dépense à faire sur l'intérêt de l'argent employé "*. Le maire émet cet avis sur l'installation de l'instituteur : *"Il est convenable à tous égards que l'instituteur soit logé dans l'école même pour des motifs d'ordre et de surveillance"*. D'autre part, il rappelle que *"ce pavillon fait partie d'un projet d'ensemble approuvé depuis 18 mois par le conseil et l'autorité supérieure "*.

Dans la DM du 2 mars 1867, le maire expose au conseil que l'architecte de la ville vient de procéder au décompte des travaux des classes *"de l'école chrétienne et de l'école de Kerentrech : "Le crédit alloué n'a pas été entièrement dépensé, il reste un bonus de 3000 F qu'on pourra utiliser pour l'achat du mobilier pour équiper les écoles"*.

Dans la DM du 6 septembre 1867, on apprend la décision de l'administration municipale : *"Il convient de fonder dans les locaux de l'école de Kerentrech, une succursale de l'école des frères, que la succursale soit dirigée par deux frères, dont un rétribué par la commune et l'autre à l'aide de cotisations de Kerentrech. 200 enfants seront scolarisés, cela déchargera d'autant l'école principale où seront admis les enfants de l'intra-muros"*

L'occupation de l'école de Kerentrech est répartie de la façon suivante : 2/3 des locaux pour l'école congréganiste, 1/3 pour l'école laïque. La disproportion est choquante!

Cette situation est cautionnée par le sous-préfet et le conseil départemental de l'instruction publique. Les classes sont séparées par une cloison et la cour par une palissade.

Dans ces conditions, un fonctionnement convenable de l'école est impossible. Les élèves de l'école congréganiste disposent d'un espace plus grand que les élèves de l'école laïque. C'est une situation injuste et paradoxale. Dans la DM du 9 décembre 1871, M. Ratier lit un rapport de l'instruction publique : *"L'école laïque de Kerentrech occupe un local construit pour elle, il y a peu d'années, mais pour 1/3 seulement. L'administration de 1868 ayant cru devoir retirer la plus grande partie de ce local à l'école laïque pour y établir une école communale congréganiste sous la direction des frères de l'école chrétienne. La partie du local laissée à l'école laïque est de beaucoup insuffisante, un grand nombre d'enfants attendent de pouvoir y être admis "*

A cette époque, l'école laïque a beaucoup de difficultés à exister. Dans la DM du 16 février 1872, on débat sur les locaux affectés aux écoles : *"Les écoles congréganistes sont dans des palais, les écoles laïques dans des greniers "*. Les élus soulignent l'importance du

local de l'école : *"une bonne disposition avec des dépendances judicieusement disposées attirent dans bien des circonstances les parents et décident de leur choix "*

Kerentrech est un quartier populaire habité par des familles modestes. Elles souhaitent scolariser leurs enfants dans des écoles laïques et gratuites. La municipalité fait une enquête pour évaluer la population enfantine.

Effectifs au 1^{er} janvier 1873

	Garçons	Filles	Adultes	xw
Ec. laïque intra-muros	398			
Ec. laïque Kerentrech	130			
Ec. laïque intra-muros		257		
Ec. laïque intra-muros			105	
Kerentrech			84	
Ec. laïque intra-muros			44	
Ec. congréganiste intra-muros	722			
Ec. congréganiste Kerentrech	202			
Ec. hospice (sœurs)		220		
Ec. congréganiste Kerentrech		214		
Ec. Merville (sœurs)		128		
Ec. frères intra-muros			197	
Totaux	1452	819	430	=2701

Les chiffres parlent ! Les conseillers municipaux admettent qu'il faut créer des établissements nouveaux pour les centres de population où il en manque et agrandir ceux qui existent déjà.

Le problème de l'école primaire de Kerentrech fera débat jusqu'en 1878. Le maire, M. Beauvais, invite l'inspecteur d'académie à visiter l'école de garçons de Kerentrech: et lui fait remarquer que *"l'exigüité du local comparée au nombre des enfants qui fréquentent l'école laïque n'est pas acceptable "*

Dans la DM du 9 décembre 1878, M. Ratier dit : *«Nous serions heureux que l'administration supérieure, en approuvant notre délibération, nous permît de rétablir au 1^{er} janvier 1879, à Kerentrech des instituteurs laïques "*

Dans la DM du 29 mars 1879, le ministre de l'instruction publique donne son approbation à la délibération du conseil départemental de l'instruction publique, portant suppression d'une des deux écoles de garçons de Kerentrech.

Cela implique la suppression de l'école congréganiste dans les locaux construits pour l'école laïque. De ce fait, les deux frères chargés de l'école congréganiste devront quitter leur poste. La municipalité leur versera une indemnité de 600 F.

Cette transformation suscite des discussions animées chez les élus pro-congréganistes et les parents de Kerentrech désirant confier l'éducation de leurs enfants aux frères.

Au printemps 1879, l'école de garçons retrouve tout l'espace qui lui était attribué en 1867.

Néanmoins, l'établissement n'est plus assez grand pour accueillir la population enfantine qui s'accroît notablement. Pour y remédier, les élus envisagent deux alternatives :

- L'exhaussement de la partie centrale
- La construction d'une école neuve.

L'exhaussement de l'école de Kerentrech figure à l'ordre du jour de la DM du 13 avril 1881.

Une allocation de 15000 F est proposée pour la réalisation des travaux (20 décembre 1880).

M Fropier décrit l'école de garçons de Kerentrech : *"L'école actuelle se trouve dans les meilleures conditions, située en plein midi, ayant une vaste cour, elle a tout à la fois de l'air et du soleil. Le 1^{er} étage augmenté de 64 mètres⁶¹, cela donnera une cinquantaine de places de plus que le rez de chaussée avec une réserve de 110 places pour faire face aux besoins futurs"*.

L'architecte a su surmonter très heureusement les difficultés en présence desquelles il se trouvait. L'aspect est bien plus élégant, il réunit les dispositions les plus convenables et corrige certaines déficiences de l'édifice aux règles de la symétrie et du bon goût : le devis s'élève à 24000 F. Certains élus émettent des objections :

- *"Les prévisions peuvent être déjouées dès demain.*
- *Cette véranda ou marquise obscurcira les classes du rez de chaussée ! C'est une erreur car les larges ouvertures sur la cour et sur la rue ajoutent à ces classes la plus grande clarté.*
- *Il est mauvais d'avoir des classes superposées les unes aux autres parce que les piétinements d'en haut gênent les classes du bas "*

Les partisans d'une nouvelle école pensent que l'exhaussement demanderait quatre mois de travaux. La construction d'une nouvelle école exigerait un an.

M. Fropier pense que *"si rapide que soit l'accroissement de la population, ce projet suffira aux besoins pendant 5 ans "*. Il propose au conseil municipal d'accepter le projet.

M. Corvès refuse, il pense que : *" l'exhaussement sera impraticable, au moins très difficile "*

Aucune décision n'est prise, M. Le Diberder propose de reporter la séance, mais il faut une solution car il y a surpopulation à l'école de Kerentrech. Il propose de transformer provisoirement le préau en classe. Le CM vote un crédit de 1000 F pour cette réalisation, 666 F pour le traitement d'un nouvel adjoint.

Dans la DM du 20 avril 1881, l'exhaussement est encore discuté. Les élus sont très partagés. La population d'âge scolaire est importante. M. Fropier pense que les écoles de Kerentrech sont *"peuplées d'enfants qui n'appartiennent pas à la commune"*. Il précise sa pensée : *"je regarde l'instruction comme indispensable à l'homme, mais la commune de Lorient n'est tenue de la prodiguer qu'à ses enfants. Nous n'avons pas le droit de disposer*

⁶¹ Il s'agit sans doute de mètres carrés ...

des deniers communaux pour assurer des avantages à ceux qui dépassent les limites de l'octroi pour s'affranchir des charges communales "

M. Le Diberder pense que : *«les bâtiments de l'école suffiraient aux besoins actuels si on éliminait les enfants qui n'y ont aucun droit".* Il rappelle aux élus : *"qu'il faudrait se soucier d'une école pour les filles "* Elle fonctionne dans un local loué par la commune dans des conditions précaires. M. Gautier émet cet avis : *"Il faudrait choisir un terrain assez spacieux pour y construire deux écoles, la dépense ne serait pas beaucoup plus élevée "*

M. Froppier dit qu' : *"il faudra se préoccuper de l'acquisition de terrains nécessaires à l'établissement de ces deux écoles "* M. Le Diberder aborde le sujet du financement : *"Avec quelles ressources, l'administration pourrait faire face aux frais de construction de l'école nouvelle ? "*

Lorient ne veut pas rester en retrait sur le plan scolaire ; les élus oeuvrent pour que les enfants et les adultes reçoivent ce savoir qui a tant fait défaut jusqu'à présent. Dans la DM du 20 mai 1881, M. Roche, un élu local demande au maire où en est le projet de construction d'école. La commission qui en est chargée parcourt le quartier de Kerentrech en quête d'un terrain susceptible d'accueillir une école. La propriété *"des 17 cheminées "* a retenu l'attention des élus : *"La position est centrale, toutes les rues de Kerentrech viennent y aboutir. Ce terrain est couvert de petites maisons avec jardin, il est borné au nord par la salle d'asile, au sud par le jardin de M^{me} Morvan, à l'est par la rue St Isidore et à l'ouest par la rue Neuve. Cet emplacement ne pourrait être plus favorable pour l'établissement d'une école "*

La municipalité consulte la propriétaire mais elle veut garder son terrain !!! La commission reprend ses recherches, elle visite la propriété de M^{me} V^{ve} Rolland située en face de l'église de Kerentrech, route de Brest. *"Le terrain est spacieux mais cette propriété est occupée par deux locataires dont les baux finissent au 1 septembre 1883 "* M^{me} Rolland, consultée consent à vendre sa propriété si elle peut être utile à la ville. Les élus préfèrent la propriété des *"17 cheminées "*.

La commission demande au CM de décider l'acquisition par expropriation pour utilité publique de la *"dite propriété "des 17 cheminées*. Ce terrain serait destiné à l'établissement de l'école des filles. En ce qui concerne l'agrandissement de l'école de garçons, la commission propose l'achat du terrain dont une partie du talus faisant suite à la cour de l'école actuelle appartenant à M. Civel.

Le financement de ces deux projets sera lourd pour les finances de la ville...On recherche une solution moins onéreuse. M. Charles, adjoint chargé des écoles, signale l'existence des locaux de l'école des frères située près de la fontaine St Christophe. Il pense qu'il y aurait avantage à faire l'acquisition de ce local. Cela permettrait de doubler l'école de M. Bertho (directeur de l'école publique) et *"assurera à moindre frais les besoins de l'instruction primaire à Kerentrech"*. Dans la DM du 23 septembre 1881, le conseil autorise le maire à traiter avec M. Marsille pour l'achat du terrain de l'école des frères. Le conseil adopte la proposition. Toutefois, il faudra obtenir l'approbation du conseil départemental de l'instruction publique pour la création d'une école en cet endroit.

En ce qui concerne le terrain des *" 17 cheminées "*, le maire lit une lettre du sous-préfet autorisant l'expropriation.

Le maire communique les conditions de vente de M. Bernard, propriétaire de ce terrain ; un conseiller : M. Duguez juge que le prix de vente est trop élevé ; le terrain est presque insuffisant, il faudrait y adjoindre un autre terrain occupé par Mme Morvan. *" Les prétentions de cette propriétaire sont aussi élevées "* ce qui entraînerait une expropriation onéreuse. Il propose l'ajournement de cette question jusqu'à ce que l'administration examine les propositions qui lui sont faites.

Dans la séance du 17 août 1881, le conseil avait chargé le maire de négocier avec M.Civel pour l'acquisition d'un terrain situé entre l'avenue de la gare et la cour de l'école de

Kerentrech. M. Civel demande 20 F le m², soit 6000 F la totalité du terrain. Le conseil refuse les propositions trop élevées de M. Civel et ajourne l'acquisition du terrain.

Le projet de construction de l'école de garçons n'a plus un caractère aussi urgent. Cependant le nombre élevé d'élèves : 482 garçons nécessite la création d'un 5^{ème} poste en attendant la construction d'une nouvelle école. On est contraint d'adopter une solution provisoire : "*Le bâtiment actuel des classes pourra être aménagé par la suppression d'une cloison dans l'un des pavillons*". Le conseil vote cette création et prévoit un crédit de 333,33F pour l'instituteur pendant 4 mois. En ce qui concerne l'école de filles de Kerentrech : 388 élèves, il faut envisager de créer un 4^{ème} poste d'adjointe. Une élève maîtresse pourvue du brevet, prête actuellement son concours gratuit. Quand le conseil aura voté la création, on pourra procéder à la nomination de cette jeune personne. Un traitement annuel de 600 F sera inscrit au budget.

Dans la DM du 23 décembre 1881, le conseil municipal décide que le reliquat du budget de 1882 sera affecté à l'achat d'un terrain pour la construction d'une école de filles : 38226 F 13. On discute également de l'emploi du legs Danthon : 15364 F 78 "*Cette somme sera-t-elle affectée à l'achat d'une maison pour cette création ?*"

Dans la DM du 19 janvier 1882, le maire informe le conseil municipal que l'autorité supérieure n'a pas accordé l'autorisation d'acheter la propriété Marsille pour y établir une école communale pour les garçons de Kerentrech.

L'inspection primaire en accord avec l'inspecteur d'académie a fourni un rapport concernant ce projet. Les motifs invoqués pour justifier ce refus sont multiples :

- Le bâtiment est situé dans le voisinage des lavoirs publics.
- Les salles du bâtiment des classes n'ont que 3 m de hauteur, ce qui ne remplit pas les conditions prescrites (cf : arrêté ministériel du 17 juin 1880)
- La propriété Marsille se trouve dans une prairie dans laquelle circulent, avant de se rendre dans le Scorff, les eaux savonneuses de la fontaine St Christophe, située à 8m de la propriété.
- La prairie se transforme en marécage d'où se dégagent des émanations et où se forment des brouillards contraires à la santé

M. le maire fait remarquer au conseil que dans cette résolution de M. le préfet : "*il n'est pas fait mention de l'avis des délégués cantonaux ni de l'enquête commodo incommodo, ni de l'avis du conseil de préfecture. L'avis du préfet est basé sur le rapport de M. l'inspecteur primaire, transmis au préfet par M. l'inspecteur d'académie*". La décision préfectorale est contestée.

M. Gaultier pense que les arguments sont peu plausibles. Ex : Les frères de la Doctrine Chrétienne n'ont pas abandonné l'école ; ils ont été contraints de partir.

- La hauteur des plafonds n'est pas recevable ; dans les bâtiments anciens on accepte que la hauteur soit inférieure à 3 m.

- La proximité des lavoirs publics n'est pas recevable non plus. L'école est séparée du lavoir par le logement du directeur entouré des jardins des instituteurs.

- Quant à la salubrité, M. Beauvais, maire de Lorient, a logé pendant 4 ans, dans ce bâtiment ; il n'a jamais eu à se plaindre d'insalubrité. M. Gaultier pense que cette opinion est crédible. D'autre part, une "*personne bien renseignée*" dit que "*les émanations provenant du ruisseau seront supprimées par la construction d'un canal voûté*".

Le conseiller M. Maignan pense que l'acquisition de la propriété Marsille serait pour la ville une opération moins onéreuse que la construction d'une nouvelle école. Cela permettrait de remédier à une situation qui ne peut plus durer, à savoir : "*l'agglomération d'enfants dans une école insuffisante.*"

Le conseil prie M. le maire d'insister auprès du préfet du Morbihan pour que la ville puisse acheter l'ancienne "école des frères". Les élus souhaitent qu'une solution définitive soit

retenue pour que les conditions d'enseignement soient acceptables dans le secteur de Kerentrech. En attendant, la création d'un 5^{ème} poste d'adjointe à l'école de filles de Kerentrech (DM du 13 février 1882) est envisagée avec un salaire de 600 F annuel pour l'enseignante. Dans la même délibération, MM. Le Diberder et Beaubois proposent l'acquisition du terrain de M. Civel situé entre la cour de l'école de garçons de Kerentrech et le talus bordant la rue de la gare afin d'y établir une annexe de l'école, un bureau, un poste de police, un dépôt de pompes à incendie et un logement pour le commissaire de police.

Le conseiller Poterel Maisonneuve combat ce projet qui a été rejeté dans une ancienne délibération. Il pense que l'acquisition des maisons contigües qui se trouvent à gauche de l'école conviendrait mieux pour l'établissement d'une nouvelle école. Le débat est animé, mais aucune solution ne se dégage.

Le conseil décide qu'une commission de 3 membres sera nommée pour étudier le projet d'agrandissement de l'école de Kerentrech

Dans la DM du 27 février 1882, le maire lit une lettre du sous-préfet qui indique la nouvelle procédure à suivre dans l'instruction des demandes de création d'écoles et d'emploi d'adjoints et d'adjointes. Le sous-préfet prie le conseil de bien vouloir prendre de nouvelles délibérations motivées pour les projets de création suivants :

- Un 5^{ème} emploi d'adjoint à l'école de garçons de Kerentrech.
- Un 4^{ème} emploi d'adjointe à l'école de filles de Kerentrech.

Ces points ont déjà été à l'ordre du jour de la délibération du 10 octobre 1881.

Le conseil propose les délibérations suivantes :

1° A l'école de garçons de Kerentrech, la pièce affectée à la nouvelle classe est au moins provisoirement assez vaste et spacieuse pour "contenir les enfants qu'on y a placé et répond pour les prescriptions hygiéniques aux prescriptions réglementaires ".

L'instituteur a un logement convenable dans les bâtiments actuels affectés aux maîtres.

La création d'un poste d'adjoint à Kerentrech est votée.

2° Le local occupé pour l'école de filles permet de créer une 4^{ème} classe assez vaste et spacieuse pour "contenir " les enfants ; elle répond pour les conditions hygiéniques aux prescriptions réglementaires.

Le conseil municipal doit prévoir une indemnité de logement de 200 F pour la 4^{ème} institutrice adjointe. Pour le 4^{ème} emploi d'adjointe proposé dans la DM du 13 février 1882, on lui attribue une salle spacieuse et saine pouvant accueillir le nombre d'enfants en surplus dans les autres classes. Une indemnité de logement de 200 F est inscrite au budget supplémentaire de 1882.

Trouver des moyens supplémentaires pour augmenter la capacité d'accueil des écoles de Kerentrech est un objectif prioritaire pour la municipalité. Dans la DM du 27 février 1882, un rapport d'architecte concernant un projet d'école à construire sur un terrain situé entre la rue de la gare et la cour de l'école des garçons est, étudié.

Il s'agit d'une parcelle de terrain appartenant à M. Civel, qui demande 20 F du mètre carré. Les dépenses à faire pour la construction s'élèveraient à 82500 F. La commission chargée de l'école de Kerentrech, déclare renoncer à ce projet. Elle signale au conseil municipal qu'elle a poursuivi ses recherches. Elle propose l'acquisition d'un terrain situé à Calvin ; le propriétaire M. Jegoudez le loue à M. Lizé, horticulteur, ce dernier est lié par un bail qui n'expire qu'en 1885...Le conseil prononce l'ajournement de ce projet.

Dans la DM du 10 mars 1882, l'acquisition éventuelle de l'école des frères située près de la fontaine St Christophe est à nouveau évoquée. Le maire lit une lettre du préfet, qui répond aux griefs du conseil municipal en disant qu'il n'avait pas "à saisir le conseil de préfecture d'une délibération dont l'objet motivait des objections réservées à mon seul examen

La propriété Marsille ne réunit pas les conditions désirables pour l'installation d'une école. L'avis de l'inspecteur primaire est fondé. M. le docteur Consyn, conseiller municipal, déclare : "qu'il est impossible de voir un établissement dans de plus mauvaises conditions hygiéniques. D'autre part, la circulaire ministérielle du 30 juillet 1858 n'exige pas rigoureusement une hauteur de 4 mètres, elle signale qu'une hauteur de 3 mètres 30 sera tolérée dans les maisons anciennes. Or les classes de l'école des frères n'ont que 3 mètres. Le préfet ne donne pas son accord. Un élu s'en étonne : "il y a quelques années, les congréganistes demandent d'installer une école dans cette propriété " La délégation cantonale a émis un avis favorable, aujourd'hui on condamne cet établissement qui convenait avant, alors que les conditions de salubrité étaient les mêmes.

Le maire, toujours à la recherche d'un bâtiment d'école, déclare que "la solution la plus pratique et la plus avantageuse aux intérêts des enfants serait de louer l'immeuble Marsille ". Il fait remarquer que le préfet et l'inspecteur d'académie n'ont jamais été opposés à cette location. Le maire communique au conseil une lettre de M. Marsille où celui-ci déclare qu'il "s'est pourvu près du ministre de l'intérieur contre la décision préfectorale " Il adresse à l'administration municipale de nouvelles propositions.

- 1° possibilité de louer l'immeuble pour 3 ans
- 2° acquisition par la commune du mobilier scolaire évalué environ à 1500 F.
- 3° contributions 138,38 F et réparations locatives : 100 F.
- 4° location au prix annuel de 2500 F.

M. Roche dit qu'il accepte les propositions de M. Marsille sous la réserve que cet immeuble sera exclusivement affecté à une école de garçons.

Le conseil accepte les propositions de M. Marsille et se range à l'avis de M. Roche.

Il autorise l'administration à passer un bail pour 3 ans. Il vote le crédit de 2738,38 F pour financer le bail, ainsi que la somme de 1500 F pour l'acquisition du mobilier. Néanmoins, le projet de construction d'une école neuve existe toujours. Dans la DM du 10 mars 1882, le maire présente au CM un rapport avec plans des terrains à acquérir de la propriété Rolland. L'estimation des dépenses est évaluée à 315000 F ; l'information est enregistrée.

Dans la DM du 11 mai 1882, le CM délibère à nouveau sur la location de l'immeuble Marsille ; en 1881, il avait été question d'acheter cette propriété.

Les conditions de location pour 3 ans ont été acceptées dans la DM du 10 mars 1882. Le conseiller, M. Civel pense qu'une location de 3 ans retardera la construction d'une école.

Mais en juin 1882, la municipalité de Lorient fait le projet d'acquérir la propriété de Mme Rolland. Il s'agit de la propriété Julia, entourée par les rues de l'Héroïsme, St François, St Isidore et rue de la Fontaine de la Vierge. La propriété sera acquise à l'amiable pour 60000 F Le maire est autorisé à s'entendre avec les locataires ou fermiers qui seraient expropriés. Le préfet, dans une circulaire du 9 mai 1882, signale que le département dispose d'1 million pour redistribuer aux différentes villes ayant des projets de construction d'écoles. Ainsi Lorient pourrait recevoir 150000 F, cette somme n'étant que le 5^{ème} des dépenses que la commune envisage pour les écoles.

Dans la DM du 27 octobre 1882, l'agrandissement de l'école de filles est à l'ordre du jour. Le conseil municipal demande un complément d'information après la 1^{ère} lecture du rapport. Il s'agit de l'agrandissement de la cour ouest attenante à la propriété du sieur Mulot. Cette cour aurait des servitudes au profit des propriétés Flagel et Bucheron. Après examen, il en ressort que la cour en question n'a aucune servitude. La commission chargée de l'école de Kerentrech propose de maintenir les conditions exposées dans le rapport déposé le 25 juillet 1882.

Dans la DM du 6 juillet 1883, le CM fait remarquer l'encombrement de la classe de Kerentrech est de plus en plus insupportable ! On envisage d'utiliser le logement d'un instituteur pour procéder à l'agrandissement d'une classe. L'enseignant logera à l'extérieur et percevra une indemnité de logement.

Dans la DM du 26 mai 1884, le maire signale qu'il est urgent d'installer une crèche pour y accueillir de jeunes enfants dont les mères travaillent dans les usines de conserves alimentaires qui existent à Kerentrech.

En 1884, le maire communique au conseil les plans du groupe scolaire projeté à Kerentrech. Il montre que le plan renvoyé par le conseil supérieur des bâtiments scolaires est complètement modifié. M Le Diberder démontre que ces modifications n'ont pour but que le refus de la subvention de 15000 F qu'un des anciens conseils s'était flatté d'obtenir.

Il pose les questions suivantes : "Continuez-vous à maintenir le plan approuvé par le conseil départemental en renonçant à la subvention ?" ou bien : "Admettez-vous les modifications proposées sans subvention ou les modifications avec maintien de la demande – subvention ?"

L'obtention de cette subvention est plus que douteuse. Cependant, il est urgent de mettre l'école de filles en adjudication ainsi que la crèche : Le devis estimatif se monte à 121000 F.

Le maire demande un crédit de 1930,84 F sur les fonds libres de 1884. Il s'agit d'une somme destinée à financer les frais d'acquisition de la maison Rolland.

La somme votée et inscrite aux budgets de 1883-1884 était de 65000 F. La dépense totale : enregistrement et honoraires, frais divers compris s'est élevée à 66930,84, d'où une insuffisance de 1930 F. Devant la surpopulation scolaire, les élus recherchent des solutions rapides et souvent provisoires.

Dans la DM du 21 juin 1884, M. Beaubois, rapporteur de la commission de la crèche à installer à Kerentrech suggère d'accepter la proposition de M. Kern. Celui-ci propose à la municipalité la location d'un local se composant de 5 pièces de plain-pied, un débarras, une cave, une cour commune spacieuse serait réservée aux enfants. La location annuelle serait de 1400 F, sans bail, avec engagement de ne pas donner congé avant 3 ans. Le conseil municipal vote cette location. Pour accélérer le projet de construction de l'école de Kerentrech, le CM décide d'ajouter deux nouveaux membres à la commission. Enfin, on prévoit un financement de 20000 F pour la construction d'école à Kerentrech, au budget supplémentaire de 1884.

Dans la DM du 20 août 1884, le projet de construction du groupe scolaire de Kerentrech figure à l'ordre du jour des délibérations municipales. Le financement du projet est discuté, le rapporteur, M. Gallot rappelle que le dossier soumis à l'examen des comités des bâtiments scolaires, n'est revenu que le 6 mai 1884, avec une série d'observations devant servir à modifier très sensiblement le projet présenté :

- L'état de la caisse des écoles ne permet plus de songer à une subvention.
- La municipalité ne peut se permettre de contracter un emprunt semblable à celui qui a financé la construction des écoles de Merville.

La commune ne pouvant compter que sur ses propres ressources, ne pourra entreprendre un si vaste projet. Après ces conclusions, la commission a recherché : "quelle était l'école qui avait le plus besoin d'être agrandie " L'école de garçons de M. Bertho était dans la situation la plus défavorable... " En effet, le 1^{er} janvier 1880, 362 élèves fréquentaient cette école.

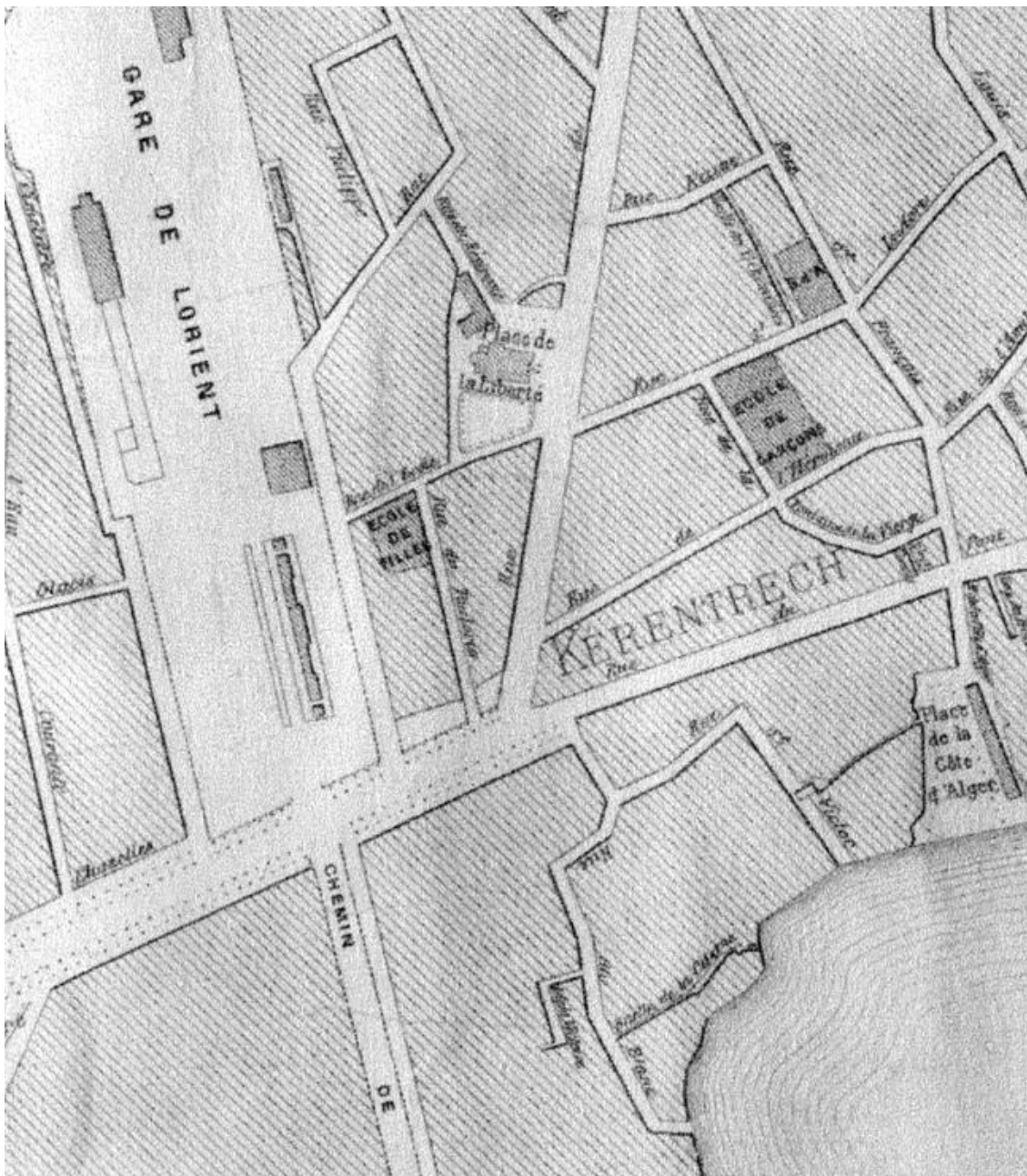
Le 1^{er} juin 1884, on comptait 547 élèves à l'école de garçons. Il faudrait retrancher 50 enfants étrangers à la commune. Les locaux ne sont plus adaptés. Les trois classes primitives ne peuvent suffire en transformant une partie du pavillon est, en classe. Le préau est complètement envahi par les élèves. L'école est surchargée : " ce ne sont plus des classes, ce sont des garderies ! "La situation de l'école des filles est cependant préférable. Néanmoins,

elle a l'inconvénient de fonctionner dans un bâtiment n'appartenant pas à la commune. 364 élèves fréquentent l'école, les filles sont moins nombreuses que les garçons.

La municipalité devra choisir entre 2 solutions :

- L'agrandissement de l'école de garçons.
- La construction d'une école neuve sur le terrain de Mme Vve Rolland.

L'agrandissement de l'école avait déjà été projeté en mars 1881 ; le projet ne convient plus car il y a plus de 547 élèves en juin 1884. Il faut donc envisager la construction d'une école neuve sur le terrain Rolland, et chercher à tirer le meilleur parti des bâtiments actuels. On peut prévoir l'appropriation des bâtiments actuels de l'école de garçons pour scolariser l'école des filles. L'établissement peut accueillir 350 élèves. Les travaux pourraient être commencés dès que les garçons auront pris possession de leur nouveau local. Il faut prévoir



Extrait du "Plan d'ensemble de la Ville de Lorient 1894" – Document Archives municipales

de créer une école de garçons en tenant compte de l'accroissement rapide des élèves. Cette école pourrait, au début avoir moins de 8 classes. Elle comprendrait des services auxiliaires : ateliers de dessin, de travaux manuels, un préau. Il faudrait tenir compte des indications du comité des bâtiments civils. La maison d'habitation actuelle devrait autant que possible être utilisée pour l'usage des instituteurs. Cette école occupera à peu près la moitié du terrain Rolland, l'autre partie sera réservée aux services municipaux. Le projet d'appropriation du bâtiment de l'école des garçons à l'usage des filles devrait être remis à la fin des travaux de l'école nouvelle. A cette époque, on aura une idée plus exacte de l'importance de l'école des filles.

Le rapporteur de la commission chargée de l'école de Kerentrech, M. Gallot démontre que l'école de la rue du Poulorio a une bonne situation géographique : "elle est située sur le plateau qui domine la gare de chemin de fer. Elle est exposée en plein midi, elle a l'air et le soleil ; elle se trouve dans les meilleures conditions de salubrité " Les classes sont insuffisantes pour la population scolaire qui la fréquente. Par contre, actuellement : "l'école des filles se tient dans un local loué par la commune et affecté à cet usage ; elle se trouve dans les plus mauvaises conditions ! Tout y fait défaut : l'espace, l'air et la lumière. "

La construction d'une école de filles s'avère nécessaire : "c'est là une vérité incontestable et reconnue depuis longtemps " M. Gallot rappelle que dès le 10 juin 1882, le conseil municipal avait résolu l'acquisition d'un terrain de 6500 m², éloigné des grandes artères à pente rapide : la rue du Pont⁶² et la route de Brest⁶³. " Ce terrain est situé en un point central de cette partie de la commune. Il est de plus circonscrit par les rues St François⁶⁴, St Isidore, de la fontaine de la Vierge et de l'héroïsme, ce qui lui assure une aération parfaite ". Ce terrain présente toutes les garanties de salubrité et de commodité. En 1882, la municipalité espérait bénéficier d'une subvention de 150000 F de la caisse des écoles. En effet, le préfet venait de recevoir un million à distribuer aux communes qui construisaient des écoles. Mais, en septembre 1884, cette aide n'est plus possible ! Le rapporteur M. Gallot exprime la déception des élus : "Le fameux million fut distribué entre les communes les plus pauvres. Aujourd'hui, il est absorbé et la caisse des écoles est vide ou à peu près... On n'a rien à nous donner et on n'ose rien nous promettre. M. Gallot décrit le coût de la construction des écoles de Kerentrech sur le terrain Rolland.

Ecole de garçons	121000 F
Ecole de filles	70000 F
Crèche	51000 F
Appropriation de la maison en logement des institutrices	3000 F
Mobilier des écoles	14000 F
Total	259000 F

Les classes seraient distribuées comme suit :

ECOLE de filles	Rue de l'Héroïsme ⁶⁵	4 classes de 50 élèves = 200
	Rue St Isidore ⁶⁶	2 classes de 50 élèves = 100
ECOLE degarçons	Rue de l'Héroïsme	3 classes de 50 élèves =150
	Rue St Isidore	3 classes de 50 élèves =150

⁶² Actuelle rue de Verdun

⁶³ Actuelle rue Paul Guieysse

⁶⁴ Actuelle rue Edgard Quinet

⁶⁵ Actuelle rue Galabert

⁶⁶ Actuelle rue Jules Simon

Le projet est inadapté aux besoins actuels... En 1884, 364 filles sont scolarisées. 547 garçons fréquentent l'école de garçons. Les capacités d'accueil du projet de 1882 ne correspondent pas aux besoins actuels. M. Gallot dit : "quand on construit une école, il faut au moins satisfaire aux besoins actuels ". Il est donc nécessaire d'évaluer les besoins réels du quartier de Kerentrech avant d'envisager une construction d'école. M. Fropier, membre de la commission chargée des écoles de Kerentrech, attire l'attention du conseil municipal sur ; "une situation qui tient vraiment du phénomène ". Il a examiné les recensements de Lorient intra-muros et des quartiers extra-muros.

	1876	1881	Augmentation
Lorient	15529	17708	2179
Merville	4474	5974	1500
Kerentrech	6802	7536	734

Les enfants qui fréquentent les écoles publiques de Kerentrech ont été comptabilisés.

Ecole de garçons	547
Ecole de filles	364
Salle d'asile	400
Total	1311

Malgré l'enseignement obligatoire, il y a des enfants qui ne fréquentent aucune école.

250 à 300 enfants sont élèves à l'institution Saint Joseph, l'école Govic et dans d'autres écoles. Il y aurait donc $1311 + 300 = 1611$ scolarisés pour une population de 7536 habitants.

Mr Frapier pense que c'est impossible et contraire à toutes les données de la statistique. Il pense que les écoles de Kerentrech sont peuplées d'enfants étrangers à la commune —« notre mandat ne nous permet pas de disposer des deniers communaux pour assurer des avantages à ceux qui dépassent les limites de l'octroi pour s'affranchir des charges municipales ».

Après cet intermède, le conseil municipal parle à nouveau de la construction de l'école des filles qui s'avère indispensable. Il faut remédier à l'insuffisance de l'école des garçons. Les élus pensent que le meilleur emplacement est incontestablement le terrain "Rolland " ; il est entouré de quatre rues qu'il faudra agrandir et rectifier. L'école maternelle se trouve de l'autre côté de la rue St-Isidore, en face du terrain "Rolland ". Cela justifie la construction de l'école des filles sur le terrain ci-dessus.

En guise de justification, ils décrivent ainsi les enfants : "Les petits garçons d'une constitution plus vigoureuse ont des mouvements désordonnés, des allures emportées et empreints de brutalité ".

« Les petites filles ont des allures plus modérées, plus calmes. Elles obéissent instinctivement à des sentiments de tendresse pour les petits et les faibles qu'elles entourent des plus délicates attentions »

La commission recherche une disposition judicieuse pour les différentes écoles.

« La crèche est une institution si bienfaisante, si utile aux mères indigentes et forcées de pourvoir aux besoins domestiques de tous les instants ». Elle doit être établie dans l'extension de la rue St Isidore. Le prix de revient pourrait être diminué.

« L'école de filles doit être adossée à la rue de l'héroïsme, de manière à abriter la cour contre les vents et à avoir la façade en bonne exposition ». Le rapporteur souhaite une

école de 500 places dont la construction coûterait 110000 F. Quant à l'école de garçons, on suggère de reprendre le plan déjà élaboré en 1881.(M. Gallot). La dépense serait de 202000 F. M. Le Diberder pense que " les bâtiments de l'école suffiraient aux besoins actuels si l'on éliminait les enfants étrangers à la commune "

Le maire pense que la question des écoles de Kerentrech doit être bien étudiée car il y a eu de nombreuses commissions qui ont été chargées des écoles de Kerentrech... "jusqu'à présent, elles n'ont abouti à rien ! "

Dans la DM du 20 septembre 1884, la commission de l'école de Kerentrech propose de construire une école neuve dans la propriété Rolland qui est très vaste. On réserve l'école actuelle de garçons pour les filles. Une demande de scrutin public est déposée par les conseillers Fropier, Postec, Jobin, Fleury, Tallec, Civel, Corvès, Roche, Martin.

Le projet est adopté à l'unanimité. La commission chargée de la construction se réunit pour étudier les deux avant-projets d'école de garçons de Kerentrech. Au préalable, elle se rend sur place pour "se faire une idée de l'endroit où sera construite l'école neuve ". La commission est frappée par l'importance exagérée de l'avant-projet N° 1. Tout le terrain de la propriété Rolland est absorbé par la construction. Le projet est contesté car trop onéreux.

Dans le projet N° 2, la partie du terrain occupé est à peine égale à la moitié de toute la surface, laissant ainsi une étendue importante pour les besoins à venir.

« Les constructions se trouvent en bordure sur la rue de la fontaine de la Vierge avec ailes en retour sur les rues St Isidore et de l'héroïsme ".

Ce projet prévoit un accroissement futur de l'école. Il est ainsi décrit :

-1 Une maison d'habitation composée d'un rez de chaussée, d'un premier étage, d'un second étage et de mansardes. Elle serait occupée par le directeur, les maîtres adjoints et le concierge.

- 2 Le bâtiment des classes est composé d'un rez de chaussée et d'un premier étage.

14 classes, 1 salle de travail manuel, une salle de dessin, 1 gymnase, des vestiaires et des dégagements se distribuent sur les deux niveaux

Des galeries couvertes longeant le bâtiment des classes servent au rez de chaussée de préau et de dégagement au premier étage pour chacune des classes. "Une cour spacieuse à l'extrémité de laquelle se trouvent les privés et les urinoirs, est comprise entre les bâtiments et le mur séparatif du terrain inoccupé "

« Les dispositions générales de ces bâtiments nous ont paru convenables ; les classes sont bien ajustées ; la cour est abritée contre les vents et les pluies fréquents dans la région. L'emplacement de la maison d'habitation près de laquelle se trouve l'entrée des élèves est judicieusement choisi ; c'est un point central. "

Le système de construction adopté est "simple et économique". Cependant la déclivité de la rue de l'Héroïsme constitue un inconvénient. Ce projet ne devra pas être exécuté dans toutes ses parties. "Toute l'aile en retour sur la rue pourrait être réservée " Les rues de Kerentrech sont portées au plan d'alignement à une largeur de 9 mètres ; "une dérogation à cette règle pourrait être faite en faveur de la rue de la fontaine de la Vierge en raison de la plus grande lumière à répandre dans les classes élevées en bordure de cette rue " La commission propose de porter la largeur de la rue de la fontaine de la Vierge à 11 mètres dans la partie comprise entre la rue St Isidore et la rue de l'Héroïsme. La commission évoque un problème concernant les instituteurs. Il y aurait un "inconvénient à loger tous les instituteurs adjoints sous le même toit ". L'administration supérieure sera consultée sur ce point. Est-ce que "les règlements concernant l'habitation des instituteurs leur permettent d'habiter en dehors des locaux de l'école ? "

Si la réponse de l'administration est affirmative : "une indemnité devrait être accordée aux instituteurs pour le logement qu'ils auraient à louer en dehors de l'école "

M. Gallot propose au conseil d'accepter le projet n°2 "comme offrant les avantages les plus sérieux de disposition et d'économie "

Le maire signale que le préfet ne s'oppose pas à ce que les instituteurs adjoints qui seront nommés pour cette école n'aient pas leur logement dans l'école. Les dépenses de construction se trouveront réduites.

Le 15 janvier 1885, le maire communique au conseil les projets dressés par l'architecte pour la construction de l'école de garçons et demande qu'ils soient renvoyés à la commission spéciale.

Le rapport de cette commission est à nouveau présenté aux élus dans la DM du 14 février 1885. Les conclusions sont énoncées clairement. Elles feront avancer le projet !

1 La construction se fera sur la moitié du terrain Rolland. Toutes les constructions projetées se trouvent en bordure des rues St Isidore, Fontaine de la Vierge et de l'Héroïsme. La rue de la fontaine de la Vierge est portée de 9 m à 11 mètres ; cela assurera aux classes un plus grand éclairage.

2 Le bâtiment destiné à l'habitation du directeur et des maîtres adjoints a été réduit au seul logement du directeur et du concierge.

3 La disposition générale des constructions est bien choisie en ce sens qu'elle met la cour et le préau à l'abri des vents et des pluies. La plupart des classes se présentent à la grande lumière.

Le bâtiment des classes se compose d'un rez de chaussée et d'un premier étage. La construction occupera une superficie moins importante. Les élèves entreront par la rue St Isidore, ils passeront par un vestibule pour accéder à un préau couvert contournant les bâtiments et donnant accès aux vestiaires, aux classes et aux escaliers qui mènent au niveau supérieur. Au premier étage, une galerie couverte située au-dessus de préau permettra d'accéder aux diverses classes et vestiaires.

Le rez de chaussée se compose d'un vestibule-entrée, d'un préau couvert, d'une salle de conférences pédagogiques pour les maîtres, de 3 vestiaires, d'une salle de travail manuel et d'un gymnase.

Des privés et des urinoirs sont disposés à l'extrémité d'une grande cour de façon à ne pas incommoder les habitations et tout à la fois à être vus de tous les points de l'établissement.

Le premier étage comprend un nombre égal de classes à celui du rez de chaussée ainsi qu'une grande salle de dessin.

La maison d'habitation, contigüe à l'entrée de l'école, se compose au rez de chaussée d'un petit parloir, du cabinet du directeur, de la loge et d'une chambre à coucher pour le concierge.

L'entrée du logement proprement dit du directeur, situé au premier étage se fait en dehors de l'entrée particulière de l'école ; un escalier éclairé par un châssis conduit à cet étage qui comprend une cuisine, une salle à manger, 2 chambres et un petit salon. Des privés sont installés à chaque étage pour le directeur et pour le concierge. Des greniers et des caves seront mis à leur disposition. Un petit jardin a été aménagé pour le directeur, derrière l'habitation dans la partie laissée disponible entre la rue St Isidore et la périmètre régulier de la cour. "Le projet complet ayant une importance dépassant de beaucoup les besoins actuels ne sera pas mis à exécution dans toutes ses parties ".

Les constructions s'arrêteront à 11,50 mètres de l'encoignure des rues de la Fontaine de la Vierge et St Isidore.

-Le rez de chaussée comprendra 5 classes et la salle de travail manuel

-Le premier étage se composera de six classes et d'une salle de dessin. Chaque classe aura 54 élèves. L'école pourra accueillir 594 élèves, soit cent élèves de plus que l'effectif actuel.

La commission aborde un point qui sera à nouveau discuté plus tard : "la différence de niveau entre les rues Saint-Isidore et de l'Héroïsme est telle qu'elle a permis d'établir des sous-sols relativement importants sous les classes. "

La commission se donne un avis global : "l'ensemble de ce projet nous a semblé bien composé dans toutes ses parties. Le plan est judicieusement distribué, les façades sont sobres de détails et ont le caractère qu'il convient de donner aux établissements scolaires ; le mode de construction adopté est simple et économique. Le montant de la dépense s'élève à 169 000 francs. Ce chiffre est soigneusement établi. "

Dans la délibération municipale du 19 février 1885, un conseiller municipal, M. Fleury, demande la parole. En donnant lecture de la note suivante, il signale que "l'étendue des caves n'est pas indiquée sur les plans. Il n'y a pas de cote de nivellement, or ces cotes sont indispensables pour permettre de déterminer les mètres cubes de terrassement en déblais et remblais. Les cotes de nivellement des rues adjacentes à la construction devraient de même être indiquées afin de permettre d'étudier les écoulements des eaux pluviales d'une partie des toitures et de la cour. Cette dernière devant recevoir un remblai important. Les fondations entraîneront une dépense assez considérable pour qu'on puisse tenir compte de ces observations. "

« Enfin, pour pouvoir juger approximativement du remblai que l'on se propose de faire dans la cour, il eût été convenable de dessiner une coupe transversale de la construction comprenant les classes, la cour et les lieux d'aisance. On aurait l'avantage dans cette coupe de voir le radier⁶⁷ des caves et de se rendre compte du remblai à exécuter dans la cour. "

M. Fleury s'étonne qu'on ait choisi la partie du terrain qui offre le plus de difficultés. Il s'abstient de voter sur le projet.

M. Gallot pense que les plans ont été bien faits ; il signale que la coupe transversale réclamée par M. Fleury se trouve dans le dossier. Une somme de 7000 F sera consacrée aux frais imprévus. Les projets de l'école de garçons de Kerentrech sont mis aux voix et adoptés au cours de la DM du 19 février 1885.

La commission de l'instruction publique attire l'attention des élus sur le nombre croissant des admissions dans les écoles. La 6^{ème} classe de Kerentrech compte 157 élèves répartis dans 2 petites salles de 48 m². Il est donc urgent de construire la nouvelle école. Dans la DM du 2 juin 1885, le maire lit une lettre du sous-préfet concernant les plans de l'école de garçons de Kerentrech qui ont été soumis à la commission des bâtiments communaux et départementaux.

Les plans et devis ont été approuvés et les travaux pourront être mis en adjudication dès les premiers jours de juillet. Dans la DM du 24 octobre 1885, M. Le Diberder demande le vote d'une somme de 29000 F sur l'exercice 1885. L'entrepreneur va vite, or le crédit de 20000 F inscrit au budget de 1884 est épuisé. M. Le Diberder conseille d'accepter la demande : "Les acomptes d'élèveront à 50000 F, si on les dépense en 1885, ce sera autant de moins pour l'exercice de 1886 ".

Dans la DM de 12 décembre 1885, on prévoit au chapitre des dépenses extraordinaires une somme de 18234 F 13 pour l'annuité afférente à l'emprunt de 290000 F. Elle est destinée à remplacer la somme sortie de notre caisse en 1885 pour l'école de Kerentrech.

Dans la DM du 24 octobre 1885, on faisait remarquer que l'entrepreneur chargé de la construction de l'école de garçons allait vite. Dans la DM du 12 août 1886, M. Civel demande : "A quelle époque seront terminées les écoles de Kerentrech ? " Il constate un retard

⁶⁷ Revêtement couvrant le sol d'une installation et servant de fondation

sur l'exécution des travaux, il en demande les motifs. On lui répond que la municipalité n'est pas responsable : "Les ouvriers n'étaient pas payés !" ; il faut attribuer ce retard à la négligence de l'entrepreneur à solder ses ouvriers. Des observations ont été faites à l'entrepreneur pour qu'il rémunère les ouvriers.

Les travaux de l'école de Kerentrech seront achevés en mars 1887.

Le 13 décembre 1886, M. Fropier fait une proposition écrite sur l'école de garçons qui deviendra l'école des filles quand l'école construite rue St Isidore sera terminée. "Il est nécessaire d'acquérir le terrain situé entre la cour de l'école et la crête du talus de la gare "

M. Le Bris est le propriétaire, il allait l'utiliser pour une construction. Il faut acquérir ce terrain par voie d'expropriation. Dans la DM du 12 mars 1887, les élus demandent au Maire de souscrire un contrat d'assurance incendie de 14500 F pour l'immeuble de l'école, de 10000 F pour le matériel scolaire.

L'inspecteur d'académie demande la création de 6 nouveaux postes d'adjoints à l'école de garçons de Kerentrech. On propose de renvoyer cette demande à la commission des finances.

Dans la DM du 8 avril 1887, M. Fropier, rapporteur de la commission des écoles de Kerentrech s'insurge contre cette demande. Depuis 1881, il est persuadé que des enfants étrangers à la commune fréquentent l'école de Kerentrech. Il traduit sa pensée dans un rapport au style lyrique dont il revendique la responsabilité ... *"Jeovah, le Dieu d'Israël, avait dit-on promis à la race juive, à son peuple élu, que ses descendants seraient plus nombreux que les sables du désert, que les étoiles du firmament. Mais il entendait que cette pullulation n'aurait lieu que dans la suite des temps, per secula seculorum. Cette prophétie biblique est en train de s'accomplir, non plus chez les juifs, mais chez des catholiques bretons, plus particulièrement dans le faubourg de Kerentrech "*

M. Fropier pense : "qu'on pourra combattre avantageusement cette invasion étrangère. Il souhaite que la municipalité soit vigilante pour débarrasser l'école de Kerentrech d'un nombre considérable d'enfants étrangers à la commune " Les termes employés sont choquants ! Le conseiller Fropier parle d'enfants français d'âge scolaire qui ont besoin d'accéder aux apprentissages fondamentaux : la lecture, le calcul, l'écriture. Beaucoup deviendront ouvriers aux chantiers de construction navale.

M. Fropier tempère ses propos en valorisant les enseignants... "Il faut bien le reconnaître, nos écoles ne laissent rien à désirer. Les instituteurs sont intelligents et zélés. Il n'y a pas à s'étonner si nous avons trop d'enfants. "Certes, les règles du périmètre scolaire sont mal appliquées. Il rappelle la loi concernant la scolarisation des enfants. "Les familles domiciliées à proximité de deux ou plusieurs écoles publiques ont la faculté de faire inscrire leurs enfants à l'une ou l'autre de ces écoles, qu'elle soit ou non sur le territoire de leur commune, à moins qu'elle ne compte le nombre maximum d'élèves autorisé par les règlements "La loi ajoute : " en cas de contestation et sur la demande des parents, le conseil départemental statue en dernier ressort "

M. Fropier pense que les effectifs sont faussés : 665 élèves de 6 à 13 ans fréquentent l'école de garçons. Il interroge les élus : "Comment se fait-il que les 665 garçons de 6 à 13 ans soumis à la scolarité obligatoire se trouvent tous sur les bancs de l'école de Kerentrech ? Il faut bien admettre qu'un certain nombre doit fréquenter les bancs du lycée, d'autres doivent se rendre en ville "

M. Fropier dit avoir interrogé des enfants qui se trouvaient à la porte du Morbihan aux heures scolaires : "Ils ont dit être de Kerentrech, mais qu'ils se rendaient rue Vauban "Il y a aussi des enfants qui ne fréquentent aucune école malgré l'obligation scolaire !

Il est évident que le quartier de Kerentrech compte beaucoup d'enfants d'âge scolaire. M. Fropier pense que les effectifs ne correspondent pas à la réalité. La commission ne veut pas créer plus de postes d'enseignants que cela est nécessaire.

M. Fropier s'exprime encore avec véhémence, à ce propos. "Il y a de la place, donc il faut y fourrer de nouveaux élèves, donc il faut créer de nouveaux d'adjoints. Ce qui revient à dire qu'on nous prend pour des dupes et la commune de Lorient pour une véritable vache à lait "

La municipalité de Lorient a toujours recherché une réponse en rapport avec les besoins réels, dans le domaine de l'enseignement.

Pour clore la discussion, on rappelle que dans une lettre du 5 mars 1887, l'inspecteur primaire dit : "Nous pourrions marcher jusqu'à la fin de l'année avec 10 classes, cela suppose que chaque maître aurait de 67 à 70 élèves ! " Le maire suggère de voter la création de 4 emplois d'adjoints qui sont indispensables pour le bon fonctionnement de l'école de garçons de Kerentrech.

En 1889, l'école de la rue Jules Simon (rue St Isidore) peut accueillir les garçons. Les filles sont scolarisées dans l'école du Poulorio.

Il aura fallu plus de quarante ans pour réaliser le projet né en 1848: création d'écoles laïques et gratuites à Kerentrech.

Après 1889, la population augmente toujours, les écoles n'ont pas assez de classes. Dans la DM du 12 octobre 1889, on demande la création de deux postes d'adjoints à l'école de garçons. Les effectifs scolaires sont en pleine croissance en cette fin de dix-neuvième siècle. En 1894, il y a 12 instituteurs à l'école de garçons.

La municipalité doit toujours trouver une réponse à la scolarisation de ces nombreux enfants.

Notons que les élus ont su appliquer les lois de Jules Ferry votées en 1881.



DOUILLES D'OBUS GRAVEES
Art naïf populaire
Artisanat de recyclage issu de la Grande Guerre

Claude LE COLLETER
SAHPL

Cet article constitue une étude non exhaustive d'un échantillonnage de douilles d'obus datant de cette époque. La considération philosophique qu'un outil de guerre porteur de mort, mais uniquement considéré sous son aspect artistique se transforme en objet de décoration est aussi intéressante à prendre en compte. Mon intérêt pour l'art et pour les disciplines artistiques m'ont aussi guidé à étudier cette problématique.



Une collection hétéroclite et rutilante.

Comme le chantait avec beaucoup d'humour Georges Brassens dans les années soixante:

*Depuis que l'homme écrit l'Histoire,
Entre mille et un' guerres notoires....
Moi, mon colon,
Cell' que je préfère,
C'est la guerr' de quatorz' dix huit.*

1) Une activité de loisirs dans une guerre impitoyable.

Cet artisanat existait déjà lors des précédents conflits de 1870.

Les soldats français et bretons en particulier ont payé un lourd tribut lors de cet épisode meurtrier.

Pour donner une idée du massacre, plus de 700 jeunes soldats habitants des cinq communes du canton de Pluvigner (Brech, Camors, Landévant, Landaul, Pluvigner) y trouveront la mort.

Mon grand-père maternel, Joseph Brient de Landévant sera mobilisé et participera au combat du côté de Laon et Chaumont. Son frère Vincent, lui aussi mobilisé recevra par la suite la légion d'honneur pour acte de bravoure en conduisant son groupe à l'assaut. Tous deux auront la chance de rentrer chez eux en Bretagne sans trop de séquelles.

En parcourant brocantes et trocs et puces, je me suis intéressé à cet artisanat *art naïf populaire* des tranchées, on dit aussi *orfèvrerie des tranchées*, témoignage d'espoir et de liberté conçus parfois au milieu des rafales d'obus qui s'abattaient au dessus des combattants. Lors de la bataille de Verdun, près de 4 000 000 d'obus seront tirés.

Les douilles en laiton sont particulièrement nombreuses. Chaque famille française en possède ou du moins en ont possédé. Voici un échantillonnage non exhaustif présenté pour permettre sans prétention aucune, de recréer à travers un objet, une ambiance ludique qui pouvait régner même quand la mort se trouvait au détour des talus.

Entre les assauts meurtriers en dehors des mitrailles et des combats, il est difficile de ne pas s'ennuyer. Alors, il faut *tuer le temps* avant que l'ennemi, présent à proximité ne se charge de passer à l'attaque.

Faut aussi préciser que beaucoup de ces soldats très habiles de leurs mains travaillent le bois, sont menuisiers, ébénistes et connaissent aussi la ferronnerie (maréchaux-ferrands, ferblantiers, zingueurs).

Les poilus, dans l'anonymat le plus total, vont se regrouper en ateliers collectifs, fabriquer des bagues, des briquets, des encriers.....et des vases, pour oublier le calvaire qu'ils endurent sous le froid et les intempéries.

Les anciens du Maroc, les zouaves vont aussi apporter leur savoir-faire. Il va aussi se créer des ateliers de fabrication, des expositions, voire même des concours seront organisés. Une économie de cet artisanat verra le jour, les objets seront monnayés, vendus, échangés parfois contre d'autres services.



Des soldats exerçant leurs talents de graveur
(extrait du livre *Trench Art* de J. Kimball).

2) Technique de gravure et de cintrage

Certaines pièces ont été gravées avec des moyens réduits, un petit marteau de couvreur, un modeste burin improvisé, la douille étant parfois remplie de terre au préalable.

D'autres ont bénéficié d'une technique plus appropriée, on remplissait cette douille de braise rouge, ce qui avait pour effet de rendre le laiton plus souple afin qu'il soit gravé en profondeur, cintré voir même torsadé, avec un pince ou une tenaille (on en avait bien besoin par les fils de fer barbelés).

L'emboutissage pouvait de faire aussi au marteau ou au maillet. Certains décors ont été repoussés et ciselés à la mollette pour obtenir un effet de relief.

Parfois le bord supérieur est découpé.

Certaines pièces se présentent sous une forme encore plus élaborée, un motif étant découpé puis collé sur la douille.

Pour la technique de cintrage (hypothèse) :

Après utilisation et retirées de la culasse du canon, ces douilles sont stockées. Elles sont parfois coupées en deux avant d'être placées sur un braséro improvisé. Le laiton va fondre à partir de 500 degrés.

D'autres objets seront aussi fabriqués en arsenaux et dans ce cas le matériel ne manque pas.

Pour les puristes, l'art de fabriquer de tels objets s'appelle la « dinanderie » une technique ancestrale qui vient de Dinant (Belgique), sa ville d'origine.



Voici trois douilles à embase cintrée.
Celle de droite est cintrée et torsadée

3) Motifs :

Les motifs, tous figuratifs où les thèmes champêtres prédominent, sont variés selon l'inspiration du moment en s'inspirant d'un livre ou d'une revue.

En voici quelques exemples :



Certains évoquent le rêve, des motifs floraux (roses, pensées, feuilles de chêne, de lierre) ...



.. ou des motifs animaliers (des oiseaux, des cigognes, symbole de l'Alsace).



D'autres indiquent le lieu de création, souvenir de guerre. (Ici on peut lire "Verdun, 11 novembre")



Le chardon et la croix de Lorraine (la croix des ducs), les symboles d'une région en guerre : Souvenez-vous de la chanson : "*Vous n'aurez pas l'Alsace et la Lorraine.*" La croix des ducs de Lorraine est déjà présente dans l'Est de la France avant que De Gaulle n'en fasse le symbole de la France libre en 39- 45.



Sur certains, figure le prénom d'un être cher: mère, épouse, fiancée
Ici: "Aime" (ou "Aimé")



D'autres enfin indiquent le lieu de destination

4) Où ont ils été fabriqués ?

Certains seulement ont été fabriqués dans les tranchées mais plutôt aussi l'arrière du front durant les moments de repos voire dans les arsenaux ou les camps de prisonniers.

Voici le témoignage d'un poilu surveillant des prisonniers allemands :

"J'étais chargé de surveiller deux prisonniers enfermés dans un hangar, j'effectuais une ronde et j'ai entendu un bruit bizarre à l'intérieur du bâtiment. Je suis allé voir et j'ai trouvé les deux compères entrain de bricoler des douilles d'obus. Je me suis empressé de confisquer ces objets. "

5) Quelle sera leur utilité ?

Ce sera le cadeau-souvenir que l'on offrira pour son retour si l'on a la chance de revenir chez soi. Il y a parfois le prénom d'un être cher.

Certains seront utilisés dans les églises comme vases d'autel, la grande majorité s'en ira orner les dessus de cheminée. On n'y mettra pas de fleurs car celles ci ne peuvent tenir longtemps avec l'acidité du cuivre. Ils peuvent être considérés comme des ex-voto, ramenés au domicile lors d'une permission ou à la libération.

-Datent-ils tous de la Grande Guerre ?

Vraisemblablement non.

Certains ont été gravés après cette période et peuvent provenir d'arsenaux chargés de la fabrication de ce type de munition.



En action, 28 tirs à la minute



Le canon de 75 de l'armée coloniale Française (1915)

Le tir de ces projectiles meurtriers sera effectué en grande partie par des canons de 75 tractés généralement par 6 chevaux. Ce type de canon avait conçu en 1897 sera amélioré et servira pendant la guerre 39-45.

6) Les marques d'identification des douilles



daté JAN 1915



daté 1916



Ces pièces portent très souvent des inscriptions à caractère technique.

En voici quelques exemples (celle de droite)

75 : diamètre 75mm

D E C : de campagne

L : 17 N° du lot,

NYAB : New York Air Blake (qui est un fabricant de pièces pour chemin de fer.)

Très souvent la base a été martelée pour enlever tout indice.

Celle de gauche et celle de droite portent les dates 1915 et 1916.

7) Une production d'un poilu de la région



Cette douille (motif : lierre + houx+ cœur) a été gravée par Charles François Le Golvan né le 28 mars 1899 à Kerdavid près de Bieuzy Lanvaux (56)

L'objet a été gravé près du front, l'auteur ayant été mobilisé à Verdun et au Chemin des Dames (Objet fourni par Philomène Boisson, sa petite fille).

Pour ceux qui veulent en savoir plus il existe de nombreux musées dans le Nord-est de la France par exemple : le Musée des Poilus à Péronne, celui de Compiègne, le Mémorial de Verdun, le Musée vivant de Notre Dame de Lorette, celui de Tracy le Mont, du Chemin des Dames, le Musée de la Somme à Albert (80300) et le Musée Mémoire de Verneuil-en-Halatte (60550).



L'AVIATION MARITIME ET LA LUTTE CONTRE LES SOUS-MARINS ALLEMANDS SUR LES COTES BRETONNES 1917-1918

Thierry LEROY

Jusqu'à l'automne 1916, la Bretagne a été tenue à l'écart des combats, et ses habitants n'ont été concernés par le développement des activités aériennes de guerre, qu'au travers de la presse. L'aviation militaire était alors répartie sur les fronts terrestres de l'Est, du Nord et de Grèce, tandis que l'aviation maritime n'était positionnée qu'à proximité du Pas-de-Calais et en Méditerranée.

Trop loin du front pour être touchée par les bombardements, la Bretagne était également peu visitée par les sous-marins allemands, en raison de la distance qui séparait ce terrain de chasse de leurs ports belges (Ostende et Zeebrugge) et allemand (Emden). Moins d'une vingtaine de navires ayant été coulés au cours de l'année 1915 dans la zone des 40 milles autour de la Bretagne, aucune défense particulière n'était nécessaire.

Mais la guerre sous-marine, déclenchée en Manche et Atlantique par l'Allemagne, fit entrer la Bretagne dans une guerre de blocus côtier, et ses habitants purent assister en quelques mois seulement à un déploiement de forces aéronavales comme aucune autre région n'en avait connu jusque là. Hydravions, avions, ballons dirigeables et ballons captifs furent alors regroupés à proximité des grands ports, puis à partir de l'été 1917 sur les routes suivies par les navires.

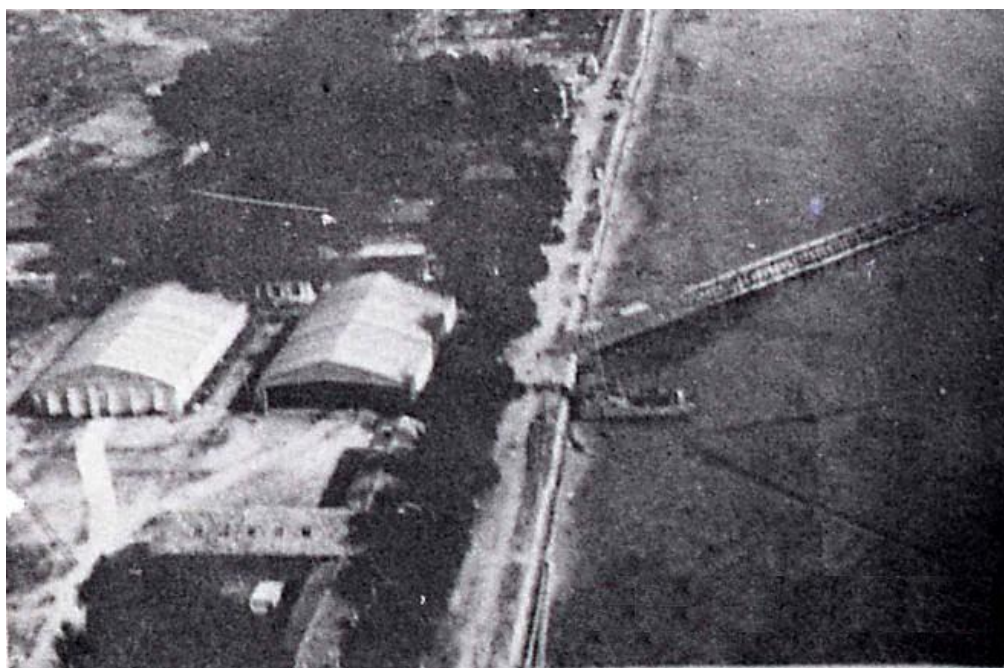
Les Bretons du littoral, qui jusque là n'avaient vu d'aéronefs qu'à de rares occasions, furent alors amenés à vivre à leur contact direct, certains partageant même la vie quotidienne des aviateurs disposés aux points les plus exposés de la guerre navale.

Lorsqu'ils entrèrent en action en Manche centrale et aux abords d'Ouessant dans les premiers jours de septembre 1916, les sous-marins allemands de la flottille de Flandres avaient choisi ce terrain de chasse car il se prêtait bien à une action de guerre qu'ils voulaient à la fois économique et psychologique. De plus, si les ports bretons servaient au débarquement de troupes (Sénégalais, Russes, Portugais) et de matières premières nécessaires à la guerre (nitrate, charbon, coton, bois etc...), les forces navales y avaient été réduites au minimum. Des batteries côtières avaient même été désarmées au profit des fronts terrestres. De temps à autre, un ballon dirigeable du Centre d'Aérostation Maritime du Havre survolait la zone, mais loin de son port d'attache il ne pouvait s'attarder.

Durant les quatre derniers mois de 1916, plus d'une centaine de navires de tous tonnages furent coulés près des côtes bretonnes, et plus de 350 jusqu'à la fin de la guerre. L'aéronautique apparut alors à l'Amiral Lacaze, ministre de la Marine, comme le moyen le meilleur mais aussi le plus rapide à mettre en place pour répondre au nouveau péril. Les commandes d'hydravions et de ballons augmentèrent alors de manière très nette, tandis que de plus en plus de volontaires étaient dirigés vers les écoles de l'aviation maritime.

Mise en place des premières unités aériennes

Une première unité, dénommée Centre aéronautique de Brest, commandée par le capitaine de frégate Lefèbvre, devait regrouper administrativement les hydravions de Camaret (aux ordres du lieutenant de vaisseau Pouyer), les ballons dirigeables de Guipavas (lieutenant de vaisseau Leygue) et les ballons captifs de Brest-Laninon (lieutenant-de-vaisseau Muiron). Les premiers hydravions, venus de La Pallice, furent basés en baie de Camaret où la cale du canot de sauvetage pouvait servir immédiatement. Ils ainsi purent entrer en action dès le 5 janvier 1917. En mars 1917, un deuxième CAM était constitué sur le littoral sud de la région sous le nom de Centre aéronautique de Lorient-Paimboeuf. Il était commandé par le lieutenant de vaisseau Vaschalde. Deux sites étaient choisis : l'un à Lorient sur un terrain attenant à l'arsenal pour les hydravions (aux ordres du lieutenant de vaisseau Destrem) et l'autre pour les ballons dirigeables sur la commune de Saint-Viaud près de Paimboeuf (capitaine du génie Paul Leroy). Les hydravions de Lorient furent opérationnels le 4 avril, mais si ceux-ci pouvaient être mis en oeuvre assez rapidement, il n'en était pas de même des ballons qui demandaient une importante infrastructure d'accueil. L'aérostation ne put entrer en action avant la fin du printemps.



Centre d' aviation de Lorient (*Doc. Yhierry Leroy*)

Camaret devait couvrir un secteur s'étendant de Bréhat à la Pointe de Penmarc'h (zone des patrouilles de Bretagne), et Lorient prenait la suite de Penmarc'h à l'île d'Yeu (zone des patrouilles de la Loire). Chacun des CAM disposait pour cela de douze hydravions. Il y avait là une impossibilité technique que les commandants ne tardèrent pas à signaler en demandant la création d'autres bases aux extrémités de leurs secteurs respectifs. Dès le mois de février, on s'était aperçu en effet que les points les plus menacés par les *U-boot* étaient justement les plus éloignés des CAM. Pouyer proposa donc la création d'un Poste de Combat (PC) près de Tréguier.

Muni d'un hangar, d'une réserve de bombes et de carburant, d'un poste TSF et d'un petit colombier, le PC devrait recevoir trois hydravions sur un terre-plein choisi sur la commune de Plouguiel. Il serait mis en oeuvre par une dizaine d'hommes, et aurait pour fonction d'éviter aux équipages les longs vols de transits. Au même moment, un Poste de

Relâche (PR) était également établi à Ouessant (en baie de Lampaul) où les hydravions devaient trouver carburant et bombes en cours de missions, et faire relâche s'ils étaient surpris par la nuit ou le mauvais temps. Il était mis en œuvre par huit matelot aux ordres d'un quartier-maître.



Equipage d'hydravion à Lorient (*Doc. Thierry Leroy*)

Pour le littoral sud, des aérodromes furent créés pour accueillir des escadrilles d'avions militaires, en accord avec le ministère de la Guerre qui fournissait personnel et avions. L'escadrille V-484, aux ordres du capitaine Lallemand, s'installait à La Baule⁶⁸, et l'escadrille V-483, commandé par le capitaine de Bourdès s'installait à Quiberon. Un autre terrain était vu à l'Ile d'Yeu pour recevoir un Poste de Combat destinés aux avions de l'escadrille V-484 de La Baule. La création des escadrilles côtières s'imposait d'ailleurs moins par le manque d'hydravions que par la difficulté à trouver des plans d'eau praticables à toutes marées et présentant des berges suffisamment planes pour permettre l'édification des installations (hangars, ateliers, logements ...) et la mise à l'eau des hydravions. Une escadrille côtière pouvait être en effet créée à peu près en n'importe quel point du littoral, pourvu qu'on puisse y dégager un terrain relativement plat de 450 mètres de côté. Cette facilité d'installation ne justifiait cependant pas la multiplication de telles unités, car pour être légères d'utilisation (décollage rapide, entretien facilité par rapport aux hydravions) elles présentaient pour inconvénient majeur l'absence de flottabilité des appareils en cas de panne en mer. Or les problèmes mécaniques étaient encore fréquents, et il fut jugé « criminel » de demander à des équipages de s'éloigner à plus de vingt milles des côtes, distance à laquelle on les perdait de vue en leur enlevant toutes chances de revenir en cas de panne. Devant la nécessité de compléter la surveillance au large de la Loire, un Poste de Combat pour hydravions fut donc décidé dans ce secteur, dans le port du Croisic. Il put entrer en service dès juillet 1917.

⁶⁸ Elle dut déménager au Croisic dès l'hiver suivant, car le premier terrain était inondé en cette saison.

Des Centres d'aérostation entraient également en service, à Brest en avril 1917, et à Saint-Nazaire en septembre. Les ballons captifs (appelés plus souvent « saucisses » en raison de leurs forme caractéristique) remorqués par des patrouilleurs, pouvaient être employés en haute mer pourvu que le vent souffla sans violentes rafales. De sa nacelle, l'observateur voyait plus loin que les marins de la passerelle et pouvait guider le tir des canonnières grâce à une ligne téléphonique. Mais c'est surtout dans la recherche des mines que les captifs allaient donner la mesure de leurs possibilités.

Les ballons dirigeables des CAM Paimboeuf et Guipavas, entrés en service début juillet 1917, présentaient pour leur part le sérieux avantage de pouvoir franchir de grandes distances et de se placer en poste d'observation au-dessus des convois de navires. Ils pouvaient ensuite maintenir les moteurs à régime réduit et calquer leur vitesse sur celle des navires escortés, ce qui allait faire d'eux de très sérieux adversaires pour les sous-marins qu'ils pouvaient bombarder à la verticale. Leur principal défaut, mais ce n'était pas le moindre, résidait dans l'hydrogène dont ils étaient gonflés (de 3 à 10 000 m³) qui faisait courir un danger à l'équipage en cas de réplique armée du sous-marin ou en cas d'orage. Pour plus de sécurité, les ballons furent donc équipés d'un canon léger de 37 mm sur l'avant de la nacelle, et travaillèrent généralement en relation avec les hydravions, au moins jusqu'à 40 milles des côtes.

L'arrivées des Américains

Au début de l'été 1917, le système de protection étant au point, les Américains, entrés en guerre le 6 avril, purent enfin envoyer un premier contingent vers la France. Ils choisirent Saint-Nazaire pour débarquer car ce port n'était pas aussi encombré que ceux de la Manche, tout en étant bien desservi par le chemin de fer et assez éloigné des ports belges aux mains des Allemands. Entre le 26 juin et le 2 juillet, près de 15 000 GI's et 46 700 tonnes de matériel furent débarqués sur ses quais.

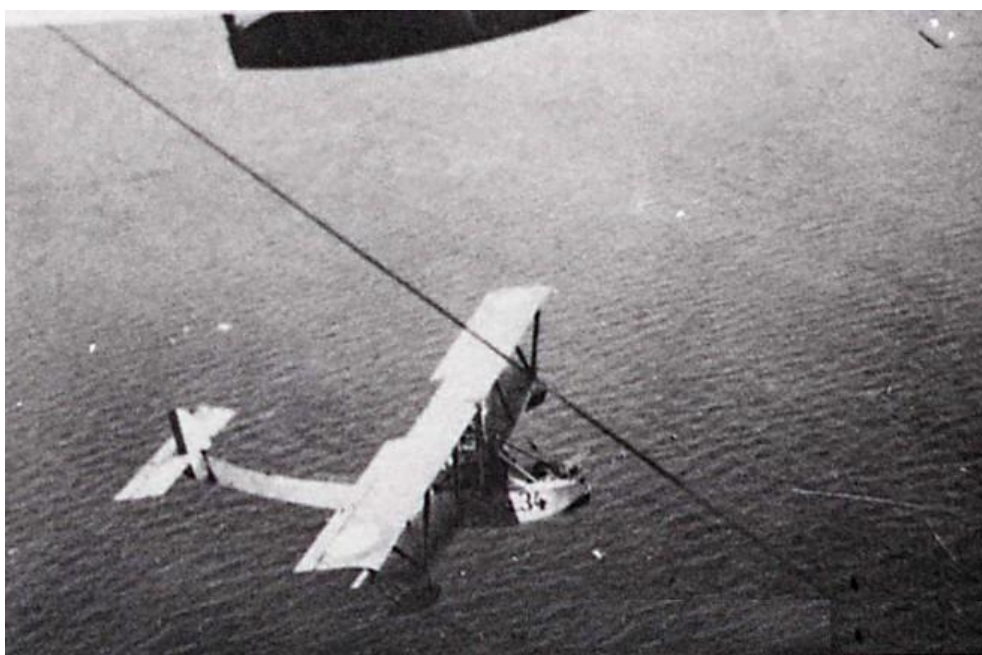
L'arrivée des grands convois américains qui s'annonçaient à la suite de celui-ci, ne pouvaient souffrir la moindre erreur de jugement. C'est pourquoi le 18 juin 1917, l'amiral Lacaze avait décidé la création de la Direction générale de la Guerre Sous-Marine (DGSM), placée sous l'autorité directe de l'amiral Merveilleux-du-Vignaux, chef d'Etat-major de la Marine. Le nouvel organisme étendait son autorité sur toutes les autres sections de l'Etat-major dont le concours lui était nécessaire. L'une de ses premières mesures fut la restructuration administrative des patrouilles aériennes dont l'organisation, centrée sur les ports, était trop rigide pour permettre une action efficace. Le 1er juillet, une circulaire ministérielle rendait autonomes les Centres d'aviation et d'aérostation. Les chefs des anciens Centres aéronautiques de Brest et Lorient-Paimboeuf devenaient responsables de zones sous le nom de Commandants des patrouilles aériennes. Les Patrouilles Aériennes de la Loire étaient sous le commandement du capitaine de corvette Vaschalde (à Saint-Nazaire, puis à Lorient), et les Patrouilles Aériennes de Bretagne aux ordres du capitaine de frégate Lefèbvre (à Brest).

Peu après, en août 1917, le Poste de combat de Tréguier était également transformé en Centre d'aviation autonome. Cependant ce n'était pas toujours aussi simple. En juin 1917, le lieutenant de vaisseau Destrem, commandant le CAM Lorient, survolait les environs des Glénan et de Penmarc'h à la recherche du site le plus approprié à la surveillance du secteur. Son choix se porta sur l'embouchure de la rivière de Pont-l'Abbé, calme et étendue à cet endroit, et sur la presqu'île de l'Ile-Tudy. Mais les travaux dépassaient ce que Destrem avait imaginé dans un premier temps, si bien que le PC ne put entrer en fonction avant la fin septembre, les travaux n'étant pas encore totalement achevés.

Le nombre des CAM étant multiplié jusqu'à la fin de la guerre, celui des appareils en service était également régulièrement renforcé. La plupart des Centres disposait de douze hydravions au début de 1917, mais passait à seize dès l'été, et certains, placés à des points particulièrement importants, furent encore développés à vingt-quatre et même à trente-deux à comme Camaret en 1918.

La marine américaine préférant prendre en main la sécurité de ses troupes, deux charbonniers transportant des élèves-pilotes et élèves-mécaniciens touchaient terre à Saint-Nazaire et Pauillac en juin 1917, puis furent dirigés vers les écoles françaises pour y apprendre leurs métiers respectifs. Beaucoup d'entre eux allaient ensuite retrouver la Bretagne, lorsqu'en octobre et novembre, brevetés, ils furent affectés aux premiers Centres d'aviation américains cédés par la France à l'Us-Navy, au Croisic et à l'Ile-Tudy. Un partage des zones de patrouilles en alternance, tous les cinquante kilomètres environ, avait été convenu entre les deux marines. Lorient se trouvant à mi-route entre ses deux postes de combats, le CAM céda ses deux PC aux Américains⁶⁹, qui reçurent les unités entièrement équipées. De même, le CAM Paimboeuf et son principal dirigeable, le *Capitaine-Caussin* (9000 m3) étaient cédés le 1er janvier 1918. La marine française tenant à conserver le CAM Guipavas près de Brest, l'installation d'une structure américaine fut autorisée à proximité.

Patrouilles et escortes de convois



Hydravion Tellier de la CAM de Lorient (Doc. Thierry Leroy)

Afin de protéger au mieux les convois de navires, les vols des hydravions étaient divisés en trois catégories. Dès le matin et jusqu'au soir, des sections de deux hydravions se succédaient en patrouilles suivant des trajets quasiment immuables. Parfois, si un sous-marin y avait été signalé, ils insistaient un peu plus sur une zone, mais d'une façon générale ces patrouilles différaient peu les unes des autres. Au même moment, un service d'alerte était assuré par une section de deux ou trois hydravions maintenus au CAM, leurs équipages prêts à s'élancer dès réception d'un « Allo » (alerte au sous-marin) par la TSF ou le téléphone. Mais si dans les premiers mois de 1917, le travail quotidien des unités aériennes avait surtout

⁶⁹ L'Ile-Tudy fut cédé le 20 octobre et le Croisic le 27 novembre 1917.

consisté en ces vols de patrouilles, à partir de juin, l'escorte des navires devint leur emploi le plus courant et à la fin de l'année, cela représentait même 60% des heures de vol effectuées par les hydravions français. L'escorte prenant le pas sur les autres missions, les patrouilles n'étaient alors effectuées que si les moyens en hommes et matériels le permettaient.

Évidemment, cela n'était jamais improvisé mais au contraire assuré suivant un minutage précis en liaison avec les autres unités. Le jour dit, une section se présentait à un point défini à l'avance et lorsque le convoi était en vue, les pilotes devaient ensuite respecter un ensemble de consignes permanentes. Par exemple, ils devaient toujours naviguer en section bien formée, sauf initiative du chef de section en cas de raison militaire impérieuse. Le chef de section devait vérifier si le chef de convoi avait des signaux à lui communiquer, puis les hydravions volaient ensuite devant les navires selon un angle de 45°, en virages successifs, jusqu'à 10 ou 15 milles sur l'avant, revenant puis s'éloignant à nouveau. Ils ne devaient jamais s'éloigner plus avant, pour conserver le contact visuel avec les navires, car l'alerte pouvait être donnée à tout moment.

Si un objet suspect était repéré (ce pouvait être une mine), l'hydravion devait en aviser le convoi au plus vite pour lui permettre de modifier sa route. Si c'était un sous-marin qui était repéré, l'appareil le plus proche menait l'attaque, suivi d'un équipier, tandis que le troisième donnait l'alerte au convoi par une bouée à signaux lâchée près d'un escorteur. L'observateur de l'appareil de la section portant la T.S.F.⁷⁰ lançait alors le « allô ». En faisant cela, il déclenchait l'alerte générale et appelait à l'aide toutes les forces disponibles dans le secteur, tant maritimes qu'aériennes. Il devait pour cela suivre une procédure là encore définie à l'avance. Tout d'abord, il annonçait l'attaque par un signal alternant traits et points, puis suivait l'indicatif de la station TSF la plus proche à laquelle il s'adressait « en théorie », celui de l'hydravion, puis le mot « allô » répété cinq fois. La position du sous-marin en latitude et longitude devait être également précisée, ainsi que l'heure et la date. Tandis que le convoi se déroulait et que des patrouilleurs convergeaient vers le point indiqué, la section d'alerte décollait du CAM ou du PC le plus proche pour soutenir l'attaque.

Lorsqu'ils avaient utilisé les deux ou quatre bombes dont ils disposaient (selon le type d'appareil), les hydravions étaient désarmés. Mais même sans projectile, ils restaient encore une menace pour le sous-marin dont le sillage, par temps clair, pouvait être encore suivi. Le danger venait alors des navires patrouilleurs qui pouvaient grenader en réglant leurs tirs suivant les indications des hydravions ou du ballon de l'escorte. Aucun sous-marin n'a été coulé sur les côtes bretonnes durant cette guerre, mais plusieurs n'ont dû leur salut qu'à la nuit qui leur a permis d'égarer les poursuivants.

Bilan de la guerre sous-marine en Bretagne

Au cours l'année 1918, la surveillance aérienne étant parfaitement associée au système des convois et aux patrouilles de surface, les sous-marins rencontrèrent de moins en moins d'occasions d'attaquer sans risquer d'être eux-mêmes pris à partie pendant des heures, et dans la journée les sous-marins devaient se tenir de plus en plus souvent en plongée. Le 3 août 1918, un sous-marin parvenait encore à couler deux cargos américains au moment où leurs convois allaient se croiser en baie d'Audierne, mais il s'agissait là d'un chant d'adieu pour les sous-mariniers allemands. En effet, aussitôt pris en chasse par des hydravions de Camaret appuyés par des appareils américains de l'Ile-Tudy, le *U-boot* subit une douzaine d'explosions de bombes avant de pouvoir disparaître en profondeur. Les sous-marins montrant encore une certaine activité en baie d'Audierne, la sécurité de la zone fut alors renforcée par la création de l'escadrille côtière L-491 à Plomeur, près de Pont-l'Abbé.

⁷⁰ Une seule TSF était admise par section car elle pesait 22 kg et pénalisait l'appareil pour le transport de bombes.

Du 1er septembre 1916 au 31 décembre 1917 l'aviation navale française a participé à 106 attaques de sous-marins, dont 28 furent opérées par les CAM bretons (26,4 %). L'établissement de Camaret représente à lui seul 22 bombardements. Au cours de l'année 1918, les chiffres d'activité furent comparables. L'aéronautique maritime annonça 105 bombardements, dont 44 en Bretagne (42%) et 19 pour Camaret. Les succès de l'aviation navale américaine sont du même ordre puisque sur 35 bombardements, seize le furent en Bretagne (46%) ; le CAM Ile-Tudy s'avérant le plus actif de tous avec 14 bombardements (40% du total).

Dans le même temps, le nombre des navires coulés chuta de manière très nette. Si entre septembre 1916 et décembre 1917, plus de 300 navires avaient été coulés en Bretagne, seulement une trentaine disparut durant l'année 1918. Une bataille importante, essentielle pour la victoire des alliés, a donc été menée sur les côtes de l'Atlantique et de la Manche en 1917 et 1918 par les hommes des patrouilleurs et de l'aviation maritime. L'issue en a été la victoire sur mer, qui a permis maintenir le ravitaillement de la France et l'arrivée des Américains en Europe.

Mais si les Américains, venus de loin pour combattre, en retirèrent une aura particulière, il n'en a pas été de même des hommes de l'aviation maritime française. Presque totalement absents de la presse de l'époque, pour des raisons de sécurité. Il leur fut souvent donné une image peu glorieuse « d'embusqués », ce qui devait favoriser l'oubli, y compris dans certaines familles d'aviateurs où la tradition orale est aujourd'hui réduite à presque rien.

Thierry Le Roy

Bibliographie

LE ROY (Thierry) *La guerre-sous-marine en Bretagne - Victoire de l'aéronavale 1914-1918*, auto-édité, Bannalec, 1990, 254 p.

LE ROY (Thierry) *Les Bretons et l'aéronautique des origines à 1939*, PUR, Rennes, 2002, 530 pages.



TABARLY ET LORIENT

Dominique PAULET⁷¹

Kerulvé - Lorient

La Cité de la Voile Éric Tabarly a ouvert ses portes cette année 2008. Dédiée à la course au large, elle est située à 400 mètres du lieu de construction de trois des six fameux Pen Duick promus par le marin d'exception qui donne son nom à la Cité.

L'élaboration de ces trois voiliers innovants chacun en son genre est une tranche d'histoire du nautisme qui vaut d'être résumée dans les pages d'un bulletin se voulant recueil de mémoire.

Rappelons le contexte général. Cela commence avec le **Pen Duick I**⁷², un ancien yacht britannique, qu'Éric Tabarly ne quittera jamais. Régatier de tempérament, il s'intéresse, et pour longtemps (bien que participant à de nombreuses autres compétitions au long de sa carrière de skipper), à la course en solitaire Plymouth - Newport, la "Transat", qui a lieu tous les quatre ans. Il fait construire chez Costantini à La Trinité sur Mer un voilier en contreplaqué, le **Pen Duick II** de 13,60 mètres de longueur. Avec ce bateau plus long et plus léger que ceux de ses concurrents, il est gagnant en 1964. Cette victoire sur les Anglais a un grand retentissement ; la course au large, en France, sort du néant : Tabarly devient célèbre pour toujours.

Des **Pen Duick III, IV et V**, les seuls réalisés l'un après l'autre dans un même chantier, nous parlerons plus loin.

Ensuite sera conçu le **Pen Duick VI**, un excellent voilier monocoque de 22,25 mètres de longueur sur plans Mauric. Éric le mènera à la victoire dans la Transat de 1976, tandis que le trimaran Pen Duick IV aura gagné celle de 1972, barré par Alain Colas.

Éric Tabarly s'intéresse alors à la sustentation par ailerons immergés ayant pour but d'affranchir les coques du contact de l'eau, dont l'application mènera à l'actuel hydroptère. Une utilisation partielle de ce principe conduit à l'élaboration du trimaran **Paul Ricard**, lequel est ensuite modifié, devenant **Côte d'Or II**, aujourd'hui au sec sur un quai d'Hennebont. Éric Tabarly participe encore à de nombreuses navigations et disparaît en mer sur le Pen Duick I le 12 juin 1998.

Lorient technopôle

De fondation, Lorient est un chantier naval. L'industrie navale ne cesse d'être le principal ressort économique de la ville. Vers le milieu des années soixante l'Arsenal réalise depuis peu de grosses frégates, certaines armées de missiles. Le port de pêche monte en puissance, est proche de son apogée tant que les bancs de lieus noirs ne sont pas épuisés. Les

⁷¹ Avec la collaboration de Michel J.M. Ormières

⁷² Tabarly préférerait que l'on dise « Pen Duick » tout court, mais les professionnels qui s'activaient sur ses bateaux avaient pris l'habitude de numéroter aussi le premier ; on disait même « le Un ».

chalutiers sont de plus en plus grands, pour aller plus loin mais aussi parce que chaque armateur flatte ainsi les meilleurs patrons de pêche afin de les conserver ou de les attirer.

Le foisonnement maritime est propice à l'expansion des entreprises, nous verrons plus loin où cela mène. Bien que l'Arsenal soit un domaine clos, la culture technologique est répandue : il est plus facile de trouver ici un bon chaudronnier-fer ou un soudeur très qualifié que dans beaucoup de ports.

Déjà la finition du Pen Duick II a été effectuée à l'Arsenal de Lorient en avril 1964 : aménagements, coulage et mise en place de la quille, mâtage, etc.

Éric Tabarly est apprécié du tout-Lorient dès sa victoire de 1964. C'est un gars de la Royale, un officier à casquette comme ceux que l'on voit parcourir les rues au milieu des pompons rouges. C'est un marin qui a osé en faire un peu plus : partir tout seul, abandonner le confort de la routine militaire. Il a eu l'imagination de choisir un bateau gagnant, il a battu les Anglais. On connaît sa timidité, mais il accepte de participer à des débats publics. Le Pen Duick II trônera en pleine ville au milieu du bassin à flot alors inutilisé.

A La Perrière, l'innovation

Doit-on dire « Chantiers et Ateliers de La Perrière », voire C.A.P. ? L'appellation évolue, tenons pour « chantier de La Perrière ». A l'origine il s'agit cependant d'un atelier de réparations mécaniques ; s'y ajoute la remise en état des coques puis, dans l'élan local et pourquoi pas, la construction navale au plein sens du terme. Le premier navire est fabriqué en 1956 dans un ancien abri de sous-marin, la "cathédrale", où seront construites les unités suivantes sans interruption pendant une quarantaine d'années.

La stratégie commerciale du chantier de La Perrière est orientée tous azimuts. On sait faire des bateaux, en principe à coque acier ; pas de spécialisation, les commandes seront prises d'où qu'elles viennent ; au bureau d'études de se débrouiller pour sortir les plans, même de prototypes sans modèle de référence. C'est un risque : les deux chalutiers à pêche arrière de 1962-63, premiers du genre, n'auront pas un succès considérable. Cependant le responsable des constructions Jacques Le Cabellec parvient à mener à bien toute sortes de navires. A moi⁷³ d'organiser l'équipe des techniciens dessinateurs pour que leurs compétences personnelles en tracé de carènes, en réglage de structures ou en assemblage d'auxiliaires mécaniques s'adaptent à tous les types de bâtiments. Petit à petit se forgera un outil d'une efficacité redoutable qui créera notamment trois bateaux innovants dont il convient de dire quelques mots : Cézembre, Guerveur, Farewell.

Trois navires de pêche sont mis à flot entre octobre 1964 et janvier 1965 ; des chalutiers "classiques" d'une trentaine de mètres, presque identiques : de quoi donner un peu de souplesse au planning du bureau d'études, donc l'opportunité de s'appesantir sur un projet sans précédent dont la commande est presque mûre. Carte blanche pour ce prototype, à condition qu'il mette en œuvre de manière parfaitement opérationnelle le système de chalutage par l'arrière, ce qui est très attendu. Les méthodes de manipulation du matériel de pêche sont mises à plat, la recherche de treuils hydrauliques synchronisés lancée, la disposition des locaux de travail analysée et toute l'expérience acquise dans nos sorties et marées en mer exploitée. De ces efforts de conception naît le Cézembre, occasion d'une rupture des standards de la flotte de pêche. Il n'y a pas eu depuis de mutation dans la typologie des chalutiers.

En 1965 encore, le cahier des charges du prochain transbordeur de Belle-Isle tombe sur nos tables. L'armateur public désire, non plus une imitation des anciens vapeurs, mais un véritable *car ferry* transportant en entrepont 25 à 30 voitures embarquées et débarquées par roulage. La

⁷³ Le lecteur voudra bien excuser ce passage à la première personne. L'auteur de ces lignes, à la fois témoin et acteur, a jugé cela préférable.

longueur est limitée à 45 mètres ; il était naturel de s'inspirer des *ferries* transmanche, à vrai dire deux à trois fois plus longs. Installer sur un si petit navire les rampes d'embarquement, la plaque tournante de circulation, des stabilisateurs anti-roulis, retrouver au dessus du garage des espaces pour les 500 passagers et respecter les règles de stabilité, tout cela relevait de la gageure. La pari a été gagné, le Guerveur a fait preuve d'une longévité exceptionnelle et les bateaux des îles construits ensuite en dérivent.

Le marché de la plaisance commençait à prendre de l'ampleur, ce qui donna des idées à Jean Toullec, notre PDG : pourquoi ne demanderait-il pas à son chantier de lui réaliser un bateau de croisière rapide en métal, pour sa satisfaction personnelle et en amorce de possible diversification industrielle ? Les courses organisées sur la base de la jauge du RORC⁷⁴ donneraient l'occasion de mesurer nos capacités. L'outil La Perrière se déclencha, sans crainte d'avoir à mettre en forme l'alliage d'aluminium, matériau connu à Lorient par ses utilisations militaires en tôles plates. Des ébauches de carènes furent confrontées au bassin



Deuxième unité de la série Farewell

d'essais de Nantes, lequel avait déjà fourni ses services à l'occasion des Cézembre, Guerveur et autres. Comme client, notre Président n'était pas facile à satisfaire et poussait à des études pointues auxquelles collaborait John Illingworth pour le gréement. En résultat, le prototype Farewell montre ses qualités, gagne de nombreuses courses, comme celle de Belle-Isle à Concarneau contre des Golifs au palmarès de champions.

Logique d'un projet

Au printemps de 1966, Éric Tabarly, croisant sur la baie de Quiberon, ce lac à régates, est bien informé des succès du Farewell. La saison précédente du Pen Duick II n'a pas été éblouissante. Éric a mijoté les grandes lignes du voilier qui lui semble idéal pour la prochaine Transat en solitaire et cependant bien adapté aux courses du RORC à effectuer en attendant. Il consulte le chantier de La Perrière.

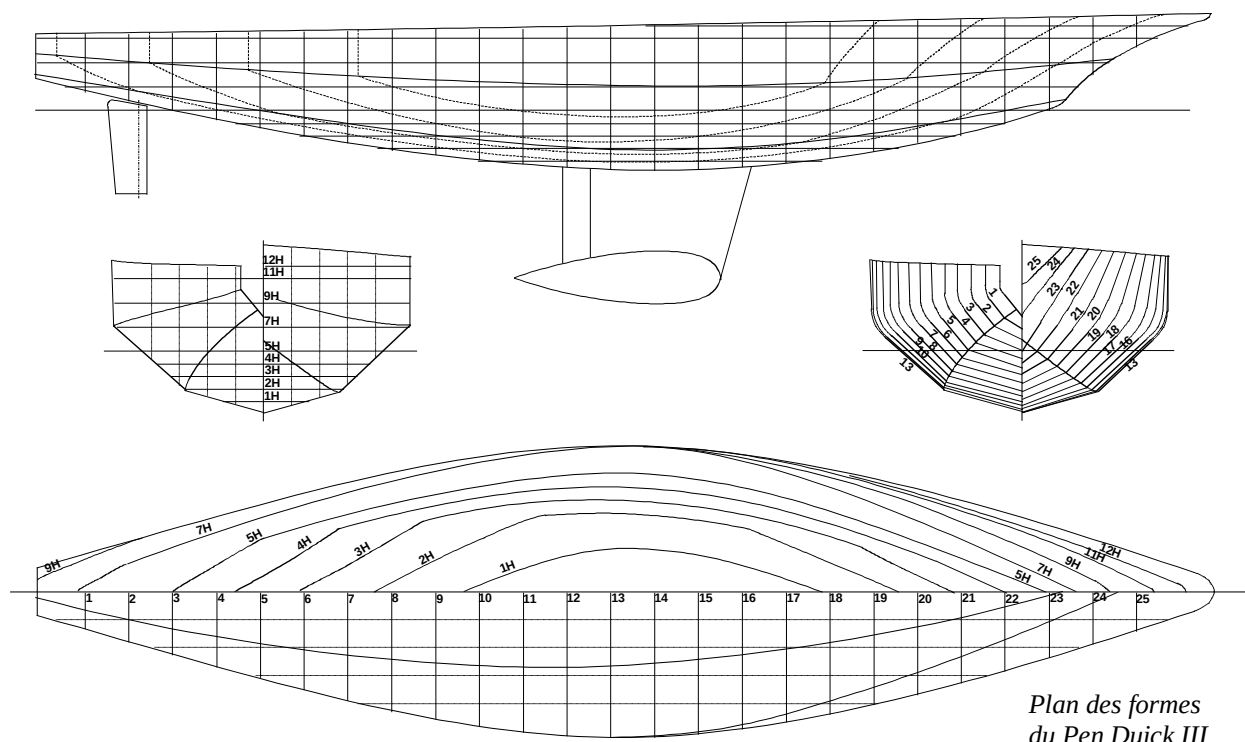
Le choix primordial, celui de la longueur, s'est inspiré de la relation fondamentale entre la longueur de flottaison et la vitesse. Dimension limitée toutefois par la possibilité, pour un seul homme, de conduire le navire ; le Pen Duick II avait paru au début, à ce propos, d'une taille excessive. Pourtant un allongement de 30% (avec comme conséquence un doublement du déplacement) convenait au promoteur, selon le fruit de son expérience. L'option du gréement de goélette allait d'ailleurs dans le sens de la facilité de manœuvre. Cette option – goélette à deux mats égaux – était favorable dans le calcul de la jauge du RORC, et Tabarly connaissait les potentialités d'établissement de voilures variées, adaptées à l'allure et à la force du vent, entre les deux mâts.

Le choix du matériau n'est pas moins rationnel. Le composite verre-polyester n'avait fait ses preuves que pour des bateaux de petite taille. Le bois contreplaqué avait montré ses limites de solidité dans la cohésion de la coque du Pen Duick II et ne convenait pas mieux. Dans le métal, l'acier se présentait comme très solide et bon marché, mais lourd ; à regarder comme référence. L'alliage léger AG 4 (aluminium plus quatre pour cent de magnésium) est trois fois moins dense. Il est moins solide mais finalement, à épaisseur offrant la même résistance à la flexion, deux fois plus léger que l'acier. Cet alliage est parfaitement soudable,

⁷⁴ Royal Ocean Racing Club. La jauge du RORC définissait le *rating* numérique de chaque voilier selon ses caractéristiques, d'où découlait un coefficient correcteur de durée de course permettant de classer des bateaux concurrents non monotypes en « temps compensé ».

ce qui ne fixe aucune limite à la dimension de coque réalisable. Éric Tabarly a vite apprécié la possibilité de donner, à chaque piton d'attache de gréement sur le pont, une résistance à la charge de l'ordre du poids du bateau. Les charpentiers qui assemblent les éléments de coque en cet alliage d'aluminium inoxydable et brillant ont l'impression de monter une pièce d'orfèvrerie.

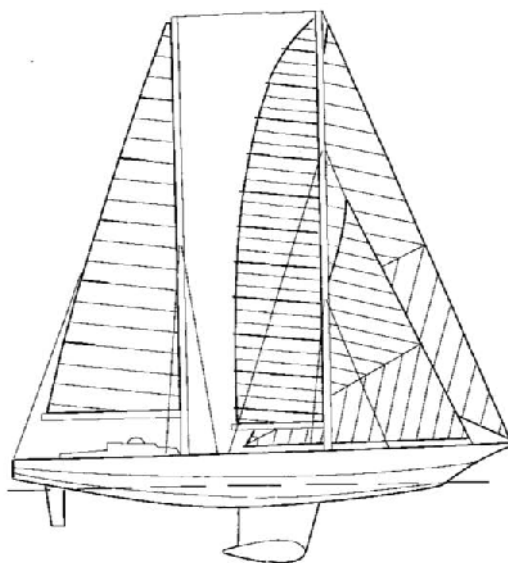
Éric Tabarly déplie devant moi les plans qu'il a établis : une image d'ensemble assez précise, un croquis de la voilure, une épure d'avant-projet des formes de carène qui ne laisse aucune ambiguïté sur l'allure de celles-ci. Ce n'est pas un dossier de projet paré pour l'exécution, mais la définition du Pen Duick III est suffisamment avancée pour que l'on puisse dire qu'Éric Tabarly est architecte de ce voilier.



*Plan des formes
du Pen Duick III*

Maturation du Pen Duick III

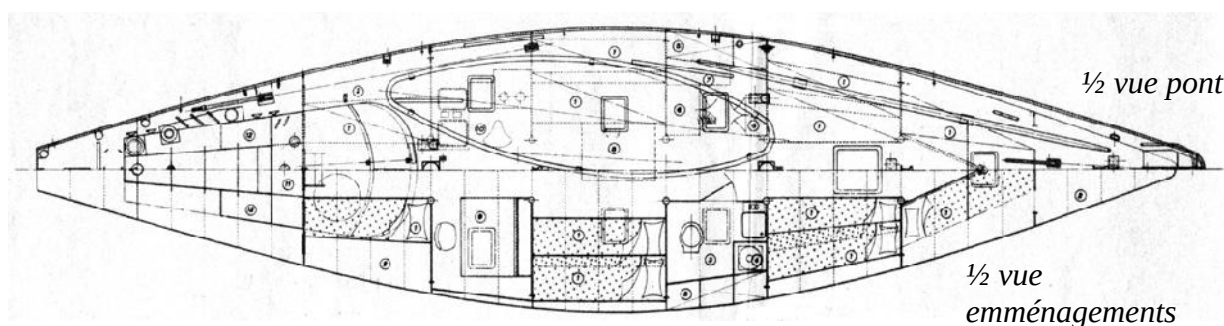
La construction de la goélette ne posant pas de problème de faisabilité, un devis est établi ; le prix dépasse naturellement les moyens financiers de Tabarly. Le chantier de La Perrière a pourtant bien envie de lancer cette fabrication au potentiel médiatique évident. « L'Aluminium Français », centralisateur de la production d'alliages légers, propose de fournir gracieusement les produits métalliques nécessaires. Le promoteur dispose de la valeur du Pen Duick II en cours de vente à l'École Nationale de la Voile. Le chantier se décide alors à participer aux dépenses, à hauteur du coût de la main d'œuvre de fabrication de la coque. Jules Glain, gestionnaire de l'entreprise, parvient ainsi à boucler le contrat du premier Pen Duick construit à La Perrière. L'effort financier du constructeur ne se reproduira pas sur les unités suivantes, Éric Tabarly étant considéré



généralement comme un client normal.

Le bureau d'études se met alors au travail, en commençant par la compilation des poids et donc par la schématisation de la structure et les calculs d'échantillonnage. Le déplacement complet du navire étant chiffré, donc le volume de carène, les formes sont retracées pour qu'elles y correspondent. Puis la charpente est dessinée avec soin. Un détail pour l'exemple : l'étrave à guibre, avantageuse dans les calculs de jauge, est si mince sous le piton d'étai qu'il semble impossible à Alain Le Meurlay de la rendre assez solide ; je reprends avec lui les formulations de flexion de cette poutre localisée et nous convenons d'ajouter un petit caisson au dessus du pont. A l'usage, l'étrave présentera une légère flexibilité lors de la mise en tension de l'ensemble étai-marroquin-pataras, ce qui sera sans inconvénient, voire plutôt avantageux pour l'harmonisation des charges.

Le plan de pont est discuté avec Éric lorsqu'il passe à Lorient entre deux courses. Victor Tonnerre, en charge de la voilure et du gréement, participe à sa mise au point. Cette collaboration entre concepteur d'ensemble, spécialiste et utilisateur final garantit le bon emplacement de chaque winche, de chaque poulie et de toutes ces choses...

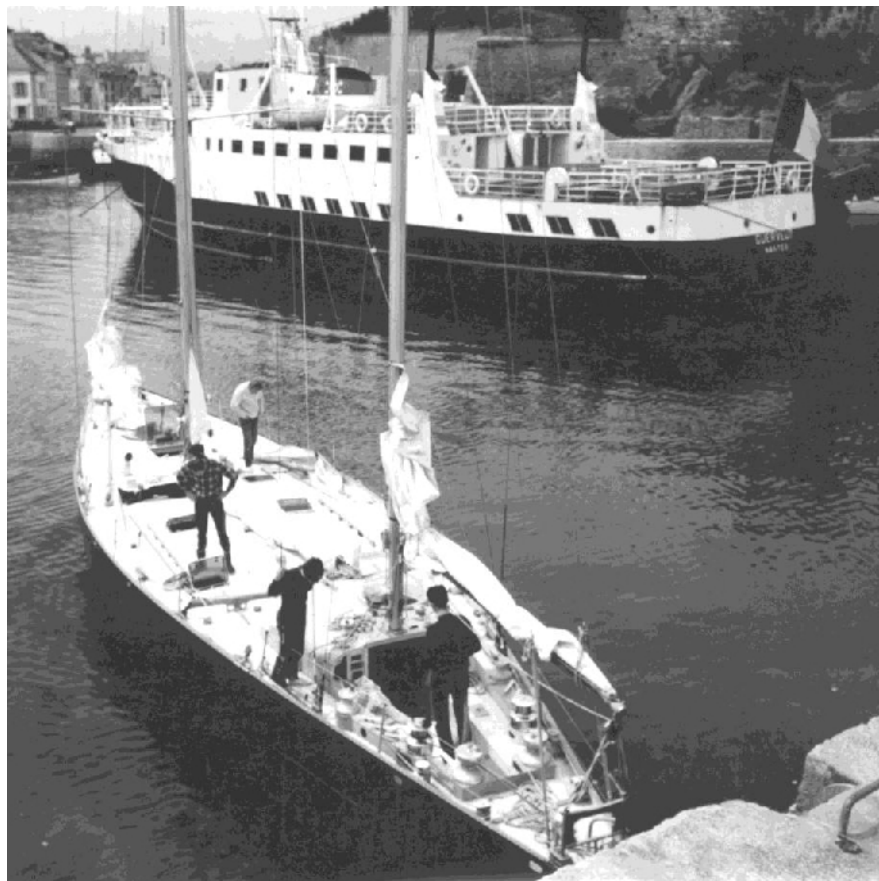


L'aileron de quille nous donne du fil à retordre. Il était entendu qu'il serait renflé en partie basse, le meilleur emplacement du lest, et assez épais à mi-hauteur afin d'y installer un moteur de récupération : une motorisation, non obligatoire à l'époque, ajoutait un coefficient favorable au *rating*, mais le règlement de jauge ne disait pas que le moteur soit en état de fonctionner ! J'avais donc dessiné un aileron emballant tout cela, raccordé en arrondi au fond de coque. Les essais sont conduits au bassin de Nantes, annonçant des performances inférieures à nos attentes, en particulier en comparaison du Pen Duick II. Le lundi suivant les essais, le professeur Émile Ravilly, directeur du bassin des carènes, éminent hydrodynamicien, me contacte téléphoniquement : il est passé samedi devant un magasin de jouets, a remarqué une maquette de voilier au plan de quille des plus simples, une planchette verticale portant un lest de plomb en forme de torpille ; il s'est précipité à son atelier, a fabriqué dimanche un aileron sur ce modèle et procédé à de nouveaux essais dans le canal de remorquage. La réduction de traînée est conséquente, d'environ 15%, mais on devrait, dit-il, apporter encore une amélioration en perfectionnant cet assemblage d'article de bazar. Nous avons essayé ensuite quatre ou cinq modèles d'aileron, notamment en rendant plate la semelle afin de faciliter les échouages. Aucun n'a été plus efficace que la disposition plan mince-bulbe torpille, sans continuité adoucie avec la carène. Éric a adopté le bulbe arrondi en dessous, pour un gain d'à peu près 1%, jugeant qu'il prendrait ses précautions pour les carénages, en appui le long d'un quai ; il était comme ça : tout pour le moindre progrès sur la vitesse, quelqu'en soient les inconvénients. Deux ans plus tard, la majorité des nouveaux voiliers adoptaient le système plan mince-bulbe.



Pen Duick III

*Pen Duick
III sur ber
avant son
lancement*



*Guerveur et
Pen Duick
III au port de
Palais,
Belle-Isle*

PEN DUICK III

Architectes : Éric Tabarly / Bureau d'études du chantier de La Perrière
Constructeur : chantier de La Perrière, Lorient 1967
Matériau de coque : Duralinox AG4MC
Longueur hors tout...17,45 m Longueur à la flottaison...13,00 m
Largeur...4,21 m Tirant d'eau...2,75 m
Poids de la coque pontée avec rouf...2,85 tonnes
Déplacement lège...11,97 tonnes dont...6,31 tonnes de lest
Déplacement en charge...13,4 / 13,5 tonnes
Grand-voile...32 m²
Misaine lattée...36 m² Misaine whisbone...92 m²
Grand génois...80 m²
Voilure au prés sous trinquette et yankee...152 m²

Lancement et essais

Le Pen Duick III est mis à l'eau le 3 juin 1967 à onze heures au moyen du slipway du port de pêche de Lorient. Les spectateurs sont nombreux ; parmi eux, une partie des trois cents employés du chantier de La Perrière fiers, même s'ils n'y ont participé que très peu, d'avoir contribué à la réussite de l'ouvrage. Des officiels sont là, dont M. Missoffe, ministre de la Jeunesse et des Sports.

Le goût du champagne est vite oublié devant l'urgence : il n'y a qu'une semaine pour parfaire le gréement et procéder aux essais. Puis l'émotion de la première sortie en mer, ce couronnement de la besogne, dépassé par le souci des mises au point techniques ; elles sont peu nombreuses : d'un chalutier où tout va bien dès les essais on dit qu'il sera pêchant, de ce navire-ci on dit qu'il sera gagnant.

L'équipe du chantier qui participe avec passion à ces ronds dans l'eau aura l'occasion d'en faire un peu plus : nous conduirons à la fin de l'été, sans Tabarly, le Pen Duick III de Lorient à Bénodet en passant par les îles de Glénan. Entre temps il aura brillé dans de nombreuses courses.

Palmarès

Régates pour la sélection de l'équipe française de l'Admiral's Cup : victoire tout juste dans la première régates malgré des cafouillages avec le spinnaker. L'équipage, à part trois personnes, est néophyte sur un gros voilier. La deuxième régates est gagnée bien plus nettement.

C'est à l'époque un grand voilier. Pen Duick III gagnera toutes les courses auquel il participera en 1967 : Morgan Cup (Southsea-Cherbourg) mi juin, Tour du Gotland (Gotland Runt) début juillet en Suède en temps compensé après passage du canal de Kiel en péniche-stop, Channel Race début août, Fastnet en août, Plymouth-La Rochelle, La Rochelle-Bénodet et Tour de Groix. Pen Duick III devient champion du RORC en classe I.

Départ vers l'Australie en novembre pour courir Sydney Hobart qu'il gagne en temps réel et finit second en temps compensé quelques minutes derrière Rainbow (un classe III). C'est la dernière course de Pen Duick III avec son gréement de goélette car le 1^{er} janvier 1968 voit le changement du règlement du RORC qui pénalise fortement ce type de gréement. Pen Duick III est donc transformé en ketch.

Entre temps, il faut ramener le voilier à Sydney pour le mettre à bord d'un cargo allant vers la France ; Tabarly embarque Alain Colas. Il reste un mois et décide de faire d'abord un petit crochet vers la Nouvelle-Calédonie. C'est en rentrant vers Nouméa qu'ils vont rencontrer un petit cyclone, le vent forçant à environ 100 nœuds. Sous trinquette seule, Pen Duick III avançait encore à 7,5 nœuds très gâté. Mais la grand voile s'est déchirée et elle a du être

sacrifiée⁷⁵. Six heures après avoir tout amené, le bateau dérivant à environ 3,5 nœuds avec un roulis très doux, Tabarly renvoie de la toile et repart au plus près. Le 25 janvier 1968, ils appareillent de Nouméa pour Sydney qu'ils atteignent le 1^{er} février. Le cargo La Vanoise ramène Pen Duick III en France.

Après les mésaventures de Pen Duick IV dans la Transat anglaise et son démâtage d'artimon vers les Glénan en allant courir le Crystal Trophy, Éric décide de courir avec Pen Duick III les deux dernières courses de la saison 1968 du RORC, Yarmouth-Lekeitio et Lekeitio-La Trinité. Les deux courses sont gagnées au bonheur d'Éric qui confirme ce qu'il pensait de Pen Duick III : « même en ketch, c'est un bon bateau ».

La carrière de ce voilier étonnant se poursuivra, elle perdure encore.

Commande d'un autre voilier à La Perrière, deux fois plus long

La création du Farewell avait entraîné celle du Pen Duick III. D'une manière analogue la création du Pen Duick III va entraîner celle du Talofa. Georges Lucas, propriétaire de fameux voiliers de plus en plus grands, passe des vacances à La Trinité cet été 1967. « Puisque vous avez réussi le bateau de Tabarly, je sais que vous réussirez le mien », me dit-il. Rien de novateur dans le programme de ce ketch, si ce n'est sa taille : 34 mètres, du jamais vu en coque alu. L'établissement des plans est minutieux, incluant de nombreux détails liés au luxe des emménagements. La recherche de matériels appropriés à l'immensité du gréement nous entraîne sur des pistes nouvelles ou à des extensions technologiques : le fonctionnement des winches hydrauliques s'inspire de celui des treuils de pêche.



A l'achèvement du Talofa le client se montrera très satisfait, ce qui n'est pas si commun chez les amateurs de grands yachts, exigeants par nature.

En attendant, le bureau d'études se prépare à une période d'hiver chargée. Au voilier de 34 mètres s'ajoute la commande d'un navire à passagers prototype pour l'île d'Yeu. Et s'annonce un navire-école de pêche destiné au Maroc.

Vers le premier multicoque transocéanique

Entre les courses d'été de Pen Duick III et Sydney-Hobart, Éric Tabarly a découvert les performances des petits trimarans conçus par André Allègre. Il estime que sa goélette monocoque n'aura pas le potentiel de vitesse suffisant pour gagner la Transat de l'année suivante, s'il s'y présente des multicoques, et qu'il faut prendre de l'avance. A partir du 11 novembre, il passe une semaine chez Allègre après lui avoir demandé de lancer un avant-projet. Chaque matin il surveille le travail de l'architecte en se posant près de lui, les bras croisés, presque toujours silencieux. L'après-midi, il expérimente en navigation toutes sortes de voiliers.

Aussitôt après ce séjour méditerranéen, Tabarly remonte à Lorient, bien décidé à amorcer la réalisation d'un voilier révolutionnaire. Il contacte sans hésitation le chantier de La Perrière ; pas question, semble-t-il, d'aller voir ailleurs. La première fois qu'il nous parle de son projet, il ne sait pas s'il lui trouvera un financement. Nous lui bâtissons à tout hasard deux

⁷⁵ Il y eut aussi des avaries mineures de coque : une légère déformation du bordé de fond entre les varangues. La pression équivalente à ce dépassement de la limite élastique du métal, recalculée, a permis d'ajuster pour l'avenir les formules de détermination des structures.

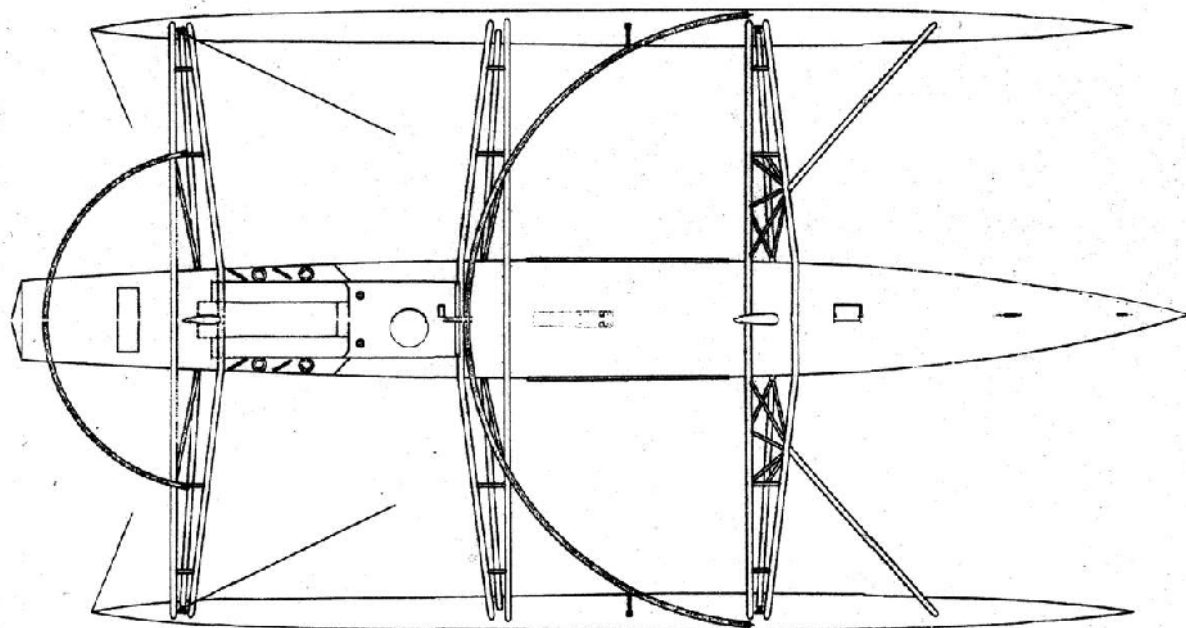
devis : l'un pour un multicoque de 16 mètres, l'autre en vue d'une extension à 20 mètres (à peu près du simple au double en coût). Éric saute à Paris draguer les sponsors. La mode d'utiliser les bateaux comme supports publicitaires n'est pas encore venue, mais sa renommée intéresse les médias en quête de reportages exclusifs. Retour rapide à Lorient : « j'ai - annonce-t-il - récolté de quoi réaliser le grand modèle ; moitié Paris-Match, moitié Radio Luxembourg ».

Il y a urgence, et aussi peu de temps avant que le promoteur ne parte rejoindre le Pen Duick III à Sydney. Quelques jours pour se mettre en phase. Éric Tabarly donne l'impression de tout reprendre à zéro, alors que bien des options ont été prises avec André Allègre. Cela, je ne l'ai compris que plus tard, est sa manière d'obtenir confirmation des bons choix. Un multicoque, soit, mais catamaran ou trimaran ? La disposition en trimaran est préférée, elle permet d'implanter les mats sur une coque solide plutôt que sur des traverses flexibles. Lorsqu'est atteinte la limite de stabilité, le flotteur sous le vent doit-il couler ou, s'il est plus volumineux, supporter la charge totale du bateau ? Un flotteur submersible présentera l'avantage, durant son parcours sous l'eau, de ralentir le mouvement de chavirement et de donner le temps de larguer l'écoute ou de donner un coup de barre. Etc.

La journée du 30 novembre 1967 est consacrée, chez moi, à avancer sur toutes ces questions. Tabarly me demande de calculer l'écartement des flotteurs de manière à ce que la capacité de supporter la force du vent dans les voiles, à la gîte du maximum de stabilité, soit la même sur le Pen Duick IV que sur le Pen Duick III. Certains choix ne prêtent pas à discussion : les barres d'écoute seront de forme circulaire, les mats seront pivotants. Quelquefois je renâcle, voyant que l'on multiplie les difficultés en ajoutant des dispositifs prototypes à un engin prototype.

Le bureau d'études de La Perrière a beaucoup à faire avec le Talofa et d'autres projets ; il n'est pas en mesure de dresser rapidement tous les plans du trimaran. Je fais appel, en appoint, au cabinet Rouillard de Nantes qui fera un excellent travail. L'introduction de ce sous-traitant dans notre équipe s'effectue sans heurt et j'orchestre le tout avec plaisir.

Malgré l'urgence nous n'abandonnons pas les approfondissements scientifiques. Le laboratoire nantais d'Émile Ravilly intervient de deux façons : par son bassin des carènes, par



sa soufflerie. Les essais sur modèles en bassin renseignent sur la forme à donner aux flotteurs

latéraux ; André Allègre préconisait, pour chaque flotteur, une forme asymétrique, de manière à éviter l'interaction entre les vagues d'étrave. Les essais conduits en inversant d'un côté à l'autre les flotteurs ainsi modélisés montrent qu'en fait il n'y a pas d'interaction. Une forme symétrique de flotteur par rapport à son axe est aussitôt redessinée. Par contre, pour la carène de la coque centrale jugée bonne, le plan d'Allègre est reproduit sans plus tarder dans la salle à tracer du chantier.

En soufflerie, une voile sur mat de section circulaire est comparée avec une voile identique sur mat profilé orientable : la force propulsive est trouvée du double, au près, dans la deuxième disposition (compte non tenu des problèmes de similitude). Les essais permettent de déterminer les meilleures orientations de la bôme par rapport à l'axe du profil du mat.

La structure des coques est d'approche classique, mais non les traverses de liaison entre les coques. Nous optons pour des bras en trois tubes, un en bas, deux en haut. Celui du bas est seul à effleurer l'eau et travaille en traction, ce qui est favorable. Les deux du haut se répartissent la compression et sont calculés pour résister au flambement.

Pour bien faire, les mats pivotants devraient être réalisés en tôlerie d'alliage d'aviation, rivée ; question de temps et d'argent, cette solution est écartée. Ils seront bâtis sur une âme métallique en forme de caisson, habillée de mousse polyuréthane recouverte de polyester. Assez solides, ils ne seront pas assez rigides. Victor Tonnerre intervient dans l'ajustement des voiles à la mâture ainsi que pour toutes les questions d'interface du gréement avec les coques.

PEN DUICK IV

Architectes : André allègre / Dominique Paulet

Constructeur : chantier de La Perrière, Lorient 1968

Matériau de coque : Duralinox AG4MC

Longueur hors tout...20,80 m Longueur à la flottaison...19,50 m

Largeur...10,70 m Tirant d'eau...0,80 / 2,40 m

Déplacement : environ 6 tonnes à l'origine

Gréement ketch marconi

Surface de voile au près...107 m²

Jeudi 15 février 1968 : Tabarly est à Lorient, revenant de Sydney. On le verra souvent durant les trois mois qui suivent. Cette période est fiévreuse : Danielle rejoint Éric ; la presse le harcèle. Je me souviens d'un déjeuner-interview à la campagne avec Yvonne Chauffin qui lui peaufine un article pour un magazine à gros tirage ; ainsi nous poursuivons nos discussions techniques sans délaisser les médias.

La construction du Pen Duick IV se poursuit jour après jour selon un planning serré. Mais dès le début des événements sociaux de mai les ouvriers du chantier de La Perrière, où la mobilisation syndicale est traditionnellement forte, décident une grève illimitée. Après négociations et par sympathie pour notre champion, une équipe de travailleurs se remet en action sur le trimaran. Ce sera le seul lieu de toute l'agglomération lorientaise où retentiront à ce moment des bruits d'activité industrielle.



Essais et faux départs

La mise à flot est effectuée en grande pompe le 11 mai. Souvenons-nous que le départ de la transat depuis Plymouth est fixé au 1^{er} juin. Cela laisse bien peu de temps pour les finitions et les mises au point de ce multicoque sans précédent.

La première sortie a lieu le 15 mai par petite brise avec le gouvernail de secours. Premier virement de bord réussi dans la rade de Lorient. Dès la sortie de la rade, le vent fraîchi un peu et les mâts se courbent d'une façon alarmante. Retour en remorque pour ne pas tout casser. Le 16, un haubanage en losange est ajouté. La sortie suivante prouve que cela n'est pas suffisant. On installe alors des bastaques qui résolvent le problème mais ne facilitent pas les virements de bord. Le bateau avance maintenant très vite, au point de perturber le fonctionnement du pilote automatique expérimental.

Des essais entre Pen Duick III avec équipage et le IV avec Éric seul à bord, entre La Trinité et Lorient, sont révélateurs. Le trimaran bat largement le monocoque. Sa vitesse nous sidère et cause des difficultés dans les passes : les navires de pêche n'ont pas l'habitude de négocier leur route avec un voilier plus rapide qu'eux. Le Pen Duick IV est, quelque patrouilleur excepté, le bateau le plus véloce de la rade.

Malheureusement les deux pilotes automatiques ne pourront pas être prêts à temps. Le choix de Tabarly est fixé : abandonnant la goélette à Lorient, il s'engagera dans la transat avec le trimaran. Il estime que s'il termine la course, il aura bien de la chance.

Le convoyage vers Plymouth a lieu dans de bonnes conditions, et la ligne de départ franchie à temps. Par malchance et aussi du fait de sa rapidité, le lendemain du départ de cette course transatlantique, Pen Duick IV heurte un cargo à 3 H 15 du matin alors qu'il venait d'éviter un bateau vers minuit. Peu après, le losange du mât d'artimon se casse. Éric Tabarly doit revenir à Plymouth effectuer une réparation de fortune sur le flotteur, grâce à la Royal Navy. Le gréement est réparé par le chantier Mashford. Il repart avec quatre jours de retard mais cette fois-ci, le pilote automatique tombe en panne et il doit relâcher à Newlyn en Cornouaille. Il répare et repart, prenant un jour de retard supplémentaire. Quelques milles plus tard, le problème est de nouveau là. Retour vers Newlyn et abandon définitif cette fois-ci. Pierre Fouquin (un employé du chantier de La Perrière) et Victor Tonnerre le rejoignent et ramènent le bateau vers Lorient. Tabarly. n'a pas beaucoup de regret car il constate que la structure des bras a été fort éprouvée par la collision et qu'elle n'aurait pas tenue bien longtemps en course.



Pen Duick IV dans le port de Lorient, préparation avant les essais



Pen Duick

Les sponsors se sont inquiétés, pendant ce temps, de ces difficultés ; Philippe Gildas était souvent à Lorient. Ils incitaient leur poulain à reprendre le fil de la transat même après son retour au port de construction, estimant que, deux fois plus rapide que ses concurrents, il avait encore une chance de gagner. Mais ce n'était pas raisonnable.

Cependant le chantier de La Perrière remet le bateau en état très rapidement ; Éric Tabarly engage le Pen Duick IV dans le Crystal Trophy, course triangulaire en Manche, seule course qui admette la présence de multicoques. Départ avec une bonne brise d'ouest ; au passage près des Glénan dans la nuit, le vent force considérablement. Sous foc et artimon, sans grand voile Pen Duick IV marche très bien lorsque le levier de bastaque sous le vent lâche. Le mât d'artimon tombe tandis que le grand mât prend un bon cintre. Rentré à Lorient sous foc, Éric est déçu car il pense ne jamais pouvoir participer à une course avec le trimaran. C'est alors qu'il décide, comme on l'a vu, de reprendre le Pen Duick III transformé en ketch et de concourir aux deux dernières épreuves du RORC de la saison : Yarmouth-Lequeitio et retour Lequeitio-La Trinité.

Belles traversées du Pen Duick IV

Au début du mois de septembre Éric Tabarly envisage et propose une nouvelle aventure : un monocoque pour la course transpacifique. Pendant l'élaboration de ce monocoque Pen Duick V dont il sera question plus loin, le trimaran Pen Duick IV va être utilisé, en quelque sorte, comme moyen de locomotion pour se rapprocher de San Francisco, lieu du départ de la course transpacifique. Et aussi pour donner de la valeur au trimaran, Éric ayant quelque intention de le vendre aux États Unis.

Une nouvelle mâture, de type classique, est commandée pour remplacer les mats pivotants détruits. Elle est installée courant novembre. Le Pen Duick IV est réarmé pour une longue croisière.

Départ le 26 novembre 1968 vers Fort de France, avec Alain Colas et Olivier de Kersauson. La traversée sera l'occasion de tester les performances obtenues avec le nouveau gréement. Elle est très rapide. Après une escale à Ténériffe, arrivée le 19 décembre à Fort de France : 10 jours et 12 heures, cela donne une bonne moyenne, incluant des pointes de vitesse de 19 nœuds.

Peu de temps après son arrivée, Tabarly s'envole pour la France où il doit surveiller la fin de la construction de Pen Duick V. Le 2 février 1969, il a rejoint ses équipiers et ils appareillent vers San Francisco. Malheureusement le 4, la dérive se casse ce qui ralentit le convoi. Ne pouvant arriver à temps à San Francisco, ils s'arrêtent à San Diego. Éric prends alors la route vers San Francisco pour pouvoir réceptionner Pen Duick V et l'apprêter à la course transpacifique où il sera vainqueur.

Le Pen Duick IV est vendu par Éric Tabarly à Alain Colas. Celui-ci va le ramener en France en effectuant un demi-tour du monde et le préparer pour la prochaine Ostar (Transat) qu'il gagnera en 1972 contre 53 autres concurrents, en 20 jours et demi. La deuxième victoire d'un voilier initié par Tabarly dans la Transat, et pas la dernière !

Sous son nouveau nom de Manureva, après d'autres aventures victorieuses, le trimaran disparaît en 1978 avec Alain Colas à bord dans des circonstances toujours inconnues, lors de la première Route du Rhum.

Le multicoque, solution d'avenir

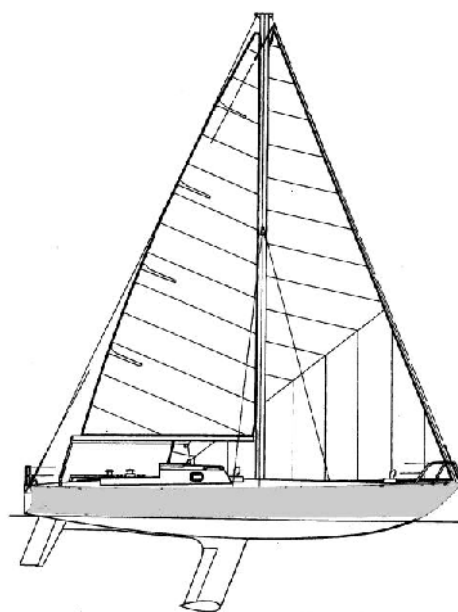
Réalisé en peu de temps, Pen Duick IV a surpris. Était-ce vraiment un bateau, cette sorte d'araignée ? Par ses performances, il augmentait le potentiel de vitesse des voiliers jusqu'à des valeurs insoupçonnées. Cette réussite technique a introduit logiquement une famille de multicoques de course au large dans laquelle notre archétype paraîtrait aujourd'hui à peine démodé.

Les intuitions d'Éric Tabarly étaient parfois hâtives. On disait qu'il prenait une course d'avance. Il aurait probablement gagné la Transat 1968 avec le Pen Duick III tandis que le Pen Duick IV n'y est arrivé premier qu'en 1972. Mais ne fallait-il pas brusquer le monde de la plaisance pour provoquer une mutation des voiliers rapides transocéaniques ?

Un troisième Pen Duick à La Perrière

Toujours à l'affût des compétitions décoiffantes, Éric est informé d'un défi à travers l'Océan Pacifique. Départ le 15 mars 1969. Course en solitaire réservée à des monocoques d'une longueur maximum de 35 pieds (10, 67 mètres). Il n'hésite pas à décider de la construction d'un bateau spécialement adapté à ce parcours. D'où un nouveau contrat avec le chantier de La Perrière pour lequel la collaboration avec le célèbre skipper est devenue une routine.

La traversée programmée de San Francisco à Tokyo va dans le sens des vents dominants. Donc la coque est à prévoir large et plate, apte aux survitesses de glisse sur les vagues ; la bonne marche au plus près du vent est secondaire, fi d'une lest excessif qui alourdirait le bateau aux allures portantes. Tabarly demande un avant-projet à Michel Bigoin et Daniel Duvergie en septembre 1968. Le bureau d'études de Lorient s'en empare et met en ordre les questions d'échantillonnage et de poids. Nous définissons un aileron de quille très profond portant à son extrémité une torpille de plomb juste assez lourde pour que le voilier se relève, à la limite, s'il est couché à 90 degrés. Du promoteur vient une idée de plus : des ballasts latéraux que l'on remplit d'un côté ou de l'autre selon la direction du vent. Nous aurons beaucoup de mal à trouver sur le marché une pompe manuelle capable d'assurer le remplissage ou le transfert des 500 litres de chaque ballast.



PEN DUICK V

Architectes : Bigoin et Duvergie / B. E. du chantier de La Perrière

Constructeur : chantier de La Perrière, Lorient 1969

Matériau de coque : Duralinox AG4MC

Longueur hors tout...10,67 m Longueur à la flottaison...9,15 m

Largeur...3,45 m Tirant d'eau...2,30 m

Poids de la coque nue...1 tonne

Déplacement...3,2 tonnes (3,7 ballast plein) dont 400 kg de lest

Grand-voile...25 m²

Grand génois...38 m²

Focs jumeaux : 60 et 42 m² chacun

La coque est terminée en décembre mais il faut aller chercher le mat en Suisse. Éric Tabarly se charge lui-même de ce transport, non sans difficultés sur les routes enneigées dans la nuit du changement d'année.

Mise à l'eau le 4 janvier 1969. Les essais répondent aux attentes avec des pointes de vitesse de 10 nœuds au vent arrière. De surcroît le voilier présente une qualité imprévue : malgré sa largeur, il ne ralentit que très peu à la gîte. Le Pen Duick V est un bon marcheur au près ! Cette découverte, faite comme par hasard, profitera à tous les monocoques de course au large dont les carènes sont à présent larges et plates.

Un brin de route terrestre : après les essais et avant son embarquement sur un cargo, le bateau est présenté au Salon Nautique de Paris.

Il y a finalement peu de concurrents dans la course transpacifique. Tabarly arrive largement en tête en moins de 40 jours, si tôt qu'il n'est pas attendu et doit débarquer pour se mettre à la recherche du jury d'arrivée.

Revenu à Lorient puis vendu, le Pen Duick V est maintenant propriété du Musée de la Marine de Paris et mis à disposition de l'association Éric Tabarly, après être passé au chantier de l'AFPA d'Auray pour des travaux d'aménagement.

Ce bateau a suscité l'envie d'un industriel européen d'en faire construire une réplique adaptée à la croisière. Ce sera le seul Pen Duick imité en version commerciale. Une bonne affaire pour le chantier de La Perrière mais pas une réussite nautique : les modifications apportées pour augmenter le volume habitable ont affectées les qualités de marche sous voiles.

Trois voiliers innovants en peu de temps

A peine plus de deux ans pour créer la goélette championne, le premier grand trimaran et le monocoque à même d'inspirer ses successeurs. Et cela dans un chantier procédant en même temps à des innovations dans d'autres secteurs navals. Il y a ainsi des périodes fastes dans la vie des entreprises. Et, en ce qui concerne Éric Tabarly, une symbiose entre un marin aux vues prémonitoires et un constructeur outillé pour y répondre.



Pen Duick V



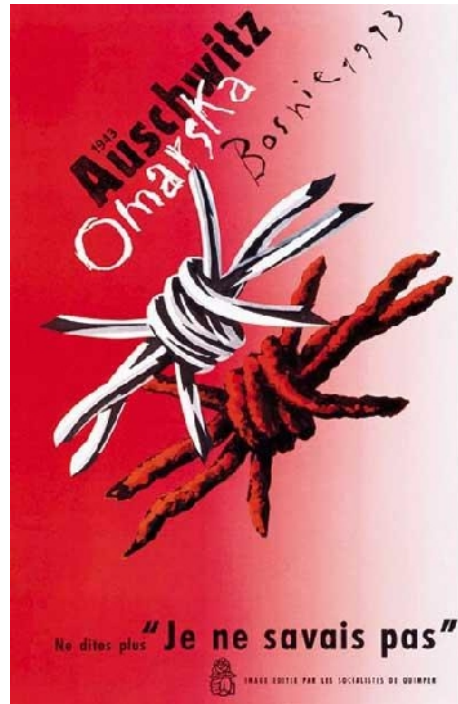
HISTOIRES D'AFFICHES

Alain LE QUERNEC

Conférence SAHPL 9/12/2006



Théâtre de Quimper



Auschwitz/Omarska (1984)

"Mon métier ?

Affichiste ? Le mot est démodé.

Graphiste ? Trop technique.

Artiste ? Trop prétentieux

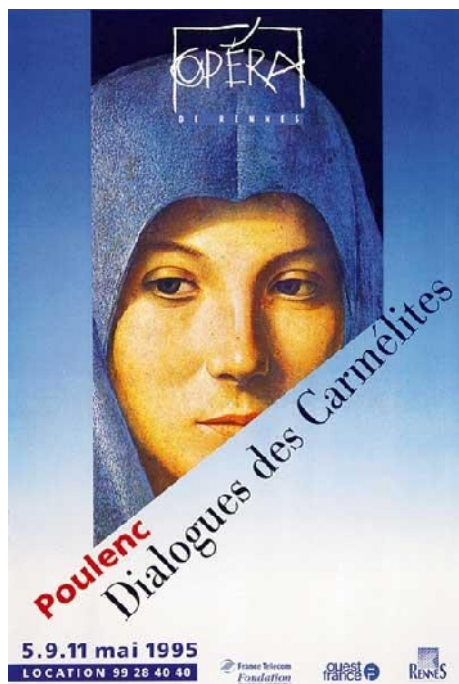
Publicitaire ? Pas d'insulte, s'il vous plaît.

Je ne suis pas sûr qu'il y ait un mot pour définir ce métier. Je ne suis pas sûr que ce métier existe."

Alain Le Quer nec

Source: pixelcreation.fr





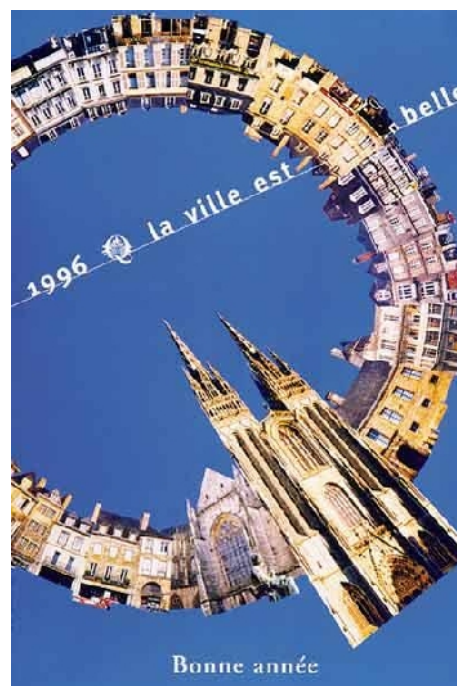
Opéra de Rennes, Poulenc,
Dialogue des Carmélites (1995)



Voeux de la municipalité qui annoncent les travaux
entrepris à l'époque sur la place de la cathédrale.



Alain Le Quernec explique : "Des Bretonnes en costume
derrière des drapeaux rouges bousculent notre vision
traditionaliste des pardons où on les voit derrière des
bannières religieuses. C'était pourtant la stricte réalité".



Affiche sérigraphie 300x400 cm
Affichage Quimper
Voeux de la municipalité de Quimper.

GEORGES CHAPUY :
L'ALBUM PHOTOS D'UN DES MEMBRES FONDATEURS
DE LA S.A.H.P.L.

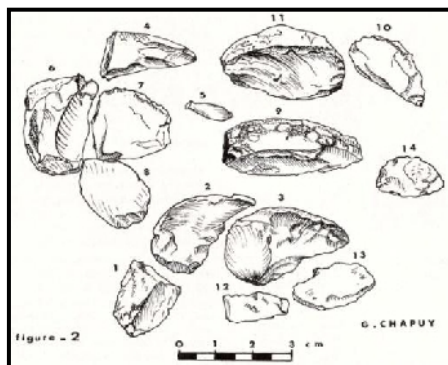
Gaby Le Cam
S.A.H.P.L.

Georges Chapuy était bien connu à Hennebont où il était installé comme photographe au N°6 de la rue du Puits Ferré. De très nombreux Hennebontais sont passés devant son objectif pour immortaliser une communion, un mariage ou tous les faits marquants d'une vie. Parallèlement à son activité professionnelle il était passionné d'archéologie, d'histoire, et c'est tout naturellement qu'il rejoint " La Société Lorientaise d'Archéologie " comme elle s'appelait à sa création, le 15 février 1969.

Il participa à de nombreux chantiers de fouilles, notamment celui de Ste Geneviève en Inzinzac-Lochrist, qui dura de très nombreuses années et qui fut si riche en découvertes, Pen-er-Malo en Guidel et le fameux site de Mané Véchen en Plouhinec qui devait permettre de mettre au jour son fabuleux trésor monétaire.

Au titre de travaux personnels il mena des recherches sur les ateliers de taille de silex de Kerminihy en Erdevén. Ces travaux firent l'objet d'un compte-rendu dans le bulletin de 1975 de notre Société, compte rendu enrichi de croquis de l'auteur des pièces découvertes.

Bien entendu il aida beaucoup la Société en étant toujours disponible pour photographier sites, objets, pièces, afin d'enrichir nos archives. Ce sont ces images parfois exceptionnelles que nous vous proposons de découvrir maintenant grâce à madame Chapuy qui a fait don à la S.A.H.P.L. des boîtes de diapos, photos, négatifs de son mari et nous l'en remercions vivement. Georges Chapuy nous a quitté en 2003.



Des croquis réalisés par Georges Chapuy, photographe mais aussi excellent dessinateur. (Eclats provenant des fouilles de la carrière de Kerminihy).

C'est au cours de l'année 1976 lors d'une nouvelle campagne de restauration que fut mis au jour le remarquable carrelage de l'église près du château de Suscinio, voici vu par Georges Chapuy l'état du site.



C'est le grand chantier de remise en état de Gavrinis, des photographies peu connues des équipes œuvrant sur le site. Ces images, qui montrent une équipe importante s'attaquant à un travail minutieux mais titanesque, ont été prises en 1981. Gavrinis est reconnu comme étant le monument mégalithique le plus abondamment décoré d'Europe.



Autre lieu prestigieux, le domaine gallo-romain de Mané Véchen en Plouhinec et son très important dépôt monétaire du III^{ème} siècle enfoui au centre de la villa dans un vase en terre blanche, bouché par un caillou enfoncé dans le goulot. Il faut rappeler que Mané Véchen a fourni au total 14375 monnaies (*flèche*) en deux découvertes, 1970 et 1974. Le compte rendu détaillé de cette importante trouvaille est à lire dans le bulletin de la Société de 1975. Les fouilles se poursuivent encore de nos jours, mais plus de trésor !



Georges Chapuy nous l'avons dit, fit ses propres recherches notamment sur le site de Kerminihy, suite à l'ouverture d'une carrière de sable sur la commune d'Erdeven qui mit à mal toute la partie littorale. Ce bouleversement de la dune permit de découvrir une zone d'occupation préhistorique avec campement et ateliers de taille de silex. De très nombreux éclats et lames furent découverts.



Zones de sondage sur la dune et objets trouvés.



Plus étonnantes encore ces images des fosses à garum du Resto en Lanester. Des fouilles de cet atelier de salaison vieux de 2000 ans furent entreprises au début des années 80. A l'époque gallo-romaine, il existait à cet endroit 4 grandes cuves couvertes, utilisées par les romains pour fabriquer ce condiment à base de poisson macéré dans du sel pendant une période d'un mois. Il en sortait un jus qu'on peut comparer au nuoc-mâm et dont les romains étaient friands. Cette sauce de poisson salé était exportée pour alimenter les cantonnements de la frontière militaire du Rhin. Le site sera abandonné au Vème siècle. Actuellement le terrain est comblé par mesure de sécurité. Georges Chapuy a fait ces documents rares.



Le site de Plussulien fut découvert en 1964 par l'archéologue Charles-Tanguy Le Roux qui mena pendant cinq années, de 1969 à 1976, d'importantes campagnes de fouilles afin de reconstituer et d'étudier le fonctionnement de ces ateliers lithiques. La photo, prise en 1976, montre les équipes restaurant cet impressionnant chantier de taille de haches.



Voilà un survol rapide de cet énorme travail réalisé par Georges Chapuy, comme photographe et comme archéologue. Ses archives retrouvées nous permettent de découvrir, ou redécouvrir pour certains membres de la Société ayant participé à ces fouilles, de remarquables documents dont certains sont peu connus et qui prennent une grande valeur avec le recul du temps.



Nécrologie: Marcel Bonfils

Les obsèques de Monsieur Bonfils trésorier de notre société ont eu lieu le 30/05/08 en l'église Notre Dame du Pont de Lanester.

Né en 1919 à la fin de la guerre 14 -18, son père étant décédé en 1929 des suites de blessures contractées au combat, il va connaître l'orphelinat.

Travaillant en région parisienne à la Société Générale, il rejoindra la région lorientaise et s'adonnera à sa passion pour l'archéologie et l'histoire.

Monsieur Bonfils, on l'appelait tous Monsieur Bonfils, d'une bonhomie nonchalante mais tellement dévouée et altruiste, toujours partant à se mettre au service des autres et à la bonne marche de notre association. Notre association, c'était un peu sa seconde famille, notre



Marcel Bonfils, lors de la restauration de la fontaine du Bourgneuf en 1990

local, sa seconde maison. La société d'Archéologie et d'Histoire faisait partie de son univers, pendant 25 ans et une bonne dizaine d'années à la responsabilité de la trésorerie, un poste qui n'est pas des plus faciles mais des plus exigeants, il a fait preuve d'abnégation et de disponibilité à toute épreuve.

Homme érudit, il était avide de connaissances, de savoir, prêt à le faire partager, il avait apporté à notre société le charisme d'un gestionnaire efficace et souriant, sans cesse à l'écoute et toujours perfectionniste.

Et s'il fallait se rendre sur le terrain pour prospecter et mesurer, il était le premier à montrer l'exemple et à exhorter les autres à le suivre.

Lors de notre dernière conférence en Avril, sa présence discrète est l'image que nous garderons de lui et sera celle d'un homme affable, attachant, d'une bonne humeur communicative.

Il a beaucoup œuvré au bon déroulement de nos sorties dominicales, plusieurs sociétaires ont tenu, en ultime pèlerinage, à l'accompagner à la dernière.

Je terminerai en citant Léonard de Vinci dont il était l'un des admirateurs :

"Comme une journée bien remplie donne un bon sommeil, une vie bien vécue mène à une mort paisible."

Au revoir, Marcel.

Claude Le Colleter

La Société d'Archéologie et d'Histoire du Pays de Lorient

2007 – 2008

Membres du Conseil d'Administration

Bureau :

Président d'honneur : M. Georges Pin

***Président :* M. Claude Le Colleter**

Vice-présidents : Mme Jeanne Macé
M. Claude Chrestien

Trésorière : Mme Yvette Harrouët

Secrétaires : Mme Yvette Dérien
Mme Marie Capillan

Bibliothèque : Mme Armande Lemoussu
Mlle Annick Urvoy

*Relations avec
la presse :* M. Paul Jan

Autres membres du Conseil d'Administration :

MM. Dominique Paulet
Louis Goulpeau
René Balanec
Yves Cocoual.